

Mémoire de master 2 / Septembre 2017



Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

## **Saint Antoine de Padoue dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (~1190-1273)**

**Eve Defaÿsse**

Sous la direction d'Alexis Charansonnet  
Maître de conférences en histoire médiévale – Université de Lyon 2



## ***Remerciements***

*Je tiens sincèrement à remercier mon directeur de recherche, M. Charansonnet, pour m'avoir confié ce sujet de mémoire et m'avoir guidée et encouragée tout le long de ce travail qui m'a plongée au cœur des pratiques de la recherche en histoire médiévale.*

**Résumé :** *Le cardinal Eudes de Châteauroux laissa derrière lui une œuvre de prédication importante qui témoigne des préoccupations théologiques, politiques et intellectuels d'un grand séculier du XIII<sup>e</sup> siècle. Proche des Ordres mendiants, il leur écrivit plusieurs dizaines de sermons pour des occasions particulières ou la fête de leurs saints fondateurs, François et Dominique. Parmi ces sermons, quatre sont dédiés à saint Antoine de Padoue : leur étude permet de comprendre comment le cardinal appréhendait l'image d'Antoine de Padoue, ils sont en quelque sorte des indicateurs de l'évolution du culte du saint portugais à la Curie, mais ils font aussi partie intégrante de la prédication du cardinal qui a le souci constant d'appréhender la réalité contemporaine.*

*Descripteurs : Eudes de Châteauroux – prédication – XIII<sup>e</sup> siècle – Antoine de Padoue -*

**Abstract :** *The cardinal Odo of Châteauroux left behind him an important preaching work which expresses the theological, political and intellectual concerns of a great secular from the XIII<sup>th</sup> century. Close to the Mendicant orders, he wrote them several sermons for particular occasions or for the celebration of their saint founders, Francis and Dominic. Among these sermons, four are dedicated to saint Anthony of Padua : their study lead to the understanding of how the cardinal comprehended the figure of Anthony of Padua ; in a way, they are indicators of the evolution of the Portuguese saint's cult in the Curia, but also, they are part of the cardinal's preaching which has always the care of explaining the contemporary reality.*

*Keywords : Odo of Châteauroux – preaching – XIII<sup>th</sup> century – Anthony of Padua*

### **Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.





# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>LE CARDINAL EUDES DE CHATEAUROUX .....</b>	<b>17</b>
<b>Un cardinal issu de l'université de Paris.....</b>	<b>17</b>
<i>Etudiant puis maître de la faculté de théologie .....</i>	<i>17</i>
<i>La chancellerie face aux controverses universitaires .....</i>	<i>19</i>
<i>Un cardinal témoin et acteur de son temps .....</i>	<i>22</i>
<b>La prédication du cardinal Eudes de Châteauroux.....</b>	<b>25</b>
<i>La prédication du cardinal Eudes de Châteauroux.....</i>	<i>25</i>
<i>Quelques outils du prédicateur .....</i>	<i>27</i>
<i>Les techniques d'Eudes de Châteauroux .....</i>	<i>29</i>
<b>La sainteté au XIII<sup>e</sup>siècle/.....</b>	<b>33</b>
<i>La fabrique de la sainteté.....</i>	<i>33</i>
<i>La sainteté pour les ordres mendiants .....</i>	<i>37</i>
<i>Les sermons d'Eudes de Châteauroux aux Ordres mendiants .....</i>	<i>42</i>
<b>LES SERMONS ANTONIENS D'EUDES DE CHATEAUROUX.....</b>	<b>45</b>
<b>La vie d'Antoine de Padoue.....</b>	<b>45</b>
<i>Vie et mort d'Antoine de Padoue.....</i>	<i>45</i>
<i>Les hagiographies de 1231 à 1273 .....</i>	<i>47</i>
<i>Quelles sources pour Eudes de Châteauroux ?.....</i>	<i>50</i>
<b>Postérité d'un prédicateur.....</b>	<b>52</b>
<i>Maître de la parole franciscaine .....</i>	<i>52</i>
<i>Antoine de Padoue et Eudes de Châteauroux, des attentes sotériologiques communes .....</i>	<i>54</i>
<i>L'image d'Antoine de Padoue dans les sermons d'Eudes de Châteauroux.....</i>	<i>57</i>
<b>Thématiques des sermons antoniens d'Eudes de Châteauroux.....</b>	<b>61</b>
<i>Le redressement de l'Ordre des Frères mineurs .....</i>	<i>61</i>
<i>La place des Ecritures juives dans l'exégèse chrétienne.....</i>	<i>64</i>
<i>La classique correction des mœurs .....</i>	<i>69</i>

<b>LA PORTEE POLITIQUE DANS LES SERMONS ANTONIENS.....</b>	<b>73</b>
<b>La dimension politique de saint Antoine de Padoue.....</b>	<b>73</b>
<i>Les cités italiennes et leurs saints.....</i>	<i>73</i>
<i>Antoine, saint protecteur de Padoue.....</i>	<i>77</i>
<i>Les allusions dans les sermons du cardinal.....</i>	<i>80</i>
<b>Ennemis de l'Eglise et réalités contemporaines dans la prédication d'Eudes de Châteauroux.....</b>	<b>84</b>
<i>Les thématiques de la prédication d'Eudes de Châteauroux dans les années 1260.....</i>	<i>84</i>
<i>Compréhension des ennemis de l'Eglise à travers le langage.....</i>	<i>86</i>
<i>La diffusion du langage de la Curie dans la prédication du cardinal et l'exégèse comme interprétation de la réalité contemporaine.....</i>	<i>91</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>99</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>103</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>115</b>



## *Sigles et abréviations*

A.G.O.P. : Archivio generale dell'ordine dei predicatori

BnF : Bibliothèque Nationale de France

Cateriniana = Bibliotheca Cathariniana da Pisa

Ms. = manuscrit

RLS : J. B. Schneyer, *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, t. IV, Aqchendorff, Münster, 1972, p. 394-483 [Odo de Châteauroux].

### **Livres bibliques :**

Gn. : Genèse	Ct. : Cantique	Mt. : Matthieu
Ex. : Exode	Sp. : Sagesse	Mc. : Marc
Lv. : Lévitique	Eccli. : Ecclésiastique	Lc. : Luc
Nb. : Nombres	Is. : Isaïe	Jn. : Jean
Dt. : Deutéronome	Jr. : Jérémie	Ac. : Actes
Jos. : Josué	Lm. : Lamentations	Rm. : Romains
Jg. : Juges	Ba. : Baruch	1-2 Co. : 1-2 Corinthiens
Rt. : Ruth	Ez. : Ezéchiel	Ga. : Galates
Sm. : Samuel	Dn. : Daniel	Ep. : Ephésiens
Rg. : Rois	Os. : Osée	Ph. : Philippiens
Ch. : Chroniques	Jl. : Joël	1-2 Col. : 1-2 Colossiens
Esd. : Esdras	Am. : Amos	1-2 Th. : 1-2
Ne. : Néhémie	Ab. : Abdias	Thessaloniens
Tb. : Tobie	Jon. : Jonas	1-2 Tm. : 1-2 Timothée
Jdt. : Judith	Mi. : Michée	Tt. : Tite
Est. : Esther	Na. : Nahum	Phm. : Philémon
M. : Maccabées	Ha. : Habacuc	He. : Hébreux
Jb. : Job	So. : Sophonie	Jc. : Jacques
Ps. : Psaumes	Ag. : Aggée	1-2 P. : 1-2 Pierre
Pr. : Proverbes	Za. : Zacharie	1-3 Jn : 1-3 Jean
Ec. : Ecclésiastique	Ml. : Malachie	Ap. : Apocalypse



# INTRODUCTION

---

En parcourant le *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters*<sup>1</sup> de Johannes Baptist Schneyer, on constate que très peu de cardinaux du XIII<sup>e</sup> siècle ont laissé des sermons à la postérité. Bien sûr, le RLS est limité par la nature même du sermon, un discours oral, par ce que le temps a bien voulu nous laisser parvenir des sermons couchés par écrit, et par la capacité de Johannes Baptist Schneyer à mener seul à bien un projet aussi gigantesque qu'il a limité aux principales séries de prédication du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le cardinal Eudes de Châteauroux occupe une part majeure de la liste des sermons du XIII<sup>e</sup> siècle répertoriés dans le RLS : avec plus d'un millier de sermons, Eudes de Châteauroux est le prédicateur le plus prolifique de son temps.

Né autour de 1190, chancelier de l'université de Paris en 1238 et cardinal en 1244, les premières traces de sa prédication remontent à 1226, mais sa période de prédication la plus importante date de son cardinalat. Ses sermons nous sont parvenus dans les copies des recueils qu'il composait, sans doute à la demande de la Curie, ils ont donc été revus après avoir été prononcés et ne constituaient pas exactement ce que l'auditoire du cardinal entendait. Eudes de Châteauroux, cardinal-évêque de Tusculum, est un témoin de son temps : plongé au cœur de la polémique du Talmud et de la querelle universitaire parisienne entre maîtres séculiers et maîtres mendiants, il a aussi été cardinal-légat de la croisade de Louis IX, il a pris part aux conflits politiques et ecclésiologiques auxquels la Curie a dû faire face avec l'empereur Frédéric II, puis avec l'élection du roi de Sicile dans les années 1260. Il a aussi connu l'avènement des Ordres mendiants, leur développement, et il a d'ailleurs écrit plus d'une vingtaine de sermons à l'intention des Frères mineurs et des Frères prêcheurs qui reflètent l'intérêt particulier et l'admiration qu'il avait pour ces ordres alors même que leur existence était remise en question par les séculiers.

Ces sermons s'ajoutent à l'histoire de la prédication puisqu'ils s'ancrent dans la phase de renouveau de cet art rhétorique ; variés, ils se préoccupent aussi bien de questions sotériologiques qu'ecclésiologiques et politiques. Considérant la rareté de traces effectives de la prédication à la Curie romaine, les sermons d'Eudes de

---

<sup>1</sup> Désormais appelé « RLS ».

Châteauroux se trouvent être une source non-négligeable pour appréhender les occupations intellectuelles d'un cardinal du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'étude la plus complète de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux a été faite par Alexis Charansonnet, dans sa thèse, *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, sous la direction de Nicole Bériou, soutenue à l'université de Lyon 2 Lumière, en 2001. Sous la propre direction d'Alexis Charansonnet, deux mémoires de master CEI Lyon 2 Lumière – Enssib se sont attachés à examiner la manière dont le cardinal de Tusculum percevait les Ordres mendiants et leurs fondateurs : en 2010, Emmanuelle Choiseau a étudié la figure de saint François d'Assise et des Frères mineurs dans son mémoire, *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux* ; et en 2014, Constance Courrèges d'Agnos a mis en avant le rapport du cardinal aux Dominicains, dans son mémoire *Saint Dominique et les Dominicains dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190-1273)*. Par manque de temps, Emmanuelle Choiseau a dû délaissier l'analyse des sermons d'Antoine de Padoue, seconde figure de l'Ordre franciscain, je me propose donc de présenter ici une étude des quatre sermons prononcés pour la fête du saint le 13 juin.

Les sermons antoniens d'Eudes de Châteauroux sont contenus dans plusieurs manuscrits qui représentent plusieurs phases de la constitution de ces recueils par le cardinal. Pour dater les différents recueils, Alexis Charansonnet a confronté une chronologie absolue et une chronologie relative obtenues grâce à l'étude de la préface écrite par le cardinal et des notes dans les manuscrits en prévision d'éditions ultérieures plus complètes<sup>2</sup>. La chronologie des recueils permet de donner approximativement la datation des sermons antoniens.

Le premier sermon couché à l'écrit est le RLS n° 612 que l'on retrouve dans la partie *De Sanctis* du manuscrit parisien BnF lat. 15947. Le recueil parisien, composé des manuscrits BnF lat. 15947, BnF lat. 15948, est une copie de la première édition, envoyée à Paris avant 1261, qui contient des sermons composés entre 1226 et 1260<sup>3</sup>. Le RLS n° 612 peut être daté du 13 juin 1256 au plus tôt car il évoque la

---

<sup>2</sup> Charansonnet A., « L'évolution de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273) : une approche statistique », p. 108. La méthode employée pour dater les recueils est développée dans cet article, je me contenterai donc de dévoiler les résultats concernant la datation du corpus de ce mémoire.

<sup>3</sup> Charansonnet A., « L'évolution de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273) : une approche statistique », p. 118 ; *Id.*, *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, note 1183 p. 250

polémique joachimites chez les Franciscains lors de la crise universitaire ; considérant qu'un sermon d'une date trop éloignée du cœur de la polémique aurait bien moins d'impact qu'un sermon prononcé dans le vif des débats, les années 1256-1257 paraissent les plus probables. Eudes ne s'absentant de la Curie qu'en 1257 où il est envoyé à Paris, si le sermon est prononcé en 1256 il est destiné aux séculiers et réguliers, la Curie s'étant peut-être rendu dans un couvent franciscain ; si le sermon est prononcé en 1257, il est destiné à un auditoire de séculiers et réguliers parisiens. Aucun argument ne permet de trancher en faveur de l'une ou l'autre date, je m'en tiendrai donc à celle qu'Alexis Charansonnet a élue, celle de 1256, en Italie<sup>4</sup>.

Le RLS n° 914 se trouve dans le manuscrit Cateriniana 21 dont il est d'ailleurs le premier sermon (thème : *Sobrii estote*). Il contient des sermons composés entre 1267 et 1271 ; la mention « *tempore vacantis ecclesie* » dans son prologue indique un rassemblement de ces sermons pendant le conclave de Viterbe en 1268-1271. De fait, c'est un manuscrit issu du *scriptorium* de la Curie et non de celui d'Eudes de Châteauroux comme c'est le cas pour les manuscrits des recueils de ses sermons. Il s'agirait en fait d'un recueil intermédiaire en prévision d'une seconde édition des sermons du cardinal<sup>5</sup>. Les sujets abordés dans le RLS n° 914, les interdits alimentaires et vestimentaires de l'Ancien Testament, les remontrances adressées aux réguliers et au séculiers, sous-entendent un public mixte de séculiers et réguliers. Considérant la place du sermon dans le manuscrit, on pourrait éventuellement penser à une composition en 1267.

Les RLS n° 611 et 913 sont conservés dans le manuscrit AGOP XIV 35 qui fait partie d'un ensemble de manuscrits « romains » : AGOP XIV 31 à 35, Angelica 156 et 157. Ces manuscrits constituent les recueils de la seconde édition : on n'y retrouve le RLS n° 612 de BnF 15947 et le RLS n° 914 de Cateriniana 21 dans AGOP XIV 35. Les sermons 914, 611 et 913 sont signalés en notes à la fin du RLS n° 612 dans le ms. BnF 15947, une preuve que les manuscrits « romains » constituent une seconde édition des sermons du cardinal, établie autour de 1271-1272<sup>6</sup>. Eudes de Châteauroux préparait une troisième édition lorsqu'il se retire à Orvieto dans le courant de l'année 1272.

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 597-603.

<sup>6</sup> Charansonnet A., « L'évolution de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273) : une approche statistique », p. 121.

Les manuscrits romains contiennent presque exclusivement des sermons composés entre 1256 et 1268, mais aussi quelques sermons pendant le conclave de Viterbe (mention « *vacante ecclesie* ») ; la troisième édition aurait vraisemblablement inclus des sermons composés pendant le conclave mais non compris dans le ms. pisan<sup>7</sup>. Les RLS n° 611 et 913 ne se trouvent que dans le ms. AGOP XIV 35 mais cela ne signifie pas qu'ils ont été élaborés à l'époque de la composition de la seconde édition : des notes concernant ces sermons se trouvent dans le ms. BnF 15947 au f. 191, elles indiquent qu'ils se trouvent aussi dans un autre *volumen*. Ce dernier n'a pas été retrouvé tout simplement parce qu'il constituait un recueil intermédiaire des sermons de la seconde édition, comme le manuscrit pisan qui se trouve être le seul recueil intermédiaire qui ait survécu<sup>8</sup>, en revanche il est aussi évoqué dans le prologue du manuscrit pisan Cateriniana 21 qui précise qu'il a été composé durant le pontificat d'Urbain IV<sup>9</sup>, ce qui réduit la fourchette de datation des RLS n°611 et 913 entre 1261 et 1264.

Tout comme saint François, saint Antoine de Padoue connut une popularité fulgurante. Entré dans l'Ordre des Frères mineurs vers 1220, il est détourné par Dieu de son projet de devenir martyr au Maroc puis est assigné à un monastère de Romagne. C'est lors d'une Réunion des Frères mendiants à Forlì que son don pour la prédication est révélé. Envoyé prêcher dans le nord de l'Italie et dans le sud du royaume capétien, saint François l'autorise à enseigner la théologie aux Frères mineurs ; en 1230 il se retire à Padoue où sa prédication fait merveille et où il décède en priant la Vierge jusqu'à son dernier souffle. Une guerre civile se déclenche entre la ville de Padoue et la commune où Antoine a passé les derniers instants de sa vie et Padoue finit par obtenir le corps du bienheureux. L'année suivante un procès de canonisation est organisé et Antoine est très vite proclamé saint, augmentant ainsi l'affluence des pèlerins dans l'église où il repose. Plusieurs *Vitae* ont été écrites les années puis les décennies suivant sa mort, mais si elles rendent compte en partie du développement du culte du saint, notamment avec la liste toujours plus longue de ses miracles, elles ne suffisent pas à appréhender ce développement de par leur genre convenu, l'hagiographie, et le fait qu'elles soient l'œuvre d'homme du même Ordre

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, 121-122.

<sup>8</sup> Au sujet du système d'édition d'Eudes de Châteauroux, voir l'introduction aux Annexes de ce mémoire.

<sup>9</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 595.

mendiant que le saint. La prédication est aussi un genre convenu, toutefois, elle permet des approches du saint fêté plus variées tant sur le plan rhétorique et thématique que sur l'auteur des sermons.

Les quatre sermons antoniens du cardinal Eudes de Châteauroux pourraient donner de nouvelles informations sur le développement du culte d'Antoine de Padoue à la Curie romaine dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Comment le cardinal de Tusculum perçoit le saint portugais, quelles thématiques lui associe-t-il dans sa prédication et quelle place ces sermons ont-ils dans sa prédication ?

Je proposerai tout d'abord une remise en contexte peu originale des sermons étudiés en commençant par une biographie d'Eudes de Châteauroux, entièrement tributaire de la thèse d'Alexis Charansonnet. La prédication étant au cœur de l'activité du cardinal, il faudra s'étendre quelque peu sur les nouveaux aspects de cet art au XIII<sup>e</sup> siècle et dans lesquels Eudes a développé des techniques de prédication qui, si elles ne sont pas totalement originales, relèvent d'un parti pris afférent à sa vision de la prédication. Considérant le sujet de ces quatre sermons, j'aborderai la question de la sainteté au XIII<sup>e</sup> siècle, sa signification pour la papauté, mais aussi pour l'Ordre des frères mineurs. Je donnerai là un aperçu de la prédication d'Eudes aux Mendians grâce aux travaux d'Emmanuel Choiseau et de Constance de Courrèges d'Agnos. Puis, il faudra replacer les sermons antoniens du cardinal de Tusculum dans le contexte hagiographique afin de tenter de discerner les sources qu'il a pu utiliser. La première postérité d'Antoine de Padoue étant placée principalement sous le signe de la prédication, je prouverai que c'est sous cet angle qu'Eudes le montre dans ses sermons. Enfin j'aborderai les thèmes même des sermons antoniens du cardinal qui sont le reflet des questions exégétiques, ecclésiologiques et sotériologiques que le cardinal et la Curie se posaient à l'époque où Eudes de Châteauroux les conçut. Ce dernier point me poussera à aborder plus en profondeur la place des sermons antoniens dans la prédication d'Eudes de Châteauroux en relevant l'aspect politique de saint Antoine à l'époque, et les évocations politiques du cardinal dans ses sermons. La question des ennemis de l'Eglise dans la prédication d'Eudes de Châteauroux sera étudiée considérant le contexte des années 1260, riches en événements (et riches en sermons *De casibus* du cardinal), elle mènera à s'intéresser à l'essence même de l'exégèse d'Eudes de Châteauroux.

Dans les Annexes, on trouvera l'édition des quatre sermons étudiés qui forment un premier projet d'édition papier, le second étant de les éditer en ligne sur le site [sermones.net](http://sermones.net), dirigé par Nicolas Bériou.



# LE CARDINAL EUDES DE CHÂTEAURoux

---

## UN CARDINAL ISSU DE L'UNIVERSITE DE PARIS

Les sources sont peu nombreuses concernant la vie du cardinal Eudes de Châteauroux, elles se bornent principalement à ses sermons, riches en références contemporaines et très souvent témoins directs des événements politiques et religieux du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette immense collection de sermons démontre l'importance que ce clerc, issu de l'université de Paris, accorde naturellement à la prédication.

Les premières activités avérées d'Eudes de Châteauroux prennent place à la fin des années 1220, à l'université de Paris : un sermon contre les Albigeois est datable de 1226<sup>10</sup>, mais le sermon du 18 mars 1229 est encore plus probant et le présente comme maître-régent en théologie, c'est-à-dire que, considérant le cursus d'études en théologie, il a au moins 35 ans, ce qui ferait remonter sa naissance au début des années 1190<sup>11</sup>.

### Etudiant puis maître de la faculté de théologie

On ne peut donc rien attester avant la fin de son cursus universitaire, seulement présenter des hypothèses. Il serait né autour de 1190, en Berry, à Châteauroux, ville haute, ou bien à Déols ville basse, toutes deux administrativement confondues à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : à cette époque on désigne plus souvent un homme né dans ce bourg par « de Châteauroux », tandis que « de Déols » désigne plutôt l'abbaye bénédictine de la ville basse, très influente dans la région<sup>12</sup>.

Il semble d'origine modeste, comme un de ses sermons devant le roi Louis IX le laisse entendre<sup>13</sup> : il y remercie Dieu d'avoir fait en sorte qu'il puisse un jour prendre la parole devant le roi de France et ses barons alors qu'il n'était pas parmi les plus riches et mieux placés pour faire des études<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> RLS n° 813.

<sup>11</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 21.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 21-22.

<sup>13</sup> RLS n° n°857, 30 septembre 1249. Eudes de Châteauroux est alors légat de la croisade, nommé par Louis IX.

<sup>14</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 24.

Il est plausible qu'il ait étudié à l'école cathédrale de Bourges : à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Sully est étroitement liée avec le pouvoir capétien et ses membres ecclésiastiques occupent les sièges métropolitains de Bourges et de Paris, formant, en plus d'un pont politique, un pont culturel entre les cités qui permet aux élèves prometteurs de l'école cathédrale de Bourges de monter à Paris<sup>15</sup>. Il est évident qu'à Paris son intelligence et son talent lui ont permis de s'élever dans la hiérarchie universitaire puisque le 18 mars 1229 il y est maître-régent en théologie et il y défend les étudiants, devant les Parisiens, contre la violente répression de la police parisienne suite aux rixes opposant étudiants et bourgeois lors du carnaval du 27 février précédent. Blanche de Castille et Louis IX prennent parti pour les bourgeois de Paris, alors même que les Statuts de l'Université, délivrés par le pape Innocent III, en 1215, affirmaient que les étudiants étaient clercs et donc sous la juridiction de l'Eglise. Afin de faire pression sur l'autorité royale, les maîtres de l'université usent de leur droit de grève et quittent Paris pour enseigner à Amiens, Orléans, Oxford...

Contrairement à une grande partie de ses pairs, Eudes de Châteauroux ne quitte pas la ville, comme l'atteste la série de sermons datable de 1230-1231 devant un auditoire étudiantin parisien, clérical et religieux ; l'importance de sa présence dans le calendrier de la prédication universitaire témoigne de sa popularité auprès du milieu clérical parisien<sup>16</sup>. C'est aussi durant cette période que les ordres mendiants, arrivés comme étudiants autour de 1217, ouvrent des chaires d'enseignements : deux pour les dominicains et une pour les Franciscains avant 1245, alors que le nombre de chaires en théologies est limité. Cependant, parce que les maîtres-régents mendiants ne prêtent pas serment à l'université (et donc ne font pas la grève lorsque celle-ci est décrétée), et que, selon leurs Règles, leurs cours sont gratuits, les maîtres séculiers qui les avaient plutôt bien accueillis à leur arrivée, finissent par craindre que les réguliers ne prennent le pas sur eux – notamment parce qu'une fois qu'un ordre parvient à obtenir une chaire de théologie, il fait tout son possible pour la conserver<sup>17</sup>.

En 1231, le pape Grégoire IX fait pression sur le pouvoir capétien et rappelle que les privilèges octroyés à l'université par Philippe Auguste, en 1215, doivent être renouvelés. À ce but, il délivre la bulle *Parens Scintiarum* à l'université, lui

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 48-50.

<sup>17</sup> Roest B., *A history of Franciscan Education*, p. 53.

octroyant une autonomie face à l'évêque de Paris et au roi de France ; c'est la victoire de l'université, mais aussi l'acte qui scelle l'ascendant du pape sur l'institution universitaire.

La prise de position d'Eudes et son omniprésence dans le paysage parisien concernant la crise universitaire, la discipline ecclésiastique et la querelle de la pluralité des bénéfices ecclésiastiques le font remarquer. Aux côtés de Guiard de Laon et de l'évêque de Paris, il s'oppose dans cette affaire à Philippe de Grève, chancelier de l'université et partisan de la pluralité. Si Philippe reste chancelier jusqu'à sa mort en décembre 1236, il perd néanmoins sa cause et c'est Guiard de Laon qui le remplace à la tête de l'université ; par la suite, quand Guiard est nommé à l'évêché de Cambrai, Eudes de Châteaux est appelé à le remplacer à la chancellerie, au moins à partir de juin 1238<sup>18</sup>.

### **La chancellerie face aux controverses universitaires**

Du haut de cette éminente position, Eudes continue de prêcher et de prendre parti, il dirige l'université par une politique rigoriste, l'impliquant dans les polémiques contemporaines<sup>19</sup>. Dans les années 1230, un juif converti, Nicolas Donin, dénonce l'utilisation par les juifs de textes non-canoniques, issus de la tradition orale, formant le Talmud, mais aussi des textes sur le Christ, portant à son paroxysme la controverse judéo-chrétienne<sup>20</sup>. Très attachés à l'augustinisme qui prône une religion chrétienne unie et homogène, le chancelier et l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, travaillent à l'unification du dogme et à l'éradication des textes déviants<sup>21</sup>. L'évolution de la tradition rabbinique est une aberration pour les chrétiens qui considèrent le judaïsme comme une religion ancienne, témoin de la réalisation des prophéties messianiques, et donc incapable de changer par essence : par les dénonciations de Nicolas Donin témoignant de l'importance « nouvelle » du Talmud pour les juifs, les théologiens considèrent que les juifs ont rejeté l'Ancien Testament pour le Talmud et qu'ils ne sont donc plus à même d'expliquer la Bible<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteaux (1190 ?-1273)*, p. 62-64.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>20</sup> Dahan G., « Introduction », *Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, p. 15.

<sup>21</sup> LECOUSY A., *Les intellectuels chrétiens face au Talmud : l'antijudaïsme chez Eudes de Châteaux lors du procès du Talmud à Paris (1240-1248)*, p.65.

<sup>22</sup> Les commentaires littéraux rabbiniques de l'Ancien Testament étaient lus avec intérêts par les théologiens chrétiens, en revanche, ces derniers ne concevaient pas la légitimité des juifs, à cause de « l'immutabilité de leur religion » à commenter la Bible par les autres sens, allégorique, tropologique, anagogique.

Dans sa lettre au sujet du Talmud, adressée à Innocent IV en 1247 lors du rebond de la polémique, Eudes de Châteauroux, alors cardinal, explique que les juifs ne peuvent plus être fiables en tant que commentateurs du sens littéral de l'Ancien Testament. Par ailleurs, selon lui, les juifs s'éloignent de la Bible au profit du Talmud, or s'ils s'écartent de l'ancienne loi, ils ne peuvent plus être témoins du Christ, et ils ne pourront donc plus remplir leur rôle eschatologique de conversion lors des Temps Derniers<sup>23</sup>. Le Talmud doit donc être condamné comme il le fut en juin 1240, lors du procès opposant Nicolas Donin et Henri de Cologne, inquisiteur dominicain et les défenseurs du Talmud, parmi lesquels le rabbin de Paris, en présence de Blanche de Castille, Louis IX, l'archevêque de Sens, Gautier Cornut, Guillaume d'Auvergne, Eudes de Châteauroux, et d'autres autorités ecclésiastiques – l'issue de ce procès entraîna, en 1242, l'autodafé des Talmud confisqués<sup>24</sup>.

Il est à noter qu'Eudes n'est pas profondément anti-judaïque puisqu'un sermon postérieur à 1240<sup>25</sup> le montre en faveur des juifs convertis au christianisme, mais l'affaire du Talmud confirme les intérêts exégétiques et l'autorité montante du chancelier. C'est aussi un produit du redressement doctrinal voulu par l'université de Paris : à partir des années 1230-1240, forte de ses nouveaux privilèges, elle se place désormais comme correctrice des déviations du dogme<sup>26</sup> – par exemple, la bulle *parens scientiarum* lui adjoignait de créer une commission d'experts afin d'expurger les textes d'Aristote pour les rendre recevables, revenant donc ainsi sur la décision peu effective de Latran IV de tous les interdire.

Au centre de cette bouillonnante politique intellectuelle, Eudes de Châteauroux organise, dans les années 1241-1244, la condamnation de certaines thèses enseignées par des maîtres Mendiants. En effet, les années 1230-1240 correspondent à l'importance croissante de la présence des ordres mendiants au sein de l'université, or leurs réflexions en viennent à perturber les réactionnaires séculiers, comme l'explique Matthieu Paris (v. 1200-1259) dans la *Chronica Majora* :

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 66-70 ; Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 68-69.

<sup>24</sup> Lecousy A., *Les intellectuels chrétiens face au Talmud : l'antijudaïsme chez Eudes de Châteauroux lors du procès du Talmud à Paris (1240-1248)*, p.46-48.

<sup>25</sup> RLS n° n°861 ; *Ibid.*, p. 67.

<sup>26</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 72.

« Les principaux lecteurs des Prêcheurs et des Mineurs, se mirent à disputer et à dissenter avec plus de subtilité et sur des questions plus élevées qu'il ne convenait et qu'il n'était avantageux. [...] Or, comme il est plus sûr et plus méritoire d'accepter et de croire simplement ce que nous tenons des Pères par tradition, que de soumettre à une nouvelle épreuve les choses prouvées, en les présentant à l'examen de la raison humaine, ils s'élevèrent au-dessus d'eux-mêmes. »<sup>27</sup>

La nature exacte des thèses condamnées n'est pas connue : certains Prêcheurs et Mineurs soutenaient-ils des propos irrecevables par les maîtres séculiers, ou bien s'affrontaient-ils au point de perturber la paix intellectuelle ?<sup>28</sup> Quoiqu'il en soit, à l'instigation de Guillaume d'Auvergne, Eudes de Châteauroux réunit une commission de censeurs, parmi lesquels des maîtres Franciscains : Alexandre de Halès (1185-1245) et Eudes Rigaud (1200-1275), maître de Bonaventure. Il en ressort que le représentant des maîtres inculpés était un Dominicain, Etienne de Vernizy, et que les sentences condamnées reprenaient des idées antérieures, comme un certain agnostisme issu de la pensée de Jean Scot (815-877)<sup>29</sup>, des allégations joachimites – autant de concepts frappés d'anathèmes mais non point détruits, que l'université condamne à nouveau dans son tournant disciplinaire<sup>30</sup>.

Exégète soucieux, Eudes de Châteauroux est aussi loin d'être fermé sur le siècle : probablement entre fin août et fin octobre 1241, il prononce un sermon sur les invasions mongoles<sup>31</sup> qui inquiètent de plus en plus l'Europe, sans doute devant un public de hauts laïcs, peut-être même devant Louis IX. Il y justifie les prises de position du pape Grégoire IX cherchant à protéger la chrétienté, et il y explique, de manière consensuelle, le phénomène mongol en comparant ce peuple à celui envoyé pour punir les péchés des hommes, annoncé dans l'Ancien Testament<sup>32</sup>.

Plusieurs sermons<sup>33</sup> prennent place durant la vacance du trône de saint Pierre, entre la mort de Célestin IV (10 novembre 1241) et l'élection d'Innocent IV (25 juin 1243) : ils manifestent une inquiétude de la part d'Eudes de Châteauroux quant à la

---

<sup>27</sup> Traduction ancienne de Huillard-Breholles, *Grande chronique de Matthieu Paris*, t.5, Paris, 1849, p. 582-583, reprise par LÉVY A., *Le créé et l'incrédé : Maxime le Confesseur et Thomas d'Aquin*, p. 96-97

<sup>28</sup> Lévy A., *Le créé et l'incrédé : Maxime le Confesseur et Thomas d'Aquin*, p. 97.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 98-99

<sup>30</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 72.

<sup>31</sup> RLS n° n°844

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 73-77.

<sup>33</sup> RLS n° n°859, 860.

nature indépendante et indispensable de la dignité papale, menacée par les troupes de Frédéric II, adversaire de la théocratie romaine. Ces sermons politico-religieux, en plus de tous ceux précédemment évoqués, le font remarquer par le nouveau pape, Innocent IV, tout aussi opposé à l'empereur que l'était Grégoire IX : le 28 mai 1244, Innocent IV crée douze cardinaux en consistoire, dont deux théologiens français, Hugues de Saint-Cher et Eudes de Châteauroux ; tous comme son collègue, Eudes doit sa charge cardinalice à la recommandation du roi, de l'évêque de Paris et de la faculté de théologie<sup>34</sup>.

### Un cardinal témoin et acteur de son temps

L'accession à la dignité de cardinal-évêque de Tusculum est synonyme pour Eudes, de la reconnaissance de son talent d'orateur, d'exégète et de défenseur de l'Eglise et de la chrétienté, un talent qu'il ne cessera pas de mettre profit.

Désormais au cœur des événements politico-religieux européens, il assiste au concile de Lyon en juin 1245 organisé pour déposer l'empereur du Saint-Empire. Cette sanction hors du commun, réservée uniquement à Dieu, divise la Curie entre l'irascibilité d'Innocent IV, le doute sur la légitimité d'une telle décision, et le pardon.<sup>35</sup> Dans un important sermon, appelé *sermo in depositione regis vel imperatoris*<sup>36</sup>, Eudes de Châteauroux s'exprime lors d'une des trois sessions du concile ou bien en consistoire, entre les sessions : loin de condamner définitivement Frédéric II (d'ailleurs jamais formellement dénommé), il fait œuvre de théologien et de pasteur en expliquant la conduite du « tyran » grâce à la Bible et en tentant de remettre la brebis égarée sur le chemin de l'Eglise<sup>37</sup>.

Bien que ce discours n'ait pas influencé le pape, il révèle de nouveau des qualités et des positions qui, couplées, à ses attaches aux capétiens, font du cardinal-évêque de Tusculum, le légat désigné de la croisade de Louis IX. À ce titre, il quitte probablement la Curie dès août 1245 et commence à prêcher pour la libération de la Terre Sainte en octobre 1245, préparant le climat spirituel propice au pèlerinage armé vers la Jérusalem terrestre<sup>38</sup>. En tant que légat du pape, il doit aussi s'assurer de l'organisation de la croisade et de l'unité des princes et des barons, il intervient

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 83-86.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 101-102.

<sup>36</sup> RLS n° n°883.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 103.

notamment dans l'affaire de la succession de la Flandre et du Hainaut, se plaçant ainsi dans la position carolingienne de l'ecclésiastique conseiller du roi chrétien<sup>39</sup>. Avant le départ de juin 1248, Eudes de Châteaux démontre son « zèle réformateur infatigable »<sup>40</sup> en corrigeant des usages dans les chapitres de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Sens et d'autres établissements religieux ; toutefois, suites aux plaintes des institutions visées, le pape fera modérer les corrections apportées par Eudes<sup>41</sup>. Cet amour de la droiture est une constante chez le cardinal qui ne cesse de rappeler à l'ordre dans ses sermons les séculiers, les laïcs et les réguliers.

Le récit de la croisade est détaillé dans la thèse d'Alexis Charansonnet, *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteaux (1190 ?-1273)*<sup>42</sup>, dont ce mémoire est tributaire ; retenons de cette expédition, le besoin accru de mieux interpréter les Ecritures Saintes en vue du salut, issu de la question que les croisés se posèrent : « Pourquoi Dieu a-t-il permis ce désastre ? »<sup>43</sup>

Eudes de Châteaux revient de Terre Sainte vers février 1255<sup>44</sup> et il se trouve immédiatement confronté à la crise qui secoue l'université de Paris jusqu'en 1260 et qui oppose les maîtres séculiers aux maîtres réguliers – je développerai plus loin ces événements majeurs dans la vie du cardinal.

À partir de 1261, Eudes demeure dans les Etats pontificaux, il constitue ses recueils homilétiques et il réfléchit dans ses sermons aux rapports entre Eglise et Etat. En effet, de 1252 à 1261, la papauté cherche à détrôner et remplacer le roi de Sicile, Manfred, fils de Frédéric II déposé au concile de Lyon et mort en 1250. Elle hésite entre Charles d'Anjou, fils de Louis VIII et époux de Béatrice, héritière de la Provence, et Edmond d'Angleterre, fils d'Henri III. Le premier est aux prises avec les nobles du comté de Provence et quelque peu réticent face aux clauses du traité qu'impose Innocent IV en 1253. Le père du second n'est pas très enthousiaste à l'idée du coût de l'expédition qu'il faudrait monter pour déloger Manfred de la Sicile<sup>45</sup>. Le règne d'Alexandre IV (1254-1261) laisse une situation complexe : Manfred, excommunié, est toujours au pouvoir, et la Curie, courtisée par les différents prétendants à la couronne sicilienne, ne parvient pas à trouver des accords qui conviennent à ces derniers et à elle-même. Lors du conclave pour élire le

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 136-137.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 173-258.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 362.

nouveau pape, entre fin mai et fin août 1261, Eudes de Châteauroux, bien que proche de la famille capétienne, rappelle l'importance d'élire un pape selon l'Esprit saint et non selon des intérêts personnels, dénonçant ainsi les cardinaux rassemblés en partis anglais ou français pour l'affaire du *Regnum* de Sicile<sup>46</sup>. Dans la lignée d'Innocent III, le cardinal-évêque de Tusculum présente la papauté comme un pouvoir médiat : par la donation de l'empereur Constantin au pape Sylvestre<sup>47</sup>, le pontife, même s'il a refusé d'exercer l'*imperium*, peut décider des souverains de l'Empire et des autres *regna*, censés être les bras séculiers de la foi<sup>48</sup> ; mais plus que cela, il a la primauté sur tous les chrétiens, car il est à la tête de l'Eglise, chargée par le Christ de veiller à l'avènement du royaume céleste qu'il a promis<sup>49</sup>. Cependant, malgré cette sainte charge, les hommes qui l'exercent ne sont que des hommes qui héritent de saint Pierre pour un court temps, tant la dignité est grande et importante, et qui doivent être secondés par de sages cardinaux dans leur lourde tâche<sup>50</sup>.

En 1266, Charles d'Anjou est sacré roi de Sicile, et de novembre 1268 à septembre 1271, le conclave de Viterbe peine à remplacer Clément IV, faisant prononcer à Eudes une nouvelle série de sermons à ce sujet<sup>51</sup> ; néanmoins, il ne pourra jamais achever la troisième édition de sermons qu'il préparait puisqu'il décède en 1273.

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 368-370.

<sup>47</sup> Il s'agit d'un faux, démasqué par l'humaniste Lorenzo Valla au XV<sup>e</sup> siècle. En réalité le document ne date pas du IV<sup>e</sup> siècle mais du VIII<sup>e</sup> siècle : à l'époque du sacre de Pépin puis de Charlemagne, en 800, elle légitime les privilèges et Etats accordés par les Carolingiens.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 398.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 403.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 412-416.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 424.



## LA PREDICATION DU CARDINAL EUDES DE CHATEAURoux

### La prédication au XIII<sup>e</sup> siècle

Au cours des années 1170-1210, la prédication amorce son grand tournant dans les communautés de moines et de chanoines, notamment à Saint-Victor de Paris, cœur de l'enseignement théologique de l'Europe du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, qui rompirent avec la tradition de l'explication de la lecture du jour pour ne commenter plus qu'un verset ou un extrait du texte liturgique, le *thema*<sup>52</sup>. Il est à noter toutefois, que si le mot *sermo* prit peu à peu le pas sur *homelia* à cette période, il ne traduit pas ce changement dans la manière de prêcher<sup>53</sup>.

Dans cette nouvelle forme de prédication, le sermon repose sur sa structure plutôt que sur la recherche de l'expression littéraire<sup>54</sup> : le développement (*divisio*) découle du thème dont il reprend un terme afin d'en dévoiler le sens, ou bien les parties peuvent instruire l'audience sur un sujet, théologique ou plus familier de l'auditoire, afférent au *thema*<sup>55</sup>. Autour de 1230, les prédicateurs introduisent un prothème avant la *divisio*, citant ou paraphrasant un passage des Ecritures, de la liturgie ou des écrits patristiques – on ne le retrouve pas systématiquement et il n'est donc pas indispensable<sup>56</sup>. La structure du sermon est devenue l'essence-même de celui-ci : comme le démontre Nicole Bériou d'après son étude des manuels d'*Artes praedicandi*, « tous les auteurs d'*Artes praedicandi* consacrent une grande part de leurs traités aux techniques de dilatation du thème »<sup>57</sup>. Il est aussi précisé que la division du thème ne doit pas être confondue avec la *lectio* qui commente tous les sens possibles du verset, car le but du sermon est la transmission d'une parole à but eschatologique, sotériologique et moral, à un auditoire laïc, clérical, religieux ou mixte<sup>58</sup>. Cette parole est la même pour tous, les techniques ne changent pas en fonction de l'audience, même si on peut éventuellement déceler un niveau de culture plus élevé à destination d'auditeurs plus cultivés que les masses, ou bien un niveau d'exigence morale adapté au type d'audience<sup>59</sup>.

<sup>52</sup> Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, p. 135.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>54</sup> Bériou N., « Les sermons latins après 1200 », p. 377.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 371.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 398.

<sup>57</sup> Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, p. 149.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 149 ; Kienzle B., « Introduction », p. 155.

<sup>59</sup> Bériou N., « Les sermons latins après 1200 », p. 419.

Alors que le sermon devient plus que jamais un objet de rhétorique, tout le long du XIII<sup>e</sup> siècle on rappelle le fait que le prédicateur tient sa capacité à dévoiler les Ecritures de Dieu : son talent ne doit pas subjuguer l'auditoire au détriment de la Parole de Dieu<sup>60</sup> ; c'est un double discours que tiennent là les prédicateurs : la rhétorique est désirable, mais dangereuse. Pourtant, comme il sera vu plus loin, les prédicateurs que l'Eglise et la postérité ont retenu comme saint Antoine de Padoue ont mobilisé les foules par leur personnalité et leur don rhétorique – le déchaînement des passions qui suivit la mort du saint portugais démontre bien l'aura de popularité qui l'entourait – sans soulever la critique de leurs pairs qui reconnaissaient que le Saint-Esprit s'exprimait à travers eux.

Le dévoilement de la Parole de Dieu est le but de la *lectio* aussi bien que de la *disputatio*, mais comme l'exprime Pierre le Chantre, la prédication est la troisième étape de l'exégèse car elle la présente au monde – pour reprendre les mots de Gilbert Dahan, dans son article hommage au P. Jean-Louis Bataillon, « Exégèse et prédication au Moyen Âge » qui démêle ces deux écheveaux enlacés : « la prédication constituant donc le couronnement non seulement de l'exégèse mais aussi de toute la théologie. »<sup>61</sup> ; les chanoines réguliers ont d'ailleurs reproché aux moines de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle de pratiquer l'exégèse pour elle-même, pour le savoir pur, la rencontre avec Dieu (*gaudium*), au lieu de la partager dans la prédication<sup>62</sup>. Pour les maîtres de la fin du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, la frontière est fine entre l'exégèse et l'exploitation de celle-ci dans la prédication : les lectures littérales et allégoriques de la Bible forment un premier niveau interprétatif et explicatif, et les lectures tropologiques et anagogiques en forment un second dont le commentaire permet au prédicateur d'appliquer l'exégèse à son auditoire – faire comprendre la Parole divine (et l'ancrer dans le présent afin de le placer dans le plan téléologique de Dieu) mais aussi la faire suivre aux hommes<sup>63</sup>.

### Quelques outils du prédicateur au XIII<sup>e</sup> siècle

Enfin, au XIII<sup>e</sup> siècle la prédication est devenu le prolongement de l'exégèse biblique<sup>64</sup>, et les méthodes et outils évoluent avec la mutation de la

<sup>60</sup> Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, p. 146.

<sup>61</sup> Dahan G., « Exégèse et prédication au Moyen Âge », p. 558.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 564.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 577.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 578.

prédication, qui a aussi un but d'explication du présent par le dévoilement de la Bible<sup>65</sup> – les sermons d'Eudes de Châteauroux écrits pendant la croisade en sont un bon exemple<sup>66</sup>.

La Bible du XIII<sup>e</sup> siècle est issue des réformes du XI<sup>e</sup> qui créèrent les bibles atlantes, ces énormes manuscrits regroupant tous les textes sacrés. Longtemps les textes retenus ainsi que leur ordre divergèrent, les réformateurs du XI<sup>e</sup> siècle décidèrent de revenir aux Ecritures et à leur ordre d'apparition dans la Vulgate de saint Jérôme : Histoire des origines et la Loi<sup>67</sup>, les rois d'Israël<sup>68</sup>, les Ecrits Prophétiques<sup>69</sup>, les Livres Poétiques et Sapientaux<sup>70</sup>, les Macchabées<sup>71</sup> ; les Evangiles<sup>72</sup>, les Epîtres de Paul<sup>73</sup>, les Actes des Apôtres, les Epîtres canoniques<sup>74</sup>, l'Apocalypse. Ces ouvrages monumentaux sont agrémentés d'aides à la lecture et à l'interprétation, de gloses et d'indications liturgiques, ils se présentent donc comme des livres à lire, à commenter, sur lesquels baser le rituel religieux, néanmoins le texte lui-même n'as pas toujours fait l'unanimité, chaque exemplaire ne puisant pas aux mêmes sources<sup>75</sup>. Par ailleurs, la mode des bibles atlantes s'éteint avec les commentaires de plus en plus prolifiques des textes sacrés : à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle et au XIII<sup>e</sup> les commentaires bibliques s'inscrivent dans des ouvrages séparés et non plus dans les marges du texte sacré, lequel est transposé dans des manuscrits beaucoup plus denses, portatifs et à usage personnel – modèle qui devient le plus courant en France<sup>76</sup>.

Il en va de même pour la glose, dont le terme apparaît au cours du XII<sup>e</sup> siècle, car la glose est « la structure la plus élémentaire de l'exégèse »<sup>77</sup>. La Glose de la Bible devient un manuscrit à part, contenant un ou plusieurs livres bibliques placés en colonnes au centre de la page et encadrés de deux colonnes de gloses marginales développant des passages en particuliers, et de gloses interlinéaires expliquant des

<sup>65</sup> Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, p. 213.

<sup>66</sup> RLS n° 887, 888, 858, transcrits, traduits et étudiés par Alexis Charansonnet dans sa thèse *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 699-714.

<sup>67</sup> Octateuque : Gn, Ex, Lv, Nb, Dt, Js, Jg, Rt.

<sup>68</sup> I-II Sm, III-IV Rg.

<sup>69</sup> I Esdras, II Esd (Néhémie dans la Bible moderne), III Esd (II Esd dans la Bible moderne), Tb, Jdt, Est, Jb.

<sup>70</sup> Ps, Pr, Ec, Ct, Sp, Eccli ; les prophètes postérieurs : les grands : Is, Jr, Lam, Ba, Ez, Dn ; les petits : Os, Jl, Am, Abd, Jon, Mi.

<sup>71</sup> 1 M, 2 M.

<sup>72</sup> Mt, Mc, Lc, Jn.

<sup>73</sup> Ro, I-II Co, Ga, Eph, Ph, Col, I-II Th, I-II i, Tt, Phm, He.

<sup>74</sup> Jc, I-II P, I-III Jn, Jude.

<sup>75</sup> Lobrichon G., *La Bible au Moyen Âge*, p. 96-98.

<sup>76</sup> Dahan G., *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval*, p. 177.

<sup>77</sup> Dahan G., *Ibid.*, p. 123.

mots précis<sup>78</sup>. C'est dans le Nord de la France et de l'Italie que les maîtres des écoles cathédrales (Anselme de Laon, Guillaume de Champeaux, Albéric de Reims, Raoul de Laon), s'appuyant sur la tradition patristique et carolingienne, en confrontant les commentaires entre eux et en apportant leur propre réflexion personnelle, établissent des gloses de certains livres bibliques, à commencer par les Psaumes et les Epîtres de Paul<sup>79</sup>. Leur œuvre continue au cours du second tiers du XII<sup>e</sup> siècle, en particulier à Paris et à l'école du monastère de Saint-Victor où des maîtres tels que Pierre Lombard et Pierre le Mangeur produisent de nouvelles générations de gloses en expurgant les anciennes. Le centre parisien sélectionne les meilleurs livres de glose afin d'en fixer une version définitive à la fin du siècle, si bien qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la Glose ne possède que des variantes minimales à travers toute l'Europe ; elle est devenue un incontournable manuel dans l'apprentissage de la théologie, aux côtés du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard dont la plupart des gloses ont été retenues pour établir le texte « final »<sup>80</sup>. La *Glossa Ordinaria* sert autant à l'exégèse littérale qu'à l'exégèse spirituelle, puisqu'elle contient des gloses « littéraires » commentant les figures rhétoriques de la *sacra pagina*, des gloses historiques explicitant des identités, lieux, institutions, des gloses lexicographiques, mais aussi des gloses traitant des différents sens des Ecritures : allégorique (typologie des concordances de l'Ancien et du Nouveau Testament), tropologique (significations morales), anagogique (aspects téléologiques, croyances des fins dernières)<sup>81</sup>.

Les distinctions bibliques rejoignent la méthode de la glose puisqu'elles distinguent, en théorie, les quatre sens d'un terme des Ecritures, en pratique, elles distinguent autant de sens que l'auteur le souhaite ; de fait, leurs différentes significations ne se cantonnent pas aux Ecritures car elles peuvent provenir d'autres sources, comme des collections de *Proprietates rerum* ou de la propre réflexion de l'auteur<sup>82</sup>. Tout comme la glose, elles étaient pratiquées dès l'époque patristique et n'avaient pas de nom pour les désigner, mais c'est au XII<sup>e</sup> siècle que leur édition devient systématique et uniforme, parfois schématique, sous la forme de collections dont le but unique est de servir aux prédicateurs pour leurs sermons. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les collections de *distinctiones* rompent avec l'exégèse traditionnelle dans la mesure où elles s'émancipent des autorités patristiques pour être toutes entières le

<sup>78</sup> Lobrichon G., *La Bible au Moyen Âge*, p. 160.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 167-169.

<sup>81</sup> Dahan G., *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval*, p. 126-128.

<sup>82</sup> Rouse R., et M., « Biblical distinctions in the thirteenth century », p. 28.

produit de la réflexion des théologiens contemporains tels que Pierre le Chantre (*Summa Abel*), Pierre de Poitiers (*Distinctiones super Psalterium*), Prévostin de Crémone (*Summa super Psalterium*)<sup>83</sup>. Finalement cet élan créateur s'essouffle passée la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : après être devenues majoritairement des distinctions à buts moraux, distinguant vices et vertus, les prédicateurs ne les utilisèrent plus pour elles-mêmes mais comme une ressource de divisions de thèmes prêtes à l'emploi, coïncidant ainsi avec l'évolution de la prédication vers des sermons plus structurés. Les collections de distinctions disparurent donc pour des compilations (*compendia*) de matériel de prédication, trié par ordre alphabétique et affublé du terme, désormais dénué de sens, de *Distinctiones*<sup>84</sup>.

### Les techniques d'Eudes de Châteauroux

Je consacre ici un moment pour détailler les techniques de prédication du cardinal, principalement dans les quatre sermons consacrés à Antoine de Padoue, afin de mieux les appréhender par la suite.

Bien que les sermons d'Eudes de Châteauroux nous aient été transmis dans des manuscrits à but didactique, pour fournir de la matière à prêcher aux prédicateurs, le cardinal ne semble pas avoir retravaillé particulièrement la littérarité de ses sermons, préférant en conserver les traces d'oralités, notamment dans la conclusion du sermon : « *Satagamus ergo Karissimi ut sobrii simus et vigilemus* »<sup>85</sup>, ou encore dans le développement où il lui arrive d'interpeller ses auditeurs : « *Sed fortassis, auditis que diximus de inhibitione et discretione ciborum, dicet quis : « Quare non observantur modo huiusmodi inhibitiones ? » Respondeo : « Ne homines credant in huiusmodi discretione ciborum esse salutem [...] »*<sup>86</sup>. À cet égard, Eudes de Châteauroux remplit bien le critère principal de la prédication, c'est-à-dire la performance d'un discours.

Il signale souvent clairement la division de ses sermons par l'énumération des différents points (*primo, secundo, tercio, quarto* etc)<sup>87</sup> mais utilise qu'une fois sur

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 34-37.

<sup>85</sup> RLS n° 914. « Efforçons-nous donc, très chers, d'être sobres et vigilants. »

<sup>86</sup> RLS n° 914. « Mais peut-être que quelqu'un, une fois entendu ce que nous avons dit sur l'interdiction et le discernement relatifs aux aliments, pourrait objecter : "pourquoi n'observe-t-on plus aujourd'hui de tels interdits ? Je réponds : "pour éviter que les hommes ne croient qu'en ce type de discernement concernant les aliments réside leur salut" [...] »

<sup>87</sup> RLS n° 611, 913, 914.

quatre un prothème, après lequel il revient au thème en le divisant brièvement – quoique dans le sermon en question le thème soit très court<sup>88</sup>. Le nombre de divisions des sermons est très variable : de deux à cinq parties, de nombreuses sous-parties à aucunes par parties<sup>89</sup>. En général, la première partie est dotée de plusieurs sous-parties, comme les sermons 913 et 914, mais cette distribution des sous-structures n'est pas fixe, elle dépend entièrement des thématiques qu'Eudes choisit d'abord à la lumière du *thema*. Elles peuvent dériver très loin du *thema*, ainsi dans le sermon 612, le *thema* fait, à mon avis l'objet de deux divisions : une première sur « *Vos estis sal* », découpée en trois sous parties sur la fonction du sel (il adoucit), sa provenance, et son utilité (contre la putréfaction) ; une seconde partie s'interroge sur la qualité du sel que représentent les clercs et les religieux, ce qui permet de s'étendre sur les thématiques de l'orgueil, des faux prophètes, de la concupiscence de certains clercs et religieux, sur les vaines subtilités dans lesquelles certains s'engagent, quitte à s'appuyer sur le Talmud, un texte condamné. De fait, la circonstance de ce sermon 612 justifie un tel éventail de sujets : Alexis Charansonnet avance qu'il aurait été prononcé le 13 juin, dans le contexte de la reprise en main de l'Ordre Mendiant, après la condamnation effective de l'ouvrage joachimite du franciscain Gherardo en 1256, et avant la fin l'année 1260, *terminus ad quem* après lequel ce sermon n'aurait pas eu le même impact ; il a donc pu être prononcé en 1256 devant l'université la Curie<sup>90</sup>.

Le sermon 914 présente le même type de digression : sur un thème plus long, un verset de la Première épître de Pierre<sup>91</sup>, Eudes élabore cinq parties qui découlent parfaitement du thème, mais sont tout à fait inégales : la première est très longue, avec trois sous-parties distinctes, et les suivantes sont de plus en plus courtes, sans sous-division. Cette première partie s'attache à la sobriété qu'il faut avoir dans l'alimentation, la vêtue, et surtout le comportement, à l'image de saint Antoine dont le cardinal loue la maîtrise et la modération. Néanmoins, cette première division du texte semble être un prétexte pour expliquer les interdits alimentaires juifs avant de les réfuter : « *Omnis excatura Dei bona est* »<sup>92</sup>.

<sup>88</sup> RLS n° 612. Mt 5, 13-14 : « *Vos estis sal terre, vos estis lux mundi.* »

<sup>89</sup> Cf Annexes.

<sup>90</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 329.

<sup>91</sup> « *Sobrii estote et vigilate quia adversarius vester Dyabolus tanquam leo rugiens circuit querens quem devoret, cui resistite fortes in fide scientes eadem passionem ei quae in mundo est vestre fraternati fieri* »

<sup>92</sup> RLS n° 914. « *Tout ce qui est à manger est bon pour Dieu.* »

En comparaison des sermons 612 et 914, les sermons 611 et 913 sont plus simples et plus courts, bien que les premières parties de ces sermons soient plus longues que le reste. En raison de leur absence de sujet singulier pour un sermon *De sanctis*, il est difficile de dresser leur contexte d'écriture. On peut seulement émettre des hypothèses quant à leur période de composition : le RLS n° 612 est datable du 13 juin 1256 (ou 1257), le 914 autour de 1267, le 611 et le 914 entre 1261 et 1272. Quant au public : les 612 et 914 sont prononcés devant un auditoire mixte de séculiers et de franciscains ; les 611 et 913 avaient pour auditeurs au moins une assemblée de Frères mineurs.

D'une manière générale, il est vrai que, comme le souligne Nicole Bériou, Eudes de Châteaux est traditionnel dans sa manière de commenter les thèmes au sein de ses divisions puisqu'il favorise en premier le sens allégorique des Ecritures, avant l'interprétation morale<sup>93</sup> : il fait ainsi s'entrecroiser les citations de l'Ancien et du Nouveau Testament, et il s'engage dans une accumulation d'exégèse, des explications littérales des citations avant d'en extraire le sens moral.

En ce qui concerne les outils de la prédication, le cardinal n'utilise que deux fois la Glose de façon explicite<sup>94</sup>, et de quelques distinctions afin de préciser certains termes, comme ici :

« *Virga ista temptationes sunt demonum et diversa genera peccatorum quibus nos spoliare intendunt vestibis virtutum* »<sup>95</sup>

Il cite explicitement saint Augustin dans les sermons 612 et 913, et implicitement saint Cyprien dans le sermon 914 ; il a sans doute utilisé d'autres références, sans les citer, des Pères, de la Glose ou d'autres prédicateurs, que mon manque de connaissances à ce sujet m'a empêché de détecter ; quoiqu'il en soit, il ne manque pas de signaler ce qu'il reprend de saint Augustin, affirmant par là son affiliation à sa doctrine.

J'ai présenté là une analyse succincte des techniques de prédication d'Eudes de Châteaux, car je commente davantage les quatre sermons du corpus dans la seconde partie de ce mémoire, mais on peut d'ores et déjà avancer que les techniques

---

<sup>93</sup> Bériou N., *L'avènement des maîtres de la parole*, p. 162.

<sup>94</sup> RLS n° 914. « *Dicit Glosa* » ; « *ibi interlinearis* ».

<sup>95</sup> RLS n° 914 : « Cette branche représente les tentations des démons et les divers genres de péchés grâce auxquels ils s'emploient à nous dépouiller des habits de la vertu. »

de prédication du cardinal sont révélatrices d'une vision de la prédication en tant que discours à un auditoire, dont le but est de dévoiler l'exégèse allégorique des Ecritures en lien avec certaines circonstances qui justifient de longs développements argumentés, et en lien avec un redressement des mœurs et du niveau de la prédication même, chère au cardinal.



## LA SAINTETE AU XIII<sup>E</sup> SIECLE

« C'est à travers les saints et la sainteté que les religions du livre se donnent à voir, vivre et comprendre. »<sup>96</sup> Les saints sont une manifestation de la foi des fidèles puisqu'ils sont théoriquement déclarés tels par eux et entretiennent leur culte. Comme l'a démontré André Vauchez dans sa thèse sur la sainteté<sup>97</sup>, œuvre majeure sur la question, il existe des nuances dans l'univers de la sainteté : des hommes et des femmes peuvent être déclarés saints par la *vox populi* mais rejetés par l'Eglise, des saints peuvent être institués par la papauté mais délaissés par les fidèles, des saints peuvent exister grâce à une seule communauté ou bien ils peuvent être familiers de tout un royaume ; thaumaturges et intercesseurs auprès du ciel, protecteurs, exemples de perfection, ils peuvent se répartir sur trois niveaux de sainteté, qu'on pourrait en fait appeler échelle d'origine du culte : officielle, locale, populaire<sup>98</sup>.

Cependant, cette typologie tripartite n'a pas toujours existé et la création de la sainteté « théocratique » a modifié la vision principale de ce qui constituait la sainteté, : en s'impliquant dans les cultes des saints et leur élévation à l'honneur suprême de la canonisation, la papauté a orienté sa conception de la sainteté pour servir ses visées sotériologiques, menacées à l'époque même où la canonisation devient l'affaire du pape : la *cura animarum* devient capitale face à la prétendue prolifération hérétique au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise romaine a avant tout besoin de champions de la vraie foi et de guérisseurs et protecteurs des âmes.

### La fabrique de la sainteté

Si les fidèles ont une place centrale dans la création de la sainteté, l'Eglise, au fil des siècles de son histoire, a cherché à contrôler le concept de sainteté et l'apparition de ses représentants. La canonisation de saint Ulrich évêque d'Augsbourg (†973), en 993, est la première trace connue de l'intervention de la papauté en-dehors de l'Italie en matière de ratification du culte des saints. Néanmoins, cette première bulle de canonisation ne marque pas le début d'une « normalisation » de la sainteté par la papauté, bien qu'elle constitue un acte d'affirmation de l'autorité papale. Ce n'est que quelques décennies plus tard, dans une lettre de Benoît VIII (1012-1024) qu'on voit apparaître le

---

<sup>96</sup> Decherf JB, Plez JP, « Les saints et la sainteté. Histoires, concepts, méthodes » § 7

<sup>97</sup> André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, EFR, 1981

<sup>98</sup> Vauchez, p. 166-168.

terme « *canonizare* » pour la première fois ; par la suite, le terme est rarement employé jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, où la papauté, de plus en plus sollicitée par les évêques pour renforcer l'aura de sainteté d'un culte, commence à canoniser en dehors des synodes, appuyée sur la seule autorité de l'Église romaine<sup>99</sup>. Avec la poursuite de la réforme grégorienne, la Curie cherche à développer ses institutions et son gouvernement par délégations : à partir d'Innocent II (1130-1143) et Eugène III (1145-1153), le nombre de canonisations à la suite de délégations papales dotées de pleins pouvoirs s'accroît, sans pour autant que cette méthode soit reconnue comme une branche particulière des procédés de délégations curiales ou sans qu'elle devienne une pratique commune<sup>100</sup>. D'ailleurs, avant le IV<sup>e</sup> concile de Latran en 1215, aucun texte n'établit officiellement le rôle ratificateur du pape concernant le culte des saints, malgré le rappel, dans des lettres et des bulles de canonisation, de la *plenitudo potestatis*, l'autorité suprême du pape vicaire du Christ sur terre<sup>101</sup>. Le canon 62 de Latran IV affirme que seul le pape peut approuver ou improver la vénération de reliques, affaiblissant la légitimité juridique de l'action de translation des reliques des saints par les évêques sous la pression de la *vox populi* ; mais bien que la canonisation papale prenne le pas sur la translation des reliques, cette dernière continue à se pratiquer et les cultes se développent sans être forcément être approuvés, contrôlés par la Curie<sup>102</sup>. Néanmoins, au XIII<sup>e</sup> siècle, la canonisation papale est devenue la plus haute consécration, elle est activement recherchée et de plus en plus régulée.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, les caractéristiques des nouveaux saints sont la mort en odeur de sainteté et les pouvoirs thaumaturgiques, principalement post-mortem. Déjà au XI<sup>e</sup> siècle, la papauté insistait sur l'importance d'une enquête portant sur les miracles au tombeau, au XII<sup>e</sup> ces prémices de l'*inquisitio* se développent : l'Église romaine souhaite la constitution d'un dossier sérieux, incontestable avant de se prononcer ; ainsi, les témoins doivent-ils être à jeun, sobres, pris dans toutes les catégories de la société, majeurs, et entendus sous serment<sup>103</sup>. À partir d'Innocent III, la vie du saint prend autant d'importance que ses miracles aux yeux de la Curie : le saint est tout autant un être vertueux qu'un intercesseur auprès de Dieu grâce à cette vertu, et c'est pourquoi ses

<sup>99</sup> Vauchez, p. 25-27.

<sup>100</sup> Paciocco R., *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas*, p.19.

<sup>101</sup> Vauchez, p. 31.

<sup>102</sup> A. Vauchez, *La sainteté...*, p. 33-37. Par ailleurs, entre 1196 et 1431, 35 saints seulement sont canonisés, tandis que le nombre d'individus reconnus comme saints par les fidèles au XIII<sup>e</sup> siècle s'élève à 188 pour le sociologue P. Sorokin (*Altruistic Love. A Study of American "Good Neighbour" and Christian Saints*, Boston, 1950, p. 179), 312 pour P. Delooz (*Sociologie et canonisations*, Liège, 1969, p. 244), 518 pour M. Goodich ("A Profile of Thirteenth Century Sainthood", in *Comparative Studies in Society and History*, vol. 17, 1976, p. 430) – cités par A. Vauchez, *La sainteté*, p. 121. ; le nombre de cultes effectifs, bien que difficilement certifiable, est indéniablement plus important que le nombre de cultes ratifiés par la Curie.

<sup>103</sup> A. Vauchez, *La sainteté...*, p. 39-47.

hagiographies doivent faire le récit de ses vertus autant que de ses miracles. Or, pour les contemporains d'Innocent III, la sainteté se définit avant tout par le surnaturel et la thaumaturgie<sup>104</sup>. La papauté élève au plus grand honneur - celui de la canonisation- le serviteur de Dieu qui correspond aux critères qu'elle impose. Les procès de canonisation qui se développent au XIII<sup>e</sup> siècle vont dans ce sens et, bien que tous les cultes ne soient pas approuvés par la Curie - un peu moins de la moitié des procès initiés par la papauté aboutissent à la canonisation<sup>105</sup> - et qu'elle ne puisse empêcher réellement la vénération d'un saint populaire et local, l'évolution du genre hagiographique au XIII<sup>e</sup> siècle va dans le sens de la volonté papale puisque les *Vitae* des saints tendent désormais à mettre en avant les vertus et l'exemplarité des candidats à la canonisation<sup>106</sup>. En somme, avec l'institutionnalisation des procès de canonisation, la papauté généralise sa conception de la sainteté, à l'image de la *plenitudo potestatis* qu'elle revendique.

Sous Innocent III et Honorius III (1216-1227), pour ouvrir un procès de canonisation, la demande doit être appuyée par un nombre suffisant d'autorités locales ecclésiastiques et laïques et, à partir de 1230, les enquêtes préliminaires organisées par les postulants se généralisent afin de démontrer la *fama sanctitatis* du candidat ; c'est aussi à ce moment que les autorités communales italiennes commencent à requérir elles-mêmes la canonisation d'un saint (comme la commune de Padoue en 1231 pour saint Antoine), une pratique qui est reprise et normalisée par les pouvoirs publics, les seigneurs et les princes dans toute la chrétienté au cours du siècle<sup>107</sup>. Une fois le procès ouvert, trois commissaires, dont un évêque, sont envoyés faire une enquête (appelée *processus* ou *informatio in partibus*) auprès du tombeau du saint, lieu principal des miracles ayant engendré son culte. Dès les années 1220 en Italie, la présence de notaires accentue l'aspect juridique du processus, puisqu'ils mettent les témoignages *in formam publicam*, après avoir reçu les sceaux des commissaires pontificaux, les dépositions et le rapport du déroulement de l'enquête sont envoyés à la Curie<sup>108</sup>. Les témoignages et la façon dont ils ont été recueillis sont particulièrement étudiés par la papauté ; déjà, avant l'ouverture du

<sup>104</sup> A. Vauchez, *La sainteté...*, p. 43.

<sup>105</sup> A. Vauchez, *La sainteté...*, p. 301. Dans son étude statistique des procès de canonisation, André Vauchez établit que sur 71 enquêtes ordonnées par le Saint-Siège, entre 1198 et 1431, 35 sont sanctionnées par des canonisations. Il regrette aussi l'impossibilité d'établir une base statistique complète concernant toutes les demandes d'ouverture de procès de canonisation : il est certain que la Curie n'a pas donné suite à 38 demandes dans la période 1198-1431 (cf. A. Vauchez, *La sainteté...*, p. 82-83), mais bon nombre de demandes n'ayant pas donné suite ont certainement laissé aucune trace ; il faut donc remettre les 35 canonisations dans une perspective de demandes de canonisation plus large que celle que nous pouvons clairement quantifier.

<sup>106</sup> Vauchez A., « Saints admirables et saintes imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Âge ? », p. 164 ; Paciocco R., *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas*, p.189.

<sup>107</sup> Vauchez A., *La sainteté...*, p. 48-49.

<sup>108</sup> Vauchez A., *La sainteté...*, p. 50-54

procès, les vices de formes sont souvent la cause de beaucoup de demandes rejetées. Un tel soin dans les procès de canonisation exprime la nécessité pour la papauté d'endiguer le flot de demandes, d'examiner attentivement chaque cas et chaque preuve car la canonisation parachève la sainteté d'un serviteur de Dieu : dans « *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas* », Roberto Paciocco traduit la conclusion de la commission du procès d'Hugues de Lincoln (1219), qui illustre bien ce que représente la sainteté pour l'Église romaine : « alla santità sarebbe affidato il compito di *confirmare* la purezza della fede cattolica, di confutare la *pravitas haeretica*, di convertire gli increduli, di suscitare la *scientia* dei giusti e infiammare il cuore dei fedeli nell'amore per il Creatore »<sup>109</sup>.

Pour la papauté, les saints ont donc une force d'action capitale pour la consolidation et l'expansion de la chrétienté, c'est pourquoi elle présente parfois elle-même des candidats aux procès de canonisation : même si la moitié seulement sont canonisés<sup>110</sup>, cette démarche n'est pas exempte d'un certain calcul. Au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Église est secouée par ses luttes avec l'Empire auxquelles s'ajoutent les hérésies, elle éprouve « un besoin vital de perfection chrétienne »<sup>111</sup>, d'où la canonisation de personnages contemporains : déjà à la fin du XII<sup>e</sup> siècle il y avait eu Thomas Becket le martyr en 1173, Bernard de Clairvaux en 1174 ; au XIII<sup>e</sup> siècle, la canonisation de Pierre de Vérone constitue un autre exemple marquant. Certes, il n'y a pas de cultes sans dévotion des fidèles et, comme le rappelle André Vauchez, « l'action de la papauté en faveur du culte des saints récents n'aurait pas connu un tel succès si elle n'avait trouvé un écho dans les esprits et dans la conscience que les hommes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> avaient de leur propre histoire »<sup>112</sup>, mais le choix de la papauté de canoniser un serviteur de Dieu s'apparente à un choix stratégique et politique – et toujours dans la visée téléologique divine.

Le culte de Pierre de Vérone, mort en martyr en 1252 sous les coups de partisans gibelins, fut « sponsorisé » par Innocent IV qui l'intégra dans le calendrier des Saints (bulle *Magna et cerebris* en 1253, et bulle *Magna magnalia* en 1254, qui renouvelle la nécessité de célébrer la fête du saint), et encouragea les pèlerinages à son tombeau en accordant de nombreuses indulgences – autant de mesures réitérées par les successeurs d'Innocent IV<sup>113</sup>. Frère prêcheur, inquisiteur et prédicateur de renom contre les hérétiques

---

<sup>109</sup> Paciocco R., *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas*, p. 51, cf. note 53, traduction de la bulle *Ut inventus Ecclesie* (27 avril 1219).

<sup>110</sup> 35 canonisations sur 71 procès commandités par le Saint-Siège entre 1198 et 1431, cf. Vauchez A., *La sainteté...*, p. 301.

<sup>111</sup> Vauchez A., *La sainteté...*, p. 129.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>113</sup> Prudlo D., *The Martyred Inquisitor: the life and cult of Peter of Verona (+1252)*, p. 85.

(ce qui lui valut son martyr)<sup>114</sup>, il avait, avec sa mort glorieuse, apporté un charisme immense à l'Ordre des frères Prêcheurs, en comparaison du rôle joué en ce sens par la figure de saint Dominique. Les Dominicains lui donnèrent l'image du frère Prêcheur idéal, et la papauté promut son culte afin d'asseoir l'influence dominicaine et donc sa propre autorité<sup>115</sup>. En effet, la promotion rapide des saints des ordres Mendians, nouveaux ordres à vocation pastorale et instruments majeurs dans la lutte de la papauté contre les hérésies, est un moyen de les légitimer, d'augmenter leur impact sur les fidèles grâce à la dévotion pour leurs saints.

### La sainteté pour les Ordres mendiants

À l'origine de leur développement, les Ordres mendiants se méfiaient des manifestations extérieures de sainteté<sup>116</sup> – celles-là même qui faisaient pour les fidèles un saint d'un serviteur de Dieu. Dominique ne fit pas l'objet d'une ferveur particulière à sa mort, et à l'exception de François d'Assise et Antoine de Padoue, il n'y eut pas de glorification d'autres saints : François se gardait des récits hagiographiques des frères martyrs au Maroc, le culte de sainte Claire fut presque imposé aux Franciscains en 1255, au chapitre général de Padoue, en 1276, Bonaventure ordonna la rédaction d'hagiographies crédibles, fondées sur des témoignages recueillis par les frères, qui devaient supplanter désormais toutes les précédentes *Vitae* des trois saints de l'ordre<sup>117</sup>.

Le fondement religieux du mouvement lancé par François d'Assise est l'imitation du Christ : une minorité décide de renoncer au pouvoir et aux possessions, de prêcher aux pauvres (et donc d'assimiler leur condition), d'exercer une prédication digne de foi et compréhensible<sup>118</sup>. Cet idéal de pauvreté promu par les Frères mineurs avait déjà agité les sphères monastiques au XII<sup>e</sup> siècle sans qu'elles parviennent à concilier idéal et réalité<sup>119</sup>, et sa popularité auprès des laïcs avait inquiété l'Eglise, débouchant sur la condamnation de nombreuses hérésies<sup>120</sup> ; toutefois, les Frères mineurs, forts de l'approbation papale et de leur allégeance à l'Eglise, ne sont d'abord pas inquiétés. Le second trait des disciples de François est l'évangélisation : ceux d'entre eux ordonnés

<sup>114</sup> Une hérésie très politique puisque Pierre de Vérone est mort des mains de Gibelins, ennemis de l'Eglise romaine.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 88, 99.

<sup>116</sup> Vauchez A., *La sainteté...*, p. 133.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 133-136.

<sup>118</sup> Paciocco Roberto, « Una coscienza tra scelta di vita e fama di Santità. Francesco d'Assisi *frater e sanctus* », p. 211.

<sup>119</sup> Vauchez A., *La Spiritualité au Moyen Âge*, p. 80-94.

<sup>120</sup> Voir aussi : Manteuffel T., *Naissance d'une hérésie : les adeptes de la pauvreté volontaire au Moyen âge*, (traduit du polonais par Posner A.), La Haye, Paris, 1970.

prêtres assurent les offices et tous ont vocation à prêcher d'une manière persuasive et familière, mais, contrairement à ce qu'a avancé Jacques Le Goff dans son article « Le Dossier des Mendians »<sup>121</sup>, les Franciscains n'ont pas dissocié la prédication de l'office, ils ont plutôt contribué à rapprocher la liturgie et la prédication, la Bible et les sermons<sup>122</sup>, même s'il est vrai que pendant dix ans, jusque dans les années 1220, les Frères mineurs se concentrèrent principalement sur l'exhortation morale (qui leur avait été autorisée par Innocent III) avant de complexifier leurs sermons et leur exégèse, sous l'impulsion de prêtres séculiers entrés dans l'ordre entre 1210 et 1226<sup>123</sup>.

Si le mouvement de François et de ses compagnons fut si bien accueilli par la papauté à ses débuts, c'est que la *sequela Christi* et sa vision de la prédication répondent aux besoins de l'époque et à la ligne de conduite choisie par la papauté : en juin 1201, Innocent III, lors de son approbation du *Propositum vitae* des Humiliés, affirme que la prédication aux laïcs ne peut pas porter sur la foi et les sacrements, mais qu'elle doit avoir des connotations essentiellement morales et prendre la forme du *verbum exhortationis* ; or, dans la *regula non bullata* (1221), François recommande l'exhortation à l'humilité dans la prédication des frères<sup>124</sup>.

Dans la lignée des courants religieux du XII<sup>e</sup> siècle, le *Poverello* désapprouve l'expression extérieure de la sainteté qui peut tourner à l'hypocrisie, à la recherche d'une vaine gloire à travers le caractère extraordinaire de l'ascèse. Il conçoit l'humilité, vertu naissant de la connaissance de soi, comme l'élément fondamental de la spiritualité ; l'intériorité de la foi et le dialogue avec Dieu sont capitaux, mais pour François le rapprochement avec Dieu se fait aussi par la médiation avec le prochain, c'est-à-dire par la prédication, action aussi forte que la prière qui réunit l'évangile et la vie, et incite à l'exemple<sup>125</sup>.

Malgré l'adéquation du mouvement franciscain à la sotériologie de l'Eglise romaine, celle-ci impose des mesures et des concepts à l'ordre des Frères mineurs afin qu'il réponde au mieux aux besoins de la *christianitas*. D'abord en matière d'éducation : François d'Assise et beaucoup de ses disciples se méfiaient de la connaissance car le savoir est un trésor qui peut conduire à la vanité, c'est pourquoi les Frères ne devaient pas

<sup>121</sup> Le Goff J., « Le dossier des Mendians », p. 218 : « Il semble que ce qui est retiré à la parole liturgique est donné par les Mendians à la parole enseignante. La prédication se détache de l'office, s'allonge, devient comme une fin en soi. »

<sup>122</sup> Morard M., « Quand liturgie épousa prédication. Note sur la place de la prédication dans la liturgie romaine au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) »,

<sup>123</sup> Roest B., *A History of Franciscan Education (c.1210-1517)*, p. 273.

<sup>124</sup> Paciocco Roberto, « Una coscienza tra scelta di vita e fama di Santità. Francesco d'Assisi *frater e sanctus* », p. 213.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p 215-216.

rechercher la connaissance pour elle-même mais pour prêcher et enseigner les Écritures aux hommes<sup>126</sup>. Toutefois, l'arrivée de nouveaux membres implique la nécessité de les former, et si l'initiative part des ministres déjà cultivés, choisis par François, qui dotèrent l'ordre d'un système d'éducation, la *regula bullata* (1223), cautionnée par François et approuvée par Honorius III, place désormais l'enseignement et l'apprentissage au même rang que les travaux manuels et la mendicité<sup>127</sup>. Cet enseignement a pour but de réfuter les hérésies et de pratiquer l'exégèse, et s'apparente toujours à l'évangélisation, partie prenante du dialogue avec Dieu cher à François, mais cette dernière évolue : d'une prédication simplement liturgique et moralisatrice, on passe à une prédication comme instrument de combat contre les hérésies. L'art de la rhétorique doit être maîtrisé afin que le sermon soit convaincant, édifiant, toujours compréhensible et bref, ainsi que la *regula bullata* le recommande avant d'ajouter que le programme de prédication des frères doit être approuvé par le ministre de l'ordre et les évêques dans les diocèses desquels les frères opèrent<sup>128</sup>. En coopérant avec la papauté, François d'Assise voit son mouvement religieux prendre un tournant intellectuel qu'il n'avait pas souhaité à l'origine.

Cependant, le plus grand changement opéré par la papauté sur l'ordre des Frères mineurs prend racine dans l'image même de son fondateur. Le *Poverello* se méfiait des manifestations extérieures de sainteté et il aurait déploré les miracles advenus au tombeau de son compagnon Pierre de Catane (†1221)<sup>129</sup>, or il se trouve qu'après sa mort, la dévotion que sa canonisation engendre va lui donner l'image d'un saint à la sainteté différente de celle qu'il concevait et va même modifier la place que ses contemporains lui concédaient jusque-là dans l'ordre. En effet, avant la canonisation de François, le 16 juillet 1228, il semblerait que les chroniqueurs non-franciscains ne fussent pas enclins à accorder une place centrale à François dans la genèse de ce nouvel ordre : c'est après sa canonisation que François prend une place consistante dans les récits des premiers temps de l'Ordre des Frères mineurs<sup>130</sup>. C'est aussi après sa canonisation que l'homme devient un saint, y compris au sein de son propre ordre : dans sa chronique, Jourdain de Giano, qui avait connu François, raconte qu'en 1230, il se voit confier des reliques du défunt afin de les acheminer au monastère d'Eisenach ; là, une cérémonie accueille en grande pompe le précieux présent et Jourdain est frappé de réaliser que l'homme qu'il avait connu dans

<sup>126</sup> Roest B., *A History of Franciscan Education (c.1210-1517)*, p. 2-3.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>128</sup> Paciocco Roberto, « Una coscienza tra scelta di vita e fama di Santità. Francesco d'Assisi *frater e sanctus* », p. 213.

<sup>129</sup> Vauchez A., *La sainteté...*, p. 133.

<sup>130</sup> Paciocco Roberto, « Una coscienza tra scelta di vita e fama di Santità. Francesco d'Assisi *frater e sanctus* », p. 217-218.

son humanité, est devenu un saint honoré, digne de révérence<sup>131</sup>. La réputation du nouveau saint s'étend aussi rapidement aux lieux où il n'avait pas exercé sa prédication, de même que le récit de ses stigmates qu'il avait soigneusement cachés jusqu'à sa mort. Ce signe extérieur de sainteté, se rapportant à l'adoration du Christ dans son humanité, est finalement approuvé par la papauté puis âprement défendu dans de nombreuses bulles<sup>132</sup>.

Le processus même des indulgences qui visent à installer et encourager la dévotion pour un culte va changer la fonction thaumaturgique populaire attribuée à saint François : lorsqu'Innocent IV revient de Lyon en 1252, il passe par Assise et accorde une importante rémission de péchés à l'église de saint François puis, en 1253 lorsqu'il consacre la basilique d'Assise, il octroie des rémissions et des indulgences ; son successeur, Alexandre IV, alloue aux frères se trouvant dans la basilique le droit de confesser les pèlerins. Ainsi, à force d'indulgences pour le pèlerinage au tombeau du saint et sa fête, l'aura thaumaturgique de son tombeau qui avait prévalu avant les années 1250 fait place à la *cura animarum* : François d'Assise ne guérit plus le corps, il guérit l'âme, il est devenu le plus grand intercesseur contre les périls de l'au-delà, après la Vierge<sup>133</sup>. Ce développement de la sainteté de François, orchestrée par la papauté, vise à légitimer l'Ordre des Frères mineurs, de même que les canonisations de Dominique et Pierre de Vérone légitiment l'Ordre des Frères prêcheurs, alors même que la vocation des Ordres mendiants se retrouve controversée dans la longue querelle qu'ils ont avec les séculiers à l'université de Paris. De plus, la promotion des saints des Ordres mendiants sert à la pastorale puisque la sainteté a une grande part dans la prédication de ces ordres<sup>134</sup>, leurs saints sont proposés en exemple. Finalement il y a une synergie entre la « seconde génération » de franciscains et la papauté.

En fait, la sainteté dans l'Ordre des Frères mineurs avait pour origine une idée forte d'intériorité, de sainteté personnelle : « Que chacun soit glorifié pour son propre martyr et non pour celui des autres ! »<sup>135</sup> aurait dit le *Poverello*. Il n'était pas question d'utiliser

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 218-219. Paciocco cite aussi le passage de la *Chronica fratris Jordani*, d'après l'édition de H. Boehmer, Paris, 1908, p. 52 s : « *Et extunc frater Jordanus beatum Franciscum, quem in presenti [vita] viderat et ob hoc quiddam ei humanitatis acciderat, in maiori reverencia cepit habere et honore.* ». Voir aussi la traduction en français par I. Heullant-Donat de la *Chronique* de Jourdain de Giano, dans *François d'Assise, Ecrits, Vies, témoignages. Edition du VIII<sup>e</sup> Centenaire*, vol. 2, Editions franciscaines-Editions du Cerf, Paris, p. 2016-2088, pour la présentation de la *Chronique* et la traduction du passage cité, page 2079. Tout cet épisode atteste la "mutation sanctoriale" connue par François puis les autres franciscains canonisés au sein de l'Ordre.

<sup>132</sup> Vauchez A., « Les stigmates de saint François et leurs détracteurs dans les derniers siècles du moyen âge », p. 601.

<sup>133</sup> Paciocco R., *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas*, p. 293-294.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 289-290.

<sup>135</sup> BOEHMER H., *Chronica fratris Jordani*, Paris, 1908, p. 7. Cité et traduit par Heullant-Donat I., « La perception des premiers martyrs franciscains à l'intérieur de l'Ordre au XIII<sup>e</sup> siècle », §10.



le martyr des frères (en l'occurrence ceux morts au Maroc) pour la gloire de la communauté<sup>136</sup>. Pourtant c'est ce à quoi contribuent les canonisations officielles et précoces de François d'Assise, d'Antoine de Padoue et de Claire d'Assise – même s'il ne faut pas oublier la question de la politique communale qui porte la demande de canonisation d'Antoine de Padoue, sur laquelle je reviendrai plus tard.

La popularité rapide du nouvel ordre a conduit au recrutement de nouveaux membres et à l'emploi de nouvelles idées et méthodes qui développèrent les premiers concepts du franciscanisme, alors même que la papauté encourageait les frères mendiants à s'étendre et à s'imposer dans les universités. Ces développements entraînent notamment des dérives de la part de certains frères, tel l'attrait pour la pensée joachimite et son interprétation chez Gherardo de Borgo San Donnino, à Paris dans les années 1250 : son *Introductorius ad evangelium eternum* faisait de François l'Ange de l'Apocalypse<sup>137</sup>. Les Mendiants déjà en conflit avec les maîtres séculiers de l'université de Paris, parce qu'ils refusaient la conception corporative de l'université portée par ces derniers et leurs visées ecclésiologiques antagoniques aux leurs<sup>138</sup>, sont accusés d'hérésie après l'explosion de la querelle. L'Eglise romaine doit désormais protéger et corriger les Ordres mendiants : c'est ce qu'Eudes de Châteauroux fait à Paris, après la commission d'Anagni (été 1255) et la mise à l'index de l'œuvre de Gherardo<sup>139</sup>. Par ses sermons, le cardinal tente d'apaiser les tensions : il prêche contre les partisans du joachimisme, contre les détracteurs des Mendiants, il loue le style de vie des Mendiants et rappelle la mission pastorale qui leur incombe et que leurs saints ont remplie.

---

<sup>136</sup> Heullant-Donat I., « La perception des premiers martyrs franciscains à l'intérieur de l'Ordre au XIII<sup>e</sup> siècle », §11.

<sup>137</sup> Charansonnet, A, *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 300.

<sup>138</sup> Cf. Charansonnet, A, *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 270-271 : Pour les maîtres séculiers, le pape est le juge suprême de la commission pétrine déléguée à tous les prêtres, justifiant ainsi la dîme et les revenus liés à la cure, mais aussi leur propre monopole sacramental et oratoire, en vertu duquel il est juste que les recteurs de l'université désignent les maîtres-régents en théologie destinés à former les clercs. Enfin, les maîtres séculiers prônent la primauté du concile œcuménique alors que les maîtres mendiants se prononcent pour un gouvernement central curial. Les maîtres mendiants tiennent leur légitimité du souverain pontife et ils le lui rendent bien puisqu'ils exaltent le titre de « Vicaire du Christ » alloué au pape depuis Innocent III, un titre qui confirme bien sa supériorité dans la hiérarchie ecclésiastique et dans toute la Chrétienté. Ils s'opposent radicalement aux séculiers sur le plan économique en prônant une fiscalité pontificale centralisée et la mendicité pour eux-mêmes, enfin en soutenant une politique pontificale les favorisant en retour, en tant qu'armées de prédicateurs, officiants et confesseurs mandés par le pape. Voir aussi Elsa Marmursztejn, *L'autorité des Maîtres. Scolastique, normes et société au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2007. L'auteur examine la querelle dans le cadre de sa recherche propre, qui porte entre autres sur la capacité des Maîtres séculiers à discuter et établir la norme en matière de théologie et de droit canon, contre les pouvoirs de diverse nature, voir en particulier le paragraphe intitulé « La parole théologique contre les pouvoirs », p. 64-82 ; on y trouve de très nombreux passages concernant la partie chronologiquement seconde et finale de la querelle des Mendiants et Séculiers, ainsi que sur le rôle joué par les Franciscains dans les années 1260 contre la théologie de Thomas d'Aquin ; tout cela donc guère éloigné de la période où Eudes prêche sur Antoine de Padoue, se rendant d'ailleurs à l'Université pour cela (voir le RLS n° 612).

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 310-311.

## Les sermons d'Eudes de Châteauroux aux Ordres

### mendiants

Selon les travaux d'Emmanuelle Choiseau dans son mémoire *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, le cardinal a écrit 24 sermons à l'intention des Franciscains<sup>140</sup> : des sermons *de sancto* (10 pour la fête de saint François<sup>141</sup>, 2 pour la fête de sainte Claire<sup>142</sup>, 4 sermons dédiés à la fête de saint Antoine de Padoue<sup>143</sup>) et 7 sermons *de casibus* dont 4 sont prononcés dans un couvent de moniales de sainte Claire<sup>144</sup>.

Le principal trait de l'Ordre des Frères mineurs qu'Eudes retient est que les Franciscains attirent les intellectuels : malgré la fondation de trois ordres issus de saint François, les Pénitents, les Dames de Saint-Damien, l'Ordre des Frères mineurs, le cardinal montre la prééminence de l'ordre lettré sur les deux autres, le seul qui soit valable à ses yeux et à ceux de la papauté<sup>145</sup>. Il perçoit François comme un autre apôtre<sup>146</sup>, il loue le mode de vie des Mendiants en parallèle des corrections de leur mode de vie qu'il suggère aux clercs séculiers mais aussi aux religieux<sup>147</sup>, en les présentant comme des instruments de l'Eglise rénovée, une thématique chère au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>148</sup>. La même formule s'applique aux Dominicains qui font parties de ces nouveaux prédicateurs qui « allient la mobilité des ermites, la pauvreté des apôtres et la vie commune des moines, témoignant par le verbe et par l'exemple. »<sup>149</sup> Dans les sermons adressés aux Franciscains, Eudes de Châteauroux fait quelquefois allusion à la querelle universitaire, notamment aux adversaires des Mendiants<sup>150</sup> ; mais finalement il parle plus volontiers de la reprise en main des Ordres mendiants, comme à l'occasion du chapitre général de 1257<sup>151</sup> où Bonaventure est élu pour remplacer Jean de Parme et où Eudes met en garde les frères contre le joachimisme et les faux prophètes, à l'instar d'autres sermons

<sup>140</sup> Choiseau E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 15. Elle a d'ailleurs étudié tous les sermons listés plus bas, à l'exception de ceux d'Antoine de Padoue, consacrés au ci-devant travail, et des RLS n° 464, 966, 695 et 326, concernant sainte Claire et les Pauvres Dames.

<sup>141</sup> RLS n° 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726.

<sup>142</sup> RLS n° 966, 967.

<sup>143</sup> RLS n° 611, 612, 913, 914.

<sup>144</sup> RLS n° 465, 839, 840, 842 ; les sermons aux Clarisses : RLS n° 326, 464, 695.

<sup>145</sup> Choiseau E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 113.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>147</sup> *Ibid.*, 118.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>149</sup> Courrèges d'Agnos (de) C., *Saint Dominique et les Dominicains dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 85.

<sup>150</sup> RLS n° 726. Choiseau E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 128.

<sup>151</sup> RLS n° 840.

prononcés devant les Frères mineurs<sup>152</sup>. Un sermon indatable<sup>153</sup>, intitulé *ad exortandum religiosos ad pacem et concordiam*, appelle à la paix entre religieux, sous-entendant ainsi que des tensions existent en leur sein, dont l'écho pourrait tout à fait être remonté aux oreilles du cardinal à cause de la querelle entre séculiers et réguliers et de ses suites - après tout, Clunisiens et Cisterciens étaient des ordres puissants et établis bien avant les Mendians, dont le style de vie tranchait avec les premiers et leurs riches monastères. Néanmoins, Eudes de Châteauroux place tous les ordres religieux sur le même plan, car s'il admire les Mendians, il n'en reste pas moins un cardinal, membre du corps de l'Eglise et juge impartial dans les questions internes de l'Eglise<sup>154</sup>.

Eudes de Châteauroux a prononcé 6 sermons à l'intention des Frères Prêcheurs : 5 pour la fête de saint Dominique<sup>155</sup> et un *de casibus*, pour la deuxième translation des reliques du saint<sup>156</sup>.

Les Dominicains sont un ordre à vocation explicitement intellectuelle, et Eudes s'adapte donc à son auditoire, développant un discours savant empreint d'autorités non toujours clairement dévoilées, mais qui sont immédiatement identifiables par son public<sup>157</sup>. Comme pour les sermons consacrés aux Franciscains, le cardinal utilise des passages d'hagiographies du saint fondateur pour étayer son argumentaire, souvent en démontrant la générosité de Dominique pour corriger les travers – l'avarice – de certains clercs et religieux<sup>158</sup>. Tout comme dans les sermons adressés aux Frères mineurs, le cardinal évoque rarement la querelle entre séculiers et religieux et se montre neutre : il loue le style de vie des Dominicains mais il nuance ses propos en rappelant les dangers de la vanité<sup>159</sup>. Enfin, il suggère la mésentente entre religieux, et souligne l'impartialité dont ils doivent faire preuve dans toutes les causes<sup>160</sup> – une thématique qui tient beaucoup à cœur au cardinal, qui tient toujours une position équilibrée vis-à-vis des Mendians : malgré son attachement pour eux - il finira ses derniers jours chez les Dominicains d'Orvieto et leur léguer des manuscrits –, il demeure pondéré dans les sermons qu'il leur adresse, à une époque où il était aisé de laisser l'admiration pour ces nouveaux ordres

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 129-130. Autres sermons faisant l'objet d'une mise en garde contre les faux prophètes et la lecture trop littérale de la Bible : RLS n° 717, 612.

<sup>153</sup> RLS n° 842.

<sup>154</sup> *Ibid.*, 133-139.

<sup>155</sup> RLS n° 649, 652, 654, 651, 959.

<sup>156</sup> RLS n° 958.

<sup>157</sup> Courrèges d'Agnos (de) C., *Saint Dominique et les Dominicains dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 39.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 44, 46-47.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 123-124.

l'emporter, ou bien où il était plus facile encore, en tant que séculier, de prendre ombrage de leur importance croissante.

# LES SERMONS ANTONIENS D'EUDES DE CHÂTEAUROUX

---

## LA VIE D'ANTOINE DE PADOUE

L'engouement pour Antoine de Padoue s'est manifesté dès son vivant et a connu un point d'acmé à sa mort. Tout comme François d'Assise, il bénéficiait déjà de son vivant de l'estime du pape et il fut canonisé très peu de temps après sa mort, à la suite d'un procès tenu à la Curie, selon la rigueur systématique institutionnalisée lors du concile de Latran en 1215, appuyé par des témoignages, validés ou non par les cardinaux, et par les hagiographies, visant à démontrer que le candidat remplissait tous les critères de la béatitude et du modèle de sainteté<sup>161</sup>.

### Vie et mort d'Antoine de Padoue

En suivant la *Vita Assidua* d'un frère mineur anonyme<sup>162</sup>, écrite en 1232 on peut dresser le squelette de l'histoire de la vie et de la mort d'Antoine de Padoue.

Fernand, de son nom de baptême, est né en 1195 dans une riche famille de Lisbonne, et son éducation est très vite confiée aux clercs de l'église voisine de la maison familiale. À l'adolescence il est saisi par les tentations du monde mais il y résiste et entre au monastère de Lisbonne de l'ordre de saint Augustin. Néanmoins, il ne parvient pas à se concentrer sur la perfection spirituelle à cause de la proximité de sa famille et de ses amis, il décide donc d'obtenir son transfère pour le monastère de Santa Croce di Coimbra ; là, il poursuit ses études évangéliques et cultive la méditation.

Vers 1220, l'infant Pedro Sanchez retourne du Maroc où il avait été mercenaire du sultan Yusuf al-Mustansir (1214-1224), il ramène en même temps à Coimbra les restes des martyrs frères mineurs qui avaient été envoyés là-bas par François d'Assise<sup>163</sup>. Touché de l'exemple de grâce de ces frères, Fernand décide de rentrer

---

<sup>161</sup> Vauchez A., « Saints admirables et saints imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Âge ? », p. 164, 168.

<sup>162</sup> J'ai choisi de me reposer sur la traduction de Vergilio Gamboso dont l'édition a été traduite en anglais par Bernard Przewozny en 2006 : *Life of saint Anthony of Padua, Assidua*, by a contemporary Franciscan, GAMBOSO V. (éd.), PRZEWOZNY B. (trad. anglaise), Messagero, Padoue, 2006.

La version originale de Vergilio Gamboso : *Vita prima di S. Antonio o « Assidua »* (c. 1232), dispose du texte latin, mais pour des raisons indépendantes de ma volonté je n'ai pas pu la consulter. Pour le latin je me reporte donc à l'édition de Léon de Kerval : *Sancti Antonii de Padua vite duae quarum altera hucusque inedita*, Fischbacher, Paris, 1904.

<sup>163</sup> Jeusset G., *Francesco e il sultano*, p. 95-100.

dans l'Ordre des Frères mineurs et de se faire martyr en Afrique : il prend le nom d'Antoine, sans référence au fondateur du monachisme, Antoine l'Ermite, puisque selon l'auteur de la *Vita Assidua*, cela signifie « *alte tonans* »<sup>164</sup>. Cependant, Dieu ayant d'autres projets pour lui, il est frappé d'une maladie qui l'empêche de demeurer en terre sarrasine ; sur le bateau du retour, une tempête le fait dériver en Italie où il se remet de son mal. Là, il rejoint le monastère de Monte Paolo en Romagne où, avec l'accord de l'abbé, il demeure en ermite à l'écart, mais assistant à toutes les réunions de l'établissement selon la Règle. Lors d'une réunion des Frères mendiants à Forlì où des frères doivent recevoir les ordres sacrés, le ministre demande aux frères de faire un sermon improvisé ; tous refusent de prendre la parole, et le ministre, ignorant les talents cachés d'Antoine, lui demande de dire tout ce que le saint Esprit lui soufflera. Le bienheureux fait alors un merveilleux sermon, si bien qu'il est désormais chargé du devoir de prédication qu'il remplit à la perfection, touchant petits et grands, et gagnant le surnom d'« *Evangeliste* »<sup>165</sup>. Il convertit les hérétiques de Rimini et un impie du nom de Bononillo qui devient ensuite fidèle à l'Eglise jusqu'à la fin de sa vie. Il prêche aussi devant Grégoire IX qui le surnomme « *Arca testamenti* »<sup>166</sup> tant son exégèse de la Bible est inspirée. Au début des années 1230 il se fixe dans la région de Padoue, là, le Diable, jaloux de son don, tente de l'étouffer mais l'invocation du nom de la Vierge le fait fuir. La foule est si nombreuse lors de ses sermons que l'église de Padoue ne peut plus la contenir et Antoine doit prêcher dans les prés ; plus de 30 000 personnes viennent assister à sa prédication et les femmes tentent de découper ses vêtements pour en faire des reliques, le nombre de confessions augmente tant qu'il n'y a plus assez de prêtres et de moines pour les entendre, la ville se pacifie et cesse toute activité pour venir écouter les sermons du saint homme. Un jour, il prédit sa mort et se retire donc pour méditer dans une cabane dans un arbre sur les terres d'un seigneur voisin.

Le récit de la mort d'Antoine est aussi long que celui de sa vie, et ce dans n'importe quelle hagiographie. Le bienheureux rejoint le Seigneur en récitant l'hymne à la Vierge jusqu'à la fin, entouré de quelques frères mineurs. Commence alors une querelle pour obtenir le corps du prédicateur, une querelle qui va finir en

<sup>164</sup> « Celui dont la voix porte haut ». Kerval (de) L., *Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, 5, 12.

<sup>165</sup> « ut nomen Evangelistae gestorum [Alc. 293 : testorum] strenuitate compensaret ». Kerval (de) L., *Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, 9, 3.

<sup>166</sup> « Arche du Testament ». Kerval (de) L., *Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, 10, 2.

guerre civile : les Pauvres Dames et les habitants de Capo di Ponte où Antoine a passé ses derniers jours désirent que le corps demeure auprès d'eux, tandis que les Padouans réclament qu'il soit enterré dans l'Eglise de la Sainte Mère de Dieu. Les hostilités sont telles que les autorités doivent intervenir pour calmer les deux cités. Finalement le corps est déterré et déposé dans l'église de Padoue et c'est à ce moment que commencent les miracles : des membres guéris, des sens retrouvés, des bienfaits obtenus ; des pèlerins de toutes les nationalités accourent au tombeau et lancent une vague de confessions comme du temps d'Antoine.

Dès la mort d'Antoine, une délégation est envoyée à la Curie pour demander un procès de canonisation : une série d'enquêtes et ordonnées, de nombreux témoins sont entendus<sup>167</sup>. Néanmoins, malgré toutes ces preuves, les cardinaux sont d'abord réticents à canoniser un homme décédé si peu de temps auparavant, c'est pourquoi Dieu envoie un rêve à l'un d'eux concernant la prochaine canonisation d'Antoine ; à la suite de cela le cardinal plaide en faveur du bienheureux. Antoine, mort le 13 juin 1231 est donc canonisé le 30 mai 1232 par Grégoire IX.

### Les hagiographies de 1231 à 1273

La *Vita Assidua* était sans doute une commande de l'Ordre franciscain pour la canonisation d'Antoine, le récit du frère anonyme aurait donc été établi peu après mai 1232.<sup>168</sup> Cette première *Vita* consacre 15 chapitres à sa vie contre 12 chapitres sur sa mort et 16 sur ses miracles post-mortem. Si elle parle de la sagesse d'Antoine, elle met avant tout l'accent sur le talent de prédicateur du bienheureux.

La *Vita Secunda* est écrite par Julien de Spire, un Rhénan né vers 1175-1180, mort en 1240 ; maître de chant à la cour royale de France, il entre dans l'Ordre des Frères mineurs vers 1215<sup>169</sup>. Il compose pour Antoine un office, entre 1233-1238 et une hagiographie, probablement entre 1235-1240<sup>170</sup>. Tout comme pour l'élaboration de sa *Vita santi Francisci* qui reprend la première hagiographie de François, par Thomas de Celano, Julien de Spire élabore une œuvre antonienne tributaire de la *Vita Assidua* ; en fait, ces deux œuvres du musicien fonctionnent en tandem puisqu'elles traitent des

---

<sup>167</sup> L'auteur précise d'ailleurs que dans la troisième partie de sa *Vita*, les miracles qu'il rapporte sont ceux enregistrés lors du procès de canonisation d'Antoine. Kerval (de) L., *Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, 30, 1.

<sup>168</sup> Kerval (de) L., *Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, p. 5.

<sup>169</sup> Gamboso V., *Officio ritmico e Vita secunda*, Giuliano da Spira, p. 25

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 57.

ressemblances et différences entre François et Antoine – toutefois si la *Vita santi Antonii* est un succès, la *Vita santi Francisci* est interdite par Bonaventure au chapitre général de Paris en 1266<sup>171</sup>. Il a éventuellement pu rencontrer Antoine au chapitre général d'Assise en mai 1230<sup>172</sup>, mais il base son récit principalement sur la *Vita Assidua* : Vergilio Gamboso relève qu'un 1/5 des phrases de la *Vita s. Antonii* sont identiques à la *Vita Assidua*, principalement dans les chapitres concernant la fin de sa vie, les émeutes pour obtenir son corps et le procès de canonisation<sup>173</sup>. En revanche, la version de Julien de Spire efface la jeunesse tourmentée par les tentations du monde et en fait un homme né sans tâche, passant directement, sans troubles, de l'école ecclésiastique aux ermites de saint Augustin puis à l'ordre de saint François. En omettant le combat victorieux d'Antoine contre les tentations, Julien de Spire donne un reflet négatif aux laïcs<sup>174</sup>, comme si le saint était né pour être saint et donc ne saurait être pleinement imité dans le siècle ; cet aspect d'immaculé élève un peu plus Antoine au rang de saint élu par l'Esprit saint. En dépit de ce manque par rapport à la *Vita Assidua*, Julien de Spire modifie et ajoute des détails de lieux et de noms : ainsi le nom franciscain de Fernand viendrait du lieu où sont déposées les reliques des martyrs franciscains, Sant'Antonio ; le nom du monastère de Romagne où Antoine se retire en ermite, Monte Paolo, est précisé dans la *Vita s. Antonii* mais pas dans la *Vita Assidua*. Un des éléments les plus importants qui diffère de la première hagiographie est le récit du chapitre de Provence, au couvent d'Arles : absent dans la première version, la seconde en fait le premier miracle du vivant d'Antoine ; alors que le bienheureux prononce un sermon sur la Passion du Christ, François d'Assise, encore vivant à cette époque mais officiant dans une autre région, apparaît au-dessus des frères et les bénit d'un signe de croix. Ce qui est remarquable c'est que cet épisode est présent dans la *Vita Prima* de Thomas de Celano, écrite avant la *Vita Assidua*, mais que cette dernière l'ignore complètement. Il est vrai que ce miracle concerne avant tout François, il le présente comme un *alter christus*, une image d'autant plus prégnante dans l'œuvre de Thomas de Celano grâce à son chapitre consacré aux stigmates du Poverello ; toutefois l'absence de l'épisode provençal dans l'*Assidua* pourrait résulter d'une précaution de la part de l'auteur car il s'agit d'un texte écrit pour le procès de canonisation d'Antoine, même s'il est considéré par la suite comme un pilier de l'Ordre des Frères mineurs, l'auteur n'a pas voulu se risquer à lui attribuer des miracles

---

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 274, 277.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 280-281.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 281.



de son vivant – ce qui était faisable pour François, personnage encore plus exceptionnel qu'Antoine, qui reçut les stigmates du Christ, les premiers à être reconnus par l'Eglise. À l'époque où Julien de Spire écrit son hagiographie, Antoine est canonisé depuis quelques années déjà, son culte grandit à travers l'Italie et l'Europe de l'Ouest, le récit d'un miracle accompli dans la vie ne fait pas de lui un mystificateur ; par ailleurs, d'autres miracles accomplis de son vivant viendront agrémenter les futures hagiographies antoniennes et la culture populaire, tel le miracle de l'âne rapportant la Bible volée à Antoine. Finalement, Julien de Spire a un double but en évoquant ce miracle : il souligne l'étroite communion du fondateur de l'Ordre franciscain et d'Antoine, mais il accentue aussi le don de performance homilétique d'Antoine. C'est d'ailleurs un des aspects les plus mis en avant dans cette hagiographie – et dans toutes les autres – avec la perfection de la vie évangélique et sa vocation de prédicateur, désignée par l'Esprit saint.

La troisième hagiographie d'Antoine de Padoue, le *Dialogus*, est une commande du Ministre Général de l'Ordre des Frères mineurs, Crescentius de Jesi (1244-1247) à un auteur anonyme, sans doute un frère mineur qui écrit probablement aux alentours de 1246<sup>175</sup>. Elle se présente sous la forme d'un dialogue entre un auditoire et un narrateur, elle reprend l'*Assidua* en la tronquant, ainsi que la *Vita Secunda* et y ajoute des nouveautés qui seraient issues de témoins : l'enfance d'Antoine est rapidement éludée (il est tout de même question des affres de la puberté), sa vie n'occupe que 9 chapitres et la liste de ses miracles s'étend sur 13 chapitres.

La quatrième, la *Benignitas*, est peut-être l'œuvre de Jean Peckham, ministre de la province d'Angleterre, qu'il aurait conçue à Padoue lors du chapitre général de l'ordre en 1276<sup>176</sup>. C'est la première hagiographie qui évoque le rôle de maître de l'école de théologie franciscaine de Bologne, et qui détaille aussi ses accomplissements de son vivant : ses victoires contre les hérétiques, le surnom qu'il acquiert pour la première fois de « *hereticorum indefessus malleus* »<sup>177</sup> et des miracles de son vivant, comme la guérison d'enfants paralysés<sup>178</sup>. Cette quatrième hagiographie novatrice démontre l'importance que prend la figure du saint dans l'Ordre franciscain et en Italie du nord et Provence : il marque une croissance du culte de saint Antoine.

<sup>175</sup> Gamboso V., *Vita del « Dialogus » e « Benignitas »*, p. 11, 20.

<sup>176</sup> Gamboso V., *Vita del « Dialogus » e « Benignitas »*, p. 282-288.

<sup>177</sup> « Marteau des hérétiques », *Id. – Vita Benignitas*, 16, 4.

<sup>178</sup> *Id. – Vita Benignitas*, 17, 8-17.

## Quelles sources pour Eudes de Châteauroux ?

Eudes de Châteauroux fait rarement mention de la vie d'Antoine, il reste d'ailleurs toujours dans des termes très généraux. On distingue cependant le passage de la révélation au public du don de la parole que le saint possédait :

*« et ideo tantus populus ad eum confluebat. Unde legitur de eo quod licet longo tempore fuisset apud fratres ignotus, ad ultimum quadam occasione et inductus per obedientiam, proposuit quedam verba que audientibus placuerunt et ex hoc concepit desiderium predicandi et proponendi singulis diebus Quadragesime verbum Dei. »*<sup>179</sup>

Ainsi que l'épisode de la tempête où son navire dérive du chemin d'Afrique pour s'échouer en Italie :

*« Hoc attendens beatus Antonius quod in medio mari erat procellis tempestatum agitatus dormire noluit sed vigilavit ne periclitaretur. »*<sup>180</sup>

Eventuellement la fin de sa vie, où il se retire dans une cabane, est évoquée à la fin du RLS n° 914 :

*« Sic Christus in deserto. Hoc beatus Antonius attendens circa finem vite sue magis cavebat a temptationibus, se ab aspectibus hominum et a familiaritatibus amplius sequestrando. »*<sup>181</sup>

Les principaux traits d'Antoine qu'Eudes dépeint dans ses sermons sont son don pour la prédication et son humilité en esprit comme en action :

---

<sup>179</sup> RLS n° 611 : « c'est pourquoi tant de personnes affluaient vers lui. Aussi lit-on de lui que, bien qu'il fût demeuré longtemps inconnu de ses frères jusqu'à ce que, en une occasion et conduit par l'obéissance, il exposât des paroles qui plurent aux auditeurs et conçut de là le désir de prêcher et d'exposer la parole de Dieu chaque jour du Carême. »

<sup>180</sup> RLS n° 914 : « Saint Antoine, considérant qu'il était en pleine mer, secoué par les rafales des tempêtes, ne voulut pas dormir mais demeura vigilant, par crainte de se mettre en danger. »

<sup>181</sup> RLS n° 914 : « Ainsi le Christ au désert. Saint Antoine, considérant cela, vers la fin de sa vie se gardait encore plus des tentations, en se mettant davantage à l'écart du regard des hommes et des relations amicales. »

« *Sequitur oratione confitebitur Domino, in hoc ostenditur gratia orandi quam Dominus dedit ei, et quod sibi nichil attribuit sed totum Domino* »<sup>182</sup> ; « *ut sobrius esset et mensuram servaret tam in cibo qua in vestibus.* »<sup>183</sup>

Des choses très communes en somme, et si on compare avec les sermons sur saint François, Eudes accorde beaucoup plus de place à la vie du saint fondateur dans sa rhétorique qu'il ne le fait pour Antoine<sup>184</sup>.

Il est impossible de déterminer quelle source le cardinal a utilisée pour ses sermons, tant il en dit peu sur Antoine de Padoue et tant les premières sources hagiographiques se ressemblent – d'autant plus qu'il ne fait jamais mention de ses miracles qui pourraient être un indice de ses sources. En revanche, on peut assurer que, s'il les a éventuellement lus, il ne s'est pas contenté des chapitres du *Speculum historiale* consacrés à Antoine par Vincent de Beauvais. En effet, ce contemporain d'Eudes que le cardinal a peut-être connu, ayant tous deux fréquenté la cour de Louis IX, ne mentionne pas l'épisode de la tempête et du naufrage, il écrit seulement que Dieu avait d'autres plans pour lui, écartant ainsi Antoine des terres sarrasines pour l'emmener au chapitre général d'Assise à la suite duquel il est envoyé en Romagne<sup>185</sup>.

Lecture d'une ou plusieurs hagiographies ou connaissances acquises auprès de ses pairs, de bouche à oreille, ou encore des actes du procès de canonisation, Eudes de Châteauroux reste distant d'Antoine bien qu'il l'admire et fasse de lui le parfait prédicateur ; il ne lui accorde pas autant d'importance qu'à François d'Assise, ne le plaçant peut-être pas comme un pilier de l'Ordre des Frères mineurs, mais il lui accorde tout de même quatre sermons dont deux sont prétextes à aborder des sujets graves concernant l'Ordre, et des thématiques théologiques illustratives des débats au sein de la Curie dans les années 1260.

---

<sup>182</sup> RLS n° 913 : « La suite : *Dans sa prière il rendra grâce au Seigneur.* En cela est illustrée la grâce de la prière que le Seigneur lui donna et le fait qu'il ne se l'attribua rien à lui-même, mais en totalement au Seigneur. »

<sup>183</sup> RLS n° 914 : « afin d'être sobre et de préserver la mesure aussi bien dans l'alimentation que dans la vêtue. »

<sup>184</sup> Cf. Choiseau E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 73-101.

<sup>185</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXXI, 131-135.

## POSTERITE D'UN PREDICATEUR

Les hagiographies seules ne sont pas constitutives de l'image d'Antoine de Padoue véhiculée au XIII<sup>e</sup> siècle. Le bienheureux prédicateur a laissé des sermons qu'il finit d'écrire pendant le dernier carême qu'il passe à Padoue.

### Maître de la parole franciscaine

Comme cela a été dit plus haut<sup>186</sup>, le XIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'acmé du renouveau de la prédication, symbolisé notamment par le concile de Latran et ses décrets en faveur d'une prédication évangélisatrice, obligatoire et diffuse. Par essence, les Franciscains et les Dominicains deviennent des agents de Latran IV, enseignant la théologie au sein de leurs ordres et envoyant des équipes de prédication à travers l'Europe et au-delà.

En un sens, Antoine est un pilier de l'éducation franciscaine car il est un des premiers maîtres de théologie de l'ordre, mandé par François d'Assise dans une lettre qu'évoque la tradition hagiographique franciscaine (*Vita Prima* de Thomas de Celano, vaguement la *Legenda Majora* de Bonaventure)<sup>187</sup> mais pas l'antonienne. Voici la transcription et traduction de ce court billet, parvenu jusqu'à nous grâce à des témoins datant du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, présenté et commenté par Michael W. Blastis (traduction de Jean-François Godet-Calogeras) dans *François d'Assise, Ecrits, Vies, témoignages*, sous la direction de Jacques Dalarun :

« À frère Antoine, mon évêque, frère François, salut.

Il me plaît que tu lises la théologie sacrée aux frères, pourvu que dans l'étude de celle-ci, tu n'éteignes pas l'esprit de sainte oraison et de dévotion, comme il est contenu dans la Règle. Va bien. »<sup>188</sup>

Saint François reste donc vague dans les attributions d'Antoine et distant envers l'idée d'enseignement. Plus que ce que la lecture et l'instruction qu'Antoine peut produire aux frères sachant déjà lire, il se préoccupe davantage de l'humilité

<sup>186</sup> Cf. chapitre 1, II, 1.

<sup>187</sup> Dalarun J., *François d'Assise, Ecrits, Vies, témoignages*, p. 380.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 383.

des dits-frères<sup>189</sup>. Le fondateur de l'Ordre des Frères mineurs se méfie toujours de la facon de des prédicateurs, mais par rapport à ses positions précédentes, cette autorisation pour Antoine d'enseigner constitue déjà un pas vers un ordre d'intellectuels.

De fait, les hagiographies antoniennes insistent sur sa prédication quotidienne et son impact sur les foules : conversions de foi, conversions de mœurs. Nicole Bériou fait d'ailleurs remarquer que des lois décidées par la commune de Padoue en faveur des débiteurs attestent de l'authenticité, dans une certaine mesure, des effets de la prédication d'Antoine durant le Carême à Padoue<sup>190</sup>.

C'est sans doute à la demande de ses confrères qu'il commença à composer le recueil des *Sermons des dimanches et des fêtes*, lorsqu'il devint Ministre Provincial du Nord de l'Italie : en tant qu'ancien chanoine de Saint Augustin ayant étudié auprès de maîtres issus de l'université parisienne, et en tant qu'ancien enseignant de théologie et prédicateur à Bologne et dans le Sud de la France, il était un des plus à même de composer une ressource franciscaine pour la prédication<sup>191</sup>. Les *Sermons des dimanches et des fêtes* cristallisent une prédication rarement littérale, très souvent allégorique, aisément compréhensible par le peuple, bien qu'elle reflète la culture de son auteur<sup>192</sup>. Même si son exégèse sotériologique est dense, ses métaphores familières, empruntées aux bestiaires, sont pratiques et parlent à tous, appelant à la conversion profonde, à la pénitence et à la contemplation<sup>193</sup>. Ce recueil fait partie de la première vague des outils de la prédication franciscaine, il reste difficile à manier de par son volume et sa rédaction hâtive et il sera rapidement supplanté par d'autres ouvrages franciscains, tout en conservant une certaine postérité, comme chez saint Bonaventure qui l'a lu et en reprend certaines métaphores<sup>194</sup>.

Les premiers sermons consacrés à Antoine qui nous sont parvenus sont l'œuvre d'un frère dominicain portugais, Pelagius, conservés dans un manuscrit achevé en octobre 1250 ; Pelagius y rend hommage à tous les saints du calendrier dominicain dans ses sermons ainsi qu'à trois saints originaires du Portugal : Eulalie, Antoine et Martine. Dans ces deux sermons, le dominicain reprend certaines caractéristiques de

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>190</sup> Bériou N., « Antoine de Padoue, le témoin d'une parole nouvelle au XIII<sup>e</sup> siècle », p. 276.

<sup>191</sup> Hughes B., « The practice of preaching according to Saint Anthony of Padua », p. 345.

<sup>192</sup> Bériou N., « Antoine de Padoue, le témoin d'une parole nouvelle au XIII<sup>e</sup> siècle », p. 279.

<sup>193</sup> Pacheco M. C., « Exégèse et prédication chez deux auteurs portugais du XIII<sup>e</sup> siècle : saint Antoine et frère Pelagius », p. 173-174.

<sup>194</sup> Bériou N., « Antoine de Padoue, le témoin d'une parole nouvelle au XIII<sup>e</sup> siècle », p. 280.

la prédication d'Antoine : il accentue les rapports entre Ancien et Nouveau Testament<sup>195</sup> (pratique ordinaire), et il utilise la même symbolique des couleurs qu'Antoine concernant la *Quadriga* d'un thème issu du Cantique des Cantiques (rouge pour les combats des patriarches, noirs pour les tribulations des prophètes, blanc pour la chasteté des apôtres et des évangélistes, bariolé comme la diversité des prédicateurs dans leurs habits et leurs discours)<sup>196</sup>.

Tout comme chez Pelagius, les sermons sur Antoine de Padoue posent la figure de l'excellent – si ce n'est de l'idéal – prédicateur dont les actes ont autant d'impact que les paroles : le prédicateur doit en effet imiter le Christ en actes et en paroles<sup>197</sup>. Des sermons franciscains de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle développent l'exemplarité d'Antoine en accordant plus d'importance encore à la pauvreté du saint, une vertu propre à sa personnalité mais aussi une caractéristique dans l'Ordre franciscain<sup>198</sup>. Eleonora Lombardo souligne d'ailleurs, dans son étude de trois sermons dédiés à Antoine, qu'au contraire des *Vitae*, la pauvreté devient la principale vertu d'Antoine dans la prédication, invitant ainsi à la réflexion sur l'Ordre franciscain à travers la figure du bienheureux de Padoue<sup>199</sup>. Cependant, les sermons d'Eudes de Châteauroux sur saint Antoine, écrits entre 1256-1272, ne mettent pas principalement en avant la pauvreté du saint, ils s'en tiennent à son élection par l'Esprit Saint et son don pour la parole (« *Dominus ergo dedit beato Antonio dedit ei verbum* »)<sup>200</sup>, ainsi qu'à sa vie adéquate à sa prédication (« *ut sobrius esset et mensuram servaret tam in cibo qua in vestibus* »)<sup>201</sup>.

### **Antoine de Padoue et Eudes de Châteauroux, des attentes sotériologiques communes**

L'enseignement de la Parole et un mode de vie humble étaient d'ailleurs parmi les principales préoccupations de la prédication antonienne. Naturellement, son recueil de sermons rend visible ce qui faisait, selon lui, un bon prédicateur ; il ne s'éloigne pas des sentiers battus de l'homélie, mais insiste davantage sur certains

<sup>195</sup> Pacheco M. C., « Exégèse et prédication chez deux auteurs portugais du XIII<sup>e</sup> siècle : saint Antoine et frère Pelagius », p. 178.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>198</sup> Lombardo E., « L'evoluzione dell'immagine di sant'Antonio di Padova in alcuni sermoni medievali » p. 364-372.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>200</sup> RLS n° 611 : « Ainsi le Seigneur fit un don au bienheureux Antoine, il lui donna la Parole »

<sup>201</sup> RLS n° 914 : « afin d'être sobre et de préserver la mesure aussi bien dans l'alimentation que dans la vêtue. »

points particuliers, comme l'a étudié Barnabas Hughes dans son article « *The practice of preaching according to saint Anthony of Padua* »<sup>202</sup>.

Le prédicateur doit être instruit de ce qu'il prêche, enseigner les choses nécessaires au salut de l'âme, encourager l'auditoire à réfléchir sur soi-même, il est un média qui apporte la Parole de Dieu à l'auditoire, il doit donc adapter la complexité de la Parole pour la rendre accessible, et être sans tâche : la vie spirituelle du prédicateur est aussi importante que sa prédication. Antoine place des métaphores guerrières en insistant sur le combat contre les tentations de la chair, l'adversité, le combat contre le démon avec ses propres armes (la parole)<sup>203</sup>. Le bon prédicateur doit non seulement se battre mais aussi méditer les Ecritures : pour Antoine la prédication n'est pas une pratique académique (bien qu'il ait appris auprès d'anciens étudiants de l'université parisienne) car la lecture spirituelle et la méditation préparent à la contemplation qui seule mène à la prédication<sup>204</sup> ; pour reprendre les mots exacts de Barnabas Hughes : « *Thereby he has become a channel of grace for his listeners.* »<sup>205</sup> Barnabas Hughes ajoute à la fin de son étude que les dix-neuf copies de son manuscrit qui nous sont parvenues montrent combien son travail était estimé par ses contemporains et les générations de prédicateurs suivantes<sup>206</sup>.

Comme il a été dit plus haut, des prédicateurs ont repris des éléments issus des sermons d'Antoine de Padoue. Il se pourrait qu'Eudes de Châteauroux ait lui aussi lu et repris quelques thématiques du saint portugais car il semble que l'on en retrouve quelques-unes dans ses sermons pour la fête du 13 juin.

Dans la fin du sermon 611, Eudes résume l'aspect sotériologique de son sermon en prenant appui sur la figure de *beatus Antonius* :

« *Sic quicquid facimus deberet esse virtuosum et ad edificationem animarum sed in quibusdam quicquid faciunt quicquid loquuntur totum pestiferum est. De viro iusto dicitur quod in cathedra pestilentie non sedit*<sup>207</sup> ;

---

<sup>202</sup> Hughes B., « The practice of preaching according to Saint Anthony of Padua », in *Il Santo*, LII 3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2012. p. 343-368.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 357-361.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 361-363.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>207</sup> Ps 1.1 : « *in conventu derisorum non sedit* »

*in ornamento summi pontificis non erant lapides nisi virtuosus<sup>208</sup> ; sic deberet esse in nobis »<sup>209</sup>*

Dans les sermons d'Antoine la chaise (*cathedra*) fait référence à l'humilité de l'esprit :

*« Praedicator ergo debet sedere in cathedra humilitatis, exemplo Iesu Christi edoctus, qui in cathedra nostrae humanitatis humiliavit gloriam divinitatis. »<sup>210</sup>*

Dans un autre sermon, le RLS n° 913, Eudes de Châteauroux développe la deuxième partie de son thème et assimile à cette occasion la pluie à la prédication :

*« Ideo ipse bonus usus est isto dono unde sub jungitur et ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientie sue. Poterat enim dicere illud cantici Deuteronomii<sup>211</sup> : Fluat ut ros eloquiunt meum quasi imber super herbam et quasi stille super gramina ! Pluvi[*f.48<sup>vb</sup>*]am enim voluntariam segregavit Deus hereditati sue per doctrinam enim beati Antonii fecit Deus mundum revirescere, et plures qui iam aruerant refluere. Unde potuit de se dicere beatus Antonius illus Iob xxix<sup>212</sup> : Expectabant me sicut pluviam et os suum aperverunt quasi ad imbrem serotinum. »<sup>213</sup>*

Antoine et sa parole sont comparés à la pluie qui tombe sur le monde et le fait reflurir, or le saint utilise aussi l'image de la pluie – une pluie de lait et de miel – pour décrire la relation entre le prédicateur et son auditoire :

<sup>208</sup> Allusion au grand prêtre de l'Ancien Testament : Ex. 39.

<sup>209</sup> RLS n° 611 : « Ainsi, tout ce que nous faisons devrait être vertueux et tendre à l'édification des âmes, mais chez certains, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent est pestilentiel. De l'homme juste il est dit qu'il ne siège pas sur une chaire de pestilence ; dans la parure du souverain pontife il n'y avait nulles autres pierres que vertueuses ; ainsi devrait-il en être de nous. »

<sup>210</sup> Antonii Patavini, *Sermones Dominicales et Festivitates ad fidem codicum recogniti* : Dominica IV Post Pentecosten, t. I, p. 458. « Le prédicateur doit donc siéger sur une chaire d'humilité, instruit par l'exemple du Christ, qui en siégeant dans notre humanité humilia la gloire de sa divinité. »

<sup>211</sup> Dt., 32, 2.

<sup>212</sup> Jb., 29, 23.

<sup>213</sup> RLS n° 913 : « ... ce même homme, parce que bon, s'est servi de ce don, de sorte qu'on ajoute : *et alors il répandra à flots les paroles de la sagesse*. En effet, il aurait pu dire cette parole du chant du Deutéronome : *Que ma parole tombe comme la rosée, comme une ondée sur la verdure, comme des gouttes d'eau sur le gazon !* De fait, Dieu mit à part la pluie qu'il voulait pour ses héritiers. Car par la doctrine du bienheureux Antoine, Dieu fit reverdir le monde, et reflurir nombre de gens qui étaient desséchés, il les fit reflurir. De sorte que saint Antoine aurait pu dire cette parole de Job, XXIX : *Ils m'attendaient comme on attend la pluie ; et ils ouvrirent la bouche comme aux ondées de printemps.* »



« In die illa stillabunt montes dulcedinem et colles fluent lac et mel<sup>214</sup>. *Dies, significat tempus gratiae, in quo ‘montes, idest praedicatores, stillant dulcedinem praedicationis ; et colles, idest praedicatorum auditores’, fluunt lac et mel dominicae Incarnationis. Et nota quod dicit : montes stillant, quidquid enim praedicant est quasi stilla ad comparationem divinae misericordiae, quae non ex operibus iustitiae, iustitia nostra, salvos nos fecit<sup>215</sup>; et colles fluent, stilla enim praedicationis suscepta, auditores largiter debent fluere fidem Verbi Incarnati, idest Filii Dei. »<sup>216</sup>*

On constate donc chez Eudes de Châteauroux et Antoine de Padoue une même image de la prédication : elle est la pluie et la rosée qui abreuvant les hommes de la foi.

Mon manque de connaissances en matière théologique et l’aperçu général que j’ai de la prédication au Moyen Âge ne me permettent de pas de déterminer si les images de la chaise d’humilité et la prédication en tant que pluie sont propres à Antoine de Padoue ou bien si elles sont un *topos* de la théologie, mais j’ai trouvé intéressant de relever ces similitudes d’Eudes de Châteauroux et saint Antoine dans leurs sermons. Il est fort possible que le cardinal ait lu le recueil de sermons d’Antoine dont un exemplaire se trouvait certainement à la Curie, mais quoi qu’il en soit, il n’en demeure pas moins que leurs approches de la prédication sont très semblables – une caractéristique qui est à mettre en lien chez Eudes avec la sympathie qu’il éprouve envers l’Ordre des Frères mineurs : leur idée de la prédication est commune.

---

<sup>214</sup> Jl., 3, 18.

<sup>215</sup> Tt., 3, 5.

<sup>216</sup> Antonii Patavini, *Sermones Dominicales et Festivitat ad fidem codicum recogniti : In annuntiatione beate Marie Virgnis*, t. II, p. 115. « En ces jours des montagnes s’égouttera la douceur et des collines s’écouleront le lait et le miel [Joel 3, 18]. Ce jour signifie le temps de la grâce, où les montagnes, c’est-à-dire les prédicateurs, distilleront les douces gouttes de la prédication ; et des collines, c’est-à-dire des auditeurs des prédicateurs, s’écouleront le lait et le miel de l’Incarnation du Seigneur. Notez qu’il dit : des montagnes s’égouttera » car tout ce qu’ils prêchent fera comme une goutte en comparaison de la miséricorde divine, qui ne nous sauve pas grâce aux œuvres de justice [Tite 3,5] – notre justice. Et des collines s’écouleront : les gouttes de la prédication une fois reçues, les auditeurs doivent distiller à grands flots la foi du Verbe incarné, c’est-à-dire du Fils de Dieu ».

## L'image d'Antoine de Padoue dans les sermons d'Eudes de Châteauroux

Toutefois, il est intéressant de noter que dans la métaphore de la pluie d'Eudes de Châteauroux, Antoine, placé en exemple, devient la pluie (qui n'est donc plus seulement la parole du prédicateur). Antoine le bon prédicateur est alors l'instrument de Dieu, annoncé par Job au chapitre 29<sup>217</sup>.

C'est amplifier l'image d'Antoine mais aussi expliquer sa sainteté. Dans le sermon 611, autour d'un thème des Psaumes qu'il paraphrase, Eudes construit son développement sur la figure des apôtres, et en particulier Paul, qu'il met en parallèle avec Antoine.

*« Non enim legimus apostolos studuisse, excepto beato Paulo, nec ab hominibus doctor fuisse, sed Dominus dedit os et sapientiam quibus non poterant resistere et contradicere adversarii vestri. Etiam hoc fecit Dominus ut crederetur eis et appareret quod verbum eorum non erat fabricatum ab homine, sed quod Dominus loquebatur in eis. Licet etiam apostolos longo tempore studisset et sedisset ad pedes Gatinalielis, sicut ipse testatum in Actibus Apostolorum, tamen quod euvangelizavit non habuit ab homine sed a Domino tantum [...]*

*Hoc idem potuit dicere beatus Antoninus, et ideo verba eius non sicut verba hominis sed sicut verba Dei audiebantur, et assertabantur. »<sup>218</sup>*

Tout comme Paul, l'apôtre qui voyagea à travers la Méditerranée pour évangéliser les hommes, Antoine était instruit : Paul a étudié auprès d'un maître qu'Eudes appelle Gatinalielis, Antoine au monastère de Coimbra ; mais leur sagesse venait de Dieu.

---

<sup>217</sup> Jb., 29, 23 : « Ils m'attendaient comme on attend la pluie ; ils ouvrirent la bouche comme à une ondée de printemps », cité dans le RLS n° 913.

<sup>218</sup> RLS n° 611 : « En effet, nous ne lisons nulle part que les apôtres ont fait des études, à l'exception de saint Paul, ni qu'ils furent rendus savants par les hommes, mais que le Seigneur leur a donné une bouche et une science auxquelles ne pouvaient résister et s'opposer par la contradiction vos adversaires. Et le Seigneur fit ainsi pour qu'on crût en eux et qu'il apparût que leur parole n'avait pas été fabriquée par les hommes, mais que le Seigneur s'exprimait à travers eux. Et même, bien que l'Apôtre [Paul] ait étudié et se soit assis pendant une longue période aux pieds de Gamaliel, comme il en témoigne lui-même dans les Actes des Apôtres, la bonne parole qu'il a annoncée, il ne l'a pas tenue d'un homme mais du Seigneur seul [...] Saint Antoine aurait pu dire la même chose, et en conséquence ses paroles étaient écoutées et proférées non comme les paroles d'un homme, mais comme celles de Dieu. »

L'analogie aux apôtres n'est pas rare chez Eudes de Châteauroux : on la voit apparaître dans les sermons pour saint Dominique où les frères prêcheurs sont comme des apôtres, ou bien encore dans les sermons pour saint François, comparés lui aussi aux Douze apôtres<sup>219</sup>. De fait le cardinal reconnaît la mission évangélique des Ordres mendiants qui, par leur dédicace à cette mission de prédication et leur règle de pauvreté, sont à même de la remplir.

D'une manière générale, Antoine de Padoue est un saint imitable dans les sermons d'Eudes de Châteauroux. Il a reçu la Parole de Dieu car il la désirait, or « *habenti amorem sive desiderium verbi, datur verbum* »<sup>220</sup>, ce qui signifie que la Parole divine est accessible à tous ceux qui la désirent. Il était vertueux et donc « *quicquid facimus deberet esse virtuosum et ad edificationem animarum* »<sup>221</sup>. L'*exhortatio* des sermons est une invitation à suivre Antoine en paroles et en actions : « *Simus ergo, karissimi, sal per discretionem et intellectus sobrietatem [...]* *certa teneamus, sicut fecit beatus Anthonius* »<sup>222</sup> ; ou encore :

« *Sic Christus in deserto. Hoc beatus Antonius attendens circa finem vite sue magis cavebat a temptationibus, se ab aspectibus hominum et a familiaritatibus amplius sequestrando.*

*Satagamus ergo Karissimi ut sobrii simus et vigilemus, quia talem adversarius habemus. Opponamus scutum fidei [...]* »<sup>223</sup>

L'image de la sainteté d'Antoine de Padoue dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux se place donc dans la lignée de la nouvelle hagiographie du XIII<sup>e</sup> siècle où l'on recherche des saints imitables, invitant à la conversion personnelle<sup>224</sup>. Cependant, la comparaison aux apôtres et le statut d'outil de Dieu par Eudes de Châteauroux pourraient placer Antoine dans la sphère des saints inimitables qui possèdent ce qu'André Vauchez appelle une sainteté non par

---

<sup>219</sup> Courrèges d'Agons (de) C., *Saint Dominique et les Dominicains dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 113 ; Choiseau E. *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 114-115.

<sup>220</sup> RLS n° 611 : « à celui qui a l'amour ou le désir de la parole, la parole est donnée »

<sup>221</sup> RLS n° 611 : « tout ce que nous faisons devrait être vertueux et tendre à l'édification des âmes »

<sup>222</sup> RLS n° 612 : « Soyons donc, très chers, le sel par le discrétion et l'intellect par la sobriété [...] tenons-nous en à ce qui est sûr, comme le fit le bienheureux Antoine. »

<sup>223</sup> RLS n° 914 : « Ainsi le Christ au désert. Saint Antoine, considérant cela, vers la fin de sa vie se gardait encore plus des tentations, en se mettant davantage à l'écart du regard des hommes et des relations amicales. Efforçons-nous donc, très chers, d'être sobres et vigilants, puisque nous faisons face à un tel adversaire. Opposons-lui le bouclier de la foi... »

<sup>224</sup> Vauchez A., « Saints admirables et saintes imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Âge ? », p. 166.

conversion mais par « délégation »<sup>225</sup>. Les hagiographies antoniennes du siècle suivant, qui développent les miracles d'Antoine et lui en attribuent de son vivant, tendraient vers cette sorte de sainteté, mais je ne pense pas que les sermons d'Eudes de Châteauroux soient les prémices d'une telle vision. Son public est composé de séculiers et de réguliers, il s'adresse à des prédicateurs et sa principale préoccupation morale dans ses quatre sermons antoniens est la prédication même : comment et pourquoi est-on un bon prédicateur ? Antoine de Padoue est pour Eudes de Châteauroux un prédicateur idéal qu'il faut prendre pour exemple comme ce saint a pris pour exemple les apôtres. Certes, Dieu a choisi de lui donner la parole, mais c'est parce qu'il la désirait, or c'est ce que chaque prédicateur doit désirer. Finalement pour Eudes de Châteauroux, Antoine n'est pas un saint par élection du Seigneur, mais par imitation de Jésus Christ et de ses apôtres. Un saint prédicateur dont il faut imiter l'excellence de sa prédication :

*« Hoc vere fecit beatus Antonius, vigilavit enim et intentus fuit explanare scripturas et docere omne genus hominum et contra diversa genera peccatorum adhibere diversa genera medicinarum et anthidotum »*<sup>226</sup>

Si on prend la datation approximative des sermons antoniens, on constate que c'est vers la fin des années 1260 qu'ils ont majoritairement été faits, or les années 1260 correspondent à une augmentation du nombre de sermons adressés aux franciscains pour la fête de saint François ou une autre occasion<sup>227</sup>. De même que les Franciscains occupent une place plus importante dans la prédication d'Eudes de Châteauroux, Antoine de Padoue est légèrement plus présent avec 3 sermons post-1261. Cela reste un maigre chiffre, considérant les quatre sermons pour saint François ante-1261, et les six sermons post-1261.

Il est certain que le cardinal connaît bien moins Antoine de Padoue que François d'Assise, il n'a d'ailleurs jamais demeuré, même pour un court temps, dans les régions où Antoine a opéré pendant un moment (Romagne, Provence,

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>226</sup> RLS n° 914 : « C'est ce qu'a effectivement accompli le bienheureux Antoine, en effet il fut vigilant et s'attacha à expliquer les Écritures, à enseigner à tout le genre humain et à appliquer aux différentes sortes de péchés différentes sortes de médications et d'antidotes. »

<sup>227</sup> Cf. Choiseau E. *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, Annexe, p. 188-322. Sur 15 sermons, Emmanuelle Choiseau en date 5 avant 1261 et 9 après ; 1 sermon (RLS n° 842) reste non daté.

Languedoc, Vénétie), on peut donc conclure que, plus qu'un intérêt personnel d'Eudes de Châteauroux pour ce saint, ces trois sermons antoniens des années 1260 peuvent être la manifestation du développement du culte antonien dans les Etats pontificaux où Eudes prêche, de cette période jusqu'à la fin de sa vie.

## THEMATIQUE DES SERMONS ANTONIENS D'EUDES DE CHATEAUROUX

Même si Eudes de Châteauroux connaissait peu Antoine de Padoue, ils partageaient tous deux la même vision de la prédication, et ils avaient des préoccupations communes telle que la conversion des hérétiques et la lecture juste des Ecritures. Ce dernier point est tellement mis en avant dans la moitié des sermons antoniens du cardinal que le 13 juin devient un prétexte à aborder des thématiques très éloignées de la fête d'Antoine de Padoue.

### **Le redressement de l'Ordre des Frères mineurs : joachimites et prophètes**

Dans le RLS n° 612, sur un thème de l'Évangile de Mathieu, « *Vos estis sal terre, vos estis lux mundi* »<sup>228</sup>, Eudes dérive sur un sujet lié à l'activité bouillonnante des années 1250 : la crise des séculiers et des mendiants, la circulation des écrits pseudo-joachimites, l'attrait des franciscains pour cette littérature et ce courant de pensées, les accusations de Guillaume de Saint-Amour et la condamnation de l'*Introductorius* de Gherardo, en 1255.

« *Quidam vanis subtilitatibus intendentes et generaciones xl<sup>a</sup>ii textentes et eas secundo statui adatantes, quarum quamlibet dicunt xxxta annorum, quarum summa est mille annorum. Hii timere debent ne euanerint in cogitationibus suis, licet videantur ista fundata esse super Scripturam.* »<sup>229</sup>

Le cardinal s'attaque là aux théories millénaristes des joachimites et entreprend de démontrer l'inanité d'une lecture des Ecritures absolument littérale et fausse :

---

<sup>228</sup> Mt., 5, 13-14.

<sup>229</sup> RLS n° 612 : « Certains s'embarquent dans de vaines subtilités, tissent 42 générations et les adaptent au second état ; chacune disent-ils dure 30 années, leur somme fait 1260 années ; ces gens doivent redouter l'évanescence de leurs pensées, même si leurs raisonnements paraissent fondés sur l'Écriture. »

« *Sed constat quod filii Israël non fuerunt plures quam xiicim, ergo quantum ad hoc magis est firmum istud quam illud, et tamen istud vanum est et falsum.* »<sup>230</sup>

Pour étayer son argumentation, Eudes fait référence à saint Augustin réfutant la théorie millénariste de Lactance ; comme l'explique Alexis Charansonnet, qui a étudié ce sermon dans le cadre de sa thèse, faire écho à cette polémique des Pères de l'Église est une pratique ordinaire des docteurs en théologie qui tentent de lier les hérésies contemporaines à celles passées – leur fournissant ainsi des autorités des Pères toutes prêtes<sup>231</sup>.

Le cardinal remet en cause les résultats des joachimites (ici, l'Apocalypse en l'an 1260 ap. J.-C.) mais surtout leur méthode : la prédiction du futur, que ce soit à travers les Écritures ou un corpus prophétique. Les Temps Derniers était une des principales préoccupations de Joachim de Flore, et malgré la condamnation de ses écrits en 1215, il n'a cessé de faire des émules jusqu'en 1260 si bien que de nombreux ouvrages lui ont été attribués sans être de son fait en réalité ; entre autres : le commentaire *Super Hieremiam* vers 1243 ; le *Vaticinium Sibillae Erithraeae* entre 1252-1254 supposé être une glose d'oracles sibyllins par Joachim, il est en fait écrit après le mort de Frédéric II ; le *De Oneribus Prophetarum*, l'*Expositio super Sibillis et Merlino*, et d'autres prophéties en relation avec les Hohenstaufen (Frédéric II était supposé être une figure de l'Antéchrist)<sup>232</sup>. C'est d'ailleurs ce dernier titre qu'Eudes vis particulièrement :

« *Utitur [Lactance] verbis Sibille, sicut et isti, et etiam verbis Mellini.* »<sup>233</sup>

En revanche, ce reproche ne s'adresse pas uniquement aux joachimites : Lactance les utilisait – et comme l'a démontré Augustin, il se fourvoyait, de même que les joachimites – mais aussi tout un pan de la tradition exégétique depuis les temps paléo-chrétiens. Les juifs eurent recours à des recueils sibyllins comme outil

<sup>230</sup> RLS n° 612 : « Mais on constate que les fils d'Israël ne furent pas plus de douze, de sorte que, sur ce point, ce calcul-ci est plus crédible que celui-là, même s'il est vain et faux. »

<sup>231</sup> Charansonnet A., *L'université, l'Église et l'État dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 330.

<sup>232</sup> Reeves M. *Prophecy in the later Middle Ages*, p. 56-57.

<sup>233</sup> RLS n° 612 : « Il se sert, comme ces gens-ci, des propos de la Sibylle, et aussi de ceux de Merlin. »

de propagande sous l'occupation romaine dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., et de la même façon les chrétiens utilisèrent eux aussi les textes sibyllins ; quelques textes sibyllins grecs ont été transmis par l'intermédiaire de Lactance et saint Augustin, et des recueils anonymes comme la *Théosophie de Tübingen* du début du VI<sup>e</sup> siècle, dont le but est d'affirmer l'inéluctabilité du christianisme dans les croyances païennes<sup>234</sup>. Du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle d'autres opuscules attribués à des sibylles apparaissent en Occident et la diffusion des écrits joachimites ou pseudo-joachimites dans les années 1240 accroît la production et la traduction du grec, du syriaque, d'écrits prophétiques<sup>235</sup>.

Les prophéties de Merlin, quant à elles, sont issues de l'*Historia Regum Britannie*, écrite par Geoffroy de Monmouth (1100-1150), sur une commande d'Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre. Au XII<sup>e</sup> siècle, certains commentateurs de ces prophéties s'en tiennent à l'explication de l'histoire de l'Angleterre et de sa situation actuelle, mais d'autres les utilisent dans le cadre du salut chrétien, justifiant cette approche par la vision de la fin des temps de Merlin qui est très proche de l'orthodoxe chrétienne ; le premier commentateur – et le plus prolifique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle – des prophéties *ante eventum*, non encore advenue, est Alain, abbé de Larrivour puis évêque d'Auxerre en 1152, avec son *Explanatio in Prophetiam Merlini*<sup>236</sup>.

En 1255, si l'*Introductorius* de Gherardo est condamné, ce n'est pas le cas des textes sibyllins et des textes comme l'*Explanatio in Prophetiam Merlini* qui ne sera mis à l'Index qu'au concile de Trente<sup>237</sup>. Eudes de Châteauroux se place à l'encontre de l'utilisation d'un tel corpus, même de façon exégétique et avec l'appui des Ecritures, il s'en tient à la position fondamentale du christianisme : seul Dieu sait :

« *Sed ignoratur per quantum temporis a destructione antichristi dies iudicii differatur, quia de die illa nemo scit nisi Pater et Filius, qui in Patre est et in Patre intelligitur, similiter et Spiritus sanctus.* »<sup>238</sup>

<sup>234</sup> Roessli J.-M., « Les Oracles Sibyllins », p. 591-593 ; Piron S., « Anciennes sibylles et nouveaux oracles : remarques sur la diffusion des textes prophétiques en Occident, VIIe-XIVe siècles », p. 2.

<sup>235</sup> Piron S., « Anciennes sibylles et nouveaux oracles : remarques sur la diffusion des textes prophétiques en Occident, VIIe-XIVe siècles », p. 2-3.

<sup>236</sup> Veysseyre G., Wille C., « Les commentaires latins et français aux *Prophetie Merlini* de Geoffroy de Monmouth (XIIe-XVe siècle) », § 7-10.

<sup>237</sup> *Ibid.*, § 12.

<sup>238</sup> RLS n° 612 : « Mais nous ignorons de combien de temps le jour du jugement différera de la destruction de l'Antéchrist, car de ce jour, personne ne sait rien, sinon le Père et le Fils qui se trouve et se comprend dans le Père, ainsi que l'Esprit saint. »



De plus, Eudes de Châteauroux rappelle le combat d'Antoine de Padoue contre les hérétiques, voire peut-être même contre les joachimites de son ordre puisque dans le RLS n° 914, il assène :

« *Sciebat enim quot et quanta pericula provenerunt ex luxu predictorum, et hoc etiam fecit ut quos verbo intendebat retrahere a predictis, exemplo etiam suo retraheret.* »<sup>239</sup>

Aux côtés de la lecture uniquement littérale des Ecritures et de l'utilisation de corpus prophétiques, le cardinal dénonce aussi l'usage du Talmud, cause d'un débat exégétique qu'il connaît bien et qui agite toujours la Curie dans les années 1260.

### La place des Ecritures juives dans l'exégèse chrétienne

En 1247-1248, Eudes de Châteauroux fut mandaté par Innocent IV pour réexaminer le Talmud car les juifs réclamaient au pape le retour de leurs livres sans lesquels ils ne pouvaient comprendre leurs textes sacrés<sup>240</sup>. Malgré le fait que le cardinal-légat n'était visiblement pas antisémite, il fit comprendre au pape, dans sa lettre de 1247, qu'arrêter l'autodafé était impossible<sup>241</sup> ; il exécuta tout de même sa mission à la tête de la commission d'inspection. Les erreurs du Talmud avaient été traduites de l'hébreu au latin, dans les *Extractiones*, par Thibaud de Sézanne, et un des commissionnaires, Henri de Cologne, connaissait l'hébreu : cette polémique qui durait depuis 1238 et qui donna lieu à deux démarches inquisitoires contribua à diffuser le Talmud dans l'Occident chrétien. Même si les clercs impliqués dans ces procédures n'en parlent pas dans leurs sermons, d'autres prédicateurs, comme le franciscain Berthold de Ratisbonne (1210-1272), évoquent l'aveuglement des juifs et les erreurs du Talmud<sup>242</sup>. Par ailleurs, une certaine perméabilité semble avoir existé entre courants de pensées juifs et courants de pensées chrétiens : Israël Jacob

---

<sup>239</sup> RLS n° 914 : « Il savait en effet combien de dangers, et de quelle ampleur, proviennent du luxe dans les domaines cités, et il fit cela aussi afin que ceux qu'il entendait par sa parole arracher aux dangers cités, il les en arrachât également par son exemple. »

<sup>240</sup> Tuilier A. « La condamnation du Talmud par les maîtres universitaires, ses causes et ses conséquences politiques et idéologiques », p. 66 ; Bériou N., « Entre sottises et blasphèmes. Echos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII<sup>e</sup> siècle », p. 212.

<sup>241</sup> Tuilier A. « La condamnation du Talmud par les maîtres universitaires, ses causes et ses conséquences politiques et idéologiques », p. 67.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 67 ; Bériou N., « Entre sottises et blasphèmes. Echos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII<sup>e</sup> siècle », p. 2114-224.

Yuval avance la possibilité que les juifs aient pu être influencés dans leur propre conception millénariste par les joachimites<sup>243</sup>, qui, comme le montre le sermon 612 d'EuDES de Châteauroux avaient recours au Talmud dans leurs démonstrations.

« *Certe in Talmuz dogmatizum est quod seculum debet durare per duodecim milia annorum, et hanc assertionem videntur Iudei fundare super Scripturam, que dicit quod Iacob habuit duodecim filios ; et Deuteronomio xxxii<sup>o</sup> legitur : Constituit terminos populorum iuxta numerum filiorum Israël<sup>244</sup>; et sumuntur termini non locorum, sed temporum, unde unus de libris Talmuz intitatur Liber terminorum, id est festorum. Item constat quod ab Abraham usque ad Christum sunt multo plures generationes quam quadraginta due; sed quedam generationes pretermisse sunt, tum racione misterii, tum racione peccati [f. 193<sup>ra</sup>], sicut generationes illorum regum pretermisse sunt, qui fuerunt de genere Achap impiissimi. Sed constat quod filii Israël non fuerunt plures quam duodecim, ergo quantum ad hoc magis est firmum istud quam illud, et tamen istud vanum est et falsum.* »<sup>245</sup>

Le cardinal ne fait pas référence au Talmud pour stigmatiser les juifs, il démontre les erreurs des commentaires rabbiniques sur l'Ancien Testament qui se basaient sur le Talmud, comme il l'avait déjà fait, par exemple, dans un sermon en faveur des juifs convertis<sup>246</sup>. Bien que ce sermon s'adresse particulièrement aux joachimites, il montre aussi que les effets de la controverse du Talmud ne décroissent pas dans le reste du XIII<sup>e</sup> siècle. Les tensions entre juifs et chrétiens à Paris dans les années 1268-1273<sup>247</sup> sont une manifestation de ce *statu quo* : le conflit n'est pas

<sup>243</sup> Les trois états de Joachim de Flore (L'âge du Père pour Israël et Juda, l'âge du Fils pour Jésus, l'âge du Saint-Esprit pour les temps derniers) deviennent chez les juifs : l'âge de Moïse, l'âge de Jésus, l'âge du Messie. Yuval I. J., « *Deux peuples en ton sein* », *Juifs et Chrétiens au Moyen Âge*, p. 379-383.

<sup>244</sup> Dt. 32, 8.

<sup>245</sup> RLS n° 612 : « Certes, dans le dogme du Talmud il est dit que l'ère [humaine] doit durer 12 000 ans, et cette assertion les Juifs semblent la fonder sur l'Écriture, qui dit que Jacob eut douze fils ; et dans le Deutéronome XXXII [32, 8], on lit : « Il fixa les limites des peuples, d'après le nombre des enfants d'Israël. » Et les limites ne sont pas à entendre selon le lieu, mais selon le temps, dans un des livres du Talmud appelé « Livre des Limites », c'est-à-dire des Fêtes. De même on constate que d'Abraham au Christ, il y a beaucoup plus de générations que quarante-deux, mais que certaines générations ont été omises, soit en raison du mystère, soit en raison du péché, comme ont été omises les générations de ces rois issus de la race issues d'Achap, l'impie parmi les impies. Mais on constate que les fils d'Israël ne furent pas plus de douze, de sorte que, sur ce point, ce calcul-ci est plus crédible que celui-là, même s'il est vain et faux. »

<sup>246</sup> Le RLS n° 861, étudié par David Berhman dans son article « *Volumina Vilissima*, a sermon of EuDES de Châteauroux on the jews and their Talmud », in *Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, DAHAN G. (dir.), p. 191-210.

<sup>247</sup> Bériou N., « Entre sottises et blasphèmes. Echos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII<sup>e</sup> siècle », p. 232.

résolu et il fait écho en fait à la conception originale du christianisme : les juifs sont aveugles face à la vérité du Christ.

De là part le débat sur les liens entre Ancien et Nouveau Testament : faut-il entièrement jeter l'un pour la gloire de l'autre ? Les théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle appréhendent les tensions entre Ancien et Nouveau Testament de la façon suivante : le premier est l'annonce de la Loi, le second est l'accomplissement de la Loi ; d'après une métaphore de Robert Grosseteste dans le *Cessatione legalium* (v. 1230-1235), le premier est la semence, le second est la germination, le Christ a achevé la loi, il ne l'a pas détruite<sup>248</sup>. Les liens entre Ancien et Nouveau Testament sont ambigus dans la mesure où certains préceptes vétérotestamentaires se retrouvent dans le Nouveau Testament, comme le sabbat déplacé au dimanche, jour de la résurrection du Christ, et la dîme. Les préceptes vétérotestamentaires conservés ou mutés faisaient parties des aspects moraux de l'Ancien Testament, tandis que les préceptes vétérotestamentaires devenus nuls étaient purement cérémoniels, institués par Dieu pour préfigurer la Nouvelle Loi : dès lors que le Christ accomplit la Nouvelle Loi, l'observance littérale des *cerimonialia* est abolie au profit de l'interprétation spirituelle – et les *moralia*, comme le sabbat et la dîme sont parachevés<sup>249</sup>.

Le sermon 914 d'Eudes de Châteauroux part d'un thème des épîtres de Pierre « *Sobrii estote* » qu'il divise en cinq parties dont la première, sur la sobriété, est la plus longue. Il s'écarte de la recommandation de son thème pour s'étendre sur les interdits alimentaires et vestimentaires imposés aux juifs dans l'Ancien Testament :

« *Quod in filiis Israel manifestum fuit qui in copia carniū quando pluit super eos Dominus sicut pulverent carnes et sicut arenam maris volatilia pinnata<sup>250</sup>, non servaverunt mensuram in manducando sed manducaverunt et saturati sunt nimis. Unde Numeris xi<sup>o251</sup> legitur quod ingurgitaverunt se illa copia volatiliū donec exirent carnes per nares eorum et verterentur eis in nauseam. Ideo Dominus subtrahit hominibus copiam victualium et vocat*

---

<sup>248</sup> Marmursztejn E., « Loi ancienne, loi nouvelle et normes chrétiennes dans la théologie scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle », p. 515-516.

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 529-539.

<sup>250</sup> Ps. 78, 29.

<sup>251</sup> Nb., 11, 20

famem super terram et omne firmamentum panis conterit<sup>252</sup>, *quia copia victualium homines abutuntur.* »<sup>253</sup>

Il y a un aspect infantilisant des juifs dans la vision d'Eudes de Châteauroux car ils se trouvent incapables de mesurer leurs actions par eux-mêmes, ils ont besoin que Dieu leur impose des limites qui se traduisent par des réglementations et interdictions alimentaires particulières afin de les différencier des animaux :

« A tempore usque ad tempus comedes<sup>254</sup>, *illud hoc est a vespere usque ad vesperam, certo tempore<sup>10</sup> et semel in die, ut sit differentia inter homines et bruta animalia que comedunt quotiens inveniunt quod comedant [...] ideo Dominus volens imponere frenum filiis Israël...* »<sup>255</sup>

En cela Eudes de Châteauroux rejoint la vision de Robert Grosseteste et Alexandre de Halès pour qui l'humanité a connu trois âges et trois états de loi : l'âge de l'enfance où il n'y avait pas de loi, l'âge de l'adolescence dérégulée avec la loi nécessaire et crainte, édictée par un pédagogue, et l'âge parfait avec la loi d'amour et de liberté<sup>256</sup>. Le cardinal de Tusculum établit un raisonnement proche de celui de Guillaume d'Auvergne qui construit un parallèle entre les régimes alimentaires imposés aux jeunes enfants par le pédagogue et ceux imposés par Dieu aux juifs<sup>257</sup>.

Eudes de Châteauroux poursuit sur les réglementations concernant l'agriculture, la vêtue, et il conclut cette partie ainsi :

« *Sed fortassis, auditis que diximus de inhibitione et discretione ciborum, dicet quis : « Quare non observantur modo huiusmodi inhibitiones ? » ; respondeo « Ne homines credant in huiusmodi discretione ciborum esse*

<sup>252</sup> Ps. 104, 16.

<sup>253</sup> RLS n° 914 : « Ce qui fut manifeste chez les fils d'Israël qui, recevant abondance de viandes quand le Seigneur les fit pleuvoir sur eux - *il fit pleuvoir de la viande comme de la poussière et les oiseaux ailés comme le sable des mers*<sup>253</sup> - ils ne gardèrent pas la mesure en mastiquant, mais *mastiquèrent tant qu'ils furent repus à l'excès*. De sorte que dans les Nombres XI°, on lit qu'ils ingurgitèrent une quantité d'oiseaux telle *qu'elle finit par leur sortir par les narines et leur devenir un dégoût*<sup>253</sup>. Aussi le Seigneur soustrait-il aux hommes l'abondance de victuailles, appelle la faim sur terre et broie tout bâton de pain : parce que les hommes abusent de l'abondance des victuailles. »

<sup>254</sup> Ez. 4, 10.

<sup>255</sup> RLS n° 914 : « *Tu en mangeras de temps en temps, c'est-à-dire de soir en soir, à un moment déterminé et une seule fois dans la journée, pour qu'apparaisse la différence entre les hommes et les animaux sans raison, qui mangent à chaque fois qu'ils trouvent de quoi manger... aussi le Seigneur, voulant imposer une limite aux fils d'Israël ...* »

<sup>256</sup> Marmursztejn E., « Loi ancienne, loi nouvelle et normes chrétiennes dans la théologie scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle », p. 518-519.

<sup>257</sup> *Ibid.*, p. 519-520.

*salutem, et sine hiis non posse assequi salutem et non per fidem potius et gratiam, et ostendatur quod non iustificatur homo ex operibus legis nisi per fidem Ihesu Christi, ad Galathos ii<sup>o258</sup>.»<sup>259</sup>*

Après avoir péroré sur les règles et interdictions que Dieu a imposées à l'indiscipliné peuple d'Israël, Eudes assène que ces lois étaient en fait établies par les hommes. Il finit d'ailleurs cette partie avec des citations du Nouveau Testament uniquement (Epître de Paul aux Romains et Première épître de Timothée). Pour le cardinal, avec la Nouvelle Loi du Christ, l'Ancienne devient obsolète : les hommes, désormais rationnels grâce à la vérité du christianisme, n'ont plus besoin que de la loi d'amour du Christ. Désormais les *cerimoniala* de l'Ancienne Loi ne sont plus que des préceptes dictés et conservés par des hommes aveugles car Dieu a renouvelé l'Alliance et les hommes n'ont plus besoin de ces règles.

Néanmoins, Eudes ajoute que certains s'imposent tout de même des règles d'abstinence dans le but unique de servir Dieu, de vivre à l'image du Christ qui était sobre, afin de mieux répandre sa parole – comme le fit saint Antoine :

*« Sed viri sancti et si non crederent salutem esse in abstinentia ciborum immo sine hoc esse salutem nichilominus tamen assumpserunt multo maiorem abstinentiam ut habundaret iusticia eorum plusquam scribarum et phariseorum<sup>260</sup> et se artaverunt ad hoc intrando religionem, ut beatus Antonius ut sic sobrius esset, sicut hic docet beatus Petrus, Sobrii estote<sup>261</sup> et subiungit et vigilitate<sup>262</sup>.»<sup>263</sup>*

<sup>258</sup> Ga., 2, 16.

<sup>259</sup> RLS n° 914 : « Mais peut-être que quelqu'un, après avoir entendu ce que nous avons dit sur l'interdiction et le discernement relatifs aux aliments, pourrait objecter : « Pourquoi n'observe-t-on plus aujourd'hui de tels interdits ? » Je réponds : « Pour éviter que les hommes croient qu'en ce type de discernement concernant les aliments réside leur salut et que c'est sans eux, qu'on ne peut l'atteindre, plutôt qu'on ne le peut par la foi et la grâce ; et qu'il soit démontré que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, mais uniquement par la foi en Jésus Christ. »

<sup>260</sup> Mt., 5, 20.

<sup>261</sup> 1 P., 5, 8.

<sup>262</sup> 1 P., 5, 8.

<sup>263</sup> RLS n° 914 : « Mais les hommes saints, même s'ils ne croyaient pas que le salut résidât dans l'abstinence de nourriture – bien au contraire, <ils croyaient> qu'il existait sans cette privation – assumèrent néanmoins une abstinence d'autant plus sévère que devait abonder leur justice, plus que celle des scribes et des Pharisiens et se contraignirent, entrant pour cela en religion, tel saint Antoine, afin d'être aussi sobre que l'enseigne le bienheureux Pierre : Soyez sobres ; et il ajouta : et soyez vigilants. »

## La classique correction des mœurs

Si les sermons 612 et 914 démontrent les problématiques exégétiques qui préoccupaient le cardinal et la Curie à la fin des années 1250 et dans les années 1260, les deux derniers sermons antoniens sont plus convenus et moins intéressants en termes de réflexions théologiques. En effet, les RLS n° 611 et 913 ne se concentrent principalement que sur des thématiques consensuelles de redressement des mœurs – qu'on retrouve bien évidemment dans les sermons 612 et 914.

La dénonciation des mauvais clercs, ainsi que les laïus sur ce qui fait un bon prédicateur sont naturellement très présents chez Eudes de Châteauroux. Puisqu'il faut désirer la Parole pour la recevoir, ceux qui se contentent d'étudier et de répéter des sermons tout appris ne seront jamais compris :

*« Sunt enim multi, sicut amcisse que magno labore, et longuo usu discunt loqui et libenter audiuntur sed eis non creditur nec ipse se ipsas intelligunt. Sunt qui aliena verba accipiunt et ea intelligunt et loquuntur similes Goliardis. »<sup>264</sup>*

La prédication ne saurait se pratiquer comme la poésie, à l'exemple des Goliards, ces étudiants tapageurs et poètes, que le cardinal a dû côtoyer à Paris durant ses années universitaires. Ainsi, même si Eudes de Châteauroux a fourni un immense travail en recueillant sa prédication prolifique afin d'en faire un outil pédagogique pour les prédicateurs, il ne souhaite pas que ses recueils deviennent de simples sources de sermons prêts à l'emploi et il se récrie donc contre ce genre de pratique dans ses sermons.

Répandre et enseigner la Parole de Dieu c'est aussi vivre par elle, il faut donc que les clercs et réguliers travaillent sans cesse à l'édification de leur âme :

*« Similiter sal iste infatuatur, maxime clerici per luxuriam [...] et utinam nostri litterati non inclinent peius femora sua ! [...] hii sunt clerici qui deberent alios illuminare et alios regere. [...] Nonne in magna fatuitas esset si quis magnis debitis obligatus vellet super se assumere debita aliena ? Sic*

---

<sup>264</sup> RLS n° 611 : « Ils sont en effet nombreux ceux qui, tels de petits oiseaux, apprennent à parler au terme de grands efforts et d'une longue pratique, et on les écoute volontiers, mais on ne croit pas en eux et ils ne se comprennent pas eux-mêmes. Il y en a aussi qui s'emparent des paroles d'autrui, les comprennent et les disent tels les Goliards... »

*tales sunt fatui, qui non sufficientes pro se rationem reddere, ingerunt se et obligant ad reddendum pro aliis rationem. Illi qui infatuati sunt per luxuriam eici deberent a beneficiis que habent, et etiam a curia, et conculcari et vilificari. Sed si habeant quid dent, interducuntur, osculantur et exaltantur. [...] dicitur malis clericis.* »<sup>265</sup>

Dans toute une sous-partie du sermon 612, le cardinal se fait virulent à l'encontre des mauvais clercs, et en particulier ceux de la Curie, ce qui serait un indice pour favoriser finalement la date de 1256 concernant ce sermon, et non celle de 1257 où le cardinal était à Paris. Les clercs plongés dans les affaires du monde physique ne peuvent guider les hommes comme ils sont sensés le faire. On peut supposer là qu'Eudes de Châteauroux ne songe pas uniquement aux clercs prédicateurs mais aussi aux autres membres de l'Eglise, dont ses frères cardinaux : la Curie était une cour princière, où les princes (les cardinaux) devaient tenir un rang, parfois jusqu'à l'endettement pour les cardinaux d'origines modestes, où beaucoup cherchaient à avoir l'oreille et les faveurs du pape et où les mœurs n'étaient pas toujours dignes de la condition de ses membres<sup>266</sup>.

La sous-partie de la première division du sermon 913 pourrait faire écho à la vanité de certains clercs de la Curie, car sur la partie du thème *Magnus Domine*, il enchaîne les versets sur l'omnipotence unique et éternelle du Seigneur, et insiste sur la primauté de Dieu en toute chose et devant toute autre forme de pouvoir :

*« magnus sapientia : et sapientiae eius non est numerus<sup>267</sup> ; magnus bonitate : Nemo bonus nisi solus Deus<sup>268</sup>. Alii Domini parvi sunt duratione, Ecclesiastico decimo : Omnis potentatus brevis vita, hodie est rex et cras morietur<sup>269</sup>. Parvi potestate etiam minima cohercere non possunt, ut pulices vel muscas »<sup>270</sup>*

<sup>265</sup> RLS n° 612 : « « De même ce sel se gonfle d'orgueil, en particulier les clercs par la luxure, [...]. Et plaise au ciel que nos savants n'offrent pas de pire manière leurs cuisses aux femmes ! [...] Ce sont les clercs qui devraient illuminer et guider les autres. [...] Ne serait-il pas d'une grande déraison celui qui, grevé de lourdes dettes, voudrait assumer en plus des siennes les dettes d'autrui ? Ainsi, de telles personnes sont déraisonnables qui, ne suffisant pas à rendre compte d'elle-mêmes, se mêlent de et s'obligent à rendre compte pour les autres. Ceux qui ont perdu la raison par la luxure devraient être chassés de leurs bénéfices et même de la cour, et être piétinés et méprisés. Mais il suffit qu'ils aient à donner pour être introduits, embrassés et exalté [...] Cela s'adresse aux mauvais clercs. »

<sup>266</sup> Paravicini Bagliani A., *La cour des papes au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 116-155.

<sup>267</sup> Ps., 174, 5.

<sup>268</sup> Mc., 10, 18.

<sup>269</sup> Eccli., 10, 12.

<sup>270</sup> RLS n° 913 : « Grand par la sagesse : *et sa sagesse est incommensurable*<sup>270</sup>. Grand par la bonté : *Personne n'est bon sinon Dieu seul*. Les autres Seigneurs sont petits par la durée, *Ecclesiastique X<sup>o</sup> : Tout pouvoir est bref et le roi*

Le cardinal ne fait pas de distinctions au sein des *alii Domini*, incluant tout aussi bien les princes du siècle et de l'Église, dont il reproche les modes de vie, le népotisme et les intrigues pour atteindre des buts personnels<sup>271</sup>.

L'attitude des clercs aussi bien que des religieux n'est pas épargnée, surtout concernant l'exégèse et la prédication (thématique récurrente des faux prophètes), mais, même si dans le sermon 914, les religieux ne sont pas en reste (il faut supposer que des franciscains assistent nécessairement à ce sermon que le cardinal compose pour la fête d'un de leurs plus grands saints), les clercs sont plus particulièrement visés :

« *Sunt enim qui annuntiant populo non peccata eorum sed peccata aliorum et ex tali doctrina non sanantur, nec corriguntur. Clericis annunciant peccata laicorum et laicis peccata clericorum et ex hoc neutri corriguntur.* »<sup>272</sup>

Citant plus haut la seconde lettre à Timothée, « *ministerio tuum imple* »<sup>273</sup>, le cardinal met sur le banc des accusés les clercs hypocrites qui ne semblent pas avoir conscience de leurs propres péchés et se croient inatteignables de par leur condition, méprisant ainsi les laïcs. Si les sermons pour saint Antoine sont sans doute prononcés dans des monastères franciscains, c'est bien en présence d'une partie au moins de la Curie qu'Eudes de Châteauroux prend la parole.

Comme il a été souligné tout à l'heure, le cardinal prône l'adéquation des actions avec la parole : avec la volonté de répandre la Parole du Seigneur, c'est cela qui fait le bon prédicateur dont un des devoirs est d'amener les hommes à se confesser ; or, comme Eudes l'explique dans le sermon 914, les clercs ne sont pas exempts d'aller à confesse : en effet, comment laver les péchés des autres si l'on est soi-même sali par les péchés ? Le cardinal aborde sans ambages cette thématique à la fin du sermon 913 :

---

*d'aujourd'hui sera mort demain.* Les petits par le pouvoir ne peuvent exercer de contrainte même sur les plus petites choses, comme les puces ou les mouches... »

<sup>271</sup> À ce sujet, consulter le chapitre V de la thèse d'Alexis Charansonnet, *L'université, l'Église et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 355-472.

<sup>272</sup> RLS n° 914 : « En effet, il y en a qui dénoncent au peuple non ses péchés mais les péchés des autres, et il ne guérit pas ni n'est corrigé d'une telle science ; ils dénoncent aux clercs les péchés des laïcs et aux laïcs les péchés des clercs et avec cela, ni les uns ni les autres ne sont corrigés. »

<sup>273</sup> 2 T., 2, 5 « remplis bien ton ministère ».



« *Rogemus ergo Dominum ut largiatur nobis spiritum intelligentie et det nobis ut eloquentia nostra saltem in oratione et confessione sint imber, peccata nostra refrigerans et extinguens, et in oratione nostra confiteamur Domino confessione laudis de beneficiis suis ei agentes gratias et confessione peccati de peccatis nostris veniam postulantes ut possimus pervenire ad gaudia sempiterna.* »<sup>274</sup>

Le cardinal compare la confession à la pluie, ainsi qu'il le fait avec la prédication : tout comme cette dernière, la confession est une action médiane entre le chrétien et le Seigneur, elle relie l'auditeur et l'orateur – dans le cas de la confession, l'auditeur étant Dieu à travers le confesseur, et l'orateur étant le repentant. Le cardinal invite donc à la confession active et universelle, pas toujours évidente au XIII<sup>e</sup> siècle, surtout pour les laïcs qui s'attendaient à un interrogatoire de la part du confesseur, notamment à cause d'une prédication souvent trop formalistes<sup>275</sup>. Il rappelle aussi l'importance de la confession pour les religieux – instruments de Latran IV en termes de prédication et de confession – et les clercs, afin de remplir au mieux leurs missions.

---

<sup>274</sup> RLS n° 913 : « Implorons donc le Seigneur qu'il nous inonde de l'esprit de l'intelligence et qu'il nous donne qu'au moins dans la prière et la confession notre éloquence soit une pluie qui rafraîchisse et éteigne nos péchés, et dans notre prière confessons-nous au Seigneur par une confession de louange, lui rendant grâce pour ses bienfaits et demandant par la confession du péché la rémission de nos péchés, afin que nous puissions parvenir à la joie éternelle. »

<sup>275</sup> Bériou N., « Autour de Latran IV (1215) : la naissance de la confession moderne et sa diffusion », p. 91.



# LA PORTEE POLITIQUE DANS LES SERMONS ANTONIENS

---

## LA DIMENSION POLITIQUE DE SAINT ANTOINE

Eudes de Châteauroux utilise principalement la figure d'Antoine pour faire de lui un exemple de prédicateur et de religieux, néanmoins certaines allusions à la réalité politique se glissent dans ses sermons, rappelant ainsi la dimension politique du protecteur de Padoue.

### Les cités italiennes et leurs saints

Dès les débuts du christianisme en Italie, les cités métropolitaines italiennes ont un rapport très fort avec leurs évêques, et la majeure partie des premiers saints urbains sont des évêques (saint Ambroise à Milan, saint Zénon à Vérone) : leurs tombes deviennent le point de départ de nouveaux édifices religieux qui leur sont dédiés, ainsi que l'élan constructeur de nouveaux centres urbains, faisant migrer le centre des cités romaines migrer vers les tombes de leurs premiers saints-évêques<sup>276</sup>. Lors des migrations gothiques et lombardes, l'évêque devient le protecteur de la cité dans ce climat d'insécurité, et le saint-patron, son ancêtre dans la fonction, devient le principal facteur de cohésion et d'auto-reconnaissance de la communauté citadine<sup>277</sup>. La crise de l'Empire d'Occident, les luttes pour le royaume d'Italie, les invasions hongroises et sarrasines, renforcent la relation cité-évêque : c'est au tournant du X<sup>e</sup> siècle que l'évêque obtient alors, de la part des seigneurs laïcs, plus de fonctions publiques au sein de la cité, dont la charge des fortifications ; point de repère d'immuabilité et de sûreté, la figure de l'évêque contemporain contribue à renouveler le culte des saints-évêques patrons de la cité<sup>278</sup>.

Le culte des saints patrons est confirmé dans cet élan au XI<sup>e</sup> siècle. En effet, des villes qui n'avaient pas d'évêques-saints en recherchèrent, comme Padoue qui développa le culte de son proto-évêque Prodosismo (II<sup>e</sup> siècle), ou bien Parme et Mantoue qui élevèrent à l'autel des évêques contemporains, impliqués dans les luttes

---

<sup>276</sup> Golinelli P., *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, p. 21, 69.

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 71.

liées aux réformes grégoriennes. Le culte des saints devient un moyen d'identification du parti pris des cités, entre saints partisans de la réforme et saints partisans de l'empereur ; on voit d'ailleurs apparaître à cette époque, ce que Paolo Golinelli appelle les « hagiographies de luttes »<sup>279</sup>. Ainsi dans la *Vita* d'Anselme évêque de Lucques, partisan de Grégoire VII, mort en 1086 à Mantoue, l'auteur établit la nature du texte dans son préambule : il a été commandité – par la famille des Canossa – et il condamne les infidèles au pape et les incite à se convertir à la vérité<sup>280</sup>. Cependant, même si Mantoue est une ville en constante recherche de saints patrons, le culte de saint Anselme tarda à s'imposer, sans doute parce qu'instauré par la comtesse Mathilde dans une période de guerre éprouvante pour ses fiefs<sup>281</sup>.

La suggestion de cultes par des groupes autres que celui de l'évêque n'est pas nouvelle puisque la prolifération de fondations canoniques et monastiques encouragées par l'évêque, comme à Reggio au début du XI<sup>e</sup> siècle, implique la venue de nouveaux cultes qui leur sont propres<sup>282</sup>. Pendant un court temps, la naissance des communes au XII<sup>e</sup> siècle n'affecte pas la dévotion au culte du saint-évêque patron qui, malgré les dissensions entre les évêques et les communes, garde sa fonction idéologique et politique d'unité de la cité<sup>283</sup>. Néanmoins, un changement mystique s'opère avec les modifications profondes que le système communal enclencha. Outre leurs fonctions politiques qui s'amenuisent, les évêques perdent de leur symbolique et sont de moins en moins sujets de dévotion pour la cité après leur mort, ce qui a une répercussion sur le culte du saint-évêque patron qui se trouve délaissé face à d'autres formes de sainteté<sup>284</sup>. De même que les fondations canonicales et monastiques s'identifiaient à travers leurs propres cultes, les différentes couches de la cité que la commune a mises en avant cherchèrent de nouveaux cultes plus proches d'eux. Les personnes transportées par la ferveur populaire italienne à la fin du XII<sup>e</sup> siècle étaient celles qui vivaient une existence de souffrance par l'ascétisme à l'image du Christ, mais aussi celles qui s'impliquaient dans la vie civile et politique de la cité<sup>285</sup>. L'émergence des Ordres mendiants stimule ces nouvelles valeurs spirituelles ainsi que l'apparition des nombreux cultes qui les expriment comme celui de Jean le Bon à Mantoue : ancien bourgeois converti, sa réputation de saint et

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>280</sup> Golinelli P., « Une hagiographie de combat dans le contexte de la lutte pour les investitures », p. 250.

<sup>281</sup> Golinelli P., *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, p. 57.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>283</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>284</sup> Vauchez A., *La Sainteté...*, p. 222.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 225-234.

de convertisseur d'hérétiques, ainsi que celles des Frères prêcheurs qui fondent un couvent à Mantoue en 1233, encouragèrent de nombreuses initiatives érémitiques dans la vallée du Po<sup>286</sup> – initiatives qui sont aussi à relier au Mouvement de l'Alléluia la même année, une grande campagne de révisions des statuts communaux menée par les Ordres mendiants, et de lutte contre les hérétiques<sup>287</sup>.

L'implication active des masses populaires dans les mouvements spirituels de l'Italie se manifeste aussi dans la façon dont les cultes sont portés à l'attention du pape pour obtenir la canonisation du saint. Jusque-là c'était les séculiers qui étaient envoyés en délégation, or dans les années 1230, les laïcs prennent une part bien plus importante dans les processus de canonisation des saints<sup>288</sup>. Des représentants des communes sont envoyés en délégation auprès de la Curie, comme pour la canonisation de Jean le Bon pour laquelle Mantoue envoya deux membres du Conseil des anciens en 1251<sup>289</sup>, et on observe dans les actes des procès une majorité de témoignages venant des classes artisanales et plus humbles ainsi que des femmes<sup>290</sup>.

Dans cette prolifération de saints, la canonisation est toujours recherchée comme la plus haute dignité sanctionnatrice d'un culte, bien qu'elle ne soit pas essentielle à son existence – toutefois, elle influe fortement sur sa durée de vie, la canonisation étant souvent facteur de longévité d'un culte. Officialiser un saint à l'échelle de l'Eglise romaine c'est officialiser l'identité que la ville se donne à travers lui, mais c'est aussi recevoir les bénéfices spirituels et économiques que la présence des reliques d'un saint implique. Les tombes des saints officialisés par le pape font l'objet d'indulgences et les pèlerins n'y vont plus seulement en reconnaissance pour un bienfait ou bien suppliant pour quelques guérisons et protections pour le siècle, ils y vont désormais aussi pour obtenir la rémission de leurs péchés et la protection dans l'au-delà. Les donations et les ex-voto laissés au pied des reliques par les pèlerins constituent une source de revenus ou de matières importante, qu'ils soient en or, en argent, en cire (statuettes refondues pour l'éclairage de l'église), en monnaie<sup>291</sup>. L'afflux des pèlerins développe le réseau des

---

<sup>286</sup> Golinelli P., *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, p. 59, 162.

<sup>287</sup> Cf. VAUCHEZ A., « Une campagne de pacification en Lombardie autour de 1233. L'action politique des Ordres mendiants d'après la réforme des statuts communaux et les accords de paix », in, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, vol. 78, n°2, 1966

<sup>288</sup> Vauchez A., *La Sainteté...*, p. 151.

<sup>289</sup> Golinelli P., *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, p. 60.

<sup>290</sup> Michael Goodich, « *Vita perfecta*, the ideal of Sainthood in the thirteenth century », p. 164.

<sup>291</sup> Branthomme H., Chélini J., *Les chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages chrétiens, des origines à nos jours*, p. 201-203.

hôtelleries des villes<sup>292</sup> et stimule la consommation au sein de la cité et dans sa région (taxes, commerces etc.).

Enfin, la canonisation d'un saint représente un acte politique et diplomatique aussi bien pour la cité que pour la Curie. Ainsi, les saints correspondant au modèle de sainteté que la papauté souhaite véhiculer et les cités en bon termes avec elle sont bien plus susceptibles d'être canonisés<sup>293</sup>. L'exemple d'Armano Pungilupò à Ferrare, soulevé par Janine Larmon Peterson dans « The politics of sancticity in thirteenth-century Ferrara »<sup>294</sup>, illustre la complexité du jeu politique qui anime le processus de canonisation. Ancien hérétique jugé par l'Inquisition et converti, Armano Pungilupò meurt en odeur de sainteté chrétienne en 1269. Immédiatement, l'évêque et les chanoines de la cathédrale l'enterrent avec les honneurs et des pèlerins de tout le nord de l'Italie accourent au tombeau ; avec ceci, dès 1270, une procédure est lancée pour faire ouvrir un procès de canonisation. Cependant, l'inquisiteur dominicain qui avait entendu la confession hérétique d'Armano, réunit des témoignages différents de ceux recueillis pour l'ouverture du procès car bons nombres attestaient du catholicisme de façade d'Armano qui n'aurait en fait jamais renoncé à ses pratiques hérétiques. Lorsque l'évêque refusa de brûler les restes d'Armano, il fut excommunié avec les chanoines et toute la cité fut frappée d'interdit en tant qu'auxiliaire (*fautor*) et hébergeuse (*receptor*) d'un hérétique. La lutte pour faire reconnaître le catholicisme et la sainteté d'Armano ne s'arrêta pas là tant elle cristallisait les conflits qui opposaient les Dominicains avec les chanoines de la cathédrale pour une affaire de possessions d'un ancien monastère bénédictin, mais aussi celui des séculiers contre les Ordres mendiants qui omettaient de demander l'autorisation à l'évêque de prêcher et qui pratiquaient désormais la confession, or, les séculiers craignaient que dans leurs derniers instants, les fidèles fissent d'importants dons à l'ordre de leur confesseur<sup>295</sup>. Enfin, l'évêque et la commune n'abandonnèrent pas leur projet tant il était vital d'avoir un saint protecteur à une époque où le pape et l'empereur s'affrontaient pour le contrôle temporel de l'Italie ; de plus, bien que sous la domination guelfe de la famille d'Este, Ferrare était très proche des terres d'Alberto I della Scala qui était alors en conflit

---

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>293</sup> Goodich M., « *Vita perfecta*, the ideal of Sainthood in the thirteenth century », p. 40.

<sup>294</sup> Larmon Peterson J., « The politics of sancticity in thirteenth-century Ferrara », in *Traditio*, vol. 63, 2008, p. 307-326.

<sup>295</sup> *Ibid.*, p. 308-319.

avec le pape : la papauté se méfiait des loyautés changeantes<sup>296</sup>. Dans le même esprit, la controverse autour d'Albert de Villa d'Ogna, pauvre porteur de vin mort en odeur de sainteté en 1279, fait transparaître les conflits politiques entre partis gibelins et guelfes dans l'Italie septentrionale : la ville de Parme qui développa son culte était alors sous interdit pour avoir attaqué le couvent dominicain, mais aussi, la même année, le parti minoritaire guelfe dominait la cité et en avait expulsé les représentants gibelins, ce qui fit que la cité se retrouva bloquée politiquement, économiquement et spirituellement. Si ce nouveau saint était accepté par la papauté, l'interdiction d'exercer les offices ecclésiastiques serait levée et, grâce à ce miracle, les gibelins seraient autorisés à revenir dans la cité et à reprendre possessions de leurs biens<sup>297</sup>. Finalement Albert de Villa d'Ogna soupçonné d'hérésie par certains contemporains comme Salimbene, ne fut pas canonisé, sans doute aussi parce que Parme était constamment déchirée par les factions gibelines et guelfes, et que dans les années 1290, l'évêque se rangea du côté impérial et participa activement aux conflits<sup>298</sup>.

### **Antoine, saint protecteur de Padoue**

Malgré l'effective sincérité de la ferveur populaire pour Antoine à Padoue, sa canonisation et le développement de son culte ne se départent pas d'aspects politiques.

Frère Antoine arrive à Padoue, vers 1230, une période où la cité, bien qu'en apparence plus unie que ses voisines Vérone et Venise, subit la tension des conflits entre différentes familles seigneuriales qui entraînent avec elles les élites des différentes factions politiques – même si la ville est acquise aux guelfes<sup>299</sup>. En revanche, Padoue est quasiment épargnée par l'hérésie et ce serait donc sa prédication contre les mauvais clercs qui aurait fait son succès<sup>300</sup>. Toutefois la renommée d'Antoine était déjà faite avant d'arriver à Padoue puisqu'il avait prêché contre les hérésies dans le nord de l'Italie et peut-être même à Vicence où l'hérésie « cathare » était très forte. Les hérésies répandues dans le sud de la France et dans le nord de l'Italie et majoritairement appelées « cathares » par l'historiographie,

---

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 321. Elle se méfiait à raison puisqu'en 1295 Obizzo d'Este s'allia avec Alberto della Scalla pour envahir Bologne, à l'époque possession des Etats pontificaux.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 323 ; Salimbene, *Chronica*, ed. Baird, 514.

<sup>298</sup> Abulafia D., *Italy in the Central Middle Age*, p. 106. Finalement, Albert de Villa d'Ogna fut béatifié au XVIII<sup>e</sup> siècle en raison de la constance de son culte à Parme et à Crémone.

<sup>299</sup> Rippe G., *Padoue et son contado* p. 719-720.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 759.

étaient fondamentalement anticléricales<sup>301</sup>, or, Antoine, en tant que membre d'un ordre religieux en rupture avec le mode de vie classique des séculiers, faisait un bon interlocuteur contre la cause hérétique, d'autant plus que son discours moralisateur envers les clercs formait un compromis entre les critiques anti-clergé et la fidélité à l'Eglise.

En somme, Antoine est un fédérateur sur le plan religieux (en tant que « marteau des hérétiques », convertisseur), social et politique. Concernant ces derniers points, il est avéré que, sa prédication padouane lors de Carême de l'année 1231, coïncide avec une sorte d'apaisement social : la commune de Padoue adoucit les exigences des créanciers vis-à-vis de leurs débiteurs et fait libérer les débiteurs emprisonnés<sup>302</sup>. Enfin, selon la tradition, en 1230, Antoine aurait tenté de convertir Ezzelino III da Romano, ce puissant seigneur trévisan aux relations diplomatiques compliquées avec Padoue. Proche de Frédéric II, Ezzelino III souhaite contrôler les villes de Vérone et Vicence afin d'asseoir son emprise sur la région et empêcher Padoue de contrôler l'accès aux routes de Germanie par la vallée de la Valsugana, région où sa famille a des possessions<sup>303</sup>. En 1232, Ezzelino prend définitivement le parti de l'empereur, et après que Frédéric II pénètre en Vénétie et capture Vicence en 1236, Padoue ouvre ses portes aux forces d'Ezzelino, sans opposer de résistances en février 1237<sup>304</sup>. Le tyran met au pouvoir les partisans gibelins mais leur réseau est faible, hétérogène en comparaison des guelfes ; ce renversement politique exacerbe les tensions et de nombreux guelfes sont emprisonnés, proscrits et exilés, une situation qui atteint son paroxysme de 1245 à 1256 lorsqu'Ezzelino persévère dans sa technique de répression de ses opposants<sup>305</sup>. C'est à cette époque qu'il se fait tyran et s'éloigne de l'empereur, il se fait craindre à défaut d'avoir les moyens de maintenir son assertion de la Vénétie et s'en prend violemment aux Padouans, notamment aux religieux, ce qui lui vaut finalement d'être excommunié pour sa rébellion, sa complicité avec les hérétiques et ses nombreux ignominieux forfaits<sup>306</sup>. Au début des années 1250, les Padouans espéraient la libération de leur cité du joug d'Ezzelino : comme le rapportent des chroniques franciscaines tardives, le 19 juin 1252, le sacristain de l'église *Santa Maria Mater Domini* pria sur la tombe de saint

<sup>301</sup> Théry J., « Les hérésies, du XII<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle », p. 374-376.

<sup>302</sup> Bériou N., « Antoine de Padoue, le témoin d'une parole nouvelle au XIII<sup>e</sup> siècle », p. 276 ; Thompson A., *Cities of God...*, p. 106.

<sup>303</sup> Rippe G., *Padoue et son contado*, p. 718.

<sup>304</sup> Rippe G., *Padoue et son contado*, p. 724.

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 737-754.

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 764-769.



Antoine pour la libération de la cité quand il eut un rêve ou une vision promettant la libération de la cité pour la huitaine de la fête d'Antoine. Finalement Ezzelino est défait le 20 juin 1256 par les troupes du marquis d'Este, à l'issue d'une véritable croisade pour laquelle le pape Alexandre VI avait prêché ; pour commémorer la libération, en 1263, les Padouans déplacèrent le corps du saint dans une arche surmonté de colonnes<sup>307</sup>.

La postérité d'Antoine à Padoue est due au fait qu'il est arrivé dans la région à un moment d'intense vitalité religieuse<sup>308</sup>, mais aussi juste avant que la cité ne connaisse une période de « terreur ». Son culte et sa qualité de saint patron se trouvent renforcés après la libération de la ville : ainsi, si déjà avant 1236 sa fête était fériée au même titre que celle de la Vierge Marie et de celles des douze apôtres, après la libération, la ville instaura une fête de huit jours en l'honneur du saint patron avec festivals et foires drainant toute sorte de visiteurs dans la cité – toutefois avec certains standards moraux : les taverniers devaient fermer leurs débits de boisson aux alentours de l'église, les hommes et femmes de mauvaises vies étaient interdits près de la Piazza del Santò et dans un large périmètre. Le Podestà de Padoue, accompagné de chevaliers, juges et représentants des guildes défilaient dans la ville en l'honneur de la Vierge et des saints protecteurs, Prodescimo, Justine et Antoine, les honneurs étaient rendus au marquis d'Este s'il était présent<sup>309</sup>.

Ainsi Antoine est un saint dont le culte survit à travers les siècles, grâce à son appartenance aux Ordres mendiants, à sa canonisation son intégration au calendrier liturgique et la prédication à son sujet<sup>310</sup>, mais aussi grâce à sa dimension politique : sa fête est devenue une expression politique pour la cité de Padoue qui, à travers les rituels mis en place autour du tombeau, rappelle son histoire et réaffirme son identité en tant que cité guelfe, fidèle à l'Eglise romaine.

---

<sup>307</sup> Thompson A., *Cities of God...*, p. 110. Thompson A. cite la *Chronica xxiv Generalium Ordinis Fratrum Minorum*, 157–58. Au sujet de la translation du corps, il se base sur la *Vita Benignitas*, 21.1–5, *Vita del "Dialogus" e "Benignitas"*, Vergilio Gamboso (éd.), Padua, Messaggero, 1986, 562–66. Pour la référence à l'arche sur colonnes : *Vita prima di S. Antonio o "Assidua" (c. 1232)*, Vergilio Gamboso (éd.), Padua, Messaggero, 1981, 136–37. Pour la reconnaissance de Padoue envers Antoine : *Statuti del comune di Padova dal secolo xii all'anno 1285*. Andrea Gloria (éd.). Padoue, Sacchetto, 1873, (pre-1238), 2.28, p. 193, no. 599.

<sup>308</sup> Rippe G., *Padoue et son Contado*, p. 860.

<sup>309</sup> Kohl B. G., "Competing Saints in late medieval Padua", p.325-326.

<sup>310</sup> Lombardo E., « La costruzione della devozione a sant'Antonio attraverso i sermoni del Tre e Quattrocento », p. 142.

## Les allusions dans les sermons du cardinal

C'est dans les années 1260 que les rites antoniens sont institutionnalisés à Padoue<sup>311</sup>, et c'est aussi dans cette décennie intense en dilemme politico-théologique pour la papauté qu'Eudes de Châteauroux écrit trois sur quatre de ses sermons antoniens, dans lesquels il est possible d'entrapercevoir la dimension politique du saint. Bien sûr la dimension politique d'Antoine montrée par Eudes est différente de celle montrée à Padoue : à Padoue il est le saint de l'unité guelfe contre l'hérésie et contre le tyran gibelin Ezzelino, dans les sermons d'Eudes il est le saint qui combat les hérétiques, qui est conscient que son pouvoir vient de Dieu. Les sermons antoniens sont l'occasion d'évoquer en filigrane la nouvelle hérésie de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : l'hérésie politique.

Pour cela, dans le RLS n° 913, le cardinal met en parallèle la sagesse d'Antoine et celle des hérétiques à travers l'image de deux prédications à la forme supposément identique mais aux conséquences opposées. Les paroles des prêches sont actives et viennent imprégner les foules réceptrices, ainsi Antoine est la pluie (« *Expectabant me sicut pluviam* »<sup>312</sup>), et la doctrine hérétique est une pluie de feu ou de poussière qui au lieu d'abreuver les foules les détruits :

« *Doctrina hereticorum est sicut sulphur et ignis [...] Pluunt aliquando puluerem aliqui, ut qui predicant propter inanem gloriam [...] Proverbia viii<sup>o</sup> : Irretunt eum sermonibus suis<sup>313</sup> ; Ecclesiastico ix<sup>o</sup> : Eloquium eius quasi ignis exardescet<sup>314</sup>, dicitur de meretrice ; et verius potest dici de hereticis. »<sup>315</sup>*

Dans cette vaine gloire qu'Eudes reproche aux prédicateurs hétérodoxes il faut bien sûr voir les mouvements laïcs évangéliques, ces hérétiques qui font miroiter une pureté religieuse possible en dehors des institutions de l'Eglise. Par cette métaphore Eudes rappelle le combat d'Antoine contre les hérétiques, ainsi que dans

<sup>311</sup> Rippe G., *Padoue et son Contado*, p. 758.

<sup>312</sup> RLS n° 913, Job. 29, 23 : « *Ils m'attendaient comme on attend la pluie* ».

<sup>313</sup> Pr., 7, 21.

<sup>314</sup> Eccli., 9, 10-11.

<sup>315</sup> RLS n° 913 : « La doctrine des hérétiques est comme le soufre et le feu [...] Parfois certains font pleuvoir de la poussière comme ceux qui prêchent une vaine gloire [...] le livre des Proverbes VIII<sup>o</sup> : *elles le séduisirent par ses paroles* » : dans l'Ecclésiastique IX<sup>o</sup> : son discours *s'enflamma comme un feu*, dit-on de la courtisane ; pourrait être dit plus véridiquement des hérétiques.

le RLS n° 914, où les voleurs contre qui le saint veillait constamment peuvent symboliser la tentation de l'hérésie.

À cette thématique de l'hérésie religieuse, le cardinal associe celle toute politique de la théocratie dans le RLS n° 913 ; alors qu'il développe la première partie de son thème<sup>316</sup>, il insiste sur la grandeur de Dieu qui surpasse absolument en tout point celle des « autres seigneurs », dont la dénomination, considérant le contexte dans lequel Eudes écrit, ne concerne pas uniquement les seigneurs ecclésiastiques, mais aussi et surtout les puissants laïcs :

« *Alii Domini parvi sunt duratione, Ecclesiastico decimo : Omnis potentatus brevis vita, hodie est rex et cras morietur*<sup>317</sup>. *Parvi potestate etiam minima cohercere non possunt, ut pulices vel muscas, abest eis cum voluerint posse. [...] Parvum regnum habent septem passuum*<sup>318</sup>, *et cum illi dominari non possunt, membra eius nolunt ei obedire ut apparet in pudendis* »<sup>319</sup>

Les RLS n° 913 a sans doute été écrit entre 1261 et 1264, et le 914 probablement vers 1267, période de conflits importants entre la papauté et l'Empire pour la domination de la Sicile. En effet, alors qu'Innocent IV avait dissocié le royaume de Sicile du titre impérial au premier concile de Lyon en juillet 1245, réservant au pape le choix de son représentant laïc en Sicile, après la mort de Frédéric II en 1250, puis de son fils Conrad en 1254, Manfred son dernier héritier revendique le royaume d'Italie et de Sicile<sup>320</sup>. Tandis que l'Eglise est à la recherche d'un candidat pour remplir ce rôle de bras séculier, d'« *advocatus* » du Siècle pontificale, Manfred profite de l'indécision des Plantagenets (avec Richard de Cornouailles comme candidat, puis Edmond de Lancastre) et des Capétiens (Charles d'Anjou), pour revendiquer sa légitimité. Néanmoins La victoire de Manfred contre les troupes papales en 1254 et son couronnement à Palerme en 1258 n'arrêtent pas

---

<sup>316</sup> RLS n° 913 : « *Si enim magnus Dominus voluerit spiritu intelligentie replebit illum et ipse tamquam imbres emittet eloquia sapientie sue et in oratione sua confitebitur Domino.* » (Eccli. 39, 8-9)

<sup>317</sup> Eccli., 10, 12.

<sup>318</sup> Probablement une citation ou un proverbe, non identifiés.

<sup>319</sup> RLS n° 913 : « Les autres Seigneurs sont petits par la durée, Ecclésiastique X°: *Tout pouvoir est bref et le roi d'aujourd'hui sera mort demain*<sup>319</sup>. Les petits par le pouvoir ne peuvent exercer de contrainte même sur les plus petites choses, comme les puces ou les mouches, pouvoir selon leur volonté leur fait défaut. [...] Ils ont un petit royaume de sept pas, et quand ils ne peuvent y exercer leur pouvoir, leurs membres ne veulent pas lui obéir, comme il apparaît dans le cas des parties honteuses. »

<sup>320</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 359-360.

la quête de la Curie pour un roi, et, finalement, après des luttes internes à la Curie et de nombreuses négociations avec les maisons d'Angleterre et de France, Charles d'Anjou est choisi par le nouveau pape Urbain IV<sup>321</sup>. Seulement, la question est loin d'être réglée : dans les faits, Manfred est toujours maître de la Sicile et Charles se révélera un roi avec lequel il n'est pas moins aisé de négocier qu'avec un Hohenstaufen<sup>322</sup>. Finalement, alors que la papauté avait combattu Manfred pendant un temps avec ses propres troupes dans la péninsule italienne afin de ne pas dépendre uniquement de Charles dont elle souhaite l'entière vassalité en lui confiant le royaume de Sicile, c'est le Capétien qui délivre Rome, élimine Manfred en février 1266 après son couronnement en janvier, puis Conradin, dernier héritier de Frédéric II, à Tagliacozzo en 1268<sup>323</sup>. Par la suite, Charles d'Anjou ne se montre pas aussi docile que la papauté l'aurait souhaité, et en lieu et place d'un vassal, il affirme désormais tenir son pouvoir directement du Christ et ses ambitions s'éloignent de celles de la papauté<sup>324</sup>.

Par ailleurs, l'évocation du politique et des hérésies dans le RLS n° 913 n'est pas anodine car en effet, depuis l'excommunication de Frédéric II en 1245, l'hérésie et la rébellion contre le pape sont désormais quasiment toujours associées. L'hérésie politique n'est pas l'association des cathares ou patarins au parti gibelin (bien qu'il arrive bien sûr que cela soit le cas, tout comme des guelfes pouvaient être hérétiques), ni même l'association, par l'Eglise romaine, des partisans gibelins à des pratiques hétérodoxes<sup>325</sup>. Ce concept d'hérésie politique prend ses racines dans la bulle *Vergentis in senium* promulguée par Innocent III le 25 mars 1199 : par un usage du droit romain, l'hérésie est assimilée au crime de lèse-majesté – l'atteinte à l'« *eterna majesta* »<sup>326</sup> – en ce que les cités et citoyens ne livrant pas les hérétiques à la justice ecclésiastique sont désormais complices du crime d'hérésie et punis d'excommunication, d'interdits et d'expropriations ; la lettre est diffusée dans les cités italiennes puis à l'extérieur de la Péninsule, reprise par Grégoire IX qui l'inscrit dans le *Liber Extra*, elle connaît une grande postérité à travers le renforcement de la

<sup>321</sup> *Ibid.*, p. 360-381 ; Abulafia D., *Italy in the Central Middle Ages*, p. 76.

<sup>322</sup> Charannonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 383.

<sup>323</sup> Abulafia D., *Italy in the Central Middle Ages*, p. 77.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 77-78 ; Charannonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 423.

<sup>325</sup> Orioli R., « Eresia e ghibellinismo », p. 424.

<sup>326</sup> *Vergentis in Senium* : « *cum longe sit gravius eternam quam temporalem ledere majestatem !* », in Gilli P., Théry J., *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie*, p. 558, l. 64-65. Voir aussi Chiffolleau J. « Note sur la bulle *Vergentis in senium*, la lutte contre les hérétiques du Midi et la construction des majestés temporelles », in *Innocent III et le Midi*, Cahiers de Fanjeaux 50, Toulouse, 2014, p. 89-144.

théocratie pontificale<sup>327</sup>. En effet, quand Innocent IV dépose Frédéric II par la bulle *Ad apostolice dignitatis* (17 juillet 1245), il l'accuse d'avoir rompu les serments faits aux précédents papes et de s'être accaparé en propre le royaume de Sicile alors qu'il était censé être un fief de Rome, en revanche, les accusations religieuses sont très vagues, il est suspecté d'hérésie (malgré ses nombreuses mesures contre les hérétiques) et de complicité avec les musulmans<sup>328</sup>. Ces dernières accusations ont pour but de jeter le discrédit sur l'empereur condamné et dans l'ensemble, cette condamnation officialise une nouvelle hérésie que Raniero Orioli décrit justement : « *l'eresia di chi non presta il dovuto hominum alla Chiesa e si rifiuta di sentirsi nei suoi confronti, su materia non religiosa, vincolato da un rapporto di tipo vassallatico.* »<sup>329</sup>. Ainsi l'Eglise encourage de véritables croisades contre des seigneurs gibelins, comme Ezzelino da Romano ou Oberto Pallavicino, qui empêchaient l'Inquisition d'opérer ou qui abolissaient les privilèges ecclésiastiques<sup>330</sup>.

Finalement ces sermons antoniens ne déparent pas dans la prédication de l'époque du cardinal dédiée à l'ecclésiologie dans un premier temps puis principalement à la question évangélique.

---

<sup>327</sup> Gilli P., Théry J., *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie*, p. 549 ; Orioli R., « Eresia e ghibellinismo », p. 428.

<sup>328</sup> Orioli R., « Eresia e ghibellinismo », p. 426-427.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 430.

<sup>330</sup> Housley N., « Politics and heresy in Italy : Anti-Heretical Crusades, Orders and Confraternities, 1200-1500 », p201.

## **ENNEMIS DE L'EGLISE ET REALITES CONTEMPORAINES DANS LA PREDICATION D'Eudes de CHATEAUROUX**

Etant donné qu'Alexis Charansonnet a détaillé la question de la prédication d'Eudes de Châteauroux dans les années 1260, dans sa thèse *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*<sup>331</sup>, je dresserai un bref résumé des thématiques abordées par le cardinal afin d'identifier ensuite le vocabulaire usité pour décrire les ennemis de l'Eglise, qui sont, vues les circonstances d'écriture, un des principaux sujets du cardinal. L'intérêt de cette question est de comprendre comment un cardinal de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle perçoit ceux qui s'opposent à l'Eglise et les dangers qu'ils représentent, mais surtout comment il communique cette image qu'il a d'eux.

### **Les thématiques de la prédication d'Eudes de Châteauroux dans les années 1260**

Afin de dégager les thématiques abordées dans la prédication du cardinal dans les années 1260, dans laquelle les sermons pour Antoine de Padoue s'insèrent, malgré leur sujet principal relatif au saint, j'ai choisi des sermons prononcés dans cette décennie, datés, édités et analysés par Alexis Charansonnet dans sa thèse.

Le RLS n° 864<sup>332</sup> est prononcé pendant le conclave procédant à l'élection du successeur d'Alexandre IV, entre mai et août 1261. À cette époque les dissensions du collège cardinalice concernant le choix du futur roi de Sicile occupent toute la scène, alors Eudes de Châteauroux rappelle que l'élection du nouveau vicaire de Dieu doit se porter, grâce à l'inspiration du Saint-Esprit, sur un candidat possédant les qualités requises<sup>333</sup>. Le cardinal tance ses pairs coupables de népotisme qui machinent à faire élire un candidat de leur clan familial ou politique. Le népotisme est inhérent à la construction de l'Etat pontifical qui doit composer, au niveau interne, avec l'existence des familles nobiliaires et de leur rivalité mais aussi avec les autres institutions ecclésiastiques qui le constituent ; au niveau externe l'Etat pontifical doit gérer, superviser, des relations diplomatiques complexes, en raison

---

<sup>331</sup> En particulier le chapitre V.

<sup>332</sup> Appelé « SERMO n° 24 » dans la thèse d'A. Charansonnet, édité p. 769-774.

<sup>333</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 366.

du rôle supérieur de vicaire du Christ, détenteur de la *plenitudo potestatis*. Néanmoins, si l'esprit politique du cardinal comprend cet état des faits, sa vision religieuse de l'Eglise l'amène à rappeler la fonction première et essentielle du chef de l'Eglise : celle de pasteur, mais aussi de chef autonome de la *christianitas*, défenseur de l'Eglise contre ses ennemis, le pape est le gardien des âmes<sup>334</sup>.

Le RLS n° 889<sup>335</sup>, donné le 31 décembre 1265 pour la saint Sylvestre, est l'occasion d'aborder encore les conceptions théocratiques de l'Eglise et le rôle souverain et supérieur du pape. Par ce sermon, le cardinal critique la politique du pape Clément IV qui a donné à la curie romaine la prérogative de la distribution des bénéfices vacants – ou en passe de l'être, à qui elle jugeait bon, amorçant ainsi une politique de centralisation mettant en danger la royauté du sacerdoce et l'efficacité des missions pastorales de l'Eglise ; de plus, le pape ne s'est pas assez affirmé face aux cardinaux partisans de Charles d'Anjou et face au Capétien dont la rhétorique et les exigences pour son sacre montrent qu'il ne se considère pas comme un simple bras séculier de l'Eglise<sup>336</sup>.

Le RLS n° 879<sup>337</sup>, datable de février à septembre 1268, incite le nouveau roi de Sicile à régler la question de la colonie sarrasine de Lucera où Manfred s'était réfugié mais que Charles n'avait pas particulièrement punie en échange du trésor royal et de la destruction des fortifications de la ville. Cependant sa participation à la révolte des cités du *Regnum* contre Charles, début 1268, décide le pape à insister sur la nécessité d'une croisade contre la colonie sarrasine. Le cardinal construit son discours autour de la métaphore filée de la race vénéneuse des Hohenstaufen dont l'alliance avec les ennemis du christianisme confirme le vice de cette maison : il faut donc déraciner les anciens partisans et porter la croisade contre les infidèles résidant dans le royaume de Sicile<sup>338</sup>.

Dans le même contexte de « *reconquista* », les RLS n° 1035, 1036 et 1040<sup>339</sup> évoquent la victoire de Charles de Sicile contre Manfred à Tagliacozzo le 23 août 1268 en insistant sur le caractère divin de la conquête du *Regnum* de Sicile afin de

---

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 373-378.

<sup>335</sup> Appelé « SERMO n° 41 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 880-883 ; édition de C. Maier, *Crusade and Propaganda and Ideology. Model Sermons for the Preaching of the Cross*, Cambridge, 2000, p. 382-385.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 390-391.

<sup>337</sup> Appelé « SERMO n° 30 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 808-814.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 453-454.

<sup>339</sup> Appelé « SERMO n° 44 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 891 ; édition de F. Iozelli, *Odo da Châteauroux. Politica e religione nei sermoni inediti*, Padoue, 1994, p. 176-181. Appelé « SERMO n° 45 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 893-894 ; édition de F. Iozelli, *Odo da Châteauroux. Politica e religione nei sermoni inediti*, Padoue, 1994, p. 182-188. Et « SERMO n° 47 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 895 ; édition de F. Iozelli, *Ibid.*, p. 195-200.

tempérer l'hybris du roi ; car, si avant le sacre le dialogue entre la vision théocratique et anti-théocratique entre la papauté et Charles restait ouvert<sup>340</sup>, après le sacre il est désormais fermé puisque, fort de ses victoires et de ses appuis en Italie, le Capétien s'autonomise et revendique une relation immédiate avec Dieu, sans l'aide de son vicaire<sup>341</sup>.

Les RLS n° 1065 et 1066<sup>342</sup> sont deux sermons « pour la proclamation du jugement contre les Orviétains et tous les autres oppresseurs de l'Eglise ». En effet, si la cité d'Orvieto devient un lieu de pouvoir angevin après la visite du roi Charles en août 1268 et la condamnation des principales familles gibelines, en 1269, l'ordre se retourne dans la cité et les familles nobiliaires prennent le pouvoir contre le parti guelfe<sup>343</sup>. Ces deux sermons, vraisemblablement prononcés entre avril et juillet 1269, condamnent l'attitude ingrate des Orviétains jusque-là fidèles et récompensés, et les menacent du sort des hérétiques et de leurs complices s'ils ne s'amendent pas<sup>344</sup>.

## **Compréhension des ennemis de l'Eglise à travers le langage**

Ces sermons qui ne sont que quelques exemplaires de la prédication du cardinal dans les années 1260, offrent un panel de mots désignant les ennemis de l'Eglise, temporels ou spirituels. Afin d'étudier leur traitement j'ai relevé les noms, adjectifs, actions et verbes les concernant dans ces huit sermons et je les ai ordonnés en plusieurs catégories. D'abord les noms et adjectifs substantifs clairement apparentés à des ennemis temporels ; puis ceux représentant les ennemis de la foi ; les caractères et actions (complots, exactions) relatifs aux ennemis de l'Eglise en général ; les verbes-actions perpétrés par les ennemis ; ensuite deux catégories de métaphores répartissent les mots entre la métaphore de la corruption et celle des prédateurs ; et enfin, considérant le rang premier que les Hohenstaufen tiennent dans les préoccupations de la curie, j'ai classé Frédéric II et Conradin dans leur propre catégorie où sont rangés les noms, adjectifs et verbes qui sont uniquement

---

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 423.

<sup>341</sup> *Ibid.*, p. 446-451.

<sup>342</sup> Appelés « SERMONES n° 59 et 60 » dans la thèse d'A. Charansonnet, p. 913-915, et p. 916-919.

<sup>343</sup> Chiovelli R., *Tecniche costruttive murarie medievali : la Tuscia*, p. 420.

<sup>344</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 612.



employés pour eux : en effet, dans les autres divisions, il est précisé si les mots sont aussi employés pour eux (F. pour Frédéric, C. pour Conradin).

Il m'a semblé judicieux de prendre une base de référence quant au langage désignant les ennemis de l'Eglise, et partir des bulles pontificales, qui en tant qu'instruments du gouvernement ecclésiastique, ordonnent, condamnent et édictent les normes et ce qui est contraire aux normes. La rhétorique pontificale se caractérise par la solennité et la complexité de ses préambules et formulaires riches en référence bibliques, patristiques et canoniques, inscrivant le gouvernement du présent dans l'histoire sainte, et participant à la légitimation du pouvoir théocratique en instaurant une inégalité de l'échange entre le pape et ses interlocuteurs<sup>345</sup>. J'ai donc choisi neuf bulles pontificales éditées et commentées par Patrick Gilli et Julien Théry dans leur ouvrage paru en 2010, *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin XII<sup>e</sup>-mi-XIV<sup>e</sup> s.)*, où, à travers une présentation, un commentaire et une édition rigoureuse des sources – les bulles pontificales –, ils étudient les relations entre la Curie et les cités italiennes, la manière dont elle collabore avec elles, mais aussi celle avec laquelle elle appuie sa domination juridique en Italie.

Ces neuf bulles qui m'ont servies de base comparative avec la rhétorique d'Eudes de Châteauroux concernent spécifiquement la recherche des hérétiques, leur condamnation ainsi que celle de leurs complices (*Vergenti senium*<sup>346</sup>, *Gravem*<sup>347</sup>, *Ad extirpenda*<sup>348</sup>, *Tunc potissime Conditori*<sup>349</sup>), l'excommunication de Frédéric II (*Ad apostolice dignitatis*<sup>350</sup>) l'action de Pierre de Vérone contre les hérétiques (sa canonisation : *Magnis et cerebris*<sup>351</sup>, et son mot d'ordre pour combattre l'hérésie en Lombardie, dans lequel la Curie fait le rapprochement entre la croissance de l'hérésie et la tyrannie de Frédéric II, assimilant ainsi le gibelinisme à l'hérésie : *Misericors et miserator*<sup>352</sup>), l'excommunication d'Ezzelino da Romano (*Truculentam*<sup>353</sup>), et la bulle de canonisation d'Antoine de Padoue (*Per Litteras*<sup>354</sup>). En raison de leurs longueurs et de leurs thématiques très ciblées, elles contiennent un plus large panel de vocabulaire pour désigner les ennemis de l'Eglise, par rapport

---

<sup>345</sup> Gilli P., Théry J., *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie*, p. 19.

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 553-559.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 599-601.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 569-587.

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 603-605.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 73-89.

<sup>351</sup> *Ibid.*, p. 637-651.

<sup>352</sup> *Ibid.*, p. 627-635.

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 91-99.

<sup>354</sup> *Ibid.*, p. 341-343.

aux sermons d'Eudes qui se concentrent avant tout sur l'exégèse et l'exhortation morale.

Les principales thématiques qui ressortent de l'analyse du langage utilisé par le cardinal pour identifier les ennemis de l'Eglise sont celles du mauvais prince, de la rébellion face à la suprématie du pape, face à l'Etat pontifical, et l'hérésie en tant qu'ennemi de la foi.

Eudes de Châteauroux associe Frédéric et sa lignée à l'image du tyran : dans le RLS n° 1035, le cardinal se souvient de lui comme d'une personne démesurée (*extra mensuram, maxime superbia*), l'hybris étant un défaut de caractère dangereux qui finit par mener l'homme à sa perte, oublieux qu'il est de sa condition de mortel ; or cette démesure va de pair avec l'impiété, terme plusieurs fois accolé à l'empereur dans ce sermon, mais aussi dans le RLS n° 879 (*persecutus est ecclesiam*). Frédéric II est un souverain extrêmement violent (*sanguineus*), injuste (*inflexibilis a iusticia, iniusticia*), rebelle et malin (*invasio, conculcare*) ; autant de traits de caractères que l'on retrouve de façon exacerbée dans les bulles pontificales le concernant. Sa démesure prend la forme d'une métaphore filée sur l'ouragan dans *Misericors et miserator* tandis que l'impiété domine son portrait : sacrilège, profanateur, parjure, les termes abondent pour signifier son mépris de la foi chrétienne et de l'Eglise. Ses actions et sa personnalité le rendent *indignus*<sup>355</sup> de sa charge (*perdere honorem imperii*)<sup>356</sup> et le tyran est clairement identifié à une menace pour la chrétienté (*pacis invidus christiane*)<sup>357</sup>.

La comparaison des ennemis de l'Eglise à des prédateurs est bien présente dans les bulles pontificales : serpents, renards, loups et bêtes féroces dépeignent les hérétiques et leurs complices, ainsi qu'Ezzelino da Romano dont le curriculum brandi par la Curie contre lui est bien plus sanguinaire et violent que Frédéric II ; peut-être parce que l'empereur étant décédé en 1250, la papauté voulait s'assurer, par cette bulle très noire, que le combat contre les seigneurs rebelles à l'autorité de l'Eglise ne s'essoufflât pas après la mort du principal antagoniste. De fait, la bulle *Truculentam* fait partie intégrante de la propagande guelfe et jette les fondations du mythe noir entourant le personnage d'Ezzelino<sup>358</sup>. Les bulles pontificales n'attribuent pas de traits bestiaux à l'empereur, en revanche la comparaison

---

<sup>355</sup> *Bulla Ad apostolice dignitati.*

<sup>356</sup> RLS n° 1035.

<sup>357</sup> *Bulla Misericors et miserato.*

<sup>358</sup> Gilli P., Théry J., *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie*, p. 69.

serpentine et la thématique de la race venimeuse des Hohenstaufen étaient très présentes à la Curie : lors du concile de Lyon en 1245, de nombreux pamphlets tournant autour d'Isaïe 59, 5<sup>359</sup> circulèrent pour influencer la tournure du jugement contre l'empereur<sup>360</sup>, et l'association du basilic à Conradin et du dragon à Frédéric est un lieu commun dans la rhétorique papale – puis joachimite<sup>361</sup>. Ainsi dans la rhétorique papale la comparaison à l'animal se pare de traits bibliques en prenant la métaphore dans les textes sacrés, alors qu'Eudes de Châteauroux, qui établit aussi la comparaison des ennemis de l'Eglise avec des prédateurs tels que le lion ou le taureau, diffère en ce qui concerne Frédéric II en lui ajoutant une notion d'animalité plus proche du contemporain, plus générique et commune au règne animal (*hispidus, aspera, brutum animalum, devorare*)<sup>362</sup>. Néanmoins, la métaphore serpentine occupe une grande place dans la prédication du cardinal, ainsi, le RLS n° 879, qui concerne à la fois les Sarrasins rebelles de Lucera, Frédéric et Conrad, tourne autour du thème d'Isaïe 59, 5. Ce choix de thème n'est pas anodin puisqu'il concerne les prophéties isaïennes reprises dans les traités joachimites italiens (*Super Hieremiam, De Oneribus, Super Isaiam*) pour prédire l'avenir et lutter contre l'empereur Frédéric II en qui ils voient un « Antéchrist », et contre ses descendants : le *Super Isaiam*, produit peu après la mort de Frédéric, désigne ce dernier comme « septième dragon de l'Apocalypse » et assure que sa postérité est tout aussi damnée<sup>363</sup>. Par ce sermon, le cardinal-évêque de Tusculum souhaite notamment, comme l'écrit Alexis Charansonnet, « rétablir une exégèse orthodoxe de l'Écriture »<sup>364</sup>, mais en attribuant les termes apocalyptiques d'Isaïe et de l'Apocalypse à Frédéric II et Conradin, il rétablit le lien entre Ancien et Nouveau Testament – la base de l'exégèse –, éclaire le présent et démontre, par d'autres arguments plus politiques, que l'éradication de la communauté Sarrasine de Lucera, ancienne alliée de l'empereur, est nécessaire à la paix<sup>365</sup>.

---

<sup>359</sup> « Ils ont fait éclore des œufs de vipère, ils ont tissé des toiles d'araignée ; qui mangera de leurs œufs en mourra ; écrasés, il en sortira un serpent ».

<sup>360</sup> Herde P., « Literary Activities of the Imperial and Papal Chanceries during the Struggle between Frederick II and the Papacy », p. 234.

<sup>361</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 456.

<sup>362</sup> RLS n° 1035.

<sup>363</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 453 ; Delumeau J., *Une histoire du paradis : Mille ans de bonheur*, p. 74.

<sup>364</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 454.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 455-456.

Concernant les hérétiques, l'idée de corruption domine chez Eudes de Châteauroux (lèpre, venin, peste) aussi bien que dans les bulles pontificales. Ils écotent aussi des métaphores bestiales attribuées aux ennemis de l'Eglise : dans le RLS n° 889, ils sont compris dans le dragon de l'apocalypse, avec les tyrans et, tous comme les mauvais cardinaux, ils se cachent parmi les agneaux alors qu'ils sont des lions ou des taureaux. Ainsi domine l'image d'un grand danger caché parmi les chrétiens : dans l'enceinte de l'Eglise, les *mali Christiani*<sup>366</sup> répandent leur erreur. Dans le RLS n° 1066, le cardinal établit deux sortes d'ennemis de l'Eglise :

*« Et hec sunt duo genera hominum, scilicet illi qui non sunt de Ecclesia numero vel merito, ut Sarraceni, Iudei, Pagani, de quibus dicitur hic: Cunctis populis qui sunt in circuitu, quia isti in Ecclesia non sunt, sed extra circumquaque eam obsidentes; similiter offendunt Ecclesiam et se ad Ecclesiam mali Christiani, qui confitentur se Christianos esse, qui per Iudam designantur qui interpretatur confitens ».*<sup>367</sup>

Les tyrans, les puissants, les mauvais clercs, les hérétiques appartiennent à cette catégorie de mauvais chrétiens, ils sont dans un ensemble. Cette confusion des catégories se voit en filigrane dans les RLS n° 1065 et 1066, par exemple, puisque les révoltés d'Orvieto sont des acteurs de la « grande peste » qui frappe l'Eglise : la haine entre Guelfes et Gibelins<sup>368</sup>. Eudes de Châteauroux ne parle pas précisément de « peste gibeline », c'est le conflit même entre les deux clans qu'il évoque avec amertume, et bien que les Orviétains révoltés fussent du parti gibelin, dans ces deux sermons il lance ses accusations à tous les puissants sans favoriser un camp<sup>369</sup>. La métaphore de la peste et l'erreur sont des poncifs pour parler de l'hérésie : en désignant les ennemis politiques de l'Eglise par ces métaphores, Eudes de Châteauroux les place sur le même plan que l'hérésie. Et de fait, les deux crimes

---

<sup>366</sup> RLS n° 889, 1066.

<sup>367</sup> RLS n° 1066 : « Il y'a deux types d'hommes, bien sûr, ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise par droit ou par mérite, comme les Sarrasins, les Juifs, les Païens de qui l'ont dit : *Ils sont l'exception de tous les peuples*, parce qu'ils n'appartiennent pas à l'Eglise mais ils l'entourent et l'assiègent ; Pareillement, ils offensent l'Eglise, les mauvais chrétiens qui affirment qu'ils sont chrétiens, qui sont désignés par Judas qui traduit leur aveu. »

<sup>368</sup> RLS n° 1065 : « *sicut apparet in magna peste que orta est in Ecclesia Dei, id est odium inexorabile inter Gibelinos et Guelfos.* »

<sup>369</sup> RLS n° 1066 : « *Sic quamplures inebriati malicia cupiditatis vel zelo erroris attemptant offendere Ecclesiam, quam vident esse in duriori statu quam esse consueverit [...] Sic qui offenderunt Ecclesiam, immo ut verius loquamur qui offenderunt ad Ecclesiam, considerantes quod magis se dampnificauerunt quam Ecclesiam, laborant exaltare eam, ut nec ipsi nec successores sui eam offendere queant.* »

s'attaquent à l'orthodoxie, incarnée par l'Eglise : attaquer les dogmes ou attaquer la souveraineté pontificale c'est empêcher l'Eglise de mener à bien sa mission eschatologique. Par ailleurs, le RLS n° 889, qui affirme sans ambages que le pape est *pontifex rex regum*, stipule aussi que les mauvais princes hérétiques et débiles peuvent être déposés, comme un rappel au pape de cet argument d'autorité : en effet, tout comme Frédéric II, Sanche II le Pieux s'était lui aussi fortement opposé à l'Eglise en remettant en cause ses possessions et privilèges dans son royaume, il fut donc excommunié et déposé pour hérésie au concile de Lyon. L'accusation d'hérésie se mêle à celle de lèse-majesté et vice-versa, car le prince qui s'oppose à l'Eglise est un mauvais prince qui s'oppose à sa mission eschatologique. Le cardinal se fait l'écho de la rhétorique pontificale qui équivaut l'hérésie au crime de lèse-majesté – il encourage ainsi Clément IV, élu au début de l'année 1265, à s'affirmer face à Charles d'Anjou<sup>370</sup>.

En somme il existe de nombreuses similitudes entre la désignation des ennemis de l'Eglise par les bulles pontificales et par Eudes de Châteauroux, et quelques thèmes bibliques se rapprochent aussi dans ces productions, comme l'utilisation de citations d'Isaïe ou bien encore le verset sur venin ou le feu du dragon dans le Deutéronome 32, 33<sup>371</sup>.

### **La diffusion du langage de la Curie dans la prédication du cardinal et l'exégèse comme interprétation de la réalité contemporaine**

Bien sûr, il est normal que le cardinal-évêque de Tusculum use du même vocabulaire que la chancellerie, mais l'énonciation de ce vocabulaire, de même que sa rhétorique, est différente des bulles pontificales qui édictent des lois. Les sermons s'adressent à un public en particulier, même s'il n'est pas toujours évident de l'identifier précisément, il se compose donc en conséquence avec des thèmes et des prothèmes choisis et déclinés en fonction de l'auditoire. Ainsi le RLS n° 612, qu'il soit prononcé en 1256 à la Curie ou bien en 1257 à l'université de Paris, s'adresse clairement à un auditoire de prédicateurs, en particulier des Franciscains en ce jour

---

<sup>370</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 391.

<sup>371</sup> *Bulla Vergentis in Senium* : à l'égard des hérétiques ; RLS n° 1066 : concernant les offenseurs de l'Eglise, ivres de cupidité et perdus dans l'erreur.

de la fête d'Antoine : son thème (*Vos estis sal terre, vos estis lux mundi.*<sup>372</sup>) concerne la crise joachimite, comme évoqué précédemment, et son prothème (*Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te.*<sup>373</sup>), directement lié au thème concerne le vœu de pauvreté des religieux, mais aussi l'idéal simplicité de la vie des clercs, or la crise de l'université de Paris qui entoure ce sermon avait aussi un aspect économique pour les maîtres séculiers qui perdait des étudiants au profit des maîtres régulier.

Le but de la prédication est le dévoilement des Ecritures et l'exhortation morale à les suivre, mais le discours s'adapte aux circonstances, les sermons sont à même de présenter des enjeux intellectuels et sociaux, qui en dévoilent d'ailleurs bien plus sur les conceptions de la société de l'orateur que sur l'identité de l'auditoire<sup>374</sup>, notamment parce que les techniques diffèrent peu : ce sont les références et omissions de références qui peuvent nous éclairer sur l'auditoire quand nous les repérons<sup>375</sup>. S'il est plus aisé de connaître les auditeurs de certains sermons du cardinal parce qu'il en a précisé les circonstances dans les rubriques, comme pour les RLS n° 1065 et 1066<sup>376</sup>, ce n'est pas le cas pour bon nombres d'entre eux, dont forcément les sermons relevant du calendrier liturgique. Ainsi, l'audience du RLS n° 913 est difficile à déterminer, elle était probablement constituée de clercs et de frères mendiants, peut-être a-t-elle été prononcée devant la Curie, mais malgré le brouillard dans lequel nous sommes pour mettre des noms précis aux auditeurs de ce sermon, il n'en reste pas moins que ce sermon trahit les préoccupations du cardinal et sa vision de la société et des événements qui la traversent, en dépit de son statut de sermon *De Sancto*, consacré donc au culte d'un saint. En effet, en plus des allusions théocratiques et hérétiques, Eudes de Châteauroux choisit d'opposer la bonté et l'intelligence du saint, conscient de tenir son don de Dieu, aux méchants incapables de faire le bien :

« *Quosdam diabolus replet spiritu astucie et malicie, de quibus Ieremias: Sapientes sunt ut faciant mala ; bene autem facere nescierunt*<sup>377</sup> .

---

<sup>372</sup> Mt. 5, 13-14.

<sup>373</sup> Mt. 19, 27.

<sup>374</sup> Muessig C., « Audience and Preacher : *Ad Status* Sermons and Social Classification », p. 275-276. Carolyn Muessig spécifie cela pour les sermons *Ad Status*, mais je pense que la chose peut se dire pour les sermons *De casibus* et même pour certains sermons *De sanctis*.

<sup>375</sup> Wright C. D., « Vercelli Homilies XI-XIII and the Anglo-Saxon Benedictine Reform : Tailored Sources and Implied Audiences », p. 226.

<sup>376</sup> RLS n° 1065 : « *Thema in prolacione sententie contre Urbeuetanos vel contra quoscume alios oppressores ecclesie.* » RLS n° 1066 : « *Sermo de eodem* ».

<sup>377</sup> Jr., 4, 22.

*Dominus autem magnus replevit beatum Antonium spiritu intelligentie ; hoc est magnum donum quod Dominus dedit ei. Vani enim sunt sensus hominis in quibus non subest scientia Dei. »*<sup>378</sup>

Une fois encore cette déclinaison du thème peut faire référence aux circonstances de la guerre contre les derniers Hohenstaufen, ainsi qu'aux élucubrations joachimites qui accompagnent ce paysage politique et militaire.

Les sermons d'Eudes de Châteauroux, qu'ils suivent le calendrier liturgique ou qu'ils soient de circonstance, reflètent bien souvent sa perception du présent, qu'il communique à son auditoire : la proximité de ses références et de son vocabulaire avec les bulles pontificales en fait un relais – logique en tant que cardinal fidèle à l'idée théocratique d'Innocent III –, et ses sermons deviennent en fait un média. Quand il prononce son sermon contre les Sarrasins de Lucera, il incite Charles d'Anjou à s'occuper de ce problème, chose que le roi commencera en mai 1268 pour s'interrompre en juillet afin d'en finir avec Conradin marchant sur Rome, et qu'il ne reprendra et n'achèvera que l'année suivante<sup>379</sup>. Il n'est pas question de parler de *mass media*, mais à son échelle, dans son cercle et ses obligations de cardinal-évêque de Tusculum, Eudes de Châteauroux interagit avec les polémiques et les événements de son temps, il diffuse les idées théocratiques et orthodoxes avec son dévoilement des Ecritures.

De sa rhétorique, il en ressort que les ennemis dans l'enceinte de la chrétienté sont élevés au même niveau d'ignominie et de dangerosité, déjà acquis par les ennemis du dehors, comme les Sarrasins, alliés des Hohenstaufen, eux aussi serpents et araignées préméditant leurs crimes (*maliciosia intentio, premedita malitia, machinationis, insurgere* etc.)<sup>380</sup> ; en procédant ainsi, le cardinal incite constamment à la croisade des ennemis de l'Eglise – Hohenstaufen comme hérétiques – se faisant le relai de la propagande pontificale<sup>381</sup>.

Cependant, Eudes de Châteauroux ne justifie pas sa vision de la société par le droit canon, ses arguments reposent entièrement sur l'interprétation du présent par

---

<sup>378</sup> RLS n° 913 : « Le diable remplit certains de l'esprit de ruse et de malice, à propos d'eux le livre de Jérémie : *Habiles à faire le mal ; mais ils ne savent pas faire le bien* <sup>378</sup>. Cependant le Seigneur qui est grand emplit le bienheureux Antoine de l'esprit de l'intelligence ; c'est là un grand don que le Seigneur lui fit. En effet, vains sont les sens de l'homme dont la science de Dieu n'est pas le substrat. »

<sup>379</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 454.

<sup>380</sup> RLS n° 879.

<sup>381</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 439.

les textes sacrés. Lorsque, inquiet des rumeurs prétendant un retournement de situation pour Charles après la bataille de Tagliacozzo le 24 août 1268, il raconte dans le RLS n° 1035 qu'il cherche un apaisement à son trouble dans les prophéties de la Bible, même là il ne faut pas voir une tentative de prédire l'avenir. En effet, il se laisse d'abord guider par l'Ancien Testament<sup>382</sup>, puis par le Nouveau Testament<sup>383</sup> qui concorde avec la prophétie de l'Ancien, et sans pronostiquer lui-même, il dit simplement qu'il y a trouvé du réconfort<sup>384</sup> : il n'y a pas là de prédiction de la part du cardinal, mais un élan de foi envers les plans téléologiques de Dieu. Tout de suite après cette lecture de la Bible, les cardinaux sont convoqués et la nouvelle de la victoire de Charles est annoncée officiellement ; le RLS n° 1035 explique cette victoire à la lumière des Ecritures qui avaient réconfortées Eudes<sup>385</sup>.

Dans le RLS n° 879 qui reprend des thématiques en vogue chez les joachimites, le cardinal ne prédit pas la chute de Conradin et des Sarrasins de Lucera, mais en rappelant l'ascendance maligne de Conradin, les origines de la colonie de Lucera et les échecs pour l'évangéliser, il exhorte Charles à éradiquer les infidèles et l'héritage dangereux de leur ancien maître Frédéric, en tant que prince chrétien défenseur de l'Eglise<sup>386</sup>.

Le cardinal ne se contente pas des sermons *De casibus* pour éclairer la réalité contemporaine à la lumière de l'exégèse, on retrouve sa technique dans certains sermons pour Antoine. Dans le RLS n° 611, son thème est basé sur le Psaume 67, 12 (*Dominus dabit verbum ewangelizantibus virtute*) afin d'expliquer le don de prédicateur d'Antoine. Toutefois, avant d'en arriver là, il montre l'accomplissement de l'Ancien Testament dans le Nouveau en évoquant les apôtres, puis en passant à saint Antoine qui fut comme les apôtres :

« *Hec prophetia impleta fuit in apostolis quibus Dominus dedit ut ewangelizarent verbum suum [...] Similiter hec prophetia seu promissio impleta fuit in beato Antonio* »<sup>387</sup>

---

<sup>382</sup> Nm. 24, 18-19 : *Hereditas Seyr cedet inimicis suis ; Israel vero fortiter aget, de Iacob erit qui dominetur et perdat reliquias civitatis.*

<sup>383</sup> Act. 2, 30-31 : *Sedere super sedem eius providens loquutus est de resurrectione Christi.*

<sup>384</sup> RLS n° 1035 : « *Ex hiis duobus testimoniis recepi magnam consolacionem* ».

<sup>385</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 446.

<sup>386</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 456.

<sup>387</sup> RLSn° 611 : « Cette prophétie fut réalisée en la personne des apôtres à qui le Seigneur ordonna de répandre Sa parole [...] De même, cette prophétie ou promesse fut accomplie dans la personne de saint Antoine. »



Et à la question que l'auditoire peut poser à l'orateur « Pourquoi Antoine fut choisi par Dieu pour recevoir son don et non point un autre prédicateur ? », il répond encore par l'explication biblique :

« *Dominus enim implevit spiritu intelligentie beatum Antonium. Si enim queratur quare Dominus non replevit spiritu intelligentie multos alios qui fuerunt ei equales in merito vel fortassis maiores, respondendum est quia ipse sic voluit. Replevit illum Dominus spiritu intelligentie sicut quondam Bezelael<sup>388</sup> et Coliab<sup>389</sup>, Exodo xxxiii<sup>o</sup>, ad edificandum tabernaculum. Sic aperuit quondam apostolis sensum ut intelligerent scripturas, ut per predicationem ipsorum ecclesia fundaretur et edificaretur. Quidam enim non permittunt ut Deus eis sensum aperiat, quibus Psalmista : Intelligite insipientes in populo et stulti aliquando sapite<sup>390</sup>; et in cantico Deuteronomii : Utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent<sup>391</sup>. [...] Vani enim sunt sensus hominis in quibus non subest scientia Dei. »<sup>392</sup>*

Eudes de Châteauroux ne se contente pas de la pastorale dans sa prédication, peu importe le type de sermons. Sa prédication n'a pas qu'une valeur moralisatrice et évangélisatrice ; certes, l'exégèse est le centre de ses travaux, mais comme le rappelle Alexis Charansonnet dans la conclusion de sa thèse, Eudes de Châteauroux maintient le lien, qui s'étirole au XIII<sup>e</sup> siècle, entre exégèse et théologie. Il balance harmonieusement entre explication de la parole de Dieu et vérités relatives à l'économie du salut chrétien, et il a une vision conservatrice du présent qui s'explique toujours dans le passé, dans les Ecritures. Pour lui, le commentaire biblique est l'histoire, et la conformité du présent aux Ecritures est l'assurance que l'Eglise mène

---

<sup>388</sup> Béséléel

<sup>389</sup> Ooliab

<sup>390</sup> Ps., 94, 8.

<sup>391</sup> Dt., 32, 29.

<sup>392</sup> RLS n° 913 : « En effet, *le Seigneur* a rempli saint Antoine *de l'esprit d'intelligence*. Car si on demande pourquoi le Seigneur n'a pas empli *de l'esprit de l'intelligence* d'autres qui furent ses égaux en mérite ou peut-être meilleurs que lui, on doit répondre que c'est parce qu'Il en a voulu ainsi. Le Seigneur l'a rempli *de l'esprit de l'intelligence* comme autrefois Béséléel et Ooliab, Exode 33, pour l'édification du tabernacle. Ainsi a-t-Il ouvert autrefois les apôtres au sens de l'intelligence des Ecritures, afin que par leur prédication l'Eglise fût fondée et édifiée. Il y en a en effet qui ne permettent pas que Dieu les ouvre à ce sens, à eux le Psalmiste s'adresse : *Comprenez donc, enfants du peuple sans savoir et, sots, soyez sages parfois*. Et dans le chant du Deutéronome : *S'ils étaient sages et comprenaient, et prévoyaient la fin qui les attend !* [...] En effet, vains sont les sens de l'homme dont la science de Dieu n'est pas le substrat. »

les fidèles à l'économie du salut<sup>393</sup>. Cela se voit tout particulièrement dans ses sermons *De casibus* qui « appliquent concrètement le principe selon lequel l'Eglise et ses docteurs se donnent la maîtrise du temps chrétien, le seul qui vaille »<sup>394</sup>, mais cela peut aussi transparaître dans d'autres types de sermons, dans les *De sanctis*, comme les RLS n° 612 et 913.

---

<sup>393</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 547-548.

<sup>394</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 549.

## CONCLUSION

---

Les sermons d'Antoine de Padoue occupent une place mineure dans la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux : sur les 24 sermons adressés aux Franciscains, seulement 4 sont dédiés à Antoine. Malgré cela, on peut considérer que le saint portugais prend une importance relative aux yeux du cardinal après 1261 puisque trois sermons sur quatre ont été composés après cette date ; cela pourrait s'expliquer par une croissance du culte antonin à la Curie, en lien peut-être avec le capitulaire général de l'Ordre franciscain de 1266 où le Ministre Général, Bonaventure da Bagnoregio, bannit tous les hagiographies de saint François à l'exception de celles qu'il a écrit (*Legenda maior*, *Legenda minor*) pour ne laisser que l'image complaisante du fondateur, figure angélique inimitable<sup>395</sup>. Cet élagage des hagiographies franciscaines – qui ne fut pas unanimement respecté – pourrait aussi avoir contribué à porter la lumière sur les autres saints de l'ordre ; en tout cas Eudes de Châteauroux propose dans ces années-là, une vision d'Antoine de Padoue tout autre de celle du saint fondateur, déjà esquissée en 1256 dans le contexte de la crise universitaire : celle d'un saint imitable, un prédicateur idéal. Eudes de Châteauroux connaît les grandes lignes de la vie d'Antoine, il est possible qu'il ait pris connaissance de ses sermons, et leurs attentes de la prédication sont similaires. Pour tous deux, la prédication est un média entre Dieu et les hommes, elle permet de transmettre la Parole afin que les hommes puissent vivre selon elle. Plus que ce qui doit être prêché, Antoine et Eudes s'intéressent à comment il doit être prêché : il faut désirer répandre la Parole, demeurer humble en actes et en esprit afin de ne pas pérorer vainement et sombrer dans les hérésies de la mauvaise exégèse, ne pas se préoccuper des affaires du monde. Il n'est pas étonnant de retrouver les mêmes attentes sotériologiques chez Eudes de Châteauroux et Antoine de Padoue, car le cardinal, zélé prédicateur, admire le style de vie céleste des Ordres mendiants – dont les saints sont comme des apôtres – qu'il ne manque pas de louer tout en rappelant que les religieux aussi sont sujets aux tentations et qu'ils doivent se battre contre elles.

---

<sup>395</sup> Dalarun J., *François d'Assise, : un passage : femmes et féminité dans les écrits et les légendes franciscaines*, p. 230.

Le cardinal de Tusculum véhicule donc une image d'Antoine de Padoue saint prédicateur hors pair à imiter. Il lui associe des thématiques en conséquence : le redressement des mœurs qui s'adresse aussi bien aux séculiers qu'aux réguliers, avec l'invitation à l'humilité et à la confession, et les erreurs exégétiques. Antoine était un habile prédicateur, réputé pour les nombreuses conversions que ses prêches engendrèrent ; Eudes profite de deux sermons pour développer le sujet des faux prophètes qu'il lie à la vanité intellectuelle, à la caducité des corpus utilisés et aux mauvaises interprétations. Il s'oppose tout d'abord aux erreurs des Joachimites lors de la crise universitaire (RLS n° 612) en démontrant la fausseté de leurs propos millénaristes et en condamnant les textes prophétiques qu'ils utilisent. Par ce sermon, Eudes de Châteauroux fait participer Antoine de Padoue au redressement de l'Ordre franciscain en le mettant au centre d'un sermon sur quatre qui évoquent cette querelle<sup>396</sup>. Un second sermon antonien démontre l'erreur que constitue le fait de lire trop littéralement l'Ancien Testament : elle avait déjà été mentionnée dans le RLS n° 612, au côté du Talmud, mais elle est encore plus développée dans le RLS n° 914, sans doute écrit alors que la Curie et les grands centres théologiques comme Paris s'interrogeaient toujours sur les liens entre exégèses juives et exégèses chrétiennes. Pour le cardinal, l'Ancien Testament est l'ancienne loi qui appartient au second âge de l'humanité, celui de l'adolescence, et qui ne peut plus être lu littéralement, puisque cette loi est obsolète depuis la nouvelle loi d'amour, scellée par Jésus Christ et racontée dans le Nouveau Testament. Eudes associe Antoine à cette correction exégétique dans la mesure où à la division suivante il rappelle combien il sut expliquer et enseigner les Ecritures ; cependant, alors que dans le RLS n° 612 Antoine était le sel de la prédication, dans le RLS n° 914, il est surtout invoqué pour sa vie humble et pieuse.

Dans ces deux longs sermons, saint Antoine de Padoue pourrait être considéré comme un prétexte à s'adresser à l'Ordre franciscain dans des circonstances délicates, mais comme il a été vu, il y a une réelle corrélation entre l'idéal de prédication et d'exégèse d'Eudes de Châteauroux et celui d'Antoine. Le cardinal aurait pu choisir d'ignorer ce saint, il le fait d'ailleurs très bien dans ses autres sermons franciscains, et il décide pourtant de lui accorder quatre sermons, dont deux courts (RLS n° 611, 913), principalement axés sur la morale et la bonne prédication.

---

<sup>396</sup> Quatre sermons aux franciscains évoquant la querelle universitaire : RLS n° 612, 717, 726, 840. À ce sujet, voir Choiseau E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, p. 128-133.

On pourrait y voir un encouragement aux Franciscains à accomplir leur vocation de rénover l'Eglise et évangéliser, comme c'est le cas avec d'autres sermons franciscains, mais Eudes ne semble jamais prêcher à des religieux uniquement, plusieurs indices peuvent faire songer à des assistances mixtes : en se basant sur cette hypothèse on pourrait considérer que le cardinal a décidé d'ériger Antoine de Padoue en exemple pour tous les prédicateurs, réguliers ou séculiers, une sorte de saint tout aussi universel que François dont Eudes n'exposait pas la conduite en exemple uniquement pour les Frères mineurs. De fait, Antoine de Padoue devient un saint populaire à travers toutes les couches de l'Eglise les siècles suivants : les sermons antoniens du cardinal de Châteauroux représentent donc une première phase de postérité chez un séculier de la Curie, dans les années 1250-1272.

Au-delà de ce que ces sermons antoniens nous disent de l'évolution du culte du saint à la Curie, ils nous rappellent, indirectement, la dimension politique de ce saint patron de cité italienne car Eudes y évoque en filigrane des thématiques commune à ses autres sermons des années 1260. Les saints, le développement de leur culte et les sermons qui leur sont consacrés ont une dimension politique, y compris pour l'Eglise qui promeut des modèles de sainteté et des saints qui se sont battus contre ses oppresseurs. Dans les sermons antoniens du cardinal-évêque de Tusculum, aux côtés de la diffusion du modèle de saint prédicateur et vigilant à l'orthodoxie de l'exégèse et au danger de l'hérésie, on devine son souci des questions théocratiques et bien sûr de l'hérésie, traduit par des développements spécifiques de citations bibliques s'enchaînant, et un champ lexical proche de ses sermons *De Casibus*. En étudiant le langage utilisé par Eudes de Châteauroux dans une partie de ses sermons *De Casibus*, on constate que les ennemis de l'Eglise, sont divisés en deux catégories : ceux qui lui sont extérieurs et ceux qui la sapent de l'intérieur. Ces derniers, tyrans ou hérétiques, sont placés au même niveau, crimes laïcs, politiques et spirituels se confondent car ils empêchent l'Eglise d'accomplir sa mission eschatologique. Comme le montre la comparaison de ce vocabulaire avec celui des bulles pontificales, le cardinal se fait le relais des idées ecclésiologiques de son temps. Sa prédication entre exégèse et théologie témoigne de sa vision de la société dont la justification se trouve dans l'histoire, c'est-à-dire dans l'étude de la Parole, mais aussi de son souci du salut chrétien. Son combat contre les hérésies et contre les prophéties au nom de l'orthodoxie de l'exégèse, la promotion de modèles de prédicateur comme Antoine de Padoue, la justification du pouvoir supérieur du

pape, vicaire du Christ, sur les autres seigneurs, le désir de paix entre les institutions ecclésiastiques, tout ceci est distillé dans la prédication du cardinal, par le dévoilement de la révélation christique, afin que tous, dans l'Eglise, dans la *christianitas*, tendent au salut.

## SOURCES

---

### Manuscrits :

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 42ra-43ra (RLS n° 611)

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 51va-54rb (RLS n° 612)

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 43ra-45ra (RLS n° 911)

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 45ra-47rb (RLS n° 912)

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 47rb-48va (RLS n° 913)

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 48va-51va (RLS n° 914)

Ms. Pise Cateriniana 21, 3ra-5va (RLS n° 914)

### Éditions des sermons :

CHARANSONNET A., *L'université, l'Église et l'État dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, sous la direction de N. Bériou, 2001, p. 731-738 (RLS n° 612) <[http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00390699\\_v1/](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00390699_v1/)>

### Vies de saint Antoine de Padoue jusqu'en 1273

*Life of saint Anthony of Padua, Assidua, by a contemporary Franciscan*, GAMBOSO V. (éd.), PRZEWOZNYL B. (trad. anglaise), Messagero, Padoue, 2006, (1232).

*Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita*, KERVALL (de) L. (éd.), Fischbacher, Paris, 1904.

*Officio ritmico e Vita secunda, Giuliano da Spira*, GAMBOSO V. (éd.), Messagero, Padoue, 1985, (1235).

*Vita del « Dialogus » e « Benignitas »*, GAMBOSO V. (éd.), Messagero, Padoue, 1986. (1246)

Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, BnF 314, traduction en français par Jean de Vignay, vol. 4, Livres XXV-XXXII, 372va-374va, 1396. (1248-1250)

*Fonti agiografiche dell'Ordine Francescano*, DOLSO M.-T. (éd.), Editrici francescane, Padoue, 2014.

## Sermons de saint Antoine de Padoue

*S. Antonii Patavini, Sermones Dominicales et Festivitates ad fidem codicum recogniti, curantibus COSTA B., FRASSON L., LUISETTO I., MARANGON P., Edizioni Messaggero, Padoue, 1979.*

Saint Antoine de Padoue, *Sermons des dimanches et des fêtes*, 4 vol., STRAPAZZON V. (éd.), Editions du Cerf, 2005.



## BIBLIOGRAPHIE

---

Lorsqu'il s'agit d'une réédition, la date de la première édition est indiquée entre parenthèse.

### **Outils de travail :**

#### **Bible :**

*Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae seu Vetus italica.*, 3 t., SABATIER P. (éd), Regnault Florentain (imp.), Reims, 1743.

*Biblia Latina cum glossa ordinaria : facsimile reprint of the editio Princeps Adolph Rusch of Strassburg 1480/81*, FROEHLICH K., GIBSON M., Brepols, Turnhout, 1992.

*Nova Vulgata: Bibliorum Sacrorum Editio sacrosancti oecumenici concilii Vaticani II*, < [http://www.vatican.va/archive/bible/nova\\_vulgata/documents/nova-vulgata\\_index\\_lt.html](http://www.vatican.va/archive/bible/nova_vulgata/documents/nova-vulgata_index_lt.html) > [dernière consultation en août 2017]

*La Bible*, traduction du Chanoine Campron, 1923, <<https://bible.catholique.org>> [dernière consultation en août 2017]

#### **Dictionnaires :**

CAPELLI A., *Lexikon abbreviaturarum. Dizionario di abbreviature laine ed italiane : usate nella carte e codici specialmente del medio-evo riprodotte con oltre 14000 segni incisi*, Ulrico Hoepli, Milan, 1967 (1899).

DU CANGE C. *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, L. Favre, Niort, 10 vol, 1883-1887.

NIERMEYER J. F., *Mediae latinitatis lexicon minus, abbreviationes et index fontium*, Koninklijke Brill, Leiden, 1997.

#### **Aides à la recherche :**

BERLIOZ J. (dir.), *Identifier sources et citations*, L'atelier du Médiéviste 1, Brepols Turnhout, 1994.

CABY C., VAUCHEZ A. (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge, guide recherche et documents*, L'atelier du Médiéviste 9, Brepols, Turnhout, 2003.

SCHNEYER J. B., *Repertorium des lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, t. IV, Aqchendorff, Münster, 1972, p. 394-483 [Odo de Châteauroux].

**Base de données :**

Enigma : <<http://ciham-digital.huma-num.fr/enigma/index.php>>

**Etudes :**

**Approche générale : histoire de l'Église et de la spiritualité**

BRANTHOMME H., CHELINI J., *Les chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages chrétiens, des origines à nos jours*, Hachette, Paris, 1982.

DELUMEAU J., *Une histoire du paradis : Mille ans de bonheur*, vol. 2, Fayard, Paris, 2000 (1995).

GRUPE DE LA BUSSIÈRE, *Pratiques de la confession, des pères du désert à Vatican II, quinze études d'histoire*, Editions du Cerf, Paris, 1983.

LÉVY A., *Le créé et l'incréé : Maxime le Confesseur et Thomas d'Aquin*, Vrin, 2006.

MARMURSZTEJN E., *L'autorité des Maîtres. Scolastique, normes et société au XIIIe siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2007.

MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. et L., VAUCHEZ A., VENARD M. (dir.), *Histoire du christianisme, t. 5 Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054 – 1274)*, Desclée, Paris, 1993.

PARAVICINI BAGLIANI A., *La cour des papes au XIIIe siècle*, Hachette, Paris, 1995.

PAUL J., *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Armand Colin, Paris, 1998.

VAUCHEZ A., *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIIIe-XIIIe siècle*, Seuil, Paris, 2014 (1975).

**Prédication :**

AVRIL J., « Remarques sur un aspect de la vie religieuse paroissiale : la pratique de la confession et de la communion du Xe au XIVe siècle », in *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen âge et jusqu'au Concile de Trente. t. 1 La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion*, CTHS, Paris, 1985, p. 345-363.

BATAILLON L.-J., « Les problèmes de l'édition des sermons et des ouvrages pour prédicateurs au XIII<sup>e</sup> siècle » in *La Prédication au XIII<sup>e</sup> siècle en France et en Italie : Études et documents*, Bataillon L.-J. (dir.), Variorum Reprints, Aldershot, 1993, p. 105-120.

*Id.*, « De la *lectio* à la *predicatio* : Commentaires bibliques et sermons au XIII<sup>e</sup> siècle », in *La Prédication au XIII<sup>e</sup> siècle en France et en Italie : Études et documents*, Bataillon L.-J. (dir.), Variorum Reprints, Aldershot, 1993, p.559-574

*Id.*, « Les images dans les sermons du XIII<sup>e</sup> siècle » in *La Prédication au XIII<sup>e</sup> siècle en France et en Italie : Études et documents*, Bataillon L.-J. (dir.), Variorum Reprints, Aldershot, , 1993, p.327-395.

BÉRIOU N., « Autour de Latran IV (1215) : la naissance de la confession moderne et sa diffusion », in *Pratiques de la confession : Des pères du désert à Vatican II : Quinze études d'histoire*, Groupe de la Bussière, Editions du Cerf, Paris, 1983, p. 73-94.

*Id.*, *L'Avènement des maîtres de la Parole : La Prédication à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Institut d'Études Augustiniennes, Paris, 1998, (collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps Modernes, 31), 2 vol.

*Id.*, « Entre sottises et blasphèmes. Echos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII<sup>e</sup> siècle », in *Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, DAHAN G. (dir.), p. 211-235.

*Id.*, « Les sermons latins après 1200 » in *The Sermon*, Kienzle B. M. (dir.), Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83, Brepols, Turnhout, 2000, p. 363-446.

BERNARDINI V., « Discovering performance indicators in late medieval Sermons », *Medieval sermon studies*, 54, Maney, Leeds, 2010, p. 75-86.

FERCOZO G., « The Context of Medieval Sermon Collections on Saints », in *Preacher, sermon and audience in the Middle Ages*, Muessig C. (ed.), Brill, Leiden, 2002, p. 279-292.

KIENZLE B. M., « Introduction », in *The Sermon*, Kienzle B. M. (dir.), Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83, Brepols, Turnhout, 2000, p. 143-174.

LONGERE J., « La prédication et l'instruction des fidèles selon les conciles et les statuts synodaux depuis l'Antiquité tardive jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle », in *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen âge et jusqu'au Concile de Trente. t. 1 La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion*, CTHS, Paris, 1985, p. 391-418.

MASSON X., « La prédication », in *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, CEVINS M.-M. de et MATZ J.-M. (dir.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010, p. 281-298.

MUESSIG C., « Audience and Preacher : *Ad Status* Sermons and Social Classification », in *Preacher, sermon and audience in the Middle Ages*, Muessig C. (ed.), Brill, Leiden, 2002, p. 255-276.

MORARD M., « Quand liturgie épousa prédication. Note sur la place de la prédication dans la liturgie romaine au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », in *Prédication et liturgie au Moyen Âge*, BÉRIOU N., MORENZONI F. (dir.), Brepols, Turnhout, 2008, p. 79-126

MURRAY A., *Conscience and authority in the medieval church*, Oxford University Press, Oxford, 2015.

SCHMITT J.-C., « Temps liturgique et temps des *exempla* », in *Prédication et liturgie au Moyen Âge*, BÉRIOU N., MORENZONI F. (dir.), Brepols, Turnhout, 2008, p. 223-236.

QUINTO R., « Peter the Chanter and the « *Miscellanea del Codice del Tesoro* » : Ethymology as a way for constructing a sermon », in *Constructing the medieval sermon*, ANDERSSON R. (éd.), Brepols, Turnhout, 2007, p. 33-82.

WRIGHT C. D., « Vercelli Homilies XI-XIII and the Anglo-Saxon Benedictine Reform: Tailored Sources and Implied Audiences », in *Preacher, sermon and audience in the Middle Ages*, Muessig C. (ed.), Brill, Leiden, 2002, p. 203-227.

### **Prédication d'Eudes de Châteauroux :**

BEHRMAN D., « *Volumina vilissima*, a sermon of Eudes de Châteauroux on the jews and their Talmud », in *Le Brûlement du Talmud, Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, DAHAN G. (dir.), p. 191-210.

CHARANSONNET A., « L'évolution de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273) : une approche statistique », in *De l'homélie au sermon, histoire de la prédication médiévale*, actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (9-11 juillet 1992), Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 103-142.

*Id.*, *L'Université, l'Eglise, l'Etat dans les sermons du Cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ? – 1273)*, thèse soutenue à l'université Lyon 2, sous la direction de N. BÉRIOU, 2001, <[http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00390699\\_v1/](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00390699_v1/)>

*Id.*, Traces de mises en scène spectaculaires de la parole du prédicateur. Trois sermons d'Eudes de Châteauroux aux Parisiens (années 1229 et 1230), in *Prédication et performance du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, BOUHAÏK-GIRONES M. (éd.), POLO M.-A. (éd.), Classiques Garnier, Paris, 2013, p. 19-46.

CHOISEAU E., *Saint François d'Assise et les Frères mineurs dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux*, mémoire de Master 1 CEI sous la direction d'A. Charansonnet, 2 vol., ENSSIB, 2011.

COURREGES D'AGNOS (de) C., *Saint Dominique et les Dominicains dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190?-1273)*, mémoire de Master 1 CEI sous la direction d'A. Charansonnet, 2 vol., ENSSIB, 2014.

LECOUSY A., *Les intellectuels chrétiens face au Talmud : l'antijudaïsme chez Eudes de Châteauroux lors du procès du Talmud à Paris (1240-1248)*, Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès arts en histoire option histoire au collégial, sous la direction de Ph. Genequand, Université de Montréal, 2014.

MORENZONI F., « Les sermons *Contra haereticos* du cardinal Eudes de Châteauroux († 1273), in *Sacris Euridiri, Journal of Late Antique and Medieval Christianity*, LIV, 2015, p. 265-408.

### **Exégèse :**

DAHAN G., « L'Exégèse d'Antoine de Padoue et les maîtres de l'école biblique-morale (fin XII<sup>e</sup> - début XIII<sup>e</sup> siècle) », in *Euphrosyne*, vol. 24, Université de Lisbonne, Lisbonne, 1996.

*Id.*, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Editions du Cerf, Paris, 1999.

*Id.*, « Introduction », in *Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, DAHAN G. (dir.), p. 7-20.

*Id.*, « Exégèse et prédication au Moyen Âge », in *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*, 953, Vrin, Paris, 2011, p. 557-579.

LOBRICHON G., *La Bible au Moyen Âge*, Picard, Paris, 2003.

MARMURSZTEJN E., « Loi ancienne, loi nouvelle et normes chrétiennes dans la théologie scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue de l'histoire des religions*, 228-4, 2011, p. 509-539.

PIRON S., « Anciennes sibylles et nouveaux oracles : remarques sur la diffusion des textes prophétiques en Occident, VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles », in *L'antiquité tardive dans les collections médiévales : textes et représentations, VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, GIOANNI S., GREVIN B. (dir.), Ecole Française de Rome, 2008, p. 259-302. <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00366474>>

REEVES M., *Prophecy in the later Middle Ages*, Oxford University Press, Oxford, 1969.

ROESSLI J.-M., « Les Oracles Sibyllins », in *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, NORELLI E., POUDERON B. (dir.), t. 2, Le Cerf, Paris, 2012, p. 591-618.

ROUSE R. H. et M. A., « Biblical *distinctiones*, in the thirteenth century », *AHDLMA*, 41, Vrin, Paris, 1974, p. 27-37.

TUILIER A., « La condamnation du Talmud par les maîtres universitaires, ses causes et ses conséquences politiques et idéologiques », in *Le brûlement du Talmud à Paris 1242-1244*, DAHAN G. (dir.), p. 59-78.

VEYSSEYRE G., WILLE C., « Les commentaires latins et français aux *Prophetie Merlini* de Geoffroy de Monmouth (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) » in *Médiévales*, 55, automne 2008. <<http://medievales.revues.org/5513>>

YUVAL I. J., « *Deux peuples en ton sein* », *Juifs et Chrétiens au Moyen Âge*, Albin Michel, Paris, 2012.

### Les Frères Mineurs

CAPITANI O., « Verso un diritto del quotidiano », in *Dalla penitenza all'ascolto delle confessioni : il ruolo dei Frati mendicanti, atti del XXvegno internazionale, Assisi, 12-14 ottobre 1995*, Centro italiano di studi sull'Alto Medioeva, Spolète, 1996, p. 3-30.

DAHAN G., DELMAS S., DURRER M., *François et ses frères lecteurs de la Bible au XIII<sup>e</sup> siècle*, Editions du Cerf, Paris, 2014.

DALARUN J., *François d'Assise, : un passage : femmes et féminité dans les écrits et les légendes franciscaines*, Actes Sud, Arles, 1997.

*Id.*, (dir.), *François d'Assise, Ecrits, Vies, témoignages*, 2 vol., Editions franciscaines – Editions du Cerf, Paris, 2010.

GRATIEN P., *Histoire de la fondation et de l'évolution des frères mineurs au XIII<sup>e</sup>*, Société et librairie Saint François d'Assise-J. Duculot, Paris-Grembloux, 1928.

HEULLANT-DONAT I., « Jourdain de Giano, « Chronique. Introduction et traduction », in, Dalarun J. (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, vol. 2, Éditions franciscaines – Éditions du Cerf, Paris, 2010, p. 2016-2088.

JEUSSET G., *Francesco e il sultano*, Edizioni Biblioteca francescana, Jaca Book, Milan, 2008 (1996).

LE GOFF J., « Le dossier des Mendicants », in *1274, Année charnière. Mutations et continuités actes du colloque international du CNRS, Lyon-Paris, 30 septembre-5 octobre 1974*, Editions du CNRS, Paris, 1977, p. 211-222.

ROBSON M., *The Franciscans in the Middle Ages*, The Boydell Press, Woodbridge, 2006.

ROEST B., *A History of Franciscan Education (c.1210-1517)*, Brill, Leiden, 2000.

THADEE M., « Une nouvelle histoire de la famille franciscaine », in *Il Santo*, XLIV 1, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2004. p. 233-242.

VAUCHEZ A., « Les stigmates de saint François et leurs détracteurs dans les derniers siècles du moyen âge », in, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, vol. 80, 2, 1968. p. 595-625.f

## Les Frères Prêcheurs

HINNEBUSCH W. A., *Brève histoire de l'Ordre dominicain*, BEDOUELLE G. (éd.), Editions du Cerf, Paris, 1990.

MULCHAHEY M., « *First the Bow is Bent in Study...* », *Dominicain Education before 1350*, Pontifical Institute of mediaeval studies, Toronto, 1998.

TILATTI A., « La direzione spirituale. Une percorso di ricerca attraverso il secolo XIII nell'ordine dei Predicatori », in *Dalla penitenza all'ascolto delle confessioni : il ruolo dei Frati mendicanti, atti del XXvegno internazionale, Assisi, 12-14 ottobre 1995*, Centro italiano di studi sull'Alto Medioeva, Spolète, 1996, p. 125-174.

## Sainteté

ALBERT J.-P., « La place des saints. Virtuosité religieuse et structure du champ religieux », in *Conserveries mémorielles*, 14, juillet 2013 <<https://cm.revues.org/1509>>

DECHERF J.-B, PLEZ J.-Ph, « Les saints et la sainteté. Histoires, concepts, méthodes », *Conserveries mémorielles*, 14, juillet 2013. <<http://cm.revues.org/1505>>

DINZELBACHER P., « Nascita e funzione della santità mistica alla fine del medioevo centrale », in *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III-XIIIe siècle). Actes du colloque organisé par l'Ecole française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza », Rome, 27-29 octobre 1988*, EFR, Rome, 1991, p. 489-506.

GOLINELLI P., *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, Cooperativa Libreria Universitaria Editrice Bologna, Bologne, 1996 (1991).

*Id.*, « Une hagiographie de combat dans le contexte de la lutte pour les investitures », in, *Hagiographie, idéologie et politique au Moyen Âge en Occident: Actes du colloque international du Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale de Poitiers, 11-14 septembre 2008*, Brepols, Turnhout, 2012, p. 243-254.

GOODICH M., *Vita perfecta, the ideal of Sainthood in the thirteenth century*, Monographien zur Geschichte des Mittelalters, vol. 25, Stuttgart, 1982.

HEULLANT-DONAT I., « La perception des premiers martyrs franciscains à l'intérieur de l'Ordre au XIII<sup>e</sup> siècle », in, *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 211-220. Consulté en ligne. <<http://books.openedition.org/pur/19809>>

PACIOCCO R., « Una coscienza tra scelta di vita e fama di Santità. Francesco d'Assisi *frater e sanctus* », in *Hagiographica*, vol. 1, 1994, p. 207-226.

*Id.*, *Canonizzazioni e culto dei santi nella christianitas (1198-1302)*, Edizioni Porziuncola, Società internazionale di studi francescani, Assise, 2006.

*Id.*, « Le canonizzazioni papali nei secoli XII e XIII. Evidenze a proposito di « centro » romano, *Vita religiosa* e « periferie » ecclesiastiche », in *Die Ordnung der Kommunikation und die Kommunikation der Ordnung im Mittelalterlichen Europa, 2: Zentralität: Papsttum und Orden im Europa des 12. und 13. Jahrhunderts*, Franz Steiner, Stuttgart, 2013, p. 277-299.

PETERSON J., « The politics of sanctity in thirteenth-century Ferrara », in *Traditio*, vol. 63, 2008, p. 307-326.

*Id.*, « Holy heretics in Later Medieval Italy », in *Past & Present*, vol. 24, 2009, p. 3-31.

PRUDLO D., *The Martyred Inquisitor : the life and cult of Peter of Verona (+1252)*, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2008.

VAUCHEZ A., *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge, d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, EFR, Rome, 2014 (1978).

*Id.*, « Saints admirables et saintes imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Âge ? », in *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III-XIIIe siècle). Actes du colloque organisé par l'Ecole française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza »*, Rome, 27-29 octobre 1988, EFR, Rome, 1991, p. 161-172.

### **Saint Antoine de Padoue**

BERIOU N., « Les Sermons de Saint Antoine de Padoue : Antoine de Padoue, le témoin d'une parole nouvelle au XIIIe siècle », in *Il Santo*, XLVII 1-2, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2007. p. 273-282.

BERTAZZO L., « Giudice medico ostetrico, aspetti e funzioni del confessore nei sermoni antoniani », in *Il Santo*, LIV, 2-3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2014, p. 279-303.

DUPRONT A., « Du phénomène antonien : approches et problèmes » in *S. Antonio di Padova, fra storia e pietà, colloquio interdisciplinare su « il fenomeno antoniano »*, 10-12 juin 1976, Messaggero, Padoue, 1977, p. 25-64.

HOROWSKI A., « Quattro sermoni su sant'Antonio di Padova in una collezione francescana (XIII-XIV sec.) », in *Il Santo*, LIII, 3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2013, p. 315-346.

HUGHES B., « The practice of preaching according to Saint Anthony of Padua », in *Il Santo*, LII 3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2012. p. 343-368.

KERVALL (de) L., « L'évolution et le développement du merveilleux dans les légendes de S. Antoine de Padoue », in *Opuscules de critique historique, recueil trimestriel*, XII-XIV, 1er avril 1906, Fischbacher, Paris, 1906.  
<[https://archive.org/details/MN5129ucmf\\_0](https://archive.org/details/MN5129ucmf_0)>



KOHL B. G., « Competing Saints in late medieval Padua », in *Venice and the Veneto during the Renaissance : the Legacy of Benjamin Kohl*, Reti medievali E-Book, vol 21, Firenze University Press, Florence, 2014, p. 323-366.

LOMBARDO E., « Predicare la Santità. L'évolution dell'immagine di sant'Antonio di Padova in alcuni sermoni medievali », in *Il Santo*, LIV, 2-3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2014, p.357-378.

*Id.*, « La costruzione della devozione a sant'Antonio attraverso i sermoni del Tre e Quattrocento », in *Acqua, pane, devozione Sant'Antonio tra l'antico e il contemporaneo*, Benucci F., Schmidt D. (dir.), Coop. Libreria Editrice Università di Padova, Padoue, 2017.

PACHECO M. C., « Exégèse et prédication chez deux auteurs portugais du XIII<sup>e</sup> siècle : saint Antoine et frère Pelagius », in *De l'homélie au sermon, histoire de la prédication médiévale*, actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (9-11 juillet 1992), Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 169-182.

RIGON A., « Per una biografia di Antonio di Padova. I Sermoni come fonte della vita di Antonio e delle origini minoritiche », in *Il Santo*, LIV, 2-3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2014, p. 257-277.

SOUZA (de) J. A., « Il programma antoniano di comportamento morale per l'episcopato e il clero secolare », in *Il Santo*, XLI, 2-3, Centro Studi Antoniani, Padoue, 2001, p.455-468.

STRAPPAZZON V., *Petite vie de saint Antoine de Padoue*, Desclée de Brouwer, Paris, 2010 (1994).

*Id.*, *Les Sermons de saint Antoine de Padoue Antoine de Padoue, théologien, prédicateur et saint -conférence rue Boissonade : 27/05/2014*

[http://www.bibliothequefranciscaine.org/IMG/pdf/les\\_sermons\\_de\\_st\\_Antoine-conf.pdf](http://www.bibliothequefranciscaine.org/IMG/pdf/les_sermons_de_st_Antoine-conf.pdf)

### **Politique et hérésie :**

ABULAFIA D., *Italy in the Central Middle Ages*, Oxford University Press, Oxford, 2004.

CHIOVELLI R., *Tecniche costruttive murarie medievali : la Tuscia*, « L'Erma » di Bretschneider, Rome, 2007.

GILLI P., THERY J., *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin XII<sup>e</sup>-mi-XIV<sup>e</sup> s.)*, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2010.

HERDE P., « Literary Activities of the Imperial and Papal Chanceries during the Struggle between Frederick II and the Papacy », in *Studies in the History of Art*, vol. 44, National Gallery of Art, Washington, 1994, p. 226-239.

HOUSLEY N., « Politics and heresy in Italy : Anti-Heretical Crusades, Orders and Confraternities, 1200-1500 », *Crusading and Warfare in Medieval and Renaissance Europe*, Ashgate, Aldershot, 2001 (1982), p. 193-208.

ORIOLI R., « Eresia e ghibellinismo », in *Frederico II e la città italiane*, Paravicini Bagliani A., Toubert P., (dir.), Sellerio, Parme, 1994, p. 420-430.

RIPPE G., *Padoue et son contado (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, EFR, Rome, 2003.

THERY J., « Les hérésies, du XII<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, de Cevins M.-M., Matz J.-M. (dir.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010, p. 373-386.

VAUCHEZ A., « Une campagne de pacification en Lombardie autour de 1233. L'action politique des Ordres Mendiants d'après la réforme des statuts communaux et les accords de paix », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, vol. 78, n°2, 1966.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>INTRODUCTION AUX ANNEXES .....</b>	<b>116</b>
<b>RLS N°612 .....</b>	<b>119</b>
<b>RLS N°611 .....</b>	<b>128</b>
<b>RLS N°913 .....</b>	<b>131</b>
<b>RLS N°914 .....</b>	<b>136</b>
<b>MS. BNF 15947 F. 191R .....</b>	<b>145</b>
<b>MS. AGOP XIV 35 F. 42R.....</b>	<b>146</b>
<b>MS. CATERINIANA 21 F. 2V.....</b>	<b>147</b>
<b>MS. CATERINIANA 21 F. 3R.....</b>	<b>148</b>
<b>LANGAGE UTILISE PAR EUDES DE CHATEAUROUX POUR DESIGNER LES ENNEMIS DE L'EGLISE .....</b>	<b>149</b>
<b>Tableau des sermons d'Eudes de Châteauroux .....</b>	<b>151</b>
<b>Tableau des bulles pontificales.....</b>	<b>158</b>

## INTRODUCTION AUX ANNEXES

On trouvera ici les transcriptions des sermons étudiés d'après les manuscrits les plus fiables, dans l'ordre supposé de leur composition, et non dans celui du *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters* de J.-B. Schneyer, comme je l'ai expliqué dans l'introduction de ce mémoire. La présentation suivante des transcriptions et des manuscrits a notamment pour but de détailler plus avant le système d'édition d'Eudes de Châteauroux<sup>397</sup>.

J'ai commencé mon travail de transcription avec le manuscrit romain AGOP XIV 35, qui contient les quatre sermons antoniens et qui constitue une partie de la seconde édition des sermons d'Eudes de Châteauroux. Après collation du texte du RLS n°612, déjà transcrit et en partie traduit par Alexis Charansonnet dans sa thèse, d'après le manuscrit parisien BnF latin 15947, il s'est avéré que le manuscrit romain fournit des copies de moins bonne qualité que le manuscrit parisien – il y a des fautes et des corrections *a posteriori*, la main du scribe semble plus grossière, les appels de lettrines pour le rubricateur n'ont pas été grattés. J'ai donc édité le RLS n° 612 d'après le manuscrit parisien et la transcription d'Alexis Charansonnet, en indiquant les variantes du manuscrit romain, y compris les fautes pour justifier mon choix du ms. de base.

Je fournis aussi un cliché du folio 191 du ms. BnF latin 15947, car on y trouve une note du cardinal sur tous les sermons antoniens, note qui atteste de sa volonté de réunir en collection l'ensemble de ses sermons. Cependant, la note mêle à la liste des sermons d'Antoine de Padoue deux sermons pour Antoine l'Ermite : elle présente d'abord le RLS n° 611 pour A. de Padoue, puis les RLS n° 911 et 912 qui concernent Antoine l'Ermite, enfin le RLS n° 913 pour Antoine de Padoue ; l'annotateur regroupe ensuite ces sermons par une accolade et un lien vers la note suivante : « *Isti quatuor sermones sunt in volumen quod incipit Multi tyranni, sub numero quo signati sunt* » ; en dessous de cette première note, s'ajoute une seconde note relative au RLS n° 914, dont il indique qu'il se trouve copié dans un autre *volumen* dont le thème du premier sermon est : *Sobrii estote* ; l'examen de la tradition manuscrite permet d'identifier sans aucun doute ce second *volumen* avec

---

<sup>397</sup> Cette présentation doit beaucoup aux remarques et corrections d'Alexis Charansonnet.

le manuscrit de Pise, Bibliothèque Cateriniana, 21. Quant au *volumen Multi tyranni* dont il est question dans la première note, il n'a pas été retrouvé car sans doute détruit puisque, comme Cateriniana 21, il ne constituait qu'une étape intermédiaire de la seconde édition des sermons du cardinal, c'est-à-dire les manuscrits romains AGOP XIV. Par ailleurs ce *volumen Multi tyranni* est évoqué dans le prologue du ms. Cateriniana 21, il est précisé qu'il a été composé durant le pontificat d'Urbain IV (1261-1264)<sup>398</sup>.

Ces notes – car il y en a de nombreuses autres – dans les marges inférieures du ms. BnF 15947 montrent que le cardinal avait l'intention de regrouper tous ses sermons dans une seconde édition plus complète (celle représentée par les manuscrits romains conservés à l'AGOP de Sainte-Sabine), qui fusionne les sermons copiés dans le ms. BnF latin 15947 avec ceux qu'on lit dans les notes, ces dernières indiquant en fait de nouveaux sermons à copier, parce que nouvellement prêchés, depuis la parution de la première édition. En effet, dans le manuscrit romain, les sermons antoniens sont présentés dans l'ordre d'apparition des notes du ms. BnF 15947 : RLS n° 611, 911, 912, 913, 914 ; le RLS n° 612, seul sermon pour saint Antoine déjà présent dans la première édition, les suit.

Pourtant, comme on l'a dit plus haut, les sermons RLS n° 911 et 912 sont bel et bien dédiés à saint Antoine l'Ermite : dans le ms. AGOP XIV, 35, une main postérieure, datant peut-être du XIV<sup>e</sup> siècle, ou bien d'un temps plus récent encore, a fait la distinction en précisant que ces sermons 911 et 912 concernaient « *Antonius abbatus* » et que les autres étaient « *De sancto Antonius de ordine fratrum minorum* » ; surtout, une autre note du ms. de Paris, BnF latin 15947, au folio 60, indique sans aucun doute que les deux mêmes sermons sont *De sancto Antonio heremita*, et on les retrouve effectivement, avec une série pour Antoine l'ermite, dans un autre ms. représentant une seconde et peut-être même une troisième édition des sermons du cardinal : le ms. de Rome, Biblioteca Angelica 157. Ce phénomène prouve que l'opération d'intégration et de reclassement des nouveaux sermons a parfois produit des confusions chez les scribes chargés de l'opérer.

La rectification et l'attribution tardive à Antoine l'Ermite est sans doute de l'œuvre d'un bibliothécaire dominicain dressant une notice des manuscrits de la

---

<sup>398</sup> Charansonnet A., *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, p. 595.

bibliothèque du couvent Santa Sabina de Rome, auquel Eudes de Châteauroux a légué les manuscrits de sa seconde édition de sermons.

Le sermon 914 est édité d'après la transcription d'Alexis Charansonnet du ms. de Pise Cateriniana 21, réalisé au *scriptorium* de la Curie durant le conclave de Viterbe, ce que l'écriture de chancellerie, très différente de celle des autres manuscrits, révèle. C'est un manuscrit de très belle qualité, aux rubriques soignées : le texte du RLS n° 914 y est de meilleure qualité que dans la copie du ms. de Rome, AGOP XIV 35, dont je signale les variantes, y compris fautives, d'après ma transcription et collation avec le texte du ms. Cateriniana 21.

Enfin les RLS n° 611 et 913 sont édités d'après le manuscrit romain AGOP XIV 35 ; il n'y a pas d'autre copie.

Dans l'édition des sermons, j'ai choisi de conserver la graphie des scribes d'Eudes de Châteauroux, comme par exemple dans « *ewangelizantibus* » ou bien dans « *Dyaboli* », que le scribe d'AGOP XIV 35 écrit de cette manière la majorité du temps, contre le « *Diaboli* » du *scriptor* de la chancellerie papale du ms. de Pise – comme je fais du texte de ms. Caterina 21 le texte de base, la graphie changeante du ms. AGOP XIV 35 est signalée en bas de page.

J'ai aussi pour projet d'éditer en ligne ces sermons sur le site sermones.net, fondé sous la direction de Nicole Bériou. On y trouve déjà les sermons Franciscains d'Eudes de Châteauroux, édités par Emmanuelle Choiseau, ils viendront donc compléter le corpus franciscain d'Eudes de Châteauroux.

À la suite des transcriptions, on trouvera des traductions, corrigées par mon directeur de recherche, Alexis Charansonnet.

Enfin, les dernières pages d'annexes sont consacrées à deux tableaux relevant le langage employé par Eudes de Châteauroux et par la Curie pour désigner les ennemis de l'Église.

## RLS N°612

Transcription d'Alexis Charansonnet d'après **ms. P1 [Paris, Bnf latin 15947]**, f. 191<sup>ra</sup>-193<sup>rb</sup> ; collation avec le **ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 51<sup>va</sup>-54<sup>rb</sup>** transcrit par Eve Defaÿsse.

### Plan du sermon :

Thème : *Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière monde.* Mathieu 5, 13-14.

#### I) Vous êtes le sel

- Le sel adoucit
- D'où vient le sel
- Le sel contre la putréfaction

#### II) Les clercs et les religieux : du mauvais sel ?

- Orgueil
- Faux prophètes
- Concupiscence
- Les vaines subtilités
- Contre le Talmud et les prophéties

**[Sermo] de sancto Antonio de ordine Fratrum minorum.** Mathaeo. v°: *Vos estis sal terre, vos estis lux mundi*<sup>399</sup>.

Hoc dixit Dominus discipulis suis qui, omnibus relictis, eum secuti fuerant, in quorum persona dixit Petrus Domino, Matthaeus. xix<sup>o</sup><sup>400</sup>: *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te*<sup>401</sup>. *Ecce* dixit, quia mirabile erat quod fecerant. Videtur tamen non fuisse mirabile, quia pauperes erant et pauca reliquerant; sed in hoc fuit mirabile, quia voluntatem habendi dereliquerant. Habere diuicias non est malum, sed amare, et ideo dicit Psalmista: *Diuicie si affluent nolite cor apponere*<sup>402</sup>; non dicit: nolite habere, sed dicit: *nolite cor apponere*, eas diligendo, quia ut dicitur

---

<sup>399</sup> Mt. 5, 13-14.

<sup>400</sup> xviii<sup>o</sup>] P1.

<sup>401</sup> Mt. 19, 27.

<sup>402</sup> Ps. 61, 11.

Prouerbiis xi<sup>o</sup>: *Qui amat diuicias fructum non capiet ex eis*<sup>403</sup>; ipse enim amor impedit ne, dando eas, fructum inde habeat. Iste etiam amor facit ut homo eas contra Deum retineat, contra Deum eas augeat; sed difficile est eas habere et non amare. Quis enim habet unum caniculum et eum non diligit ? Si eum non diligeret, eum abiceret vel saltem de eo non curaret. Ipsa vero voluntas habendi amor est, et magnum est et rarum relinquere voluntatem habendi. Sed sicut relinquuntur diuicie non ad tempus, sed ad semper, sic voluntas habendi debet relinqui ad semper; et sicut proprietarius esset qui relicta resumeret, sic proprietarius videtur, qui voluntatem habendi et etiam habendi ma-[f. 191<sup>rb</sup>]-iora resumit. Uxorem semel repudiatam non licebat iterum assumere, vel ad minus indecens reputabatur et inhonestum<sup>404</sup>, iuxta illud Jeremia iii<sup>o</sup>: *Vulgo dicitur: si dimiserit vir uxorem suam, et recedens ab eo, duxerit virum alterum, numquid revertetur ad eum ultra ? Numquid non polluta et contaminata erit mulier illa ?*<sup>405</sup> Viri ergo religiosi voluntati habendi libellum dederunt repudii, et ideo eam resumere non debent. Item, quod semel oblatum fuerat Deo resumere non licebat. Ipsi enim voluntatem habendi a se abdicauerunt et Domino tulerunt, et ideo iam resumere non debent. Sed quid dicam de nobis ? Nec habita relinquimus, et non habita concupiscimus, et voluntatem habendi retinemus et eam quando possumus producimus in actum.

Illis qui reliquerant omnia et secuti fuerant Dominum dicitur: *Vos estis sal terre, vos estis lux mundi*. De numero istorum fuit beatus Antonius. Sal fuit sue sancte conversationis exemplo, lux doctrine spiritualis affluentis eloquio. Sal insipida reddit sapida. Sic exemplum vite beati Anthonii amara reddit dulcia, et aspera suaui, Iob vi<sup>o</sup>: *Numquid mugiet bos cum ante*<sup>406</sup> *plenum presepe steterit, aut poterit comedi insulsum quod non est sale conditum, aut poterit aliquid gustare quod gustatum affert mortem ?*<sup>407</sup> Anime enim esurienti etiam amara dulcia esse videntur : *que prius nolebat tangere anima mea, nunc pre angustia cibi mei sunt*<sup>408</sup>. Non habent causam mugienti, id est conquerendi, qui habent quicquid desiderat [f. 191<sup>va</sup>] anima eorum. Insulsa et insipida sunt opera penitencie, paupertas, similiter vilitas, despectus, opprobria, subsannaciones, persecutiones et consimilia: labores, famis, inedia, nuditas; et gustantes talia clamant: *Mors in olla*<sup>409</sup>; sed si farina apponatur,

---

<sup>403</sup> Eccle. 5, 9.

<sup>404</sup> [inde honestum] ms. AGOP XIV 35.

<sup>405</sup> Jr. 3, 1.

<sup>406</sup> autem] ms. AGOP XIV 35 et Vulgate.

<sup>407</sup> Iob 6, 5-6.

<sup>408</sup> Iob 6, 7.

<sup>409</sup> 4. Rg. 4, 40.



que idem significat quod sal, id est exemplum Christi et aliorum sanctorum qui tot et tanta sustinuerunt, et maxime lignum crucis, predictorum amaritudo in dulcedinem commutatur, vel ad minus temperatur. Ideo dicitur, Levitico ii°: *Quicquid obtuleris sacrificii, sale condies, nec auferes sal federis Dei tui de sacrificio tuo. In omni oblatione offeres sal*<sup>410</sup>. Sacrificum offert Domino qui offert ei corpus suum, *hostiam viuentem, Deo placentem*, iuxta illud Apostoli, ad Romanos xii°: *Obsecro vos per misericordiam Dei ut offeratis corpora vestra hostiam vivam, sanctam, Deo placentem*<sup>411</sup>, qui scilicet mortificat<sup>412</sup> membra sua super terram conuiciis et concupiscentiis. Sed in hac oblatione debet offerri sal predictum.

Unde Gregorius: « Facta precedentium recolamus, et graua non erunt que sustinemus »<sup>413</sup>. Sic Mathatias condiebat hoc sale tribulationem filiorum suorum, exemplo Abrahe et Ioseph et aliorum antiquorum patrum, i° Machabbeorum ii°; sic et Iudas, i° Machabbeorum iii°: *Ait Iudas viris qui secum erant: Ne timueritis multitudinem eorum, impetum eorum ne formidetis; mementote qualiter salui facti sunt patres vestri in mari rubro*<sup>414</sup>; et Iudith viii°: *Memo[f. 191vb]res esse debetis quomodo peter vester Abraham temptatus est, et per multas tribulaciones temptatus, amicus Dei effectus est. Sic Ysaac, sic Iacob, sic Moyses et omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulaciones transierunt fideles. Illi autem qui temptationes non susceperunt cum timore Domini et impatientiam suam et improprium murmuracionis sue contra Dominum protulerunt, exterminati sunt ab exterminatore et a serpentibus perierunt*<sup>415</sup>. Simile facit Apostolus, dicendo ad Hebreos xi°: *Sancti per fidem etc*<sup>416</sup>. Sed quia magis movent visa quam audita, ideo et nostris temporibus data sunt nobis exempla sustinencie et tolerancie, ut beati Anthonii et aliorum, quibus quasi sale deberent insipida condiri. Unde et eis dicitur: *Vos estis sal terre*.

Sed videtur mirabile quod sal de insipido fit et amaro, id est de mari. Sed hoc fit beneficio<sup>417</sup> caloris solis vel ignis. O quomodo amara et insipida erant beato Anthonio ante conuersionem suam paupertas, vilitas et cetera antedicta ! Sed calore

---

<sup>410</sup> Lv. 2, 13.

<sup>411</sup> Rm. 12, 1.

<sup>412</sup> mortificans] ms. AGOP XIV 35.

<sup>413</sup> La reference à Grégoire le Grande est introuvable : la citation lui est prêtée, mais par quel intermédiaire ? On lit dans la Postille d'Hugues de Saint-Cher (*Hugonis de Sancto Charo... tomus sextus. In Evangelia secundum Matthaem, Lucam, Marcum, & Joannem*, Venise, 1703, apud Nicholaum Pezzana, p. 382v, dernier paragraphe, lignes 3-4, la glose suivante sur Jean 16, 16 (*modicum et iam non videbitis me et iterum modicum et videbitis me, quia vado ad Patrem*) : « Item modicum, respectu pene debite... » : « Gregor. Facta praecedentia recolamus, et graua non erunt, quae sustinemus ».

<sup>414</sup> 1. Mc. 4, 8-9.

<sup>415</sup> Jdt. 8, 22-25.

<sup>416</sup> Hb. 11, 33.

<sup>417</sup> de beneficio] ms. AGOP XIV 35.

caritatis excocta, facta sunt ei sal et ipsum fecerunt sal, iuxta illud Iob xxviii<sup>o</sup>: *Lapis calore solutus in es vertitur*<sup>418</sup>; sic etiam et in sal : *Caritas omnia suffert, omnia sustinet*, 1. ad Corinthios xiii<sup>o</sup><sup>419</sup>. Nisi enim beatus Anthonius et alii sancti, caritate ecocti, tot et tanta sustinuissent, nunquam exempla eorum nostra insipida sapida reddidissent.

Sacrificium quod offertur<sup>420</sup> Deo non debet esse insipidum, sic nec debet esse putridum. Sal enim marcet putredinem. Sic exempla sanctorum arcent illam putredinem de qua Ioeel ii<sup>o</sup>: *Com-[f. 192<sup>ra</sup>]-putruerunt iumenta in stercoribus suis*<sup>421</sup>; et in Psalmo: *Putruerunt et corrupte sunt cicatrices mee*<sup>422</sup>. Eis ergo recte dicitur: *Vos estis sal terre*. Et nota quod dicitur: *terre*. Sicut enim *celi* dicuntur viri spirituales et amatores celestium, iuxta illud: *Celi enarrant gloriam Dei*<sup>423</sup>, sic terra amatores terrenorum. Huius terre beatus Anthonius et sibi similes facti sunt sal. Ut<sup>424</sup> hec terra fiat sterilis a malis operibus, beatus Anthonius predicabat et docebat, dicens ad exemplar Salvatoris, Luca xxiii<sup>o</sup>: *Beate steriles et ventres qui non genuerunt et ubera que non lactauerunt*<sup>425</sup>. Sapientia iii<sup>o</sup>: *Felix est sterilis et incoinquinata, que nescivit thorum in delicto; habebit fructum in respectionem animarum sanctarum*<sup>426</sup>. Sicut inter animam fidelem et Christum est matrimonium spirituale, iuxta illud ad Hephesios, ii<sup>o</sup>: *Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo*<sup>427</sup>, sic inter animam peccatricem et dyabolum est contubernium et adulterium, unde Dominus per Ysayam dicit anime peccatrici: *Discooperuisti et suscepisti iuxta me adulterium*<sup>428</sup>; et Ezechielo xvi<sup>o</sup>: *Fornicata es cum filiis Egipti, id est cum demonibus, et post pauca: Facta es quasi mulier adultera que super virum suum inducit alienum. Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedem cunctis amatoribus tuis*<sup>429</sup>. Diabolus adeo pauper est et miser quod nichil potest dare anime peccatrici; et sicut de matrimonio quod est inter Christum et animam bona proueniunt, sic de contubernio inter dyabolum et animam mala innumerabilia generantur. Ideo beatus [f. 192<sup>rb</sup>] Anthonius hortabatur ad diuorcium

---

<sup>418</sup> Iob 28, 2.

<sup>419</sup> 1. Cor. 13, 7.

<sup>420</sup> offerentur] *ms. AGOP XIV 35.*

<sup>421</sup> Ioeel 1, 17.

<sup>422</sup> Ps. 37, 6.

<sup>423</sup> Ps. 18, 2.

<sup>424</sup> ut autem] *ms. AGOP XIV 35.*

<sup>425</sup> Lc. 23, 29.

<sup>426</sup> Sap. 3, 13.

<sup>427</sup> 2. Cor. 11, 2.

<sup>428</sup> Is. 57, 8.

<sup>429</sup> Ez. 16, 26, 31-33.

huius contubernii, et exemplo suo animas quo ad huiusmodi maledictam generationem steriles efficiebat. Pocione efficiuntur mulieres steriles, et fiunt homicide omnium eorum quos generare potuerunt. Sic beatus Anthonius extincor fuit omnium malorum que oriri ex tali contubernio potuerunt, iuxta illud: *Concepit dolorem et peperit iniquitatem*<sup>430</sup>. Et ideo recte *sal terre* dicitur, id est eorum qui terrena diligebant, quia eos exemplo suo et doctrina steriles efficiebat.

Sic clerici et religiosi deberent esse sal aliorum, hoc est sal quod positum in vase novo sanat aquas gerocuntinas<sup>431</sup>. Sed dicitur Matheus. v<sup>o</sup>: *Quod si sal evanuerit in quo salietur ? Ad nichilum valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus*<sup>432</sup>; et in Luca dicitur quod *si sal infatuatum fuerit etc*<sup>433</sup>; ad Romanos i<sup>o</sup>: *Qui cum Deum cognouissent, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis et obscuratum est cor insipiens eorum*<sup>434</sup>. Hoc verum est de quibusdam clericis et religiosis, qui evanuerunt et infatuati sunt, sed beatus qui *non respexit in vanitates et insanias falsas*<sup>435</sup>. De talibus sic infatuatis dicitur, ad Romanos i<sup>o</sup>: *Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt*<sup>436</sup>. Evanescunt enim altiora se perscrutando, contra illud Ecclesiastico iii<sup>o</sup>: *In supervacuis rebus noli scrutari multipliciter*<sup>437</sup>. Item evanescunt et infatuantur divinando futura et predicendo; volunt enim videri prophete, et ideo de eis dicitur in Ieremia xxiii<sup>o</sup>: *Nolite (f. 192<sup>va</sup>) audire verba prophetarum qui prophetant vobis et decipiunt vos et visionem cordis sui locuntur, non de ore Domini*<sup>438</sup>; et parum post: *Qvis enim affuit in consilio Domini, et vidit, et audivit sermonem eius*<sup>439</sup>. Propter tales deplorat Ieremias, Trenorum ii<sup>o</sup>: *Prophete tui viderunt tibi vana et falsa*<sup>440</sup>. De talibus, Deuteronomio xviii<sup>o</sup>: *Quod non est locutus Dominus, hoc habebit signum: quod in nomine Domini propheta ille predixerit et non evenerit, hoc Dominus non est locutus, sed per errorem animi sui propheta confixerit*<sup>441</sup>.

Similiter sal iste infatuatur, maxime clerici per luxuriam, sicut legitur de Salomone, Ecclesiastico xlvii<sup>o</sup>, quod inclinavit femora sua mulieribus<sup>442</sup>; et tamen

---

<sup>430</sup> Ps. 7, 15.

<sup>431</sup> Cf. 4. Rg. 2, 20.

<sup>432</sup> Mt. 5, 13.

<sup>433</sup> Lc. 14, 34.

<sup>434</sup> Rm. 1, 21.

<sup>435</sup> Ps. 39, 5.

<sup>436</sup> Rm. 1, 22.

<sup>437</sup> Eccli. 3, 24.

<sup>438</sup> Jr. 23, 16

<sup>439</sup> Jr. 23, 18.

<sup>440</sup> Lm. 2, 14.

<sup>441</sup> Dt. 18, 22.

<sup>442</sup> Cf. Eccli. 47, 21.6

repletus fuerat omni sapientia et scientia ; et utinam nostri litterati non inclinant peius femora sua ! Dalida Sansonem infatuavit ? Sanson sol eorum; hii sunt clerici qui deberent alios illuminare et alios regere ; Dalida sicula<sup>443</sup> cupiditatis que intenta est haurire aquam temporalium, et quantum haurit ex una parte et impletur, tantum evacuatur ex altera, expensas faciendo ut magnificentur. Hec infatuat clericos. Nonne magna<sup>444</sup> fatuitas esset si quis magnis debitis obligatus vellet super se assumere debita aliena ? Sic tales fatui sunt, qui non sufficientes pro se rationem reddere, ingerunt se et obligant ad reddendum pro aliis rationem. Illi qui infatuati sunt per luxuriam eici deberent a beneficiis que habent, et etiam a curia, et conculcari et vilificari. Sed si habeant quid dent, introducuntur, osculantur et exaltantur. Cum dicat Dominus per [f. 192<sup>vb</sup>] Malachiam, ii<sup>o</sup>: *Ecce dedi vos contemptibiles omnibus hominibus*<sup>445</sup>, dicitur malis clericis.

Quidam vanis subtilitatibus intendentes et generationes quadraginta textentes et eas secundo statui adaptantes<sup>446</sup>, quarum quamlibet dicunt triginta annorum, quarum summa est mille duecentorum sexaginta annorum, hii timere debent ne evanuerint in cogitationibus suis, licet videantur ista fundata super Scripturam, ut in Apocalipsis xii<sup>o</sup><sup>447</sup>: *Et date sunt mulieri ale due aquile magne ut volaret in desertum in locum suum ubi alitur pro tempore et tempora et dimidium temporis*<sup>448</sup>, hoc est per tres annos et dimidium, lunares scilicet, qui faciunt mille duecentos quadraginta dies ; et in Apocalipsis xi<sup>o</sup>: *Civitatem sanctam calcabunt mensibus quadraginta duobus*<sup>449</sup>; et intelligitur de mensibus lunaribus, qui reddunt summam dierum antedictam. Super hoc fundatur eorum intentio, et asserunt quod per tantum temporis debeat durare secundus status, et tunc debet incipere tempus Spiritus sancti, et incipere quedam mirabilis religio, et quod in hac ultima generatione, debeant omnia zizania expurgari.

Certe in Talmuz dogmatizum est quod seculum debet durare per duodecim milia annorum, et hanc assertionem videntur Iudei fundare super Scripturam, que dicit quod Iacob habuit duodecim filios; et Deuteronomio xxxii<sup>o</sup> legitur: *Constituit terminos populorum iuxta numerum filiorum Israël*<sup>450</sup>; et sumuntur termini non

---

<sup>443</sup> Dalida situla : cf. l'interprétation de Jérôme sur Dalila dans Jdc. 16, 4, d'après Matthias Thiel, *Grundlagen und Gestalt der Hebräischkenntnisse des frühen Mittelalters*, Spoleto, 1973, p. 285.

<sup>444</sup> Nonne in [exponctué] magna] *ms. AGOP XIV 35*.

<sup>445</sup> Mal. 2, 9.

<sup>446</sup> adatantes] *ms. AGOP XIV 35*.

<sup>447</sup> Cf. Apc. 12, 6.

<sup>448</sup> Apc. 12, 14.

<sup>449</sup> Apc. 11, 2.

<sup>450</sup> Dt. 32, 8.

locorum, sed temporum, unde unus de libris Talmuz intitulatur *Liber terminorum*<sup>451</sup>, id est festorum. Item constat quod ab Abraham usque ad Christum sunt multo plures generationes quam quadraginta due; sed quedam generationes pretermisse sunt, tum racione misterii, tum racione peccati [f. 193<sup>ra</sup>], sicut generationes illorum regum pretermisse sunt, qui fuerunt de genere Achap impiissimi. Sed constat quod filii Israël non fuerunt plures quam duodecim, ergo quantum ad hoc magis est firmum istud quam illud, et tamen istud vanum est et falsum.

Item Firminus Lactentius, cuius vitam et religionem mirabiliter commendat beatus Augustinus in libro *De Ciuitate Dei*, dogmatizavit, sicut ibidem dicit beatus Augustinus<sup>452</sup>, quod tempus quod protenditur ab initio mundi usque ad diem iudicii non durabit nisi per sex milia annorum, et fundat intentionem suam super Scripturam, dicens quod Dominus fecit mundum sex diebus, et *septimo quieuit ab omni opere quod patrarat*<sup>453</sup>; et secunda Petri in fine, scribitur: *Unum vero hoc non lateat vos, karissimi, quia unus dies apud Dominum sicut mille anni et mille anni sicut dies unus*<sup>454</sup>. Ex hoc ergo accipit Lactentius quod seculum istud laboriosum durabit per sex milia annorum tantum, et post hec erit sabbatum, de quo ad Hebreos iii<sup>o</sup>: *Relinquitur sabbatismus populo Dei*<sup>455</sup>. Hoc dixit Lactentius tempore suo et multi crediderunt verum esse, cum adhuc restarent de sexto millenario plusquam duecenti anni, et utitur verbis Sibille, sicut et isti, et etiam verbis Mellini. Sed modo apparent falsa esse que dixit, cum post illum millenarium in tanta tribulacione fuerit mundus, sicut et ante. Ideo beatus Augustinus plenus Spiritu sancto predictii Lactentii dogma reprobatur in predicto libro, licet falsitas illius assertionis non appareret tunc, sicut modo. Sic nos talibus assertionibus fidem adhibere non debemus, ne evanescamus et infatuemur; sed sequentes sanctorum vestigia et eorum doctrine adherentes, antedictum [f. 193<sup>rb</sup>] numerum, mille duecentos sexaginta, intelligemus de diebus, non de annis; qui mille duecenti sexaginta dies faciunt tres annos et dimidium, in quibus regnabit antichristus; quo destructo, reddetur pax et tranquillitas Ecclesie et erit iudicium post destructionem impii. Sed ignoratur per

---

<sup>451</sup> Le Talmud est l'explication par les maîtres rabbiniques de la loi orale de la Michnah, établie du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle. Le troisième livre du Talmud qu'évoque le cardinal est l'ensemble des lois régissant les fêtes : le Moed. Dans la classification actuelle du Talmud, mise en place par Meïri, Rabbi Mena'hem ben Chelomo, (1249-1316), l'ensemble du Moed est le second livre du Talmud, non le troisième. À ce sujet voir le *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, S.-A. Goldberg (dir.), Editions du Cerf, Paris, 1996 ; ainsi que A. Steinsaltz, *Les clés du Talmud, guide et lexique*, Bibliophane, Daniel Radford, Paris 2005, p. 35-44. Édition traduite du Talmud : *Le Talmud, l'Édition Steinsaltz*, 45 t., A. Steinsaltz (éd.), Ramsay, Fonds social juif unifié, Paris, 1965-2010.

<sup>452</sup> Augustin, *De Civitate Dei*, XVIII, 40.

<sup>453</sup> Gn. 2, 2.

<sup>454</sup> 2. P. 3, 8.

<sup>455</sup> Hb. 4, 9.

quantum temporis a destructione antichristi dies iudicii differatur, quia de die illa nemo scit nisi Pater et Filius, qui in Patre est et in Patre intelligitur, similiter et Spiritus sanctus.

Simus ergo, karissimi, sal per discretionem et intellectus sobrietatem, et non evanescamus et infatuemur per inanes subtilitates; sed incerta dimittentes, certa teneamus, sicut fecit beatus Anthonius, ut ad illum statum pervenire mereamur in quo nichil erroris erit, sed pura veritas et certa et manifesta, ad quam nos perducere dignetur dominus noster Ihesus Christus, qui vivit in secula seculorum.

## Traduction

### **[Sermon] au sujet d'Antoine de Padoue de l'Ordre des frères mineurs.**

Mathieu V° : *Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde*<sup>456</sup>.

Cette phrase est celle du Seigneur à ses apôtres qui avaient tout quitté pour le suivre, Pierre déclarant en leur nom, Mathieu XIX° : *Voici, nous avons tout abandonné pour te suivre*.<sup>457</sup> *Voici* dit-il, parce que ce qu'ils firent était admirable. Cependant, a paru admirable non le fait qu'étant pauvres, ils aient abandonné peu de choses ; non, ceci fut admirable qu'ils abandonnèrent toute volonté de possession. Ce n'est pas le fait de posséder des richesses qui est condamnable, mais l'amour de ces richesses, à ce propos le Psalmiste déclare : *Si vos richesses s'accroissent, n'y attachez pas votre cœur*<sup>458</sup> ; il ne dit pas : « ne possédez rien », mais : *n'y attachez pas votre cœur* en les aimant, car comme il est dit dans les Proverbes XI° : *celui qui aime les richesses n'en goûtera pas le fruit*<sup>459</sup> ; cet amour même empêche d'en tirer le fruit en les donnant. Cet amour fait aussi que l'homme contre Dieu les retient, contre Dieu les accroît. Mais il est difficile de les posséder et de ne pas les aimer. Qui en effet possède un chiot sans l'aimer ? S'il ne l'aimait pas, il s'en débarrasserait, ou du moins n'en prendrait pas soin. En vérité c'est la volonté même de posséder qui constitue cet amour, et il est grand et rare de renoncer à cette volonté. Mais de même qu'on abandonne ses richesses non pour un moment, mais pour toujours, de même doit-on abandonner la volonté de posséder pour toujours ; et de même que serait propriétaire celui qui reprendrait ce qu'il a distribué, ainsi c'est demeurer propriétaire que de ne pas renoncer à la volonté de posséder et même de posséder davantage de biens. Il n'était pas permis de reprendre une femme une fois répudiée, au minimum cela était considéré comme indécent et deshonnête, selon cette parole de Jérémie III° : *La rumeur dit : lorsqu'un homme répudie sa femme et qu'après l'avoir quittée, elle devient la femme d'un autre, cet homme peut-il encore revenir vers elle ? Cette femme ne sera-t-elle pas profanée et souillée ?*<sup>460</sup> Donc, les religieux qui ont consigné par écrit leur divorce d'avec la volonté de posséder ne doivent pas y revenir. De même, ce qui avait été une fois offert à Dieu, il n'était pas permis de le reprendre. En effet, c'est eux-mêmes qui ont supprimé leur volonté de

---

<sup>456</sup> Mt. 5, 13-14.

<sup>457</sup> Mt. 19, 27.

<sup>458</sup> Ps. 61, 11.

<sup>459</sup> Eccl. 5, 9.

<sup>460</sup> Jr. 3, 1.

posséder et l'ont offerte à Dieu, c'est pourquoi ils ne doivent pas y revenir. Mais que dire de nous ? Non seulement nous n'abandonnons pas nos richesses ; nous convoitons celles que nous n'avons pas, nous conservons la volonté de posséder et dès que possible la traduisons en actes.

A ceux qui avaient tout abandonné et suivi le Seigneur, il est dit : *Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde*. Saint Antoine fut de ce nombre. Il fut ce sel par l'exemple de sa sainte vie, il fut la lumière par l'abondance de l'enseignement spirituel dans sa parole. Le sel rend savoureux ce qui est insipide. Ainsi l'exemple de la vie du bienheureux Antoine a rendu doux ce qui était amer, lisse ce qui était rugueux. Job VI° : *Est-ce que le bœuf mugira quand il se tiendra devant sa pâture abondante ou pourra t-il se nourrir, d'un mets fade et sans sel, ou bien goûter quelque chose qui une fois goûté apporte la mort?*<sup>461</sup> En effet, à l'âme affamée même ce qui est amer paraît doux : *ce que mon âme se refusait d'abord à toucher, par disette devient à présent sa nourriture*<sup>462</sup>. Ils n'ont aucune raison de mugir, c'est-à-dire de se plaindre, ceux qui ont tout ce que leur âme désire. La fadeur et le manque de saveur sont les œuvres de pénitence, la pauvreté, semblablement la vilénie, le mépris, l'opprobre, les persécutions, et autres choses similaires : les peines, la faim, la disette, le dénuement ; et ceux qui goûtent de tels mets s'écrient : *La mort est dans le pôt !*<sup>463</sup> ; mais si de la farine, qui signifie la même chose que le sel, est apportée, c'est-à-dire l'exemple du Christ et des autres saints qui ont tant et tellement souffert, surtout sur la croix, l'amertume des mets mentionnés est changée en douceur, ou du moins en est-elle modérée. De même il est dit dans le Lévitique II° : *Tout ce que tu présenteras en oblation sera salé; tu ne laisseras point le sel de l'alliance de ton Dieu manquer à ton oblation; sur toutes tes offrandes tu offriras du sel.*<sup>464</sup> Il offre un sacrifice à Dieu celui qui lui offre son corps, *hostie vivante, agréable à Dieu*, comme le dit l'illustre Apôtre dans la lettre aux Romains XII° : *Je vous exhorte donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu*<sup>465</sup>, lui qui assurément mortifie ses membres sur terre dans les banquets et la concupiscence. Mais dans cette oblation, il faut offrir le sel dont nous avons parlé.

---

<sup>461</sup> Jb. 6, 5-6.

<sup>462</sup> Jb. 6, 7.

<sup>463</sup> Rg. 4, 40.

<sup>464</sup> Lv. 2, 13.

<sup>465</sup> Rm. 12, 1.



De là Grégoire : « Rappelons-nous les actions de ceux qui nous ont précédé et ce que nous supporterons ne sera pas grave ». Ainsi Mathathias assaisonnait avec ce sel les tourments de ses fils, à l'exemple d'Abraham, Joseph et des autres anciens patriarches, dans le second chapitre du livre 1 des Machabées ; ainsi aussi Judas, dans le quatrième chapitre du livre 1 des Macchabées : *Judas dit aux hommes qui étaient avec lui : « Ne craignez pas leur multitude et ne redoutez pas leur attaque ; rappelez-vous comment vos pères ont été sauvés dans la mer Rouge<sup>466</sup> ; et Judith VIII° : Vous devez vous rappeler comment Abraham, notre père, a été tenté et comment, éprouvé par beaucoup de tourments, il est devenu l'ami de Dieu. De même Isaac, Jacob, Moïse et tous ceux qui ont plu à Dieu, ont traversé beaucoup de tourments en demeurant dans la foi. Mais ceux qui n'ont pas accepté ces tentations dans la crainte du Seigneur, et qui ont donné cours à leur impatience et à d'injurieux murmures contre le Seigneur, ceux-là, l'exterminateur les a frappés de mort, et les serpents les ont fait périr<sup>467</sup>. L'Apôtre fait de même, en disant aux Hébreux, XI° : Saints par la foi etc<sup>468</sup>. Mais puisque la vue émeut plus que l'ouïe, pour cette raison de notre temps des exemples de tempérance et de tolérance nous ont été donnés en la personne du bienheureux Antoine et d'autres, grâce auxquels ce qui est insipide a été comme assaisonné de sel. C'est pourquoi de lui et des autres il est dit : *Vous êtes le sel de la terre.**

Mais il semble merveilleux que le sel vienne de la mer insipide et amère. Cela se produit grâce à la chaleur du soleil, ou du feu. Ô combien amers et insipides paraissaient à saint Antoine, avant sa conversion, la pauvreté, la vilénie et tout ce qui a été mentionné. Mais cuites par la chaleur de la charité elles sont devenues sel pour lui et l'ont lui-même transformé en sel, comme dit Job XXXVIII° : « *La pierre fondue par la chaleur se transforme en cuivre.* » ; de même aussi dans le sel ; « *La charité souffre tout, supporte tout<sup>469</sup>, 1<sup>ère</sup> lettre aux Corinthiens XIII°<sup>470</sup>. Si le bienheureux Antoine et les autres saints, cuits par la charité, n'avaient pas tant et tellement supporté d'épreuves, leurs exemples n'auraient jamais rendu nos mets insipides savoureux.*

---

<sup>466</sup> M. 4, 8-9.

<sup>467</sup> Jdt. 8, 22-25.

<sup>468</sup> He., 11-13.

<sup>469</sup> Jb. 22, 3.

<sup>470</sup> 1 Cor. 13, 27

Le sacrifice qu'on offre à Dieu ne doit pas être insipide, de même ne doit-il pas être putride. En effet le sel combat la putréfaction. Ainsi l'exemple des saints consume cette puanteur dont Joel déclare, II° : *Le bétail a pourri dans ses propres excréments*<sup>471</sup> ; et dans le Psaume : *Mes meurtrissures sont infectes et purulentes*<sup>472</sup>. On dit donc justement d'eux : *Vous êtes le sel de la terre*. À noter que l'ont dit : *de la terre*. En effet, comme on dit que *le ciel* représente les hommes spirituels et les amoureux des biens célestes, selon ceci : *Les cieux racontent la gloire de Dieu*<sup>473</sup>, ainsi la terre représente les amoureux des biens terrestres. De cette terre, le bienheureux Antoine et ses semblables sont devenus comme le sel. Pour que cette terre soit rendue stérile en mauvaises actions, le bienheureux Antoine prêchait et enseignait, disant, à l'exemple du Sauveur dans Luc XXIII° : *Heureuses les stériles, et les entrailles qui n'ont point enfanté et les mamelles qui n'ont point allaité !*<sup>474</sup> Au livre de la Sagesse III° : *Heureuse la femme stérile et sans tache, dont la couche ne connaît pas la souillure ! Elle aura son fruit à la vue des âmes saintes*<sup>475</sup>. De même qu'entre l'âme fidèle et le Christ existe une sainte union, selon ce qui est dit aux Ephésiens II° : *Car je vous ai fiancées à un époux unique, pour vous présenter au Christ comme une vierge pure*<sup>476</sup>, ainsi entre l'âme pécheresse et le diable existe un concubinage et un adultère, de là ce que le Seigneur dit par l'intermédiaire d'Isaïe à l'âme pécheresse : *Tu m'as révélé ton adultère et tu l'as assumé*<sup>477</sup> » ; et Ezechiel XVI° : *Tu t'es prostituée aux fils de l'Egypte, c'est-à-dire avec le démon, et peu après : « tu étais comme la femme adultère qui prend des étrangers à la place de son mari. A toutes les prostituées on donne des présents ; mais toi, tu as donné tes présents à tous tes amants*<sup>478</sup>. Le Diable est à ce point si pauvre et misérable qu'il ne peut rien donner à l'âme pécheresse. Et de même que du mariage existant entre le Christ et les bonnes âmes provient du bien, ainsi le concubinage entre le diable et des innombrables mauvaises âmes engendre d'innombrables maux. Donc le bienheureux Antoine exhortait les foules à divorcer de ce concubinage et par son exemple il rendait stériles les âmes pour ce qui regarde un engendrement de cette

---

<sup>471</sup> Jl. 1, 17.

<sup>472</sup> Ps. 37, 6.

<sup>473</sup> Ps. 18, 2.

<sup>474</sup> Lc. 23, 29.

<sup>475</sup> Sp. 3, 13.

<sup>476</sup> 1 Cor. 11, 2.

<sup>477</sup> Is. 57, 8.

<sup>478</sup> Ez. 16, 26, 31-33.

sorte, maudit. Des potions rendent les femmes stériles et font d'elles les meurtrières de tout ce qu'elles pourraient engendrer. Ainsi le bienheureux Antoine fut l'extincteur de tous les malheurs qui pouvaient naître d'un tel concubinage, selon cette parole : *Il a conçu le mal, et il enfante le malheur*<sup>479</sup>. Et donc on dit avec raison qu'il est *le sel de la terre*, c'est-à-dire de ceux qui aimaient les biens terrestres, parce que par son exemple et sa doctrine il les rendait stériles.

Ainsi les clercs et les religieux doivent être le sel des autres hommes, ce sel qui, déposé dans un vase nouveau, assainit l'eau stagnante<sup>480</sup>. Mais il est dit, dans Mathieu V° : *Mais si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors pour être foulé aux pieds par les hommes.*<sup>481</sup> » ; et dans Luc, il est dit que *si le sel devenait insipide etc*<sup>482</sup> » ; aux Romains, I° : *Eux qui, ayant connu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces, mais sont devenus vains dans leurs pensées, et dont le cœur sans sagesse s'est enveloppé de ténèbres*<sup>483</sup>. Ceci est vrai de certains clercs et religieux, qui se gonflent d'orgueil et d'évanescence, mais : heureux celui qui ne se tourne pas vers l'orgueil et le mensonge malsain<sup>484</sup>. De tels orgueilleux il est dit aux Romains, I° : *Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous*<sup>485</sup>. En effet, ils s'évanouissent en considérant ce qui les dépasse, contre cette parole de l'Ecclésiastique : *Ne t'applique point de multiple manière aux occupations superflues*<sup>486</sup>. De même ils s'évanouissent et se gonflent d'orgueil en devinant et prédisant le futur ; ils veulent passer pour des prophètes et donc d'eux qu'il est dit dans Jérémie, XXIII° : *N'écoutez pas les paroles des prophètes qui prophétisent pour vous et vous trompent, ils racontent les visions de leur propre cœur, et non ce qui sort de la bouche du Seigneur*<sup>487</sup> ; et peu après : *Car qui a assisté au conseil du Seigneur, pour voir et entendre sa parole ?*<sup>488</sup> A cause de tels hommes, Jérémie se lamente : « *Tes prophètes ont eu pour toi de vaines et folles visions*<sup>489</sup>. A propos de telles personnes, le Deutéronome XVIII° déclare : *Ce que le seigneur n'a point dit sera marqué du signe suivant : ce que ce prophète*

---

<sup>479</sup> Ps. 7, 15.

<sup>480</sup> Rg. 2, 20.

<sup>481</sup> Mt. 5, 13.

<sup>482</sup> Lc. 14, 34.

<sup>483</sup> Rm. 1, 21.

<sup>484</sup> Ps. 39, 5.

<sup>485</sup> Rm. 1, 22.

<sup>486</sup> Eccli. 3, 24.

<sup>487</sup> Jr. 23, 16.

<sup>488</sup> Jr. 23, 18.

<sup>489</sup> Lm. 2, 14.

*aura prédit au nom du Seigneur et qui n'aura pas eu lieu, c'est ce que le Seigneur n'aura pas dit, mais que le prophète aura imaginé dans l'erreur de son âme*<sup>490</sup>.

De même ce sel se gonfle d'orgueil, en particulier les clercs par la luxure, comme on le lit au sujet de Salomon, dans l'Ecclésiastique XLVII° : *il a livré ses cuisses aux femmes*<sup>491</sup>. Et pourtant, il était rempli de sagesse et de science ! Et plaise au ciel que nos savants n'offrent pas de pire manière leurs cuisses aux femmes ! Dalida gonfla Samson d'orgueil ; Samson est leur soleil ; ce sont ces clercs qui devraient illuminer et guider les autres. Dalida est l'urne qui, pleine de cupidité, a essayé de puiser à l'eau des biens temporels, et quand elle s'abreuve d'un côté et se remplit, se vide d'autant de l'autre côté, prodiguant des dépenses pour se grandir. C'est elle qui gonfle les clercs d'orgueil. Ne serait-il pas d'une grande déraison celui qui, grevé de lourdes dettes, voudrait assumer en plus des siennes les dettes d'autrui ? Ainsi, de telles personnes sont déraisonnables qui, ne suffisant pas à rendre compte d'elles-mêmes, se mêlent de rendre compte pour les autres. Ceux qui ont perdu la raison par la luxure devraient être chassés de leurs bénéfices et même de la cour, et être piétinés et méprisés. Mais il suffit qu'ils aient à donner pour être introduits, embrassés et exaltés. Comme le dit le Seigneur dans le livre de Malachie : *Voici, je vous ai rendu misérables aux yeux des hommes*<sup>492</sup> : cela s'adresse aux mauvais clercs.

Certains s'embarquent dans de vaines subtilités, tissent les 42 générations, les adaptent au second état ; chacune disent-ils dure 30 années, leur somme fait 1260 années ; ces gens doivent redouter l'évanescence de leurs pensées, même si leurs raisonnements paraissent fondés sur l'Écriture, comme dans l'Apocalypse, XII° : *Et les deux ailes du grand aigle furent données à la femme pour s'envoler au désert en sa retraite, où elle est nourrie pour un temps, des temps et la moitié d'un temps*<sup>493</sup>, c'est-à-dire trois ans et demi ; mais trois ans et demi lunaires, qui font 1240 jours ; et dans l'Apocalypse, XI° *elles fouleront aux pieds la ville sainte pendant quarante-deux mois*<sup>494</sup> ; à comprendre de mois lunaires, qui donnent la somme de jours précédemment dite. C'est sur cela qu'est basée leur tentative, et ils assurent que le

---

<sup>490</sup> Dt. 18, 22.

<sup>491</sup> Cf. Eccl. 47, 21.

<sup>492</sup> Ml. 2, 9.

<sup>493</sup> Ap. 12, 14.

<sup>494</sup> Ap. 11, 2.

second état doit durer ce temps [1260 années] et qu'alors doit débiter le temps de l'Esprit saint et naître une religion miraculeuse ; que lors de cette ultime génération, toutes les zizanies doivent être anéanties.

Certes, dans le dogme du Talmud il est dit que l'ère humaine doit durer 12 000 ans, et cette assertion les Juifs semblent la baser sur l'Écriture, qui dit que Jacob eut douze fils ; et dans le Deutéronome XXXII°, on lit : *Il fixa les limites des peuples, d'après le nombre des enfants d'Israël*<sup>495</sup>. Et les limites ne sont pas à entendre selon le lieu, mais selon le temps, dans un des livres du Talmud appelé « Livre des Limites », c'est-à-dire des Fêtes. De même on constate que d'Abraham au Christ, il y a beaucoup plus de générations que quarante-deux, mais que certaines générations ont été omises, soit en raison du mystère, soit en raison du péché, comme ont été omises les générations de ces rois issus de la race d'Achab, l'impie parmi les impies. Mais on constate que les fils d'Israël ne furent pas plus de douze, de sorte que, sur ce point, ce calcul-ci est plus crédible que celui-là, même s'il est vain et faux.

De même Firmin Lactance, dont Augustin loue en s'émerveillant la vie et la religion dans le livre de *La Cité de Dieu*, a asséné comme un dogme, ainsi que le dit Augustin dans le même livre, que le temps qui s'écoule depuis le début du monde jusqu'au jour du jugement ne durera pas plus de six mille ans, et fonde sa tentative sur l'Écriture, qui dit que le Seigneur fit le monde en six jours, et que *le septième il se reposa de toute l'œuvre qu'il avait faite*<sup>496</sup> ; et dans la seconde lettre de Pierre, à la fin, il est écrit : *Mais il est une chose, bien-aimés, que vous ne devez pas ignorer, c'est que, pour le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour*<sup>497</sup>. C'est de cela que Lactance déduit que cette ère pénible durera six mille ans seulement, et que lui succédera un sabbat, au sujet duquel la lettre aux Hébreux, IV°, dit : *Il reste donc un jour de repos réservé au peuple de Dieu*<sup>498</sup>. C'est ce qu'a dit Lactance en son temps et beaucoup ont cru que c'était exact, puisqu'il restait alors, du sixième millénaire, plus de deux cents ans ; et il se sert, comme ces gens-ci, des propos de la Sibylle, et aussi de ceux de Merlin. Mais à présent, il est clair qu'il a dit faux, puisqu'après ce sixième millénaire, le monde a connu les mêmes

---

<sup>495</sup> Dt. 32, 8.

<sup>496</sup> Gn. 2, 2.

<sup>497</sup> 2 P. 3, 8.

<sup>498</sup> He. 4, 9.

tribulations qu'avant. C'est pourquoi saint Augustin, rempli de l'Esprit saint, réproouve les croyances de Lactance susdites dans le livre cité, quoique la fausseté d'une telle assertion ne fût alors pas apparue, comme c'est le cas maintenant. De même, nous, nous ne devons pas ajouter foi à de telles assertions, pour ne pas nous évanouir et nous gonfler d'orgueil ; mais suivant les pas des anciens et adhérant à leur enseignement, comprenons notre chiffre cité de mille deux cent soixante comme un nombre de jours, et non d'années; ces mille deux cent soixante jours font trois années et demi, durant lesquelles régnera l'Antéchrist; ce dernier détruit, la paix et la tranquillité seront rendues à l'Eglise et surviendra le jugement, après la destruction de l'impie. Mais nous ignorons de combien de temps le jour du jugement différera de la destruction de l'Antéchrist, car de ce jour, personne ne sait rien, sinon le Père et le Fils qui se trouve et se comprend dans le Père, ainsi que l'Esprit saint.

Soyons donc, très chers, le sel par la discrétion et la sobriété de notre intellect, et ne nous évanouissons ni ne nous enorgueillissons à travers de vaines subtilités ; mais, abandonnant ce qui est incertain, tenons-nous en à ce qui est sûr, comme le fit le bienheureux Antoine, afin de mériter de parvenir à ce statut où il n'existera nulle erreur, mais seulement la pure vérité, certaine et claire, vers laquelle daigne nous conduire notre Seigneur Jésus Christ, qui vit dans les siècles des siècles.

## RLS N°611

Manuscrit de Rome, AGOP XIV, f. 42<sup>ra</sup>-43

On lit en marge intérieure du f. 42<sup>ra</sup>:

- Le chiffre 23 : renvoie peut-être au carnet personnel d'Eudes ; ou bien il s'agit de rien que nous puissions comprendre.
- La lettre « d », pour rappeler l'initiale de la rubrique qui suit (De sancto...)
- La rubrique : *De sancto Antonio de ordine fratrum minorum*, est d'une écriture du début XIV<sup>e</sup> siècle ou plus tardive.

### Plan du sermon :

Thème : *Le Seigneur donnera une parole d'une grande efficacité à ceux qui l'annoncent*. Psaume 67, 12.

Les mots de cette prophétie indiquent trois points :

I) Les apôtres reçurent de Dieu le don de la parole

II) Ils firent usage de ce don

III) Leur parole fut d'une grande efficacité et la même prophétie se réalisa avec Antoine

[De sancto Antonio de Padua]<sup>499</sup> In psalmo: *Dominus dabit verbum ewangelizantibus virtute multa*<sup>500</sup>. Alia littera habet : *Dominus dabit virtutes multas ewangelizandi verbum*<sup>501</sup>. Ebraica veritas habet : *Dominus dabit sermonem annuntiantibus fortitudinis plurime*<sup>502</sup>.

Hec prophetia<sup>503</sup> impleta fuit in apostolis quibus Dominus dedit ut ewangelizarent verbum suum, id est annuntiarent sermonem suum *virtute multa*, id est in multa constantia fidei vel *virtute multa* miraculorum vel ut eueangelizarent verbum *fortitudinis plurime*, id est magne et plurime efficacie. In eis enim fuit vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia. Et notantur in hiis verbis tria.

<sup>499</sup> Rubrique ajoutée a posteriori, d'une main moderne.

<sup>500</sup> Ps 67, 12.

<sup>501</sup> Sans doute d'après la version de Cassiodore, cf. Pierre Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae seu Vetus italica*, Reims, 1743, Ps 67, 12: « Ita Psalt. Corb. habet. Rom. vero Fabri cum Cassiod. : *Dominus dabit... virtutes multas* ».

<sup>502</sup> Hebraica : *Ibidem*, Ps 67, 12 « *Domine dabis sermonem annuntiatricibus fortitudinis plurimae* ».

<sup>503</sup> prophetica] *ms.*

Primum quod fuerunt apostoli theodocti, cum dicit : *Dominus dabit verbum* ; secundum quod usi fuerunt dono sibi dato, cum dicit : *ewangelizantibus* ; tertium quod verbum eorum fuit magne efficacie, cum dicit: *virtute multa*.

Similiter hec prophetia seu promis-[f. 42<sup>rb</sup>]-sio impleta fuit in beato Antonio cuius hodie sollemnia celebramus. Non enim legimus apostolos studuisse, excepto beato Paulo, nec ab hominibus doctos fuisse, sed Dominus dedit eis os et sapientiam quibus non poterant resistere et contradicere adversarii vestri. Et hoc fecit Dominus ut crederetur eis et appareret quod verbum eorum non erat fabricatum ab homine, sed quod Dominus loquebatur in eis. Licet etiam apostolus longo tempore studisset et sedisset ad pedes Gatinalielis, sicut ipse testatur in Actibus Apostolorum, tamen quod ewangelizavit non habuit ab homine sed a Domino tantum, sicut dicit ad Galathas, i<sup>o</sup>: *Notum enim vobis facio, fratres, ewangelium quod ewangelizatum est a me, quia non est secundum hominem neque enim ego ab homine accepi illud neque didici, sed per revelationem Iesu Christi*<sup>504</sup>.

Hoc idem potuit dicere beatus Antoninus, et ideo verba eius non sicut verba hominis sed sicut verba Dei audiebantur, et assertabantur. Sunt enim multi sicut avicule que magno labore et longuo usu discunt loqui et libenter audiuntur, sed eis non creditur nec ipse se ipsas intelligunt. Sunt etiam qui aliena verba accipiunt et ea intelligunt et loquuntur similes Goliardis, de quibus Dominus per Ieremiam, xxiii : *Ecce ego ad prophetas ait Dominus qui furantur verba mea unusquisque a proximo suo*<sup>505</sup>. Alii fictiones et adinventiones suas loquuntur, de quibus Dominus ibidem per Ieremiam : *Ecce ego ad prophetas ait dominus, qui assumunt linguas suas et aiunt hec, dicit Dominus. Ecce ego ad prophetas sompniantes mendacium, ait Dominus, qui narraverant ea et seduxerunt populum meum in mendaciaciis suis et in miraculis suis, cum ego non misissem eos nec mandassem eis, qui nichil profuerunt populo huic dicit Dominus*<sup>506</sup>.

Talis non fuit beatus Antonius sed que Deus dabat ei, hec proponebat, secundum quod Dominus promiserat: *Ponam filios tuos doctos a Domino*<sup>507</sup>, et sicut legitur de apostolis, quod *omnes* qui audiebant illos *stupebant et admirabantur*,

---

<sup>504</sup> Ga. 1, 11-12.

<sup>505</sup> Ier. 23, 31.

<sup>506</sup> Ier. 23, 31-32.

<sup>507</sup> Is. 54, 12-13.



*dicentes : Nonne omnes hii qui loquuntur Galilei sunt, et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus ?*<sup>508</sup> Sed dicet quis : « Nos libenter acciperemus verbum, si Dominus vellet dare illud nobis. Quare ergo non dat nobis ? » Ad hoc respondet Dominus in evangelio : *Omni habenti dabitur et qui non habet auferetur ab eo*<sup>509</sup> : habenti amorem sive desiderium verbi, datur verbum, et ab eo qui non habet desiderium verbi, id est desiderium proponendi verbum, auferetur ab eo facultas proponendi verbum, licet sit magnus clericus, sicut non datur gracia curandi quibusdam medicis, licet multum studuerint in medicina, quia non habent desiderium curandi, sed desiderium extorquendi pecuniam et ideo puniuntur in utroque, quia nec curant nec pecunia eis dat. Unum enim sequitur ex altero.

Beatus Antonius totus ardebat desiderio salutis animarum et ideo desiderabat<sup>1</sup>proponere verbum Dei. Sciebat enim quod dicitur in psalmo : *Misit verbum suum et sanavit eos*<sup>510</sup>, et ideo tantus populus ad eum confluebat. Unde legitur de eo quod licet longo tempore fuisset apud fratres ignotus, ad ultimum quadam occasione et inductus per obedientiam, proposuit quedam verba que audientibus placuerunt et ex hoc concepit desiderium predicanti et proponendi singulis diebus Quadragesime verbum Dei.

Sunt enim multi sicut illi de quibus dicitur in Proverbiorum xi<sup>o</sup>: *Alii dividunt propria et ditiores fiunt, alii rapiunt non sua et semper in egestate sunt*<sup>511</sup>. Dominus ergo dedit beato Antonio, dedit ei verbum et ipse usus fuit verbo dato ; auffertur enim talentum ab eo qui eo non utitur et datur utenti : manna putrescebat quando reservabatur et non utebatur ea<sup>512</sup>. Non legimus dominum multiplicasse panem nisi quando distribuebatur. Hoc etiam verum de omnibus donis Dei hoc docent nos creature Dei, unde in Job xii<sup>o</sup> : *Loquere terre et respondebit tibi*<sup>513</sup>. Sunt enim omnia diffusiva bonitati sue. Terra effundit bonitatem suam, germinando quicquid boni potest ; sic est et de aliis creaturis nec ea que producant sibi retinent.

---

<sup>508</sup> Act . 2, 7-8.

<sup>509</sup> Lc. 19, 26.

<sup>510</sup> Ps. 106, 20.

<sup>511</sup> Pv. 11, 24.

<sup>512</sup> Cf. Ex. 16, 20 : et scatere coepit vermibus atque conputruit] *Vulgate*.

<sup>513</sup> Job 12, 8.

Sequitur: *virtute multa*. Hoc apparuit in beato Antonio, cuius predicatio fuit magne efficacie [f. 43<sup>ra</sup>], etiam apud eos qui eum non intelligebant. Sic quicquid facimus deberet esse virtuosum et ad edificationem animarum, sed<sup>514</sup> in quibusdam quicquid faciunt, quicquid loquuntur totum pestiferum est. De viro iusto dicitur quod in cathedra pestilentie non sedit<sup>515</sup> ; in ornamento summi pontificis non erant lapides nisi virtuosi<sup>516</sup> ; sic deberet esse in nobis. Rogemus ergo Dominum ut ipse det nobis gratiam ita uti ea ut sit ad honorem suum et ad utilitatem nostram.

---

<sup>514</sup> seu] *ms.*

<sup>515</sup> Ps 1.1 : « in conventu derisorum non sedit »

<sup>516</sup> Allusion au grand prêtre de l'Ancien Testament, voir Ex. 39, *passim*.

Traduction :

[Au sujet de saint Antoine de Padoue.] Dans le psaume, il est écrit que *le Seigneur dotera d'une puissante vertu la parole de ceux qui prêchent l'Évangile*<sup>517</sup> ; un autre texte porte : *le Seigneur dotera de nombreuses vertus la parole d'évangélisation* ; la vérité hébraïque porte : *le Seigneur dotera d'une très grande puissance le discours qui annonce <la Parole>*.

Cette prophétie fut réalisée en la personne des apôtres à qui le Seigneur ordonna de d'évangéliser Sa parole, c'est-à-dire d'annoncer son discours *avec une grande vertu*, c'est-à-dire dans une grande constance de foi, ou *par la grande vertu* des miracles, ou qu'ils dotent la parole de son évangile *d'une très grande force*, c'est-à-dire d'une grande et puissante efficacité. En eux résida la voix du Seigneur dans sa vertu, la voix du Seigneur dans sa magnificence. Et trois choses sont à noter dans ces mots : premièrement, que les apôtres furent savants grâce à Dieu, puisqu'il est dit que *le Seigneur dotera la Parole* ; deuxièmement, qu'ils ont fait usage du don fait à eux, puisqu'il est dit : *de ceux qui prêchent l'Évangile* ; troisièmement, que leur parole fut d'une grande efficacité, puisqu'il est écrit : *d'une puissante vertu*.

De même, cette prophétie ou promesse fut accomplie dans la personne de saint Antoine dont nous célébrons la fête aujourd'hui. En effet, nous ne lisons nulle part que les apôtres ont fait des études, à l'exception de saint Paul, ni qu'ils furent rendus savants par les hommes, mais que le Seigneur leur a donné une bouche et une science auxquelles ne pouvaient résister et s'opposer par la contradiction vos adversaires. Et le Seigneur fit ainsi pour qu'on crût en eux et qu'il apparût que leur parole n'avait pas été fabriquée par les hommes, mais que le Seigneur s'exprimait à travers eux. Et même, bien que l'Apôtre [Paul] ait étudié et se soit assis pendant une longue période aux pieds de Gamaliel, comme il en témoigne lui-même dans les Actes des Apôtres, la bonne parole qu'il a annoncée, il ne l'a pas tenue d'un homme mais du Seigneur seul, ainsi qu'il est écrit dans la lettre aux Galates, I : *Je vous déclare, frères, que l'Évangile que j'ai annoncée n'est pas de l'homme, car je ne l'ai ni reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus Christ.*<sup>518</sup>

---

<sup>517</sup> Ps., 67, 12.

<sup>518</sup> Ga., 1, 11-12.

Saint Antoine aurait pu dire la même chose, et en conséquence ses paroles étaient écoutées et proférées non comme les paroles d'un homme, mais comme celles de Dieu. Ils sont en effet nombreux ceux qui, tels de petits oiseaux, apprennent à parler au terme de grands efforts et d'une longue pratique, et on les écoute volontiers, mais on ne croit pas en eux et ils ne se comprennent pas eux-mêmes. Il y en a aussi qui s'emparent des paroles d'autrui, les comprennent et les disent tels les Goliards, dont le Seigneur [dit] dans Jérémie, XXIII° : *Voici, dit le Seigneur, j'en veux aux prophètes qui volent mes paroles, chacun aux dépens de son prochain*<sup>519</sup>. D'autres narrent leurs fictions et leurs inventions, à leur propos le Seigneur déclare, au même endroit, par Jérémie : *Voici, dit le Seigneur, j'en veux aux prophètes qui usent de leur langue et disent : c'est le Seigneur qui le dit. Voici, dit le Seigneur, j'en veux à ceux qui prophétisent des songes menteurs, qui les avaient narrés et séduisirent mon peuple par leurs mensonges et leurs miracles, alors que moi je ne les avais pas envoyés ni ne leur avais donné d'ordre, et qui n'ont profité en rien à ce peuple, dit le Seigneur*<sup>520</sup>.

Saint Antoine ne fut pas de cette sorte, mais ce que Dieu lui donnait, il l'exposait, selon la promesse du Seigneur : *J'établirai tes fils comme sages grâce au Seigneur*<sup>521</sup> ; on lit aussi des apôtres que *tous ceux* qui les écoutaient *étaient stupéfaits et s'étonnaient, disant : Tous ces gens qui parlent, ne sont-ils pas des Galiléens ? Comment donc les entendons-nous chacun dans notre propre langue maternelle ?*<sup>522</sup> Mais on pourrait dire : « Nous accepterions volontiers sa parole si le Seigneur voulait nous la donner. Pourquoi donc ne nous la donne-t-il pas ? » À cela le Seigneur répond dans l'Evangile : « *On donnera à celui qui a, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a*<sup>523</sup> : à celui qui a l'amour ou le désir de la parole, la parole est donnée, et à celui qui ne désire pas la parole, c'est-à-dire le désir d'exposer la parole, la faculté d'exposer la parole lui sera enlevée, même s'il est un grand clerc ; de même que n'est pas donnée la grâce de soigner à certains médecins, bien qu'ils aient beaucoup étudié la médecine, parce qu'ils n'ont pas le désir de soigner, mais celui d'extorquer de l'argent ; pour cette raison, ils sont punis dans les

---

<sup>519</sup> Jr., 23, 30.

<sup>520</sup> Jr., 23, 31-32.

<sup>521</sup> Is., 54, 13.

<sup>522</sup> Act., 2, 7-8.

<sup>523</sup> Lc., 19, 26.

deux cas, puisqu'ils ne soignent pas ni ne reçoivent d'argent. Car un fait découle de l'autre.

Saint Antoine brûlait tout entier du désir du salut des âmes et pour cela il désirait exposer la Parole de Dieu. Il savait en effet ce qui est dit dans le psaume : *Il envoya sa parole et les guérit*<sup>524</sup>, c'est pourquoi tant de personnes affluaient vers lui. Aussi lit-on de lui qu'il fut longtemps inconnu de ses frères jusqu'à ce que, en une occasion et conduit par l'obéissance, il exposât des paroles qui plurent aux auditeurs et conçut de là le désir de prêcher et d'exposer la parole de Dieu chaque jour du Carême.

Car ils sont nombreux semblables à ceux dont il est dit dans le livre des Proverbes, XI° : *Les uns partagent leurs biens propres et deviennent plus riches, d'autres s'emparent des biens d'autrui et demeurent toujours dans la nécessité*<sup>525</sup>. Ainsi le Seigneur fit un don au bienheureux Antoine, il lui donna la Parole et ce dernier se servit de la Parole donnée ; car on prive de talent celui qui ne l'utilise pas et on en donne à celui qui l'utilise : la manne pourrissait quand on la réservait et qu'on ne la consommait pas<sup>526</sup>. Nous ne lisons nulle part que le Seigneur ait multiplié les pains sinon quand on en faisait la distribution. Il en va ainsi de tous les présents de Dieu, c'est ce que nous enseignent les créatures de Dieu, aussi, dans Job, XII° : *Parle à la terre et elle t'instruira*<sup>527</sup>. Tout en effet diffuse ses bienfaits. La terre déverse ses bienfaits en faisant pousser tout ce qui peut être bon ; ainsi en est-il des autres créatures, qui ne retiennent rien de ce qu'elles produisent.

La suite : *d'une puissante vertu*. Cela apparut en saint Antoine, dont la prédication fut d'une grande efficacité, même parmi ceux qui ne le comprenaient pas. Ainsi, tout ce que nous faisons devrait être vertueux et tendre à l'édification des âmes, mais chez certains, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent est pestilenciel. De l'homme juste il est dit qu'il ne siège pas sur une chaire de pestilence ; dans la parure du souverain pontife il n'y avait nulles autres pierres que vertueuses ; ainsi devrait-

---

<sup>524</sup> Ps., 107, 20.

<sup>525</sup> Pr., 11, 24.

<sup>526</sup> Cf. Ex. 16, 20.

<sup>527</sup> Jb., 12, 8.

il en être de nous. Prions donc le seigneur pour qu'il nous donne sa grâce d'en user de manière telle que ce soit pour son honneur et notre utilité.

## RLS N°913

Ms. Rome, AGOP XIV, 35, f. 47<sup>rb</sup>-48<sup>va</sup>

### Plan du sermon :

Thème : *Si c'est la volonté du Seigneur, qui est grand, Il le remplira de l'esprit d'intelligence ; alors il répandra à flots les paroles de sa sagesse, et, dans sa prière, il rendra grâce au Seigneur.* Ecclésiastique 39, 8-9.

Ces mots conviennent tout spécialement à Antoine et indiquent trois choses à son sujet :

I) De quelle grâce le Seigneur l'a doté en le remplissant de l'esprit de l'intelligence

- Le Seigneur est grand, contrairement aux petits seigneurs
- La grâce du Seigneur a donné ce don à Antoine
- Le Seigneur a donné l'intelligence à Antoine

II) Antoine a fait un bon usage de ce don

III) Il n'a pas attribué ce don à lui-même mais à Dieu

[f.47<sup>rb</sup>] **Item sermo de eodem**, Ecclesiastico xxxix: *Si enim magnus Dominus voluerit spiritu intelligentie replebit illum et ipse tamquam imbres emittet eloquia sapientie sue et in oratione sua confitebitur Domino*<sup>528</sup>.

Et si enim hec verba omnibus sanctis predicatoribus convenient, tamen quodam specialiori modo videntur beato Antonio convenire et ostenduntur hic tria de eo. Primo quantam gratiam ei Dominus dederit, cum dicit: spiritu intelligentie replevit illum ; secundo quod isto dono bene usus fuit, cum dicit : et ipse tamquam imbres et cetera. Tercio quod hoc sibi non attribuit sed totum Deo, ibi: *et in oratione sua confitebitur Domino* ; dicit itaque : *Si enim magnus Dominus voluerit* et cetera.

Magnus Dominus dicit ad differentiam parvorum dominorum, prima ad Corinthios viii: *Si quidem sunt dii multi et Domini multi, tamen nobis* [f.47<sup>va</sup>] *est*

---

<sup>528</sup> Eccli., 39, 8-9.

*unus Deus pater ex quo omnia et nos in illum et unus Dominus Iesus Christus per quem omnia et nos per ipsum*<sup>529</sup>. Alii domini parvi sunt, sed iste magnus est potestate cui *subest cum voluerit posse*, Sapientiae xii<sup>530</sup>, et in Psalmo : *Potens es Domine*<sup>531</sup> *et quis resistet tibi*<sup>532</sup> ? Potestati eius nil resistit ; et in Evangelio : *Quis est hic quia mare et venti obediunt ei* ?<sup>533</sup> Omnia quecumque voluit fecit, ipse dixit et facta sunt, ipse mandavit et creata sunt<sup>534</sup>. Magnus etiam Dominus est, quia magnus regnum habet, omnia in ditione eius sunt posita. Magnus duratione : *regnum tuum regnum omnium saeculorum et dominatio tua in omni generatione et generationem*<sup>535</sup>. Regni eius non erit finis, Danielis vi: *Potestas eius potestas eterna*<sup>536</sup> ; magnus sapientia : *et sapientiae eius non est numerus*<sup>537</sup> ; magnus bonitate : *Nemo bonus nisi solus Deus*<sup>538</sup>. Alii Domini parvi sunt duratione, Ecclesiastico decimo : *Omnis potentatus brevis vita, hodie est rex et cras morietur*<sup>539</sup>. Parvi potestate etiam minima coercere non possunt, ut pulices vel muscas, abest eis *cum voluerint posse*. Homo noluit quando potuit, inflictum est ei non posse cum velit, ad Romanos viii<sup>540</sup> : *Quod nolo hoc ago et quod odi illud facio*. Parvum regnum habent septem passuum<sup>541</sup>, et cum illi dominari non possunt, membra eius nolunt ei obedire ut apparet in pudendis, et ideo pudenda dicuntur, Augustinus in secundo libro de baptismo parvulorum : « Propter hoc huius membra merito [f.47<sup>vb</sup>] appellantur pudenda, quod adversus dominam mentem quasi sue sint potestatis »<sup>542</sup>. Parvi etiam sunt sapientia, alii Domini, Ysaye xix : *Miscuit Dominus in medio Egypti spiritum vertiginis*<sup>543</sup> ; Baruch : *Filii quoque Agar qui exquisierunt prudentiam que de terra est, negociatores terre et Theman et fabulatores et exquisitores prudentie et intelligentie, viam autem sapientie nescierunt necque commemorati sunt semitas eius*<sup>544</sup>. Parvi bonitate, Mattheo vi<sup>o</sup> : *Vos autem cum sitis mali nostis bona data dare filiis vestris*<sup>545</sup>.

---

<sup>529</sup> 1 Cor., 8, 5-6.

<sup>530</sup> Sp., 12, 18.

<sup>531</sup> Ps., 89, 9.

<sup>532</sup> Ps., 76, 8.

<sup>533</sup> Mt., 21, 10.

<sup>534</sup> Ps. 33, 9.

<sup>535</sup> Ps., 145, 13.

<sup>536</sup> Dn., 7, 14.

<sup>537</sup> Ps., 174, 5.

<sup>538</sup> Mc., 10, 18.

<sup>539</sup> Eccli., 10, 12.

<sup>540</sup> Rm., 7, 20.

<sup>541</sup> Probablement une citation ou un proverbe, non identifiés.

<sup>542</sup> Augustin, *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum*, II, 22.36

<sup>543</sup> Is., 19, 14.

<sup>544</sup> Ba., 3, 23.

<sup>545</sup> Mt., 7, 11.



Sed iste *Magnus Dominus qui laudabilis nimis magnitudinis eius non est finis*<sup>546</sup>, de isto dicit: *Si enim magnus Dominus voluerit spiritu intelligentie replebit illum* ; non dicit: « si ille meruerit », quia *gratia Dei sumus id quod sumus*, sicut dicit de se apostolus, prima ad Corinthios xv° : *Gratia Dei sum id quod sum*<sup>547</sup>, et Psalmista : *Misericordia eius preveniet me*<sup>548</sup>, ad Romanos viii° : *Quos predestinavit hos et vocavit*<sup>549</sup>. Omnia enim bona ad Dei voluntatem reducenda sunt, cuius non est invenire causam quia nichil maius ea, Augustinus in Enchelidion : « Satis est christiano rerum creaturarum causas sive celestium sive terrestrium sive visibilium sive invisibilium non nisi bonitatem intelligere creatoris »<sup>550</sup>. Ideo bene dicit : *Si enim magnus Dominus voluerit spiritu intelligentie replebit illum*.

*Dominus* enim [f.48<sup>va</sup>] implevit *spiritu intelligentie* beatum Antonium. Si enim queratur quare Dominus non replevit *spiritu intelligentie* multos alios qui fuerunt ei equales in merito vel fortassis maiores, respondendum est quia ipse sic voluit. Replevit illum Dominus *spiritu intelligentie* sicut quondam Bezelael<sup>551</sup> et Coliab<sup>552</sup>, Exodo xxxiii<sup>o</sup><sup>553</sup>, ad edificandum tabernaculum. Sic aperuit quondam apostolis sensum ut intelligerent scripturas, ut per predicationem ipsorum ecclesia fundaretur et edificaretur. Quidam enim non permittunt ut Deus eis sensum aperiat, quibus Psalmista : *Intelligite insipientes in populo et stulti aliquando sapite* <sup>554</sup>; et in cantico Deuteronomii : *Utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent*<sup>555</sup>. Quosdam diabolus replet spiritu astucie et malicie, de quibus Ieremias: *Sapientes sunt ut faciant mala ; bene autem facere nescierunt*<sup>556</sup>. *Dominus* autem magnus replevit beatum Antonium *spiritu intelligentie* ; hoc est magnum donum quod Dominus dedit ei. Vani enim sunt sensus hominis in quibus non *subest* scientia Dei.

---

<sup>546</sup> Ps., 145, 3.

<sup>547</sup> 1 Cor., 15, 10.

<sup>548</sup> Ps., 59, 11.

<sup>549</sup> Rm., 8, 30.

<sup>550</sup> Augustin, *Enchiridion*, 9, 3.

<sup>551</sup> Béséléel

<sup>552</sup> Ooliab

<sup>553</sup> Cf. Ex. 36 : l'édification du tabernacle.

<sup>554</sup> Ps., 94, 8.

<sup>555</sup> Dt., 32, 29.

<sup>556</sup> Jr., 4, 22.

Sed quia *intellectus bonus facientibus eum*<sup>557</sup>, ideo ipse bonus usus est isto dono, unde subiungitur : *et ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientie sue*. Poterat enim dicere illud cantici Deuteronomii : *Fluat ut ros eloquium meum quasi imber super herbam et quasi stille super gramina*<sup>558</sup>. Pluvi[f.48<sup>vb</sup>]am enim voluntariam segregavit Deus hereditati sue. Per doctrinam enim beati Antonii, fecit Deus mundum revirescere, et plures qui iam aruerant refluere. Unde potuit de se dicere beatus Antonius illud Iob xxix<sup>o</sup> : *Expectabant me sicut pluviam et os suum aperuerunt quasi ad imbrem serotinum*<sup>559</sup>. Doctrina hereticorum est sicut sulphur et ignis, Genesis xix<sup>o</sup> : *Pluit super Sodomam Gomorram sulphur et ignem*<sup>560</sup>, et qui huiusmodi pluviam recipiunt compluti erunt pluvia infernali, de qua : *Pluet super peccatores laqueos ignis, sulphur et spiritus procellarum pars calicis eorum*<sup>561</sup>. Pluunt aliquando pulverem aliqui, ut qui predicant propter inanem gloriam, in Psalmo : *Pluit sicut pulverem carnes et sicut harenam maris volatilia pinnata*<sup>562</sup>. Pluunt aliquando saphyri, aliquando metallum, aliquando sanguis : *Pluvie ergo guttas quis dinumerat ?*, Ecclesiastico in principio ; Proverbia viii<sup>o</sup> : *Irretunt eum sermonibus suis*<sup>563</sup> ; Ecclesiastico ix<sup>o</sup> : *Eloquium eius quasi ignis exardescet*<sup>564</sup>, dicitur de meretrice ; et verius potest dici de hereticis. Beatus Antonius pluit saphyros et lapides preciosos, quia verba eius magnas et diversas virtutes habuerunt contra diversos morbos peccatorum.

Sequitur: *oratione confitebitur Domino*. In hoc ostenditur gratia orandi quam Dominus dedit ei, et quod sibi nichil attribuit sed totum Domino. Dice[f.48<sup>ra</sup>]bat enim cum Psalmista : *Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*<sup>565</sup>. Et vere hoc poterat dicere, quia ipse non erat qui loquebatur, sed spiritus Domini qui loquebatur in ipso. Sentiebat enim cum apostolo, qui dicit : *Non quod sufficientes simus aliquid cogitare ex nobis tanquam ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est*<sup>566</sup>. Sic non sumus sufficientes loqui ex nobis tanquam ex nobis. Deus enim aperit os mutorum, ipse enim dat os et sapientiam quibus non potest resisti. Beatus enim

---

<sup>557</sup> Ps., 111, 10.

<sup>558</sup> Dt., 32, 2.

<sup>559</sup> Jb., 29, 23.

<sup>560</sup> Gn., 19, 24.

<sup>561</sup> Ps., 11, 6.

<sup>562</sup> Ps., 78, 27.

<sup>563</sup> Pr., 7, 21.

<sup>564</sup> Eccli., 9, 10-11.

<sup>565</sup> Ps., 115, 1.

<sup>566</sup> 2 Cor., 3, 5.

Antonius valde dissimilis fuit illis in quorum persona dicitur : *Lingam nostram magnificabimus, labia nostra a nobis sunt ; quis noster Dominus est ?*<sup>567</sup> Sed eis respondet Anna in cantico suo : *Nolite multiplicare loqui sublimia gloriantes*<sup>568</sup>. Rogemus ergo Dominum ut largiatur nobis spiritum *intelligentie* et det nobis ut eloquentia nostra saltem in oratione et confessione sint imber, peccata nostra refrigerans et extinguens, et *in oratione* nostra confiteamur Domino confessione laudis, de beneficiis suis ei agentes gratias et confessione peccati de peccatis nostris veniam postulantes ut possimus pervenire ad gaudia sempiterna, ipso prestante qui vivit in saecula saeculorum. Amen.

---

<sup>567</sup> Ps., 12, 5.

<sup>568</sup> 1 S., 2, 3.

Traduction :

**Sermon au sujet du même.** Ecclésiastique XXXIX° : *Si c'est la volonté du Seigneur, qui est grand, il l'emplira de l'esprit d'intelligence ; alors il répandra à flots les paroles de sa sagesse et, dans sa prière, il rendra grâce au Seigneur*<sup>569</sup>.

Même si ces paroles du saint conviennent de fait à tous les prédicateurs, cependant elles semblent, en quelque sorte, convenir et désigner spécialement saint Antoine, trois points étant ici montrés de lui. Premièrement, combien de grâce le Seigneur lui a donné, lorsqu'il dit : il l'a rempli *de l'esprit d'intelligence*; deuxièmement, qu'il a bien usé de ce don, lorsqu'il dit : *alors il répandra à flots les paroles* ; troisièmement, qu'il n'a pas attribué un tel don à sa personne, mais en totalité à Dieu, à cet endroit: *et dans sa prière, il rendra grâce au Seigneur* ; c'est pourquoi : *si c'est la volonté du Seigneur, qui est grand*.

Le *Seigneur qui est grand*, dit-il, par différence avec les petits seigneurs, première lettre aux Corinthiens, VIII°: *S'il y a beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs, pour nous cependant il n'est qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et pour qui nous sommes, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui sont toutes choses et par qui nous sommes*<sup>570</sup>. Les autres seigneurs sont petits, mais ce seigneur-là est grand par son pouvoir, à qui *la puissance est à lui quand il veut*<sup>571</sup>, Sagesse XII° ; et dans le Psaume : *Tu es puissant Seigneur*<sup>572</sup> *et qui peut se tenir devant toi ?*<sup>573</sup> Personne ne résiste à sa puissance ; et dans l'Évangile : *Qui est cet homme à qui les mers et les vents obéissent ?*<sup>574</sup> Tout ce qu'il a voulu il l'a fait, lui-même a parlé et cela s'est réalisé, lui-même a ordonné et cela a été créé. C'est aussi un puissant Seigneur, parce qu'il possède un grand royaume, tout y est placé dans son pouvoir. Grand par la durée : *Ton règne est un règne éternel, et ta domination subsiste dans tous les âges*<sup>575</sup>. Son règne n'aura pas de fin, Daniel VI° : *Sa domination est une domination éternelle*<sup>576</sup>. Grand par la sagesse : *et sa sagesse est*

---

<sup>569</sup>Eccli., 39, 8-9.

<sup>570</sup>1 Cor., 8, 5-6.

<sup>571</sup>Sp. 12, 23.

<sup>572</sup>Ps. 89, 9.

<sup>573</sup>Ps. 76, 8.

<sup>574</sup>Mt. 21, 10.

<sup>575</sup>Ps. 145, 13.

<sup>576</sup>Dn. 7, 14.

*incommensurable*<sup>577</sup>. Grand par la bonté : *Personne n'est bon sinon Dieu seul*<sup>578</sup>. Les autres seigneurs sont petits par la durée, Ecclésiastique X°: *Tout pouvoir est bref et le roi d'aujourd'hui sera mort demain*<sup>579</sup>. Les petits par le pouvoir ne peuvent exercer de contrainte même sur les plus petites choses, comme les puces ou les mouches, pouvoir selon leur volonté leur fait défaut. L'homme n'a pas voulu quand il a pu, il lui a été infligé d'être impuissant quand il voudrait, aux Romains, VIII° : *Je ne fais pas ce que je veux faire, et ce que je hais, je l'accomplis*<sup>580</sup>. Ils ont un petit royaume de sept pas, et quand ils ne peuvent y exercer leur pouvoir, leurs membres ne veulent pas lui obéir, comme il apparaît dans le cas des parties honteuses, de là leur nom, Augustin dans le second livre sur le baptême des enfants : « Voici ce qui explique la juste appellation de membres honteux : parce qu'ils se révoltent contre l'esprit, leur souverain, comme s'ils relevaient de son pouvoir »<sup>581</sup>. Les autres seigneurs sont également petits par la sagesse, livre d'Isaïe, XIX°: *Le Seigneur a répandu un esprit de vertige au milieu de l'Egypte*<sup>582</sup> ; livre de Baruch : *Et les fils d'Agar qui ont cherché la prudence, qui est de la terre, les marchands de Merrha et de Théman et les fabulateurs et les chercheurs de prudence et d'intelligence, ont méconnu la voie de la sagesse et oublié de suivre ses traces*<sup>583</sup>. Petits par la bonté, Mathieu VI°: *Vous, tout méchants que vous êtes, vous ne savez donner de bonnes choses à vos enfants*<sup>584</sup>.

Cependant, ce *Seigneur qui est grand, digne de toute louange, dont la grandeur est infinie*<sup>585</sup>, il en dit : *Si c'est la volonté du Seigneur, qui est grand, il l'emplira de l'esprit d'intelligence*, et non « s'il l'a mérité », parce que *par la grâce de Dieu nous sommes ce que nous sommes*, comme dit de lui l'Apôtre dans la première lettre aux Corinthiens, XV° : *Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis*<sup>586</sup> ; et le Psalmiste : *Par sa miséricorde Il viendra au-devant de moi*<sup>587</sup> ; lettre aux Romains, VIII° : *Et ceux qu'il a prédestinés il les a appelés*<sup>588</sup>. En effet toutes les choses

---

<sup>577</sup>Ps. 174, 5.

<sup>578</sup>Mc. 10, 18.

<sup>579</sup>Eccli. 10, 12.

<sup>580</sup>Rm. 7, 20.

<sup>581</sup>Augustin, *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum*, II, 22,36.

<sup>582</sup>Is. 19, 4.

<sup>583</sup>Ba. 3, 23.

<sup>584</sup>Mt. 7, 11.

<sup>585</sup>Ps. 145, 3.

<sup>586</sup>1 Cor. 10, 15.

<sup>587</sup>Ps. 59, 11.

<sup>588</sup>Rm. 8, 30.

bonnes doivent être ramenées à la volonté de Dieu, dont il n'y a pas de cause parce que rien ne lui est supérieur, Augustin dans l'Enchiridion : « Il suffit à un Chrétien de savoir que les choses créées, célestes ou terrestres, visibles ou invisibles, n'ont qu'une cause, la bonté du Créateur véritable »<sup>589</sup>. C'est donc avec raison qu'il dit : *Si c'est la volonté du Seigneur, qui est grand, il l'emplira de l'esprit d'intelligence.*

En effet, *le Seigneur a rempli saint Antoine de l'esprit d'intelligence.* Car si on demande pourquoi le Seigneur n'a pas empli *de l'esprit de l'intelligence* d'autres qui furent ses égaux en mérite ou peut-être meilleurs que lui, on doit répondre que c'est parce qu'Il en a voulu ainsi. Le Seigneur l'a rempli *de l'esprit de l'intelligence* comme autrefois Béséléel et Ooliab, Exode 33, pour l'édification du tabernacle. Ainsi a-t-Il ouvert autrefois les apôtres au sens de l'intelligence des Ecritures, afin que par leur prédication l'Eglise fût fondée et édifiée. Il y en a en effet qui ne permettent pas que Dieu les ouvre à ce sens, à eux le Psalmiste s'adresse : *Comprenez donc, enfants du peuple sans savoir et, sots, soyez sages parfois*<sup>590</sup>. Et dans le chant du Deutéronome : *S'ils étaient sages et comprenaient, et prévoyaient la fin qui les attend !*<sup>591</sup> Le diable remplit certains de l'esprit de ruse et de malice, à propos d'eux le livre de Jérémie : *Habiles à faire le mal ; mais ils ne savent pas faire le bien*<sup>592</sup>. Cependant *le Seigneur qui est grand* emplit le bienheureux Antoine *de l'esprit de l'intelligence* ; c'est là un grand don que le Seigneur lui fit. En effet, vains sont les sens de l'homme dont la science de Dieu n'est pas le substrat.

Mais puisque l'intellect est bon chez ceux qui passent à l'acte, ce même homme, parce que bon, s'est servi de ce don, de sorte qu'on ajoute : *il répandra à flots les paroles de la sagesse*<sup>593</sup>. En effet, il aurait pu dire cette parole du chant du Deutéronome : *Que ma parole tombe comme la rosée, comme des ondées sur la verdure, comme des gouttes d'eau sur le gazon !*<sup>594</sup> De fait, Dieu mit à part la pluie qu'il voulait pour ses héritiers. Car par la doctrine du bienheureux Antoine, Dieu fit reverdir le monde, et reflorir nombre de gens qui étaient déjà desséchés. De sorte

---

<sup>589</sup>Augustin, *Enchiridion*, 9, 3.

<sup>590</sup>Ps. 94, 8.

<sup>591</sup>Dt. 32, 2.

<sup>592</sup>Jr. 4, 22.

<sup>593</sup>Ps. 111, 10.

<sup>594</sup>Dt. 39, 12.

que saint Antoine aurait pu dire cette parole de Job, XXIX° : *Ils m'attendaient comme on attend la pluie ; ils ouvraient la bouche comme aux ondées de printemps*<sup>595</sup>. La doctrine des hérétiques est comme le soufre et le feu, Genèse XIX° : *Il a plu du soufre et du feu sur Sodome et Gomorrhe*<sup>596</sup>, et ceux qui reçoivent une pluie de cette sorte seront trempés par la pluie infernale, dont il est écrit: *Il fera pleuvoir sur les méchants des lacets de feu et du soufre ; un vent brûlant, voilà la coupe qu'ils auront en partage*<sup>597</sup>. Parfois, certains font pleuvoir de la poussière, comme ceux qui prêchent une vaine gloire, Psaume : *il fit pleuvoir des chairs comme de la poussière et des oiseaux ailés comme le sable des mers*<sup>598</sup>. Ils font parfois pleuvoir des saphirs, parfois du métal, parfois du sang : *Qui peut donc compter les gouttes de pluie ?*<sup>599</sup>, au début de l'Ecclésiastique ; dans le livre des Proverbes, VIII° : *elles le séduisent par leurs paroles*<sup>600</sup> ; dans l'Ecclésiastique, IX° : son discours *s'enflammera comme un brasier*<sup>601</sup>, dit-on de la courtisane ; et pourrait être dit plus véridiquement des hérétiques. Le bienheureux Antoine fit pleuvoir des saphirs et des pierres précieuses, parce que ses paroles recelaient de grandes et diverses vertus contre les nombreuses maladies des péchés.

La suite : *Dans sa prière il rendra grâce au Seigneur*. En ceci est illustrée la grâce de la prière que le Seigneur lui donna, et le fait qu'il ne s'attribua rien à lui-même, mais en totalité au Seigneur. Il disait enfin avec le Psalmiste : *Donne gloire Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais à ton nom*<sup>602</sup>. Et il aurait vraiment pu dire cela, parce ce n'était pas lui-même qui parlait, mais l'esprit de Dieu qui parlait en lui. De fait il ressentait la même chose que l'Apôtre, qui dit : *Ce n'est pas que nous soyons par nous-mêmes capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes ; mais notre aptitude vient de Dieu*<sup>603</sup>. Ainsi ne sommes-nous pas capables de parler par nous-mêmes. Dieu en effet ouvre les bouches muettes, il donne la parole et la sagesse auxquelles rien ne peut résister. Car saint Antoine fut bien différent de ces personnes dont on dit : *Par notre langue nous sommes forts ;*

---

<sup>595</sup>Jb. 29, 23.

<sup>596</sup>Gn. 19, 24.

<sup>597</sup>Ps. 11, 6.

<sup>598</sup>Ps. 78, 27.

<sup>599</sup>Eccli. 1, 2.

<sup>600</sup>Pr., 7, 21.

<sup>601</sup>Eccli. 9, 10-11.

<sup>602</sup>Ps. 115, 1.

<sup>603</sup>2 Cor. 3, 5.

*nous avons avec nous nos lèvres ; qui serait notre maître ?*<sup>604</sup> Mais Anna leur répond dans son chant : *Ne prononcez pas tant de paroles hautaines*<sup>605</sup>.

Implorons donc le Seigneur qu'il nous inonde de l'esprit de l'intelligence et qu'il nous donne qu'au moins dans la prière et la confession notre éloquence soit une pluie qui rafraîchisse et éteigne nos péchés, et dans notre prière confessons-nous au Seigneur par une confession de louange, lui rendant grâce pour ses bienfaits et demandant par la confession du péché la rémission de nos péchés, afin que nous puissions parvenir à la joie éternelle, par celui qui vit dans les siècles des siècles, amen.

---

<sup>604</sup>Ps. 12,5.

<sup>605</sup>1 S. 2, 3.



## RLS N°914

Transcription d'Alexis Charansonnet d'après le manuscrit de Pise, Biblioteca Cateriniana, 21, f. 3ra-5va ; collation du texte avec le manuscrit de Rome, Agop XIV, 35, f. 48v-52, transcrit par Eve Defaÿsse.

### Plan du sermon :

Thème : *Soyez sobres et veillez car celui qui est votre adversaire, le Diable, rugissant comme un lion, rode autour de vous, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, fermes dans la foi, sachant que les mêmes souffrances sont imposées à vos frères dans le monde.* Première épître de Pierre, 5, 8-9.

Ces mots conviennent tout spécialement aux religieux, on y trouve :

I) la raison pour laquelle Antoine est entré en religion, et dans cette religion-ci : *Soyez sobres*

- Dans l'alimentation
- Dans la vêtue
- Dans la conduite
- Réfutation des interdits vétéro-testamentaires

II) Ce qu'il y a accompli une fois entré : *Soyez vigilants*

III) Pourquoi lui et les autres religieux veillent : *Votre adversaire, le diable*

IV) Grâce à quoi ils ont pu résister au diable: *Fermes dans la foi*

V) Qu'il ne faut pas croire que les religieux sont davantage protégés du diable que les gens du siècle: *Sachant que la même passion.*

**Sermo de sancto Antonio de ordine fratrum minorum**<sup>606</sup>. Prima Petri v°: *Sobrii estote et vigilate quia adversarius vester Diabolus*<sup>607</sup> *tanquam leo rugiens circuit querens quem devoret, cui resistite fortes in fide, scientes eandem passionem ei que in mundo est vestre fraternati fieri*<sup>608</sup>.

Hec verba generaliter dicuntur omnibus Christianus, veruntamen quodam specialiori modo dicuntur viris religiosus, beato scilicet Antonio et sibi similibus, et

<sup>606</sup> Item sermo de eodem] ms. AGOP XIV 35 ; « eodem » étant saint Antoine de Padoue.

<sup>607</sup> Dyabolus] ms. AGOP XIV 35.

<sup>608</sup> 1. P. 5, 8-9.

ostenditur in hiis verbis: primo qua de causa beatus Antonius religionem intravit et talem, et alii similiter, cum dicit : *Sobrii estote* ; Secundo quid fecerit postquam intravit, ibi : *et vigilate*; tercio propter quam causam ipse et alii qui religionem intraverunt vigilant, ibi : *quia adversarius vester* etcetera ; quarto per quid potuerunt resistere Dyabolo, ibi : *cui resistite fortes in fide* ; quinto, ne quis crederet quod postquam ingressus esset religionem tutus esset a temptatione Diaboli<sup>609</sup>, subiungit quod Diabolus<sup>610</sup> temptat et eodem modo ingressos religionem sicut et illos qui sunt in seculo, ibi : *scientes eandem passionem* etcetera.

Dicit itaque : *Sobrii estote*. Sobrietas est parcitas seu temperantia, et a sobrietate dicitur sobrius. Ad hoc enim beatus Antonius seculum dereliquit et religionem intravit et talem, ut sobrius esset, idest abstinens [f. 3rb] seu temperatus, quasi habens secum briam et<sup>611</sup> mensuram. Componitur autem sobrius de « se » et « bria ». Vix enim existens in habundantia deliciarum et rerum seculi ab eis abstinet vel mensurate eis<sup>612</sup> utitur. Quod in filiis Israel manifestum fuit, qui in copia carnum quando pluit super eos Dominus *sicut pulverem carnes et sicut arenam maris volatilia permata*<sup>613</sup>, non servaverunt mensuram in manducando sed *manducaverunt et saturati sunt nimis*<sup>614</sup>. Unde Numeris xi° legitur quod ingurgitaverunt se illa copia volatilium *donec exirent carnes per nares eorum et verterentur eis in nauseam*<sup>615</sup>. Ideo Dominus subtrahit<sup>616</sup> hominibus copiam victualium et *vocat famem super terram et omne firmamentum panis conterit*<sup>617</sup>, quia copia victualium homines<sup>618</sup> abutuntur, nec volunt in eis sobrietatem servare, sicut infirmo subrahuntur carnes et vinum nec permittuntur ei<sup>619</sup> ministrari. Hoc considerantes, viri religiosi assumunt statum in quo necesse habent abstinere et sobrietatem servare, statum scilicet religionis. Legitur Ezechielo iv : *Et dixit ad me: Fili hominis ecce conteram baculum panis in Ierusalem*<sup>620</sup>, id est fortitudinem, ut non faciat hominem fortem - unde alia littera habet : *firmamentum*<sup>621</sup> - *et comedent panem suum in pondere et in solitudine*

<sup>609</sup> Dyaboli] ms. AGOP XIV 35.

<sup>610</sup> Dyabolus] ms. AGOP XIV 35.

<sup>611</sup> briam in mensura] ms. AGOP XIV 35.

<sup>612</sup> eis] ms. AGOP XIV 35 : « s » final ajouté d'une main différente.

<sup>613</sup> Ps., 78, 27.

<sup>614</sup> Ps. 78, 29.

<sup>615</sup> Nb., 11, 20.

<sup>616</sup> subtrahit] ms. AGOP XIV 35.

<sup>617</sup> Ps. 104, 16.

<sup>618</sup> homines] ms. AGOP XIV 35 : « s » final ajouté a posteriori.

<sup>619</sup> eis] ms. AGOP XIV 35.

<sup>620</sup> Ez. 4, 16.

<sup>621</sup> Alia littera : aucune variante « vieille latine » dans P. Sabatier, *op. cit.*, pour Ez. 4, 16.

*et a quam in mensura et in angustia bibent*<sup>622</sup>. Hoc inflictum fuit eis quia copia horum male usi fuerant gule et ebrietati studentes<sup>623</sup> et vacantes calicibus epotandis, cum potius agere [f. 3va] penitentiam debuissent sicut eis impropert Isayas xxii<sup>o</sup>: *Et vocabit*<sup>624</sup> *Dominus Deus exercitum in die illa ad fletum et ad planctum et ad calvitium et cingulum*<sup>625</sup> *sacci et ecce gaudium et leticia occidere vitulos et iugulare arietes et comedere carnes et bibere vinum*<sup>626</sup>. Et in eodem dicitur ad Ezechielem: *Et tu sume tibi frumentum et ordeum et fabam et lentem et milium et viciam et mittes ea in vas unum et facies tibi panes*<sup>627</sup>, et subiungit: *Cibus autem tuus quo vesceris erit in pondere viginti stateres in die*- ibi interlinearis : « quasi qui mortem magis prohibeat quam vires prebeat »<sup>628</sup> - *a tempore usque ad tempus comedes illud*<sup>629</sup>, hoc est a vespere usque ad vesperam, certo tempore et semel in die, ut sit differentia inter homines et bruta animalia que comedunt quotiens inveniunt quod comedant. *Et aquam in mensura bibes*<sup>630</sup>: hoc dictum fuit Ezechieli, ut per hoc ostenderetur filiis Israëel qui erant cum eo iuxta fluvium Chobar quamtam penuriam panis et aquam paterentur obsessi in Ierusalem, et etiam per hoc significaretur quam artam dietam assumerent sibi viri spirituales ad hoc ut sobrii essent et sobrietatem servarent. Duo enim faciunt ut homines mensuram non servant in victualibus et in aliis rebus, scilicet habundantia et libertas utendi habitis, et ideo Dominus volens imponere frenum filiis Israëel sicut imponitur frenum equo ne comedat vel suspenditur ad cavillam per capistrum, inhibuit eis multa genera ciborum, in pecoribus omne animal [f. 3<sup>vb</sup>] quod non findit unguam nec ruminat, Levitico xi<sup>o</sup>: *Hec sunt animalia que comedere debetis de cunctis animantibus terre, omne quod habet divisam unguam et ruminat in pecoribus comedetis, quicquid autem ruminat sed non dividit unguam non comedetis*, ut *cyrogrillum*<sup>631</sup> *qui ruminat unguamque non dividit*<sup>632</sup> ; similiter non comedetis illud quod findit *ungulam sed non ruminat* ut *sus*<sup>633</sup>, similiter de hiis

---

<sup>622</sup> Ez. 4, 16.

<sup>623</sup> fudentes] ms. AGOP XIV 35.

<sup>624</sup> vocabit] cf. P. Sabatier, op.cit., Is. 22, 12 vocabit] Vulgate.

<sup>625</sup> singulum] ms. AGOP XIV 35.

<sup>626</sup> Is. 22, 12-13.

<sup>627</sup> Ez. 4, 9.

<sup>628</sup> Cf. *Biblia Latina cum glossa ordinaria : facsimile reprint of the editio Princeps Adolph Rusch of Strassburg 1480/81*, gl. interl. à Ez. 4, 9: « quasi qui magis mortem prohibeat quam vires prebeat »

<sup>629</sup> Ez. 4, 10.

<sup>630</sup> Ez. 4, 11.

<sup>631</sup> cirogrillum] ms. AGOP XIV 35.

<sup>632</sup> Lv. 11, 2-5.

<sup>633</sup> Cf. Lv. 11, 7.

*que gignuntur*<sup>634</sup> *in aquis, tantummodo licitum erat vesci hiis que pennulas habebant et scamas*<sup>635</sup>.

Similiter de volucribus multa genera inhiuit, et etiam de hiis que licita erant secundum legem ad comedendum, tam de volueribus quam de pecoribus, inhiuit ea que strangulabantur et quorum sanguis non effundebatur, et omne etiam morticinum - et appellatur<sup>636</sup> morticinum cuius epar adheret costis sive splen - et omne captum a bestia. Hec enim inhiuitio multum artabat eos a lauta comestione et infrenebat. Item Levitico xxv<sup>o</sup> *precepit ut sex annis agri sererentur et vinee putarentur, septimo autem anno agri non seminabantur et vinee non potabantur*<sup>637</sup>, et subiungitur ibi : *que sponte gignit humus non metes ad congregandum*<sup>638</sup>, scilicet in horreum, et quod sic debeat intelligi apparet per hoc quod subiungitur : *et uvas primiciarum tuarum non colliges quasi vindemiam*<sup>639</sup> - scilicet ad ponendum in vegetibus - *annus enim requietionis terre est*<sup>640</sup>, *sed erunt vobis in cibum tibi et seruo tuo, ancille et mercenario tuo et advene qui peregrinatur inter vos, iumentis tuis et pecoribus*<sup>641</sup>. Per hoc multum attenuabatur copia victualium que provenit ex duobus : ex cultura et col-[f. 4<sup>ra</sup>]-lectione fructuum, sicut penuria provenit ex hoc quod terra non colitur vel ex hoc quod fruges non colliguntur, et maxime ex hiis duobus, unde magnam penuriam patiuntur qui ab hostibus serere prohibentur et quorum fruges incendio devastantur. Hac etiam causa voluit Dominus ut fructus vinee et arborum secundo et tercio anno essent immundi, ut hiis inhiitionibus filii Iherusalem infrenarentur nec copia victualium et varietate se ingurgitarent et mensuram excederent.

Similiter fecit Dominus eis quasdam inhiitiones circa vestimenta et circa formam vestimentorum. Inhiuit enim eis ne uterentur sive induerentur veste lana linoque contexta. Per hoc restringebatur habundantia pannorum, ut apparet in hiis partibus in quibus fiunt huiusmodi panni, eo quod non habundant panni lanei sicut in Francia vel Anglia. Item data fuit eis forma pannorum, maxime palliorum. Peccant enim homines in habundantia vestium et forma. Hac eadem consideratione viri spirituales volentes servare sobrietatem in victu et vestitu artaverunt se in utroque

<sup>634</sup> [signuntur] ms. AGOP XIV 35.

<sup>635</sup> Lv. 11, 9.

<sup>636</sup> [appellatur] ms. AGOP XIV 35 : le « l » est doublé a posteriori.

<sup>637</sup> Lv. 25, 5.

<sup>638</sup> Lv. 25, 5.

<sup>639</sup> Lv. 25, 5.

<sup>640</sup> Lv. 25, 5.

<sup>641</sup> Lv. 25, 6.

et intraverunt religiones renuntiantes omnibus que possidebant et etiam libertati utendi victualibus et vestibus.

Ideo beatus Antonius intravit religionem, et talem, ut sobrius esset et mensuram servaret tam in cibo qua in vestibus. Sciebat enim quot et quanta pericula provenerunt ex luxu predictorum, et hoc etiam fecit ut quos verbo intendebat retrahere a predictis, exemplo etiam suo retraheret. Fuit enim de munero illorum<sup>642</sup> de quibus dicitur in ewangelio hodi-[f. 4<sup>rb</sup>]-erno : *Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno celorum*, Mattheo v<sup>o</sup>. Voluit enim ostendere se esse discipulum illius qui cepit facere et docere et etiam illius qui dicit. *Castigo corpus meum et in servitatem redigo ne forte cum aliis predicaverim ipse reprobus efficiar*<sup>643</sup>. Sed fortassis, auditis que diximus de inhibitione et discretione ciborum, dicet quis : « Quare non observantur modo huiusmodi inhibitiones ? » Respondeo : « Ne homines credant in huiusmodi discretione ciborum esse salutem, et sine hiis non posse assequi salutem, et non per fidem potius et gratiam ; et ostendatur quod *non iustificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Ihesu Christi*, ad Galathos ii<sup>o</sup> »<sup>644</sup>. Abraham enim iustificatus per fidem, non per circumcisionem, non per discretionem ciborum et ideo apostolus dicit, ad Romanos xiiii<sup>o</sup> : *Scio et confido in Domino Ihesu Christo quia nichil commune per ipsum nisi qui estimat quid commune esse illi commune est*<sup>645</sup>; et subiungit : *Non est regnum Dei esca et potus, sed iusticia et pax et gaudium in spiritu sancto*<sup>646</sup>; et subiungit: *Omnia quidem munda sunt*<sup>647</sup> ; et dicit prima ad Corinthios x<sup>o</sup> : *Omne quod in macello venit manducate*<sup>648</sup>, et alibi: *Omnis creatura Dei bona est*, prima ad Thimotheum iii<sup>o</sup> : *Spiritus autem manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide attendentes spiritibus erroris et doctrine demoniorum, in ypocrisi loquentium mandatium et cauteriatam, habentium suam conscientiam, prohibentium nubere, abstinere a cibus ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus et hiis qui noverunt veritatem, quia omnis creatura Dei [f. 4<sup>va</sup>] bona et nichil reiciendum quod cum gratiarum actione percipitur. Sanctificatur enim per verbum Dei et orationem*<sup>649</sup>. Propter hoc illa

<sup>642</sup> eorum] ms. AGOP XIV 35.

<sup>643</sup> 1. Cor. 9, 27.

<sup>644</sup> Ga., 2, 16.

<sup>645</sup> Rm. 14, 14.

<sup>646</sup> Rm. 14, 17.

<sup>647</sup> Rm. 14, 20.

<sup>648</sup> 1. Cor. 10, 25.

<sup>649</sup> 1. Tm. 4, 1-5.

legalia non observantur. Sed viri sancti et si non crederent salutem esse in abstinentia ciborum, immo sine hoc esse salutem, nichilominus tamen assumpserunt multo maiorem abstinentiam *ut habundaret iusticia eorum plusquam scribarum et phariseorum*<sup>650</sup> et se artaverunt, ad hoc intrando religionem, ut beatus Antonius, ut sic sobrius esset, sicut hic docet beatus Petrus: *Sobrii estote*, et subiungit: *et vigilitate*.

Ad hoc idem invitatur apostolos secunda Thimotheo iii<sup>o</sup> : *Tu vero vigila in omnibus labora opus fac ewangeliste, ministerium tuum imple*<sup>651</sup>; dicit Glosa : « et vigila in disciplina ecclesiastica, in scripturis explanandis et in omnibus »<sup>652</sup>, id est in « omnis modi hominibus docendis ». Hoc vere fecit beatus Antonius, vigilavit enim et intentus fuit explanare scripturas et docere omne genus hominum et contra diversa genera peccatorum adhibere diversa genera medicinarum et anthidotum<sup>653</sup>, quia non sanat oculum quod sanat calcaneum<sup>654</sup>. Intellexerat enim verbum Domini loquentis ad Ysaïam : *Clama ne cesses et annuntia populo meo scelera eorum*<sup>655</sup>. Sunt enim qui annuntiant populo non peccata eorum sed peccata aliorum et ex tali doctrina non sanantur, nec corriguntur. Clericis annunciant peccata laicorum et laicis peccata clericorum et ex hoc neutri corriguntur, sed potius peiores fiunt, quia clerici ex hoc veniunt in despectum laicorum et converso. Similiter vigilavit beatus Antonius et nos similiter vigilare debemus ut caveamus a latronibus qui nunquam dormiunt, iuxta parabo-[f. 4<sup>vb</sup>]-lam Domini, Luca xii<sup>o</sup>: *Si sciret pater familias qua hora fur veniret vigilaret utique et non sineret perfodi domum suam*<sup>656</sup>. Legitur in principio Ieremia Dominum dixisse ad eum: *Quid tu vides Jeremia ? Et dixit : Virgam vigilantem ego video*<sup>657</sup> - alia littera : *virgam latronem* ; si non vigilaret hoc non videret. Virga ista temptationes sunt demonum et diversa genera peccatorum quibus nos spoliare intendunt vestibibus virtutum. Dicit Salomon in Proverbiis xxiii<sup>o</sup>,

<sup>650</sup> Mt., 5, 20.

<sup>651</sup> 2. Tm. 2, 4-5.

<sup>652</sup> *Biblia Latina cum glossa ordinaria : facsimile reprint of the editio Princeps Adolph Rusch of Strassburg 1480/81*, gl.interlinearis sur 2 Tm., 4, 4, : « ita est futurus: in disciplina ecclesiastica et scripturis explanandis, dum tempus habes, omnis modi [ms: omni modis] hominibus docebis.»

<sup>653</sup> anthidotum] ms. AGOP XIV 35.

<sup>654</sup> Parabole rapportée par le fabuliste Eudes de Cheriton (1185-1247), dans *Les fabulistes latins du siècle d'Augustin à la fin du Moyen Âge*, éd. Léopold Hervieux, 1893-1899, t. 4 : *Odonis de Ceritona parabolae*, XXXIV, p. 278 : « Non enim quod sanat calcaneum sanat oculum, quia unicuique morbo propria medicina adhibenda est. » Consultable en ligne sur Gallica :

<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9633391w/f292.item.r=les%20fabulistes%20latin%20du%20si%C3%A8cle%20d'Augustin>>

<sup>655</sup> Is. 58, 1.

<sup>656</sup> Lc. 12, 39.

<sup>657</sup> Jr. 1, 11.

loquens *commoranti in vino*<sup>658</sup> et in luxuria : *eris sicut dormiens in medio mari et quasi sopitur*<sup>659</sup> gubernator amisso clavo et dices: *verberaverunt me et ego non sensi*<sup>660</sup>. Hoc attendens beatus Antonius quod in medio mari erat procellis tempestatum agitatus<sup>661</sup>, dormire noluit sed vigilavit ne periclitaretur. Sic et quilibet nostrum vigilare debet. In eisdem enim periculis sumus et etiam in maioribus. Dormiens enim non avertit se a procella nec attendit se esse in periculo, immo aliquando sompniat se esse in portu et extra omne periculum. *Jonas descendit ad inferiora navis et dormiebat sopore gravi et navis periclitabatur conteri*<sup>662</sup>. Sic gravi sopore dormiunt qui venerunt<sup>663</sup> in profundum peccatorum et contempnunt. Peccator cum venerit in profundum peccatorum contempnet. Hoc profundum est desperatio vel presumptio. Dormienti enim videtur aliquando quod inciderit in manus inimicorum suorum et quod non possit evadere, aliquando quod evaserit manus eorum et quod sit in tuto.

Item vigilare debemus sicut et beatus Antonius, quia nescimus quando Dominus veniat, sero an media nocte an galli cantu an mane. Vigilare debemus ne in-[f. 5<sup>ra</sup>]-tremus in temptationem et maxime vigilare debemus, *quia adversarius noster Diabolus tanquam leo rugiens circuit querens quem devoret*, quia talem adversarium habemus qui dicitur *adversarius noster* emphatice. Unde et Sathan nominatur. Si enim nostrum adversarium reputamus qui vult et laborat auferre nobis et mobilia nostra et immobilia et etiam corpus, multo magis illum qui laborat nobis auferre animam que in infinitum preciosior est, et non ad tempus sed ad semper. De aliis non curat iuxta illud Genesi xv° : *Da mihi animas, cetera tolle tibi*<sup>664</sup>; et subiungit Diabolus, qui subtilis est, maliciosus et fortis et nunquam dormit nec lassatur. Unde de eo dicitur, Ysaia v° : *Ecce festinus velociter veniet, non est deficiens neque laborans in eo ; non dormitabit neque obdormiet neque solvetur cingulum renum eius*<sup>665</sup>, quia semper est accinctus ense suo, *sagitte eius acute et omnes arcus eius extenti*<sup>666</sup> ; et subiungit : tanquam leo audax, scilicet quia factus

---

<sup>658</sup> Pv. 23, 30.

<sup>659</sup> Pv. 23, 34.

<sup>660</sup> Pv. 23, 35.

<sup>661</sup> exagitatus] *ms. AGOP XIV 35.*

<sup>662</sup> Jon. 1, 5.

<sup>663</sup> veniunt] *ms. AGOP XIV 35.*

<sup>664</sup> Gn. 14, 21.

<sup>665</sup> Is. 5, 26-27.

<sup>666</sup> Is., 5, 28.

est ut nullum timeret crudelis, Ieremia vi°: *Crudelis est fortis*<sup>667</sup>; Luca xi°: *Cum fortis* etcetera<sup>668</sup>.

Sequitur : *rugiens* comminationibus, ut homo sistat gradum ne fugiat vel bonum aggrediatur. Circuit tanquam hostis obsidens muros clausos, explorat an sit pars aliqua murorum minus stabilis cuius aditu penetretur ad interiora, offert<sup>669</sup> oculis formas illicitas et faciles voluntates ut visu destruat castitatem ; aures per canora temptat ut molliat christianum vigorem, linguam convicio provocat, iniuriis lacescentibus manum ad cedem instigat, [f. 5<sup>tb</sup>] honores promittit ut celestia adimat et cum latenter non potuit fallere, apertos subdit terrores, in pace subdolos, in persecutione violentus. Contra quem<sup>670</sup> animus tamen debet esse paratus ad resistendum quantum ille paratus est ad impugnandum<sup>671</sup>. Et dicit *circuit*, quia *cum consummaverit tunc incipiet*<sup>672</sup>. In motu enim circulari idem est principium et finis.

Sequitur : *querens quem devoret*. Masticat hominem per deliberationem, translutit per consensum, dequoquit in stomaco per actum, egerit eum in cloacam inferni per mortem, Ieremia ii°: *Devoravit me Nabugodonosor*<sup>673</sup>.

Sequitur : *cui resistite fortes in fide*, « maxime » supple; ad Ephesios, ultimo : *In omnibus accipientes scutum fidei*<sup>674</sup>; Ysaia liiii° : *Ponam iaspidem propugnacula tua*<sup>675</sup> ; prima Iohannis v°: *Hec est victoria que vicit mundum, fides nostra*<sup>676</sup>. Singule virtutes faciunt hominem fortem contra singula peccata et vicia sibi opposita propriis rationibus impugnant ; sed fides omnia impugnat quia rationes eius generales sunt contra omne peccatum. Dictat enim fides quod quolibet peccatum mortale deformat animam, mortificat, separat a Deo, aufert gratiam Dei, ius habendi hereditatem eternam, obligat ad penam perpetuam, spoliat gratuitis, vulnerat in

<sup>667</sup> Jer. 6, 23.

<sup>668</sup> Lc. 11, 21.

<sup>669</sup> offers] *mss.*

<sup>670</sup> qui] *ms.* AGOP XIV 35.

<sup>671</sup> Cf. Cyprianus Carthaginensis, *Liber de zelo et livore*, éd. M. Simonetti, Turhnout, 1976 (CCSL 3A), chapitre 2 : « Circuit ille nos singulos et tamquam hostis clausos obsidens muros explorat et temptat an sit pars aliqua membrorum minus stabilis et minus fida, cuius aditu ad interiora penetretur. Offert oculis formas indices et faciles uoluptates, ut uis u destruat castitatem. Aures per canora musica temptat, ut soni dulcioris auditu soluat et molliat christianum uigorem. Linguam conuicio prouocat, manum iniuriis lacescentibus ad petulantiam caedis instigat. Vt fraudatorem faciat lucra opponit iniusta: ut animam pecunia capiat ingerit perniciose compendia: honores terrenos promittit ut caelestes adimat: ostentat falsa ut uera subripiat, et cum latenter non potest fallere, exerte adque aperte minatur, terrorem turbidae persecutionis intentans, ad debellandos seruos dei inquietus semper et semper infestus, in pace subdolos, in persecutione uiolentus. Quamobrem, fratres dilectissimi, contra omnes diaboli uel fallaces insidias uel apertas minas stare debet instructus animus et armatus, tam paratus semper ad repugnandum quam est ad impugnandum semper paratus inimicus ».

<sup>672</sup> Eccli. 18, 6.

<sup>673</sup> Jer. 51, 34.

<sup>674</sup> Ep. 6, 16.

<sup>675</sup> Is. 54, 12.

<sup>676</sup> 1. Io. 9, 4.



naturalibus et propter hoc ei est resistendum et ideo dicitur in prima Iohannis, ultimo : *Qui credit in Deum non peccat*<sup>677</sup>.

Sequitur : *scientes passionem vestre fraternitati fieri eandem ei que in mundo est*. Hoc dicit religiosi ne credant, propter hoc quod religionem intraverunt, se liberatos esse a temptationibus [f. 5<sup>va</sup>], immo easdem sustinent et etiam graviores, sicut filii Iherusalem graviores temptationes et plures sustinuerunt postquam egressi fuerant ab Egypto quam sustinuissent dum erant ibi. Sic Christus in deserto. Hoc beatus Antonius attendens circa finem vite sue magis cavebat a temptationibus, se ab aspectibus hominum et a familiaritatibus amplius sequestrando.

Satagamus ergo Karissimi ut sobrii simus et vigilemus, quia talem adversarius habemus. Opponamus scutum fidei ut possimus in ea tela ignea diaboli extinguere et habeamus pro certo quod quanto propinquiores sumus fini et remotiores a peccato et elongati a seculo, tanto Diabolus ferventius et furibundius non inpugnat, sciens quia breve tempus habet. Resistamus ergo ei viriliter et fideliter contra eum decertemus ut coronam eternam consequi mereamur<sup>678</sup>, ipso prestante qui vivit in secula seculorum. Amen.

---

<sup>677</sup> Cf. 1 Jn., 5, 18 : *qui natus est ex Deo, non peccat*.

<sup>678</sup> mereamus] *ms.*

Traduction :

**Sermon au sujet de saint Antoine de l'ordre des frères mineurs.** Première épître de Pierre V° : *Soyez sobres et veillez car celui qui est votre adversaire, le Diable, comme un lion rugissant, rode autour de vous, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, fermes dans la foi, sachant que les mêmes souffrances sont imposées à vos frères dans le monde*<sup>679</sup>.

Ces paroles sont adressées de manière générale à tous les Chrétiens mais pourtant elles sont adressées d'une manière spéciale aux hommes religieux, c'est à dire au bienheureux Antoine et à ses semblables, ce qui apparaît dans les mots suivantes : premièrement, pour quelle raison le bienheureux Antoine, comme bon nombre d'autres personnes semblablement, entra en religion et choisit celle-ci, lorsqu'il dit : *Soyez sobres* ; deuxièmement, ce qu'il fit après être entré dans les ordres, ici : *et veillez* ; troisièmement, pour quelle raison lui et ceux qui sont entrés en religion veillent, ici : *parce que votre adversaire* etcetera ; quatrièmement, par quel moyen ils ont pu résister au Diable, ici : *résistez-lui, fermes dans la foi* ; cinquièmement, afin que personne ne croie qu'après son entrée en religion il fut à l'abri de la tentation du Diable, il ajoute que le Diable tente, et de la même manière, ceux qui sont entrés en religion comme ceux qui sont dans le siècle, ici : *sachant que les mêmes souffrances* etcetera.

Il dit donc : *Soyez sobres*. La sobriété est l'humilité ou la tempérance, et de « sobriété » dérive « sobre ». En effet, saint Antoine quitta le siècle pour entrer en religion, et une religion de ce genre, pour ceci : être sobre, ou encore tempéré, comme ayant avec lui un vase et une mesure. « Sobre » en effet est composé de « soi » et de « vase »<sup>680</sup>. Car qui vit dans l'abondance des délices et des choses du siècle peut difficilement s'en abstenir ou en user avec mesure. Ce qui fut manifeste chez les fils d'Israël qui, recevant abondance de viandes quand le Seigneur les fit pleuvoir sur eux - *il fit pleuvoir de la viande comme de la poussière et les oiseaux ailés comme le sable des mers*<sup>681</sup> - ils ne gardèrent pas la mesure en mastiquant, mais

---

<sup>679</sup>1 P. 5, 8-9.

<sup>680</sup> Félix Gaffiot rapporte l'étymologie suivante pour « *sobrius* » : *se* et *ebrius*, qui est l'antonyme de *sobrius* puisqu'il veut dire enivré. Dans son explication de l'étymologie de « *sobrius* », Eudes de Châteauroux insiste sur la notion de mesure afférente à la sobriété : être sobre c'est ne pas remplir le vase (soi-même) outre-mesure, plus que nécessaire.

<sup>681</sup>Ps. 78, 27.

*mastiquèrent tant qu'ils furent repus à l'excès. De sorte que dans les Nombres XI°, on lit qu'ils ingurgitèrent une quantité d'oiseaux telle qu'elle finit par leur sortir par les narines et leur devenir un dégoût*<sup>682</sup>. Aussi le Seigneur soustrait-il aux hommes l'abondance de victuailles, appelle la faim sur terre et broie tout bâton de pain : parce que les hommes abusent de l'abondance des victuailles et ne veulent pas en user avec sobriété, comme on soustrait à un malade viandes et vin et l'on ne permet pas de lui en accorder. Considérant cela, les hommes religieux acceptent un statut dans lequel il est nécessaire de s'abstenir et de conserver la sobriété, c'est à dire le statut de religieux. On lit dans Ezechiel IV° : *Et il me dit : Fils de l'homme, voici que je vais briser le bâton du pain dans Jérusalem*<sup>683</sup>, c'est à dire la force, pour qu'il ne rende pas l'homme fort – de sorte qu'une autre version porte: *le firmament*<sup>684</sup> - *et ils mangeront du pain au poids et dans la solitude ; ils boiront de l'eau à la mesure et dans l'angoisse*<sup>685</sup>. » Cela leur fut infligé parce qu'en ayant mal utilisé de l'abondance de ces mets, ils font droit à la gourmandise et à l'ivresse, en s'appliquant et en se consacrant à la dégustation de calices, alors qu'ils auraient dû plutôt faire pénitence, ainsi que le leur reproche Isaïe, XIII° : *Le Seigneur Dieu des armées vous appelait, en ce jour-là, à pleurer et à vous lamenter, à raser votre tête et à ceindre le sac ; et voici la fête, la réjouissance ; on égorge les bœufs, on tue des brebis, on se gorge de viandes et on boit du vin*<sup>686</sup>. Et à ce même sujet il est dit dans Ezéchiel : *Prends du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de l'épeautre ; mets-les dans un vase et fais-en du pain pour toi*<sup>687</sup> » ; et il ajouta : *Cependant la nourriture que tu mangeras sera du poids de vingt statères par jour* – ici, la glose interlinéaire dit: « comme s'il s'agissait de prévenir la mort plutôt que de fournir des forces »<sup>688</sup> - « *tu en mangeras de temps en temps*<sup>689</sup>, c'est-à-dire de soir en soir, à un moment déterminé et une seule fois dans la journée, pour qu'apparaisse la différence entre les hommes et les animaux sans raison, qui

---

<sup>682</sup>Nb. 11, 20.

<sup>683</sup>Ez. 4, 16.

<sup>684</sup>Aucune variante « vieille latine » dans P. Sabatier, *op. cit.*, pour Ez. 4, 16. *Firmamentum*, c'est le mot utilisé à la place de *baculum* quelques lignes plus haut dans la même expression sinon la même citation (*et omne firmamentum panis conterit*).

<sup>685</sup>Ez. 4, 16.

<sup>686</sup>Is. 22, 12-13.

<sup>687</sup>Ez. 4, 9.

<sup>688</sup>*Interlinearis*, c'est la glose interlinéaire, qui commente la Bible « entre les lignes » dans la version des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle, tandis que la Glose marginale (en général simplement nommée *Glosa*) le fait dans les marges. Voir les clichés du manuscrit d'Erfurt montrant cette Bible glosée (devenue l'édition A. Rusch réimprimée par Brepols) sur le site sermons.net, onglet « gloses ».

<sup>689</sup>Ez. 4, 10.

mangent à chaque fois qu'ils trouvent de quoi manger. *Et tu boiras de l'eau par petite quantité*<sup>690</sup> : cela fut dit à Ezéchiel, pour à travers cela montrer aux fils d'Israël, qui étaient avec lui près du fleuve Chobar, de quelle pénurie de pain et d'eau souffraient les assiégés dans Jérusalem – et également pour que soit signifié par cela quelle dure diète devaient assumer les hommes spirituels pour être sobres et conserver la sobriété. En effet, deux causes font que les hommes ne conservent pas la mesure concernant la nourriture et les autres choses, c'est l'abondance et la liberté d'user de ce qu'on possède, aussi le Seigneur, voulant imposer une limite aux fils d'Israël, comme on impose un mors au cheval pour qu'il ne mange pas ou on suspend une broche à sa mâchoire, leur interdit une grande variété de victuailles : parmi le bétail tout animal dont le pied n'est pas fourchu ou qui ne rumine pas, Lévitique XI : « *Voici les animaux que vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre : tout animal qui a la corne divisée et le pied fourchu, et qui rumine, vous le mangerez. Cependant tout ce qui rumine mais n'a pas le pied fourchu, vous ne le mangerez pas, comme le lapin qui rumine mais dont le pied n'est pas divisé*<sup>691</sup> ; de même vous ne mangerez pas celui qui a le pied fourchu mais ne rumine pas, comme le cochon<sup>692</sup> ; de même, pour ceux qui sont engendrés dans l'eau, il n'était permis de manger que ceux qui avaient des nageoires et des écailles<sup>693</sup>.

De même au sujet des volatiles, Il en a interdit une grande variété et, même parmi ceux qu'il était légal de manger, tant des volatiles que du bétail, Il a aussi interdit ceux qu'on étranglait et dont le sang ne se répandait pas, et également toutes les charognes - et on appelle charogne ce dont le foie ou la rate est accroché au flanc - et toute proie d'une bête. De fait, une telle interdiction les dissuadait fortement d'une nourriture luxueuse et les réfrénait. De même, le Lévitique XXV° prescrivait que pendant six ans les champs fussent ensemencés et la vigne taillée, mais que la septième année le champ n'était pas ensemencé et la vigne bue<sup>694</sup>, et il est ajouté ici : *Tu ne moissonneras pas ce que le sol engendre spontanément pour le rassembler*<sup>695</sup>, c'est-à-dire dans un grenier ; et ce qu'on devait comprendre par cela apparaît dans ce qui suit : *et tu ne vendangeras pas les grappes de ta vigne non*

---

<sup>690</sup>Ez. 4, 11.

<sup>691</sup>Lv. 11, 2-5.

<sup>692</sup>Cf. Lv 11, 7.

<sup>693</sup>Lv. 11, 9.

<sup>694</sup>Cf. Lv. 25, 5.

<sup>695</sup>Lv. 25, 5.

*taillée*<sup>696</sup> - comprendre : pour les rassembler en grappes - *ce sera une année de repos pour la terre*<sup>697</sup>, mais *cela vous servira de nourriture, à toi, à ton serviteur et à ta servante, à ton mercenaire et à l'étranger qui demeurent avec toi, à tes juments et à ton bétail*<sup>698</sup>. Par ce moyen, l'abondance de victuailles se trouvait nettement atténuée, elle qui provient de deux choses : de la culture et de la récolte des fruits, de même que la pénurie provient de ce que la terre n'est pas cultivée, ou de ce que les fruits ne sont pas cueillis, et tout spécialement des deux à la fois, de sorte que souffrent d'une grande pénurie ceux à qui leurs ennemis interdisent de semer et dont les fruits sont dévastés par l'incendie. C'est pour cette raison aussi que le Seigneur voulut que les fruits de la vigne et des arbres fussent impurs la seconde et troisième année, afin que par ces interdictions les fils de Jérusalem se réfrénassent et qu'ils ne se goinfrassent pas de victuailles abondantes et variées et n'outrepassassent la mesure.

De la même façon le Seigneur leur imposa des interdictions concernant les vêtements et leur forme. Il interdit qu'ils utilisassent ou bien qu'ils endossassent une veste de laine et de lin. Par ce moyen, était réfrénée l'abondance des étoffes – abondance que l'on constate dans les contrées où sont fabriquées les étoffes de ce type -, puisque n'y abondaient pas comme en France et en Angleterre l'étoffe de laine. De même leur fut prescrite la forme des étoffes, avant tout celle des manteaux. De fait les hommes pêchent par l'abondance et la forme du vêtement. Considérant cela, les hommes spirituels désireux d'observer la sobriété dans les habitudes alimentaires et vestimentaires se restreignirent dans les deux domaines et entrèrent en religion en renonçant à tout ce qu'ils possédaient et même à la liberté d'usage de toute nourriture et de tous vêtements.

Aussi le bienheureux Antoine entra-t-il en religion, et dans une religion telle, afin d'être sobre et de préserver la mesure aussi bien dans l'alimentation que dans la vêtue. Il savait en effet combien de dangers, et de quelle ampleur, proviennent du luxe dans les domaines cités, et il fit cela aussi afin que, ceux qu'il entendait arracher aux dangers cités, par sa parole, il les en arrachât également par son exemple. Car il fut du nombre de ceux dont on dit dans l'Évangile : *Celui qui les*

---

<sup>696</sup>Lv. 25, 5.

<sup>697</sup>Lv. 25, 5.

<sup>698</sup>Lv. 25, 6.

*aura pratiqués et enseignés, sera tenu pour grand dans le royaume des cieux*<sup>699</sup>, Matthieu V°. En effet, il voulut montrer qu'il était un disciple de celui qui commença à pratiquer et enseigner, également de celui qui dit : *Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé*<sup>700</sup>. Mais peut-être que quelqu'un, après avoir entendu ce que nous avons dit sur l'interdiction et le discernement relatifs aux aliments, pourrait objecter : « Pourquoi n'observe-t-on plus aujourd'hui de tels interdits ? » Je réponds : « Pour éviter que les hommes croient qu'en ce type de discernement concernant les aliments réside leur salut et que c'est sans eux, qu'on ne peut l'atteindre, plutôt qu'on ne le peut par la foi et la grâce ; et qu'il soit démontré que *l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, mais uniquement par la foi en Jésus Christ*<sup>701</sup>, lettre aux Galates, II°. En effet Abraham fut justifié par sa foi, non par la circoncision, non par le discernement relatif aux aliments et, comme l'Apôtre le dit aux Romains, XIII° : *Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi; néanmoins, si quelqu'un estime qu'une chose est impure, elle est impure pour lui*<sup>702</sup> ; et il ajoute : *Car le royaume de Dieu ce n'est pas le manger et le boire; mais la justice et la paix et la joie dans l'Esprit-Saint*<sup>703</sup> ; et il ajoute : *Toutes les choses sont pures*<sup>704</sup> ; et il dit dans la première lettre aux Corinthiens, X° : *Mangez de tout ce qui se vend au marché*<sup>705</sup>, et ailleurs : *Toute créature de Dieu est bonne*, première lettre à Timothée III° : *Mais l'Esprit dit formellement que dans les derniers temps certains abandonneront la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et à la doctrine des démons, qui enseignent hypocritement le mensonge et ont la conscience marquée au fer rouge, qui proscrivent le mariage <et prescrivent> de s'abstenir d'aliments créés pour que les croyants et ceux qui ont reconnu la vérité, en usent avec actions de grâces : tout ce que Dieu a créé, en effet, est bon, et il n'est rien qui soit à rejeter de ce qui se prend avec action de grâces, car c'est sanctifié par la parole de Dieu et la prière*<sup>706</sup>. Mais les hommes saints, même s'ils ne croyaient pas que le salut résidât dans l'abstinence de nourriture – bien au contraire, <ils croyaient> qu'il existait sans cette privation – assumèrent néanmoins une

---

<sup>699</sup>Mt. 5, 19.

<sup>700</sup>1 Cor. 9, 27.

<sup>701</sup>Ga. 2, 16.

<sup>702</sup>Rm. 14, 14.

<sup>703</sup>Rm. 14, 17.

<sup>704</sup>Rm. 14, 20.

<sup>705</sup>1 Cor. 10, 25.

<sup>706</sup>1 Tm. 4, 1-5.

abstinence d'autant plus sévère que devait abonder leur justice, plus que celle des scribes et des Pharisiens, et se contraignirent, entrant pour cela en religion, tel saint Antoine, afin d'être aussi sobre que l'enseigne le bienheureux Pierre : *Soyez sobres* ; et il ajouta : et *soyez vigilants*.

Il invite les apôtres à la même fin dans la seconde lettre à Timothée, II° : *Mais toi, sois vigilant, supporte en tout les souffrances, fais œuvre d'évangéliste, remplis bien ton ministère*<sup>707</sup>. La Glose dit : « et sois vigilant dans la discipline ecclésiastique, dans l'exposition des Ecritures et en toute chose » c'est-à-dire dans l'enseignement aux hommes de toutes catégories. C'est ce qu'a effectivement accompli le bienheureux Antoine, en effet il fut vigilant et s'attacha à expliquer les Écritures, à enseigner à tout le genre humain et à appliquer aux différentes sortes de péchés différentes sortes de médications et d'antidotes, car ce qui soigne le talon ne soigne pas l'œil. De fait, il avait compris les paroles que Dieu a adressées à Ysaïe : *Crie à plein gosier, ne te retiens pas, et annonce à mon peuple ses iniquités*<sup>708</sup>. En effet, il y en a qui dénoncent au peuple non ses péchés mais les péchés des autres, et il ne guérit pas ni n'est corrigé d'une telle science ; ils dénoncent aux clercs les péchés des laïcs et aux laïcs les péchés des clercs et avec cela, ni les uns ni les autres ne sont corrigés, au contraire leur cas s'aggrave, car les clercs en viennent à mépriser les laïcs et inversement. De même, le bienheureux Antoine fut vigilant et nous devons faire de même afin de nous garder des voleurs qui ne dorment jamais, selon la parabole du Seigneur, Luc XII° : *Si le maître de maison savait à quelle heure le voleur doit venir, il serait d'une absolue vigilance et ne laisserait pas percer sa maison*<sup>709</sup>. On lit dans le début de Jérémie, que le Seigneur lui dit : *Que vois-tu, Jérémie ? Et il répondit : Je vois une branche qui est vigilante*<sup>710</sup> - dans une autre version : *une branche voleuse* ; s'il n'était pas vigilant pas, il ne la verrait pas. Cette branche représente les tentations des démons et les divers genres de péchés grâce auxquels ils s'emploient à nous dépouiller des habits de la vertu. Salomon dit dans les Proverbes, XXIII°, parlant *pour celui qui s'attarde dans le vin*<sup>711</sup> et dans la luxure : *tu seras comme un homme couché au milieu de la mer et comme un timonier*

---

<sup>707</sup>2 Tm. 2, 4-5.

<sup>708</sup>Is. 58, 1.

<sup>709</sup>Lc. 12, 39.

<sup>710</sup>Jr. 1, 11.

<sup>711</sup>Pr. 23. 30.

*endormi*<sup>712</sup> privé de gouvernail, *et tu diras : On m'a frappé et je n'ai rien senti*<sup>713</sup>. Saint Antoine, considérant qu'il était en pleine mer, secoué par les rafales des tempêtes, ne voulut pas dormir mais demeura vigilant, par crainte de se mettre en danger. De même, chacun d'entre nous doit l'être. En effet nous sommes dans le même danger, et même dans de plus grands dangers. En effet celui qui dort ne s'inquiète pas de la tempête ni ne s'attend à être en danger, au contraire, de temps à autre il rêve qu'il est au port et hors de tout danger. *Jonas descendit au pont inférieur et il dormait d'un profond sommeil quand le navire menaçait d'être broyé*<sup>714</sup>. Ainsi ils dorment d'un profond sommeil ceux qui en sont arrivés au plus profond du péché, et ils le méprisent. Le pécheur quand il est parvenu au plus profond des péchés les méprise. Cette profondeur, c'est le désespoir ou l'entêtement. En effet, tantôt il semble à celui qui dort qu'il est tombé en la main de ses ennemis et qu'il ne peut s'évader, tantôt qu'il a évité leur poigne et se trouve en sûreté.

De même nous devons être vigilants, comme le bienheureux Antoine, parce que nous ignorons quand le Seigneur vient, tard ou au milieu de la nuit ou au chant du coq ou le matin. Nous devons être vigilants pour ne pas mettre un pied dans le péché, et nous devons redoubler de vigilance, parce que *notre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rode autour de vous, cherchant qui dévore*, puisque c'est un tel adversaire que nous affrontons, qui est nommé emphatiquement *notre adversaire*. De sorte qu'il est aussi nommé Satan. Si en effet nous considérons comme notre adversaire celui qui veut et travaille à nous prendre nos biens mobiliers et immobiliers, et même notre corps, combien plus devons-nous le faire pour celui qui travaille à prendre notre âme, qui est infiniment plus précieuse – à nous l'enlever non pour un moment, mais pour toujours. Il ne se soucie pas du reste, selon cette parole de la Genèse, XV° : *Donne-moi les âmes et prends pour toi le reste*<sup>715</sup> ; et il ajoute : le Diable, qui est rusé, malicieux et fort, ne dort jamais ni ne se lasse. De sorte qu'on dit de lui, dans Ysaïe V° : *Voici qu'il arrive, prompt et léger. Il n'est ni las ni ne chancelle, il ne sommeille ou ne dort ; et la ceinture de ses reins ne se détache pas*<sup>716</sup>, parce qu'il ceint toujours son épée et *sa flèche perçante et tous ses*

---

<sup>712</sup>Pr. 23, 34.

<sup>713</sup>Pr. 23, 35.

<sup>714</sup>Jon. 1, 5.

<sup>715</sup>Gn. 14, 21.

<sup>716</sup>Is. 5, 26-27.



*arcs sont bandés*<sup>717</sup> ; et il ajoute : *comme le lion audacieux*, parce que, étant cruel, il ne craint personne, Jérémie VI° : *La cruauté est la force*<sup>718</sup> ; Luc XI° : *Lorsque l'homme fort*<sup>719</sup> etcetera.

La suite : *rugissant* de ses menaces, afin que l'homme reste figé, ne fuie pas ou s'approche du bien. Il rôde comme un ennemi qui assiège une place, il explore le moindre endroit des murs présentant moins de solidité, par où s'ouvrirait une voie pour pénétrer à l'intérieur. Il présente aux yeux des formes interdites et des désirs faciles, pour détruire par la vue la chasteté. Il tente les oreilles par des musiques afin d'amollir notre vigueur chrétienne. Il encourage la langue au vice et incite par des bordées d'injures les mains à commettre des meurtres. Il promet les honneurs pour dérober ceux du ciel, et lorsqu'il ne peut tromper par ruse, il a recours aux menaces ouvertes, rusé dans la paix, violent dans la persécution. Cependant l'esprit doit être prêt à lui résister autant qu'il est prêt à attaquer<sup>720</sup>. Et il dit qu'*il rôde*, parce que *quand il a fini alors il recommence*<sup>721</sup>. En effet, dans un mouvement circulaire, le commencement et la fin sont une même chose.

La suite : *cherchant qui dévorer*. Il mastique l'homme par la délibération, l'avale par la conspiration, le cuit dans son estomac par l'action, le dévore dans l'égout des enfers par la mort, Jérémie II : *Nabuchodonosor m'a dévoré*<sup>722</sup>.

La suite : *résistez-lui, fermes dans la foi* – ajoute : « au plus haut point » ; lettre aux Ephésiens, à la fin : *Et surtout, prenez le bouclier de la foi*<sup>723</sup> ; Isaïe LIII° : *Je ferai de jaspes des créneaux*<sup>724</sup> ; dans la première lettre de Jean, V° : *La victoire qui a vaincu le monde, c'est notre foi*<sup>725</sup>. Les différentes vertus rendent l'homme fort contre les différents péchés et combattent les vices qui lui sont opposés avec leurs propres arguments ; mais la foi les combat tous, car ses raisons s'appliquent en général à tous les péchés. En effet, la foi stipule que tout péché mortel déforme l'âme, la mortifie, la sépare de Dieu, la prive de sa grâce, du droit de posséder l'héritage éternel, la contraint à la peine perpétuelle, la prive de ce qui est gratuit, la

---

<sup>717</sup>Is. 5, 28.

<sup>718</sup>Jr. 6, 23.

<sup>719</sup>Lc. 11, 21.

<sup>720</sup>Cf. Cyprianus Cathaginensis, *Liber de zelo et livore*, éd. M. Simonetti, Turhnout, 1976 (CCSL 3A), chapitre 2. Traduction paraphrasée : *Chefs d'œuvres des Pères de l'Eglise*, t. 2, À la bibliothèque ecclésiastique, imprimeur Dondey-Dupré, Paris, 1837, p. 377. Il s'agit justement d'un traité où Cyprien explique le thème choisi : *Sobrii estote*.

<[https://books.google.fr/books?id=S0EC-m63dCcC&dq=&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.fr/books?id=S0EC-m63dCcC&dq=&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)>

<sup>721</sup>Eccli. 18, 6.

<sup>722</sup>Jr. 51, 34.

<sup>723</sup>Ep. 6, 16.

<sup>724</sup>Is. 54, 12.

<sup>725</sup>Jn. 5, 18.

blesse dans sa nature, et à cause de tout cela il faut lui résister ; c'est pour cela qu'il est dit à la fin de la première épître de Jean : *Qui croit en Dieu ne pêche pas*<sup>726</sup>.

La suite : *Sachant que vos frères dispersés dans le monde, endurent les mêmes souffrances que vous*. Il dit cela aux religieux pour qu'ils ne croient que, comme ils sont entrés en religion, ils en sont libérés des tentations, au contraire, ils les subissent et de façon plus grave encore, comme les fils d'Israël subirent de plus graves et nombreuses tentations après qu'ils se furent enfuis d'Égypte, que lorsqu'ils y étaient. Ainsi le Christ au désert. Saint Antoine, considérant cela, vers la fin de sa vie se gardait encore plus des tentations, en se mettant davantage à l'écart du regard des hommes et des relations amicales.

Efforçons-nous donc, très chers, d'être sobres et vigilants, puisque nous faisons face à un tel adversaire. Opposons-lui le bouclier de la foi pour que nous puissions, avec une telle arme, éteindre les filets flamboyants du Diable et éloignés et tenons pour certain que plus nous sommes proches de la fin, à l'écart du péché et éloignés du siècle, plus le Diable nous attaque avec impétuosité et fureur, sachant qu'il ne dispose que de peu de temps. Donc résistons lui avec virilité et force, combattons-le pour mériter de gagner la couronne éternelle, avec l'aide de Celui qui vit dans les siècles des siècles. Amen.

---

<sup>726</sup> Cf. 1 Jn. 5, 18.

Ms. BnF 15945 f. 191r

... nos. in reprobis fuerit  
 ... oblatio: consolabitur ut  
 ... face: que placent domino.  
 ... ad pondus sempiterna animi  
 ... ducere dignetur: nos tps  
 ... de. de sct. antonio de  
 ... ordine scti minor.  
**C**onsensu sui sic. uos estis lux mudi  
 ... hoc dicit dominus et iustis  
 ... omibus relictis cu sciat fu  
 ... quos p dixit petrus domi  
 ... ecce nos relinquim omnia  
 ... sum te. ecce dixit qz vna  
 ... videtur cu no fuit  
 ... pauperes erant. xpm  
 ... si in hoc fuit mutabile.  
 ... in diuinitate in diuinitate. hic  
 ... malum. s. amare. no  
 ... diuicie si affluunt nolite ex  
 ... non dicit nolite habere. in  
 ... apponere. eas diligendo.  
 ... qui di. pu. xi. Qui amat diuicias  
 ... non capi ex eis. xpe. n. amor  
 ... ne dando eas fructum nōc habe  
 ... it. iste etiam amor facit ut homo eas  
 ... diu renouat. contra teum eas  
 ... si distat est eas habere. no  
 ... amare. Quis. n. hie unū cūctm. teū  
 ... diligit. si eum non diligit eum am  
 ... ut talem de eo non curat. Ipsi nō  
 ... voluntas habendi amor est. magis  
 ... vniū relinqre voluntatem habū  
 ... si sicut relinqre diuicie nō ad tps  
 ... sic voluntas hūc teby relinqre  
 ... sicut ppetanus eet qui relictā  
 ... sic ppetanus videtur qui  
 ... voluntatem hūc teum habendi ma

... n relinquit. vnum tenet reprobis  
 ... non habet rem amare. ut  
 ... indecentis reputabatur 2  
 ... mōnem. nō. mō. seie. nō. uulgo  
 ... si dixerit vir uxorem suam  
 ... ab eo dicit unum alim.  
 ... reprobis. ad eum ultra. nōquid  
 ... contaminata erit. nōquid  
 ... vni q religiosi voluntatem ha  
 ... bendi libellum cedunt repudi  
 ... no eam resumere nō debent. Item  
 ... quod semel oblatum fuit dō resūme  
 ... non habet. Ipsi. n. voluntate habū  
 ... nō abdicauerunt. tōno tūcū  
 ... no eam resumere nō debent. s. qd  
 ... de vobis. nec hūc relinqm  
 ... non hūc concupiscim. voluntate  
 ... bendi retinem. tōno qd pō  
 ... sumus productum in actum. Illi qui  
 ... reliquerunt omnia. tōno fuerunt  
 ... communi. de. nos estis cu sic. nos  
 ... estis lux mundi. de nūc istos fuit  
 ... bē. Inromus. ad fuit sic sē. comū  
 ... rōnis exemplo. lux coctine spūat  
 ... affluenti eloquio. ad insipidi rēdit  
 ... sūpda. sic exemplum vite beati An  
 ... thonii. Amara reddit dulcia. rāpa  
 ... suana. Job. vi. nūm qd mugiet leo  
 ... cum an plenum prepe stent. aut  
 ... potit comedi in silisim quod nō ē  
 ... sale conditum. aut potit ad gusta  
 ... re quod gustatum affert mortem.  
 ... Anime estiment eam amara. dulcia  
 ... ee videtur. q pūc notebat tangere  
 ... anima mei. nūc p angustia obi mei  
 ... sunt. nō hūc am. tōno qd  
 ... congruendi qui hūc qquid relidat

sermo de sct antonio de ordine minor  
 in pfo. dicit salus vbi est. Francus. xxiij.  
 in sermo de eodem. lxxxviiij.  
 in pfo. de elongatione fructus  
 in sermo de eodem. lxxxviiij.  
 in sermo xiiij. de dicit de dicit  
 in sermo de eodem. xxiij.  
 in sermo de eodem. xxiij. si em nūc dicit salus

isti qtuor sermoes sē i volūte q tōp  
 mta tōp. sē nūc q signati sē.  
 in sermo de eod. i. pet. v. sobis estote et  
 vigilate. et est pmo sermo. xpi volūtas q  
 tōp. sobis estote et vigilate.

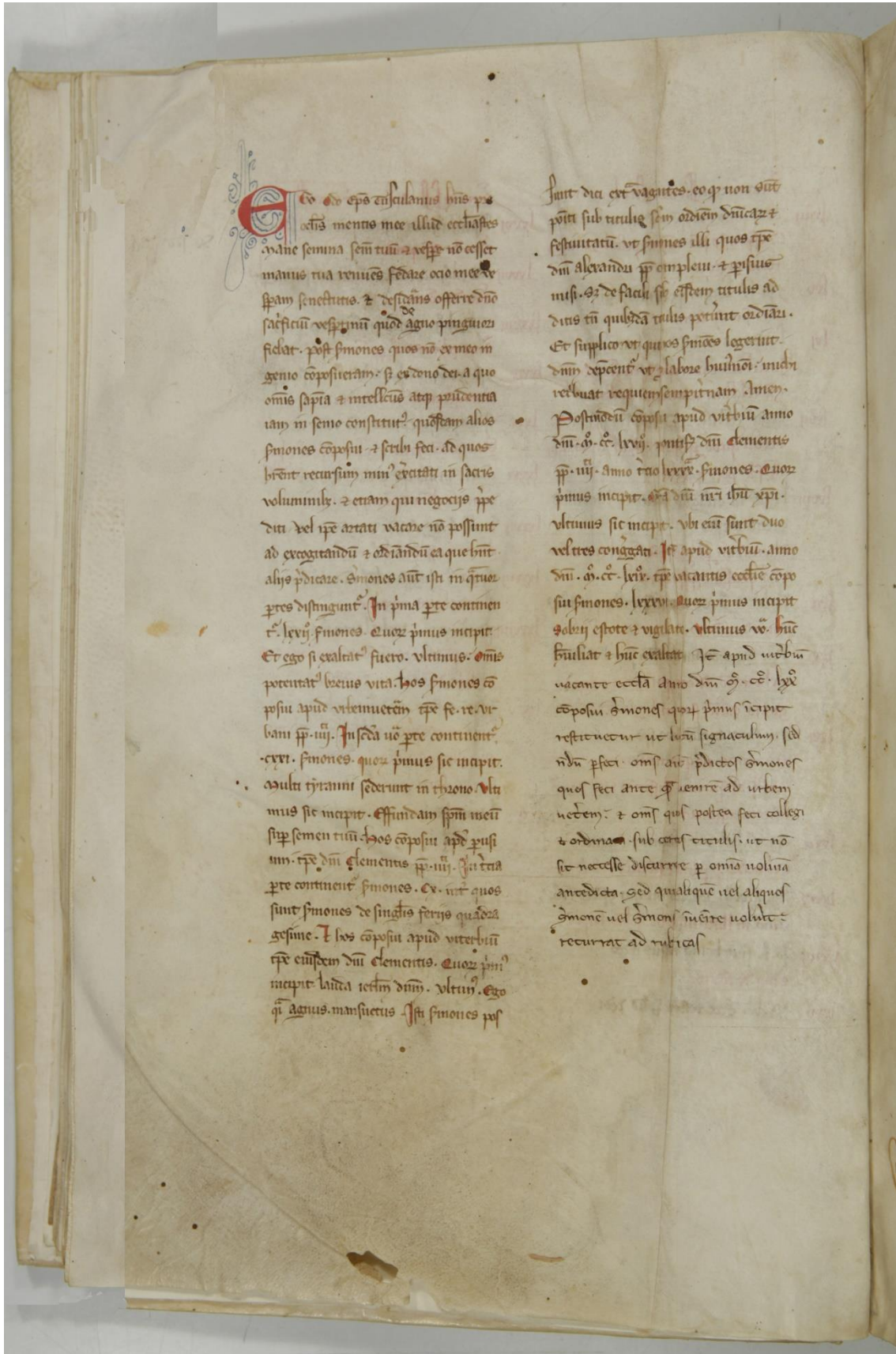
## Ms. AGOP XIV 35 f. 42r

et barnaba paul' interpretat  
 temptatōis securitas caritas  
 cū siue hīc sēs facit nos secu  
 ros in temptatōibz barnabas  
 interpretat filius consolacōis  
 quia hīc sēs consolacōis nos i oī  
 tribulacōe nra. In et paracleti  
 cus dī seruam' ergo dñs et  
 abstinēam a peccis qz hīc sēs hinc  
 caritas cocurrit nos et in tem  
 ptatōibz seruabit nos et  
 tribulacōibz consolabit u' nos  
 siue facit que placent dño et  
 puerit ad gaudia sempiterna  
 nra ad q' nos pducere dignet  
 ihc ē dñs noster.

*De b. Anthonio de Padua In ps.*  
**D**ñs dabit uerbu' euāgelii  
 uirtutibz uirtute multa  
 et alia licet hīc dñs dabit  
 uirtutes multas euāgelizacōi  
 uerbum. Et uirtutibz hīc  
 dñs dabit s'mone annuntian  
 tibz fortitudinis plūme hīc p  
 pheta impleta fuit in apstis q  
 bur dñs dedit ut euāgelizaret  
 uerbu' suum id est annuntiare  
 s'mone suū uirtute multa  
 id est in multa constantia fidi  
 uel uirtute multa miraculo  
 rū uel ut euāgelizarent uer  
 bū fortitudinis plūme id est  
 magne et plūme efficacie. In  
 eis enim fuit uox dñi in uir  
 tute. Vox dñi in magnificen  
 tia. Et potant' in hys uerbis  
 tria q' primū qd fuerunt a  
 pti cheococti cū dicit dñs dab  
 uerbum. Q' scdm qd uis fuit  
 tunc dono sibi dato cū dicit e  
 euāgelizantibz. Q' Tercū qd uer  
 bum eorum fuit magne ef  
 ficacie cū dicit uirtute multa  
 Similiter hīc ppheta seu pmi

sio impleta fuit in beato an  
 tonio cui' hocie sollemnyma ce  
 lebram' non enim legitur apst  
 studuisse excepto beato pau  
 lo nec ab hominibz doctos fū  
 ille sed dñs dedit eis os et sapi  
 entiam quibz non poterat re  
 sistere et contradicere aduersa  
 riy u' et hoc fecit dñs ut cre  
 decatur eis et appareret quod  
 uerbum eoz non erat fabri  
 catum ab homine sed quod dñs  
 loquebatur in eis licet etiam  
 apst longo tempore studuiss  
 et sedulēt ad pcedē gatinalie  
 lus sicut ipse testat' in actibus  
 apstoz tamen quod euāgelizati  
 uo hūc ab homine sed a dō tñ  
 sicut dicit ad galathas. J. sicut  
 cū uos facio scis euāgelium qd  
 euāgelizatum est. Amē quia nō  
 est scdm hominē neq' enim  
 ego ab homine accepi illud  
 neq' didici sed per reuelacōez  
 ihu xpi hoc idem potuit dicere  
 beatus antonius et ideo uer  
 ba eius non sicut uerba homi  
 nis sed sicut uerba dei auchie  
 bant' et asserabantur. Sunt  
 enim multi sicut auicelle que  
 magno labore et longuo usu  
 discunt loqui et libenter au  
 diuntur sed eis non creditur  
 nec ipse se ipas intelligunt. Sūt  
 etiam qui aliena uerba accipi  
 unt et ea intelligunt et loqui  
 tur similes goliardis de quibz  
 dñs per ieremiam. xliij. Ecce  
 ego ad pphas ait dñs qm fuit  
 tur uerba mea uniusquisq'  
 a pximo suo. alij fictiones et  
 adinuentioes suas loquuntur  
 de quibz dñs ibidem p ieremiam  
 Ecce ego ad pphas. ut dñs. et

## Ms. Cateriniana 21 f. 2v (prologue)

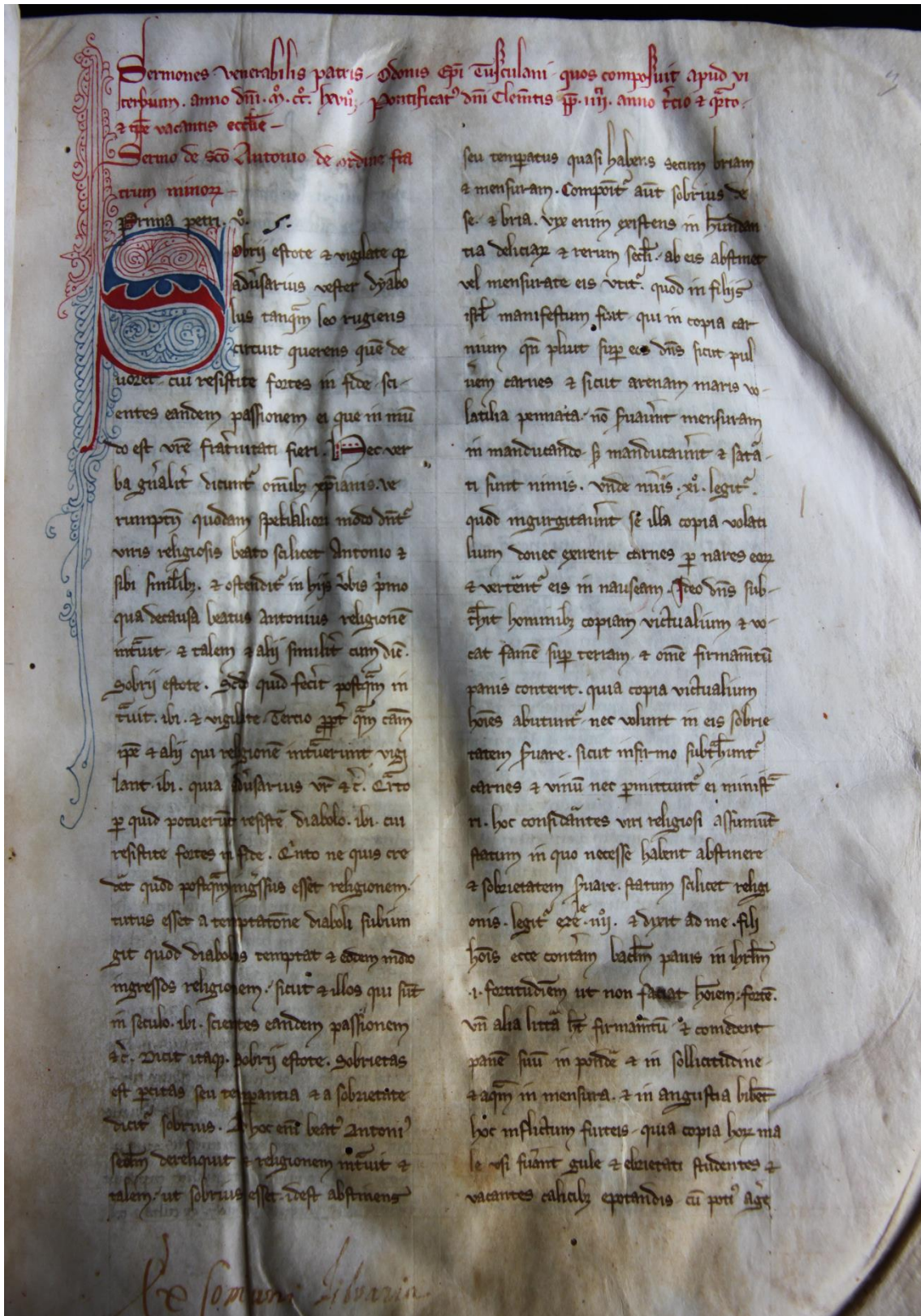


**E**go ad episcopatum hinc per  
 octis mentis mee illud ecclesiasticis  
 vane femina sem tuum et vestis non cesset  
 manus tua venies fedare oco mee de  
 spam senectute. et desicams offerre dno  
 sacrificiu vestimtu quod agno pinguior  
 fidelat. post simones quos no ex meo in  
 genio coposueram: si ex dono dei. a quo  
 omis sapia et intellectus atq prudentia  
 iam in semo constituit: quosdam alios  
 simones coposui et scribi feci. ad quos  
 hinc recursum mihi exatati in sacris  
 voluminibus. et etiam qui negocijs ppe  
 dia vel ipe artati vacare no possunt  
 ad exagrandu et edidandu ea que hinc  
 alijs pdicare. simones aut ista in quatuor  
 pres distingunt. In pma pre continen  
 t. lxxij. simones. Quoz pimus incipit  
 Et ego si exaltat fuero. vltimus. omis  
 poterat locus vita. hos simones co  
 posui apud vltimueram tpe fe. re. vi.  
 bani pp. iij. In scda uo pre continen  
 t. cxxi. simones. quoz pimus sic incipit.  
 adula tyranni sederunt in throno. vlti  
 mus sic incipit. Effundam spm meu  
 sup semen tuu. hos coposui apud pusi  
 um. tpe dmi elementis pp. iij. In tta  
 pre continen simones. cx. ut quos  
 sunt simones de singlis ferijs quada  
 gesime. et hos coposui apud viterbiu  
 tpe eiusdem dmi elementis. Quoz pmi  
 incipit lauda ietm dmi. vltim. Ego  
 qd agnus mansuetus. Isti simones pos

sunt dia et vagantes. eo qd non dnt  
 pnti sub tuncq sem ordiem ducant et  
 festiuitatu. vt simnes illi quos tpe  
 dmi alerandu pp compleu. et ppsius  
 nisi. qd de facti sic effem utulis ad  
 dios tu quibda rellis poterat ordia.  
 Et simplico vt quos simnes legentur.  
 dmi excent vt labore bulmo: michi  
 rebbuat requiem sempitnam Amen.  
 Postmodu coposui apud viterbiu anno  
 dmi. g. cc. lxxij. pms dmi elementis  
 pp. iij. Anno rno lxxv. simones. Quoz  
 pimus incipit. et dmi in tpe xpi.  
 vltimus sic incipit. vbi est sunt duo  
 vel tres congregati. In apud viterbiu. anno  
 dmi. g. cc. lxxij. tpe vacantis ecclie copo  
 sui simones. lxxvi. Quoz pimus incipit  
 salu estote et vigilate. vltimus v. hinc  
 fructuar et hinc exaltate. In apud viterbiu  
 vacante ecclia anno dmi g. cc. lxxi  
 coposui simones quoz pms incipit  
 restituetur ut locu signaculum. sed  
 ndu pfecti. omis aut pdictos simones  
 quos feci ante qd venire ad urbem  
 uetem. et omis qui postea feci collegi  
 et ordina. sub aris circuli. ut no  
 sit necesse discurre p omis uolua  
 antedicta. sed qualique uel aliquos  
 simone uel simoni inire uoluerit  
 recurrat ad rubicas



## Ms. Cateriniana 21 f. 3r



## LANGAGE EMPLOYÉ PAR EUDES DE CHATEAUROUX POUR DESIGNER LES ENNEMIS DE L'ÉGLISE

Afin d'étudier le vocabulaire employé par Eudes de Châteauroux pour désigner les Ennemis de l'Eglise, j'ai sélectionné huit sermons écrits dans les années 1260 en plus du RLS n° 913. Ces sermons ont été datés, transcrits et édités par A. Charansonnet dans sa thèse de 2001, ainsi que par C. Maier en 2000<sup>727</sup>, et F. Iozelli en 1994<sup>728</sup>. Le tableau suivant récapitule les informations d'édition de ces sermons.

Numéro dans le RLS	Date	Numéro dans la thèse d'A. Charansonnet.	Pages de l'édition
864	Mai-août 1261	24	A. Charansonnet, p. 769-774
889	31 décembre 1265	41	C. Maier, p. 352-385 A. Charansonnet, p. 880-883
879	Février-septembre 1268	30	A. Charansonnet, p. 808-814
1035	Fin août-début septembre 1268	44	F. Iozelli, p. 176-181 A. Charansonnet, p. 891
1036	Fin août-début septembre 1268	45	F. Iozelli, p. 182-188 A. Charansonnet, p. 893-894
1040	Seconde quinzaine de septembre 1268	47	F. Iozelli, p. 195-200 A. Charansonnet, p. 895
1065	Avril-juillet 1269	59	A. Charansonnet, p. 913-915
1066	Avril-juillet 1269	60	A. Charansonnet, p. 916-919

Pour avoir une autre base de référence du langage désignant les ennemis de l'Eglise, j'ai choisi de me référer à neuf bulles pontificales contemporaines du cardinal. Ces bulles ont été éditées, traduites et commentées par P. Gilli et J. Théry

<sup>727</sup> C. Maier, *Crusade and propaganda and Ideology. Model Sermons for the preaching of the Cross*, Cambridge, 2000.

<sup>728</sup> F. Iozelli, *Odo da Châteauroux. Politica e religione nei sermoni inediti*, Padoue, 1994.

dans *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin XII<sup>e</sup>-mi-XIV<sup>e</sup> s.)*, (2010).

Nom de la bulle	Date	Pages de l'édition
<i>Vergenti Senium</i>	25 mars 1199	p. 553-559
<i>Gravem</i>	27 février 1227	p. 599-601
<i>Per Litteras</i>	1 <sup>er</sup> juin 1232	p. 341-343
<i>Ad apostolice dignitati</i>	17 juillet 1245	p. 73-89
<i>Misericors et miserator</i>	8 juin 1251	p. 627-635
<i>Ad extirpenda</i>	15 mai 1252	p. 569-587
<i>Tunc potissime Conditori</i>	2 avril 1253	p. 603-605
<i>Magnis et cerebris</i>	24 mars 1253	p. 637-651
<i>Truculentam</i>	9 avril 1254	p. 91-99

J'ai ainsi relevé les mots concernant les ennemis de l'Eglise dans les sermons (premier tableau) et les bulles pontificales (second tableau) en tentant de les classer en plusieurs catégories :

- Les noms et les adjectifs apparentés aux ennemis temporels.
- Les noms et les adjectifs apparentés aux ennemis de la foi.
- Les caractères et les actions relatifs aux ennemis de l'Eglise en général.
- Les actions (sous forme de verbes) commises par les ennemis de l'Eglise.
- Les métaphores de la corruption.
- Les métaphores des prédateurs.
- Les mots concernant uniquement Frédéric II, le plus grand ennemi de l'Eglise jusqu'en 1251.
- La dernière catégorie change entre le premier et le second tableau. Pour le tableau des sermons, il s'agit d'une catégorie consacrée à Conradin, pour le tableau des bulles pontificales, elle est se concentre sur Ezzelino da Romano.

La mention F., C. ou E., indique que Frédéric II, Conradin, ou Ezzelino da Romano sont inclus dans les signifiés d'un mot. J'ai procédé ainsi afin de ne pas isoler des termes qui ne sont pas uniquement attribués à ces trois ennemis.

Cette division du vocabulaire usité par Eudes de Châteauroux et la chancellerie pontificale est certainement imparfaite, mais elle m'a permis d'avoir une vue d'ensemble du langage désignant les ennemis de l'Eglise, de repérer les



ressemblances et différences entre les sermons du cardinal et les bulles pontificales, et de pointer du doigt certaines métaphores, certains poncifs et la fréquence de leur usage.



		Sermons								
		Rls 864 05-08/1261	RIS 913 1261-1264	Rls 879 02-09/1268	Rls 889 31/12/1265	Rls 1035 08-09/1268	Rls 1036 08-09/1268	Rls 1040 09/1268	Rls 1065 04-07/1269	Rls 1066 04-07/1269
<b>Vocabulaire criminel laïc</b>										
	<i>rebellione/rebellando insurgere</i> /			3	2	1			2	1
	<i>atrocitatis</i>			1						
	<i>complex</i>			1		1				
	<i>intolerabilis defectus</i>				1					
	<i>inhabilis ad regimen</i>				1					
	<i>tyrannus</i>	2			1				1	
	<i>detractor</i>				1					
	<i>hostis</i>	1					3	4		1
	<i>inimicis</i>						4	4		1
	<i>iniustissimum bellum</i>						1			
	<i>oppressor</i>								1	1
	<i>potens</i>	1								
	<i>parvus/alius (dominus)</i>	1	2							
	<i>persecutor</i>									1
<b>Criminel contre la foi</b>										

	<i>peccator</i>			1						
	<i>maledictus (Sarracenus)</i>			1						
	<i>infidelius</i>				1					
	<i>hereticus</i>	1	2		2					
	<i>sulphur/ignis hereticoru)</i> (doctrina		2							
	<i>heresis</i>				1					
	<i>ydolatria</i>				7					
	<i>sussuror</i>				1					
	<i>adulator</i>				1					
	<i>malus Christianus</i>				1					1
	<i>impius / impietas</i>					2 (F.)				1
	<i>hostis spiritualis</i>	1								
<b>Designation par caractères et actions</b>										
	<i>preordinata/premeditata malitia</i>				2					
	<i>maligna consilia</i>				1					
	<i>machinationis</i>				1					
	<i>maliciosa intentio</i>				1					
	<i>malicius</i>				1					1
	<i>astucius</i>				1					
	<i>crudelis / crudelissimus</i>					2				

	<i>exactio</i>				1					
	<i>furia / ferox / ferocissimus</i>				4					
	<i>maxime superbia / superbus</i>					1 (F)		1		
	<i>audax</i>							1		
	<i>cupiditas</i>					1 (F)				2
	<i>error</i>									2
	<i>insanus</i>									2
	<i>obsidio</i>									1
	<i>insultus</i>									1
	<i>persecutio</i>								8	1
<b>Actions (verbes)</b>										
	<i>persecutus est ecclesiam</i>				2 (F., C.)					
	<i>devorare</i>				2 (F., C.)	1				
	<i>opprimere</i>	2				1		3		
	<i>extorquere</i>					1				
	<i>exterminare omnino</i>				1					
	<i>expugnare/pugnare/impugnare</i>							1		2
	<i>interficare</i>							1		
	<i>provocare</i>							1		
	<i>offendere</i>									18
	<i>conculcare</i>				1 (F.)					3
	<i>laedere</i>									3

	<i>impingere</i>									1
<b>Corruption (corps, âme, récoltes)</b>										
	<i>venenosa</i>			3						
	<i>lepra</i>				9					
	<i>pestifera / pestis</i>				1			1	1	
<b>Prédateurs</b>										
	<i>aspis / serpens/ colubra</i>			9 (dont F. et C.)						
	<i>ova (aspidis)</i>			6 (dont F et C)						
	<i>aranea (toile d'araignée)</i>			5						
	<i>draco</i>			1	6					1
	<i>taurus</i>				2					
	<i>leo</i>				1					
<b>Frédéric II</b>										
	<i>inflexibilus a iusticia</i>			1						
	<i>pontificum discretus</i>			1						
	<i>status infernus</i>			1						
	<i>hispidu</i>					2				
	<i>aspera</i>					3				
	<i>brutum animalum</i>					1				
	<i>duritia</i>					1				

	<i>exasperare</i>					2				
	<i>invasio</i>					1				
	<i>perdere honorem imperii</i>					1				
	<i>sanguineus</i>					1				
	<i>iniustitia</i>					1				
	<i>luxus / luxuriosus</i>					2				
	<i>iniurosus</i>					1				
	<i>extra mensura</i>					1				
<b>Conradin</b>										
	<i>rex serpentum</i>			2						
	<i>hominus malignantius</i>			1						

		Bulles								
		Contre les hérétiques				Contre Frederic		Contre Ezzelino	Canonisation de Pierre de Vérone	Canonisation d'Antoine de Padoue
		<i>Vergenti Senium</i>	<i>Gravem</i>	<i>Ad extirpanda</i>	<i>Tunc potissime Conditori</i>	<i>Ad apostolice dignitati</i>	<i>Misericors et miserator</i>	<i>Truculentam</i>	<i>Magnis et cerebris</i>	<i>Per litteras</i>
		25/03/1199	27/02/1227	15/05/1252	02/04/1253	17/07/1245	08/06/1251	09/04/1254	24/03/1253	01/06/1232
<b>Vocabulaire criminel laïc</b>										
	<i>presumptio</i>		3							
	<i>injuria / gravis injuria</i>		3							
	<i>vere latronus</i>			2						
	<i>maleficus</i>			1						
	<i>incursonis hostilis</i>						1			
	<i>hostilis mucro</i>								1	
	<i>hostis</i>						2			
	<i>durus hostis</i>								2	
	<i>nephandus</i>								1	
	<i>lictor</i>								1	
	<i>noxii</i>								1	
	<i>tantus crimen</i>							2		
<b>Criminel contre la foi</b>										
	<i>hereticus/a</i>	2	2	25	1	1	1	2	2	
	<i>heresis</i>	2		6		1				



	<i>heretica pravitas</i>			3		1	2			1
	<i>hereticum dogma pestiferum</i>									1
	<i>operarius nequiti</i>			1						
	<i>infamis</i>	1		2						
	<i>suspicio heresis (contra) / suspectus / fide suspectus</i>			1		1			1 (E.)	
	<i>impius</i>									1
	<i>infidelius</i>					1				1
	<i>perpetrare sacrilegium / patrator sacrilegus</i>									1
	<i>hereticorum fautor</i>	2		4			1			
	<i>hereticorum defensor</i>	2		4			1			
	<i>hereticorum credentes</i>	2								2
	<i>catholice fidei corruptores spiritualis</i>								1	
	<i>(eorum) complex</i>			2						
	<i>homicida animarus</i>			1						
	<i>furis sacramentorum Dei et fidei christiane</i>			1						
	<i>perjurus / derejavere/comittere perjuria</i>			1			2 (F.)			
	<i>falsarius veritatis evangelice</i>									1
	<i>mendacum commentum</i>									1
	<i>dolosa labia</i>									1

	<i>squamae cecitatis oculis</i>								1	
	<i>erroris hereticorum</i>			1						
	<i>magister erroris</i>	1						1		
	<i>inimicus homo</i>	1								
	<i>pestiferum odium</i>						1			
	<i>perversa dogmata</i>							1		
	<i>abominatio heretica</i>							1		
	<i>dirus hostis fidei /hostis</i>				2					
<b>Désignation par caractères et actions</b>										
	<i>ferus/ effera crudelitas</i>							1 (E.)	1	
	<i>furibundus</i>								1	
	<i>effrenus</i>								1	
	<i>superba et pernitiosa audatia / damnabilis/periculosa audacia</i>						1	2 (E.)		
	<i>collis rebellionis extento</i>							1 (E.)		
	<i>obstinatio / obstinatio dampnabilis</i>					2 (F.)		1 (E.)		
	<i>inobedentia</i>							1 (E.)		
	<i>presumptio malitia</i>		1							
<b>Actions (verbes)</b>										
	<i>turbare</i>						2			
	<i>conquare</i>						1			

	<i>funestus insilire</i>									
	<i>mortem intentare</i>								1	
	<i>occidere</i>		1						1	
<b>Corruption (corps, âme, récoltes)</b>										
	<i>semen iniquum</i>	1								
	<i>tinea</i>	1								
	<i>dampnatio</i>	1								
	<i>virus draconis/vomere/iniquitatis</i>	2				1				
	<i>heretica pestis</i>			1			3			
	<i>pestis (mortifera)</i>	1								
	<i>cancer</i>	1								
	<i>infectus/infectio heretica</i>						1	1		
<b>Prédateurs</b>										
	<i>aspis</i>					1		1		
	<i>vulpus</i>	3						2		
	<i>lupus</i>	1					1		1	
	<i>ferales impetus/feralis/anima ferita</i>								3 (E.)	
<b>Frédéric II</b>										
	<i>rabie tirampnica/perfidus tirampnus</i>								2	

	<i>pacis invidus christiane</i>						1			
	<i>periculum</i>						1			
	<i>unitatis salutifere dissipator</i>						1			
	<i>malleus totius Italice regionis</i>						1			
	<i>procella/maxima tempestas</i>						4			
	<i>dissentionis et tribulationis actoris</i>						1			
	<i>excessus</i>						1			
	<i>Pharao</i>					1				
	<i>iniquitas</i>					1				
	<i>scelus</i>					1				
	<i>violare pacem / pacis violator</i>					3				
	<i>iniura</i>					1				
	<i>proditionis nota</i>					1				
	<i>crimen lese majestatis</i>					1				
	<i>diffamare/ contemnere</i>					2				
	<i>compellere dejerare/abjurar/ periurium</i>					3				
	<i>cultus divini contemptor</i>					3				
	<i>destructioni ecclesiarum insistere</i>					1				
	<i>prophanare</i>					1				

	<i>jugum afflictione</i>					1			
	<i>indignus</i>					1			
	<i>offendere</i>					1			
<b>Ezzelino da Romano</b>									
	<i>truculenta rabies</i>						1		
	<i>seva barbaries</i>						1		
	<i>inhumanus hominis</i>						1		
	<i>malignitas enormitas</i>						1		
	<i>factorum atrocium</i>						1		
	<i>Belualis animus</i>						1		
	<i>christiani sanguinis sitibundus</i>						1		
	<i>atrocitates</i>						1		
	<i>humani generi publicus inimicus</i>						1		
	<i>damnati heretici filius</i>						1		
	<i>hereticorum cognatus</i>						1		
	<i>subdolos</i>						1		
	<i>nequissima intentio</i>						1		
	<i>scleratissima interfecti</i>						1		
	<i>dura pertinacia</i>						1		
	<i>inexcusabilis malicia</i>						1		
	<i>manifestus hereticus</i>						1		
	<i>persequi</i>						1		
	<i>tantus malus</i>						1		

